

ABInBev

Rapport annuel 2018

Façonner l'avenir.



Réunir les gens pour un monde meilleur.



Nous bâtissons une entreprise sur le long terme,
en brassant de la bière et en construisant des marques
qui continueront de rassembler les gens pour les
100 prochaines années et au-delà.



Nous sommes des passionnés de bière.

Rêver grand est dans notre ADN

Brasser les bières les plus appréciées au monde, construire des marques emblématiques et créer des expériences mémorables, c'est ce qui nous motive et nous inspire. Nous donnons les moyens à nos collaborateurs de repousser les limites du possible. Grâce au travail acharné et à l'efficacité de nos équipes, nous pouvons tout accomplir pour nos consommateurs, nos collaborateurs et nos communautés.



8/10

Notre portefeuille compte 8 des 10 marques de bière ayant le plus de valeur au monde selon le classement BrandZ™.



La bière est le premier réseau social

En plusieurs siècles de brassage, nous avons vu se succéder les alliances, les rapprochements et les expériences, tous reposant sur notre passion commune pour la bière. Nous tissons des liens avec les consommateurs par le biais d'événements culturellement pertinents et par la musique, le sport et les loisirs. Notre portefeuille réunit aujourd'hui plus de 500 marques, dont huit comptent parmi les 10 marques de bière ayant le plus de valeur au monde selon le classement BrandZ™.

Nous ne cessons d'innover pour satisfaire les consommateurs

Le client est roi. Nous sommes une entreprise tournée vers le consommateur : nous œuvrons sans relâche pour innover et découvrir de nouveaux produits et de nouvelles opportunités qui raviront les consommateurs des quatre coins du monde.



Nous souhaitons faire de chaque dégustation de bière une expérience positive

Nous travaillons main dans la main avec les communautés, les experts et nos pairs de l'industrie pour lutter contre l'abus d'alcool et donner aux consommateurs les moyens de faire les bons choix. Pour ce faire, nous soutenons l'innovation, proposons davantage d'options peu alcoolisées et sans alcool, pilotons des programmes locaux et des campagnes mondiales, investissons dans le marketing social, déployons des initiatives visant à rendre les routes plus sûres, etc.

50

Présence opérationnelle dans près de 50 pays

Nos 10 principes de brassage



Nous sommes tous des brasseurs

La passion de la bière, c'est notre vie



Héritage

Nous préservons l'héritage et l'intégrité de nos marques



Développement durable

Nous préservons nos ressources naturelles



Parties prenantes

Nous valorisons et respectons le point de vue des parties prenantes externes



Ingrédients

Nous sélectionnons exclusivement des ingrédients qui répondent à nos exigences



Choix pour les consommateurs

Nous respectons l'envie de choix des consommateurs



Transparence

Nous croyons en la transparence



Conservateurs

Nous visons zéro conservateur ajouté



Qualité

Nous ne lésinons jamais sur la qualité



Fraîcheur

Il n'y a rien de meilleur qu'une bière fraîchement brassée



Le développement durable, c'est notre entreprise

Pour brasser des bières de qualité, il faut avant tout disposer des meilleurs ingrédients. Sans un environnement sain et durable, nous ne pourrions pas produire les bières de la plus haute qualité. C'est pourquoi nous avons pris des engagements mondiaux en faveur de l'agriculture intelligente, de la préservation de l'eau, des emballages recyclables et de l'action climatique, afin de contribuer à créer un environnement naturel sain et des communautés prospères, et ainsi continuer à brasser des bières qui rassembleront les gens pour les 100 prochaines années et au-delà.



Nous sommes fiers d'être une entreprise véritablement mondiale

Notre empreinte mondiale est l'un de nos plus grands atouts. En octobre 2016, nous avons finalisé un rapprochement transformateur avec SAB, ce qui a renforcé et diversifié notre entreprise pour mieux la préparer à une future croissance durable.

Honorer le passé, construire l'avenir

Nous sommes tous des brasseurs. En associant plus de 600 ans de tradition brassicole à l'innovation constante, nous préservons l'héritage de nos marques tant appréciées, tout en innovant et en créant de nouvelles bières et occasions de consommation.

Table des matières

Lettre aux actionnaires	2
Chiffres clés	6
Faits marquants de l'année	8
Ce que nous faisons	10
Où nous opérons	12
Contexte de marché	14
Parties prenantes	16
Rêve-Collaborateurs-Culture	18
Stratégie	24
Performance	28
Innovation	32
Consommation réfléchie et sécurité routière	36
Développement durable	40
Éthique	48
Périmètre du rapport	50
Rapport financier	53
Déclaration de gouvernance d'entreprise	161



Devenir une entreprise plus forte.



2018 marque une nouvelle étape dans la transformation de notre entreprise. Nous avons célébré de nombreux succès, malgré les défis que nous avons rencontrés tout au long de l'année. Cette année, notre priorité était de continuer à stimuler la croissance interne de notre entreprise, tout en favorisant le désendettement pour atteindre notre structure de capital optimale.

Nous sommes aujourd'hui une entreprise plus forte et plus diversifiée, qui tire parti des enseignements et les déploie à l'échelle mondiale. Même s'il reste encore beaucoup à accomplir, nous croyons en notre stratégie et prévoyons de développer notre entreprise en créant de la valeur « du champ au verre » et en réalisant une croissance durable des volumes et des produits en 2019 et au-delà.

#1

Les marques mondiales ont été notre moteur de croissance n°1 en 2018



Analyser notre performance

Notre entreprise a réalisé une croissance constante des volumes et des produits avec un accroissement de la marge et une accélération de l'EBITDA tout au long de l'année. La croissance des produits de 4,8 % a été stimulée par la croissance des volumes de nos propres bières de 0,8 % (volumes totaux en hausse de 0,3 %), par une premiumisation continue et des initiatives de gestion des revenus. La croissance des produits par hl sur une base géographique constante était de 4,7 %, dont plus de 100 points de base, selon nos estimations, a été boostée par notre mix favorable en accord avec notre stratégie de premiumisation. L'EBITDA a progressé de 7,9 % sur l'année entière, avec un accroissement de la marge de 118 points de base à 40,4 % et une accélération constante chaque trimestre comme nous l'avons indiqué. Toutefois, nous avons fait face à des contextes macroéconomiques difficiles sur de nombreux marchés émergents, en particulier au Brésil, en Argentine et en Afrique du Sud, et la volatilité des devises défavorable a ralenti notre rythme de désendettement.

Faits marquants de l'année :

- Solide croissance des volumes, des produits et des parts de marché sur nombre de nos marchés importants dont le Mexique, la Chine, l'Europe de l'Ouest, la Colombie et plusieurs pays d'Afrique y compris le Nigeria. Ces marchés ont tous réalisé de fortes performances dans leurs portefeuilles premium respectifs, tout en faisant évoluer leurs portefeuilles core conformément au cadre d'extension des catégories.
- Aux États-Unis, nous avons réalisé notre meilleure progression en termes de part de marché depuis 2012 grâce à l'évolution de notre stratégie commerciale, soutenue par la premiumisation et l'innovation.
- Croissance mondiale continue de notre High End Company (produits en hausse de 18,3 %) et de notre portefeuille de marques mondiales (produits en hausse de 9,0 % au niveau mondial et de 13,1 % en dehors des marchés domestiques des marques). Les marques de notre High End Company justifient un surprix et génèrent des marges plus élevées.
- ZX Ventures, notre groupe dédié à la croissance et à l'innovation, a réalisé durant l'année une solide croissance des produits et de l'EBITDA grâce à une forte dynamique commerciale. Dans le segment des bières artisanales et spéciales, notre portefeuille de marques affiche une progression largement supérieure à celle de toute l'entreprise et de l'industrie en général en enregistrant une croissance à deux chiffres des produits. Nos plateformes d'e-commerce et d'expérience de marque ont également réalisé chacune une croissance à deux chiffres des produits, et notre part de marché en ligne est aujourd'hui plus importante que notre part de marché sur les canaux traditionnels. Nos plateformes ZX Ventures nous permettent plus que jamais de nous rapprocher des consommateurs et nous utilisons cette proximité pour favoriser des interactions et des solutions plus significatives.
- Budweiser a été la marque la plus évoquée dans les médias numériques et sociaux durant la Coupe du Monde de la FIFA Russie 2018™, avec quelque cinq milliards de messages, selon les estimations. Ce fut la plus importante campagne commerciale de l'histoire de notre entreprise, avec des activations déployées à travers plus de 50 marchés et 565 000 points de consommation. Nous avons réussi à développer la notoriété de la marque sur un grand nombre de nos nouveaux marchés et nous exploitons cette popularité pour faire décoller la croissance de la marque. Nous avons appliqué également ce sponsoring à plus de 40 de nos marques locales.
- Réalisation d'une croissance rentable, avec un accroissement de la marge EBITDA de 118 points de base à 40,4 %, sous l'impulsion de la premiumisation, d'une gestion rigoureuse des coûts et de la concrétisation permanente de synergies. D'autres synergies ont émergé du rapprochement avec SAB, avec 805 millions d'USD en 2018 et plus de 2,9 milliards d'USD générés à ce jour dans le

cadre de notre engagement à réaliser 3,2 milliards d'USD d'ici à fin 2019.

- Lancement de nos Objectifs de développement durable 2025, notre ensemble d'engagements en faveur du développement durable le plus ambitieux de notre histoire, qui cible l'agriculture intelligente, la gestion de l'eau, les emballages circulaires et l'action climatique.

Nous avons toutefois été freinés durant l'année par les aspects suivants :

- Les performances des volumes et des produits ont été inférieures à nos attentes en Argentine, au Brésil et en Afrique du Sud, en grande partie à cause d'un contexte macroéconomique faible qui a exercé des pressions sur les consommateurs au sein de ces trois marchés. De plus, en Afrique du Sud, nous avons été confrontés à des ruptures de stock, à des hausses de taxe imprévues et à une réorientation des consommateurs vers un autre mix de segments.
- La volatilité défavorable des devises sur les marchés émergents a eu un impact sur nos flux de trésorerie et a ralenti la trajectoire de désendettement que nous avions prévue. Par conséquent, nous avons décidé d'établir une nouvelle base de distribution de dividendes de 50 % en octobre afin d'accélérer le désendettement et de respecter ainsi nos priorités en matière d'affectation de capital.
- Tendances défavorables de notre base de coûts, en particulier concernant l'aluminium au niveau mondial et le fret aux États-Unis.

Nous avons toujours affirmé que nous n'étions jamais pleinement satisfaits de nos résultats, et 2018 ne fait pas exception. Nous tirerons les enseignements de cette année pour rester à l'affût des opportunités et les saisir afin de générer une croissance durable et rentable à long terme.

Faire évoluer notre stratégie commerciale

Nous avons fait d'importants progrès en 2018 en mettant en œuvre de nombreuses synergies intellectuelles issues du rapprochement avec SAB. Ces synergies intellectuelles s'inscrivent dans trois cadres stratégiques étroitement imbriqués : le modèle de maturité des marchés, le cadre d'extension des catégories et les champions de la croissance.

Notre modèle de maturité des marchés nous permet de regrouper les marchés en clusters en fonction de leur niveau de maturité, ce qui nous aide à adapter notre portefeuille aux besoins d'une série de marchés à travers le monde à mesure qu'ils grandissent et évoluent.

Notre cadre d'extension des catégories nous permet d'identifier des opportunités de croissance. Il nous permet de répondre aux préférences des consommateurs pour toutes les occasions de consommation, de partager les meilleures pratiques et de voir la catégorie sous un autre œil en distinguant plusieurs maturités de marché et le rôle des portefeuilles de marques sur chacun de nos marchés.

Enfin, notre concept de champions de la croissance nous sert à évaluer le moment opportun pour développer nos portefeuilles et nos pratiques commerciales de la manière la plus efficace et la plus percutante possible. Ce procédé s'inspire de l'un de nos meilleurs systèmes, à savoir les champions de l'efficacité, et nous permet d'élaborer notre stratégie pour identifier les opportunités, les exploiter et suivre les performances pour gagner en efficacité.

Nous pensons que ces cadres nous placent en bonne position pour trouver des opportunités et répondre aux besoins des consommateurs. Nous les utilisons pour proposer la meilleure bière à des prix allant d'abordables à premium, et innover continuellement avec la meilleure réserve de nouveaux produits et offres.

Mener la croissance de la catégorie bière mondiale

En tant que brasseur leader au niveau mondial, nous prenons la responsabilité de façonner l'avenir de la catégorie bière, de garantir sa santé et d'assurer sa croissance durable partout dans le monde. Notre catégorie s'est développée au cours des 10 dernières années, à la fois en termes de volumes (+1,0 %) et de valeur (+3,7 %). Sur les cinq dernières années, la part de consommation estimée des produits de notre entreprise par rapport à la consommation totale de bière a augmenté de 60 points de base et la part de consommation estimée de nos produits par rapport à la consommation totale de boissons alcoolisées a progressé de 10 points de base.

Premiumisation: Nous constatons une opportunité de premiumisation significative partout dans le monde et nous disposons du meilleur portefeuille pour mener cette tendance. Par rapport aux vins et spiritueux, la bière n'en est qu'à ses débuts en matière de premiumisation à l'échelle mondiale, ce qui nous donne l'opportunité de saisir la juste part de la bière. Par exemple, Corona représente actuellement au minimum 3 % de part de marché dans seulement trois pays où nous possédons la marque. Avec une croissance à deux chiffres de la marque au niveau mondial, nous pensons qu'elle est encore loin d'atteindre son plein potentiel et nous voyons une opportunité de croissance supplémentaire. Nous nous attendons à ce que le segment premium progresse environ cinq fois plus vite que les segments core et bon marché au cours des années à venir. Notre High End Company est bien placée pour tirer profit de cette tendance et affiche une croissance et une rentabilité élevées.

Différencier et développer les marques core : Notre portefeuille de marques core se concentre sur l'amélioration de la position de nos marques pour créer une différenciation émotionnelle et fonctionnelle significative en célébrant l'authenticité de nos marques et en mettant à l'honneur les ingrédients naturels et la simplicité de notre bière.

Marchés émergents et accessibilité : Nous identifions également une opportunité évidente de croissance des volumes sur les marchés émergents, où les volumes de consommation par habitant sont largement inférieurs à ceux des marchés développés. Nous pensons être dans la meilleure position pour prendre la tête de cette croissance de façon responsable, compte tenu du fait que notre portefeuille de marques diversifié est adapté à une variété de prix-repères et d'occasions.

L'extension des catégories est soutenue sur nos marchés de faible et moyenne maturité par des initiatives d'accessibilité, puisqu'il est essentiel d'avoir un portefeuille d'options abordables pour attirer nos consommateurs avec des prix accessibles. Pour citer deux parfaits exemples en 2018, il y a eu les lancements de Nossa et de Magnifica au Brésil, des bières brassées avec du manioc cultivé localement et commercialisées à un prix bien plus bas alors qu'elles génèrent des marges comparables à celles de nos marques core. Cette initiative d'accessibilité a constitué une bonne pratique sur plusieurs de nos marchés africains et montre bien comment nous tirons profit des synergies intellectuelles sur les différents marchés.

Amélioration du portefeuille : Enfin, en cartographiant notre portefeuille de marques sur chaque marché, nous identifions les opportunités d'introduire des marques existantes sur de nouveaux marchés, comme, par exemple, Patagonia (originaire d'Argentine) dans certaines régions des États-Unis, Pure Blonde by Jupiler (Australie) en Belgique, et Michelob Ultra (États-Unis) au Royaume-Uni.

Exploiter nos marques mondiales

Nos marques mondiales ont continué de réaliser d'excellents résultats, en représentant plus d'un tiers de la croissance de nos produits nets totaux. Sur toute l'année, nos marques mondiales ont augmenté leurs produits de 9,0 % au niveau mondial et de 13,1 % en dehors de leurs marchés domestiques.

Les produits de Budweiser ont augmenté de 5,3 % et de 10,0 % en dehors des États-Unis, grâce à une expansion continue dans de nouvelles zones géographiques ainsi qu'à notre activation durant la Coupe du Monde de la FIFA Russie 2018™, qui a été la campagne la plus importante et la plus fructueuse de notre histoire. Stella Artois a poursuivi sa croissance forte et équilibrée, progressant de 5,2 % au niveau mondial, favorisée par une pénétration accrue au niveau de la consommation durant les repas. Corona est en tête en tant que marque la plus premium des trois, réalisant une croissance à deux chiffres pour la quatrième année consécutive, avec des produits en hausse de 17,6 % au niveau mondial et de 28,5 % en dehors du Mexique.

Nous croyons en l'offre d'un portefeuille de marques sur mesure pour prendre la tête du segment premium afin d'atteindre plus de consommateurs lors de divers moments de consommation. Nos marques mondiales complémentaires offrent aux consommateurs des options premium définies par occasion, par profil gustatif et par prix.

Innover pour partager notre passion pour la bière

Nous sommes une entreprise tournée vers le consommateur : nous œuvrons sans relâche pour explorer de nouveaux produits et de nouvelles opportunités qui raviront les consommateurs des quatre coins du monde. Nous disposons d'une solide filière d'innovation, incluant le lancement de Corona Ligera en Australie, Stella Artois Sans gluten au Royaume-Uni et Michelob Ultra Pure Gold (lager légère biologique) aux États-Unis.

Notre portefeuille de bières peu et non alcoolisées (NABLAB) continue de cultiver de nouvelles opportunités sur un grand nombre de nos marchés en répondant aux tendances de consommation croissantes orientées vers la modération, la santé et le bien-être. Ces tendances devenant de plus en plus importantes pour les consommateurs de par le monde, nous sommes déterminés à mener l'innovation dans ce domaine. Par exemple, nous avons lancé avec succès des marques comme Castle Free en Afrique du Sud, Carlton Zero en Australie, Aguila Cero en Colombie et, plus récemment, Leffe Blonde 0.0% en Belgique.

Utiliser la technologie pour mieux interagir avec les consommateurs

Notre engagement en matière de technologie et d'innovation dépasse ce que les consommateurs voient quotidiennement. ZX Ventures identifie sans cesse de nouveaux moyens de répondre aux tendances de consommation via l'e-commerce, l'artisanat et les expériences de marque, et représente aujourd'hui plus de 10 % de notre croissance totale.

Beer Garage, notre fief de l'innovation, de la technologie émergente et de la technologie de l'entreprise, utilise la technologie au niveau de l'entreprise pour transformer notre chaîne d'approvisionnement et nous rapprocher des consommateurs grâce à des initiatives telles que l'utilisation de la



La campagne Budweiser pour la Coupe du Monde de la FIFA Russie 2018™ a été la plus importante et la plus réussie de toutes nos campagnes.

technologie point de vente pour analyser les comportements des consommateurs partout dans le monde. Notre centre mondial d'innovation et de technologie (GITeC) concentre ses efforts sur l'amélioration de nos processus de brassage ainsi que sur le développement de produits et d'emballages. Citons l'exemple de Canvas, une boisson végétale durable à base d'orge, produite avec les résidus de céréales de brassage.

S'organiser pour la croissance future

En juillet, nous avons créé deux nouveaux postes de haute direction pour saisir les opportunités de croissance interne au sein de notre business. Notre Chief Non-Alcohol Beverages Officer se concentre sur l'accélération de la croissance des ventes de boissons sans alcool, qui représentent plus de 10 % de nos volumes actuels. Notre Chief Owned-Retail Officer gèrera et développera la vente au détail en coordonnant les initiatives de marketing croisé et en partageant les meilleures pratiques.

Pour poursuivre notre objectif de rester à la pointe des tendances de marché et de consommation, nous avons placé le Marketing et ZX Ventures sous une même direction mondiale, avec à sa tête notre Chief Marketing Officer. Ce changement nous permettra de promouvoir plus largement la démarche d'innovation de ZX Ventures.

Contribuer à un avenir durable

En mars 2018, nous avons lancé nos Objectifs de développement durable à l'horizon 2025, qui nous aideront à brasser d'excellentes bières les 100 prochaines années et au-delà. Nous avons déjà initié le changement puisque chaque Budweiser vendue aux États-Unis est aujourd'hui produite entièrement grâce à de l'électricité renouvelable achetée, et nous prévoyons d'étendre cette initiative à d'autres marchés dans le monde. 2018 a également été marquée par le lancement de notre 100+ Accelerator, qui mobilise les esprits les plus brillants de la planète pour résoudre les problèmes mondiaux les plus urgents en matière de développement durable.

Promouvoir une culture de la consommation réfléchie

Nous nous engageons en faveur de la consommation responsable et de la sécurité routière. Dans ce cadre, nos six City Pilots prennent part à des programmes innovants à l'efficacité prouvée pour lutter contre l'abus d'alcool. Nous avons également créé un concours interne à l'échelle mondiale pour aider à promouvoir la consommation réfléchie par le biais de messages commerciaux utilisant le marketing social. En outre, dans le cadre de notre engagement à ce que 20 % de nos volumes proviennent du segment NABLAB d'ici à 2025, nous continuons d'étendre notre portefeuille avec des options de haute qualité. En 2018, nous avons étendu notre portefeuille NABLAB à 76 options en lançant avec succès 12 nouveaux produits, ce qui nous a permis de réaliser environ 8 % de nos volumes mondiaux de bière dans ce segment. Nous avons également poursuivi nos efforts en faveur de la sécurité routière avec notre alliance Together for Safer Roads et un nouveau

partenariat avec l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR) afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité routière dans le monde entier.

Réduire la dette pour revenir à notre structure de capital optimale

Il y a environ deux ans, nous avons procédé à un rapprochement transformateur avec SAB. Nous sommes convaincus que notre entreprise combinée est plus forte que la somme de ses parties et nous demeurerons disciplinés et concentrés sur le désendettement en vue de revenir à notre structure de capital optimale qui se situe autour de 2x le ratio endettement net/EBITDA. Nous prévoyons un ratio endettement net / EBITDA inférieur à 4x d'ici à fin 2020.

Notre portefeuille de dette et l'état de nos liquidités offrent à notre business une flexibilité opérationnelle et financière. Nous avons remboursé les gros emprunts à échéance proche afin d'éliminer les besoins de refinancement et nous poursuivrons la gestion proactive de notre portefeuille de dette. Notre portefeuille de dette se compose d'un mix de différentes devises donnant accès aux marchés de la dette liquide, et 94 % du portefeuille porte un taux d'intérêt fixe. De plus, nos 16 milliards d'USD de liquidités dépassent largement les échéances de nos emprunts d'une année donnée.

Compte tenu de la volatilité des devises qui s'est manifestée cette année et conformément à nos priorités en matière d'affectation du capital, nous avons appliqué en octobre une nouvelle base de distribution de dividendes de 50 % afin d'accélérer le désendettement. Ce faisant, nous continuons d'investir en priorité dans les opportunités de croissance interne et d'accroître la flexibilité financière.

Atteindre ensemble des résultats

Nous remercions nos actionnaires pour leur soutien indéfectible, puisque nous restons concentrés sur la réalisation d'une solide croissance interne tout en réduisant la dette pour revenir à notre structure de capital optimale. Nous sommes une entreprise composée de collaborateurs qui agissent comme des propriétaires et qui prennent leurs résultats à cœur, et nous ne nous satisfaisons jamais totalement de nos résultats, même en 2018.

2019 a commencé et nous croyons fermement qu'avec notre stratégie commerciale, notre solide portefeuille de marques, notre empreinte géographique diversifiée, notre efficacité inégalée et surtout, notre réserve exceptionnelle de collaborateurs engagés et talentueux, nous pourrions atteindre ces objectifs, aujourd'hui et demain.

Carlos Brito
Chief Executive Officer

Olivier Goudet
Chairman of the Board

Chiffres clés.

Performance

+4,8%

Croissance des produits

22 080

millions d'USD

EBITDA normalisé 2018

567 millions d'hl

Volumes de bière en 2018

40,4%

Accroissement de la marge EBITDA de 118 points de base à 40,4 %

+1/3

Les produits de nos trois marques mondiales ont représenté plus d'un tiers de notre croissance en 2018



Marques

>500 marques

377

récompenses obtenues dans 16 grands concours internationaux

8/10

8 des 10 marques de bière ayant le plus de valeur au monde selon le classement BrandZ™

Implantations

50

Présence opérationnelle dans près de 50 pays

227

brasseries

13 000

commerces de détail

150+

Bières vendues dans plus de 150 pays



Rêve-Collaborateurs-Culture

175 000

collègues

100+

Plus de 100 nationalités représentées au sein de notre entreprise

16

16 semaines minimum de congé d'aïdant principal (tous genres confondus) au niveau mondial



Près de la moitié de nos brasseries situées aux États-Unis sont dirigées par des maîtres-brasseurs femmes

Développement durable

7 000

agriculteurs ont participé à notre programme SmartBarley dans le monde et à des programmes de formation de petits exploitants en Colombie, en Inde, au Mexique, en Ouganda et en Zambie.

-8,0%

Notre consommation totale d'eau a diminué de 8,0 % depuis 2017. Des partenariats stratégiques mondiaux ont été lancés avec World Wildlife Fund for Nature (WWF) et The Nature Conservancy (TNC)

Consommation réfléchie et sécurité routière

6

6 City Pilots dans le monde



8%

Environ 8 % de notre volume de bière mondial est sans alcool ou peu alcoolisé

>135 millions d'USD

Plus de 135 millions d'USD investis dans des campagnes de marketing social dédiées et des programmes connexes au cours des deux dernières années

Fin 2020

date butoir pour placer une étiquette informative sur toutes nos bières vendues sur tous les marchés

13%

Réduction de 13 % des accidents mortels dans l'État de Sao Paulo au Brésil entre 2015 et 2017, soit plus de 496 vies sauvées

Soutien communautaire

>1,4 million

Don de plus d'1,4 million de canettes d'eau potable d'urgence à travers les États-Unis

18 500+

Plus de 18 500 détaillants soutenus grâce à notre programme de développement des petits détaillants

4,5 millions

de litres d'eau par jour pour soutenir Cape Town en Afrique du Sud, dans le cadre de son projet de gestion des pressions pendant la grande sécheresse

202 000+

bénévoles engagés en Colombie, au Pérou, en Équateur et au Mexique par le biais des programmes de volontariat #MeUno et Voluntarios Modelo

62 000+

Plus de 62 000 collègues dans le monde ont participé au Global Be(er) Responsible Day

43,5%

de notre volume sont conditionnés en emballage signé

Contenu recyclé de nos emballages primaires :
64,7% pour les canettes
41% pour le verre
15,7% pour le PET

4,5%

de réduction des émissions (type 1, 2 et 3) à travers notre chaîne de valeur depuis 2017

16%

À ce jour, nous avons conclu des contrats pour que 50 % de notre électricité provienne de sources renouvelables, dont 16 % sont déjà opérationnels



Faits marquants.

Jan.

Stella Artois a fait son retour dans une publicité diffusée durant le Super Bowl pour lancer notre quatrième campagne annuelle menée en partenariat avec Water.org. Cette publicité qui attirait l'attention sur la crise mondiale de l'eau, annonçait que nos verres calices en édition limitée étaient disponibles à l'achat. Depuis le début de notre partenariat en 2015, nous avons vendu plus de 460 000 calices et permis à plus d'1,5 million de personnes d'accéder à l'eau potable.

Lors du Forum économique mondial de Davos, en Suisse, Budweiser a révélé un symbole d'électricité verte pour soutenir son engagement à brasser ses bières en utilisant 100 % d'électricité verte. Ce symbole a été lancé aux États-Unis et au Chili et sera déployé sur d'autres marchés du monde d'ici à 2025.

Fév.

Nous avons signé un accord de partenariat avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour collaborer à l'amélioration de la sécurité routière. Ensemble, nous allons créer une boîte à outils de gestion de la sécurité routière qui sera disponible partout dans le monde et qui permettra aux autorités de mieux aborder la sécurité routière.

Mars

Nous avons lancé nos nouveaux Objectifs de développement durable à l'horizon 2025, qui s'alignent sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies. Ils visent d'ambitieux progrès dans quatre domaines : agriculture intelligente, gestion de l'eau, emballages circulaires et action climatique.

Nous avons réalisé une fusion 50/50 de nos activités avec les activités existantes du brasseur leader Turc Anadolu Efes en Russie et en Ukraine. Depuis la clôture de la transaction, nos activités et celles d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine sont combinées sous le nom d'AB InBev Efes.

Avr.

Nous avons introduit un nouveau brevet qui devrait réduire de 5 % nos émissions opérationnelles là où il est mis en place. Cette technologie génère des bulles de gaz sans nécessiter beaucoup de chaleur et d'eau, ce qui diminue la consommation d'énergie dans nos brasseries.

Mai

Nous avons annoncé notre nouvelle norme mondiale applicable au congé parental, qui étend le congé parental à davantage de salariés et garantit par défaut un congé parental minimum de 16 semaines aux aidants principaux et de 2 semaines aux aidants secondaires, sans considération de genre.

Nous nous sommes réappropriés les droits de la marque Budweiser en Argentine.

Juin

En 2018, nous nous sommes classés parmi les meilleurs grâce à nos campagnes de marketing lors du prestigieux festival international de la créativité qui se déroule à Cannes en France, en remportant pas moins de 23 Lions et deux Grand Prix, qui sont la récompense suprême.



Juil.

Budweiser a été la marque la plus évoquée dans les médias numériques et sociaux durant la **Coupe du Monde de la FIFA Russie 2018™**, avec quelque cinq milliards de messages, selon les estimations. Huit millions de gobelets rouges lumineux ont décuplé l'énergie euphorique des matchs à travers le monde. Ce fut la plus grande campagne commerciale de l'histoire de notre entreprise, avec des activations déployées à travers plus de 50 marchés et 565 000 points de consommation. Ce sponsoring a permis d'améliorer les produits nets de +10,1 % en dehors des États-Unis au 2T18 et de soutenir la croissance des volumes et des produits de 9,3 % en dehors de États-Unis au 3T18.



Nous avons annoncé une **nouvelle structure organisationnelle** pour assurer la croissance future, en simplifiant notre structure géographique pour passer de neuf à six zones de gestion et en créant deux nouveaux postes de haute direction pour saisir les opportunités de croissance interne dans notre portefeuille sans alcool et la vente au détail.

Août

Nous avons lancé le **100+ Sustainability Accelerator** (accélérateur de développement durable 100+) pour accueillir et financer des startups qui offrent des solutions aux défis afin de créer un monde plus durable pour tous. Au cours de la première année, notre programme accélérateur a reçu plus de 650 candidatures de startups réparties sur 20 pays à travers le monde. 21 entreprises originaires de 12 pays différents ont été sélectionnées pour participer à la toute première édition. Chacune recevra jusqu'à 100 000 USD à titre d'investissement ainsi que l'opportunité d'obtenir d'autres investissements de notre entreprise et de nos partenaires à l'occasion d'un Demo Day qui aura lieu en 2019.

Sept.

Nous avons participé au **Global Be(er) Responsible Day**, en réunissant plus de 62 000 collègues dans le monde entier pour sensibiliser les gens à la consommation réfléchie. Ensemble, en une seule journée, nous avons diffusé des messages promouvant la consommation réfléchie à plus de 3,6 millions de consommateurs en interaction directe.

Notre CEO Carlos Brito s'est joint à Mike Bloomberg lors de la conférence de presse pour promouvoir l'**Indice d'égalité hommes-femmes 2019** lors du Bloomberg Global Business Forum qui s'est tenu à New York.

Oct.

Nous avons nommé le premier **Global Director of Diversity & Inclusion**.

Nov.

Nous avons annoncé les gagnants de notre concours de la meilleure **campagne de consommation réfléchie**, qui mettait au défi nos équipes de marketing du monde entier de promouvoir la consommation réfléchie par le biais du marketing social et de campagnes innovantes destinées aux consommateurs.

Notre **technologie BrewRight** a été primée lors des Financial Times Intelligent Business Awards 2018. Cet outil interne innovant nous aide à lutter contre la corruption, la fraude et le blanchiment d'argent en utilisant l'analyse de données et la cotation du risque pour identifier des schémas dans les opérations quotidiennes susceptibles de nécessiter des enquêtes ou une surveillance approfondies.

Nos bières ont remporté six récompenses aux **European Beer Star Awards** reconnus internationalement. Parmi les lauréates figuraient une Bitter anglaise de nos brasseurs de 4 Pines basés à Sidney et les ales de style belge élaborées par nos brasseurs néerlandais de Hertog Jan. Les gagnants ont été sacrés au salon BrauBeviale de la ville bavaroise de Nuremberg en Allemagne.

Déc.

Nous avons annoncé un accord avec la plus grande entreprise d'énergie solaire d'Europe, Lightsource BP, en vue d'acheter **100 % d'énergie renouvelable** pour notre site opérationnel Budweiser au Royaume-Uni.

Labatt, notre filiale canadienne a annoncé un partenariat de recherche avec Tilray, un pionnier mondial de la production et la distribution de cannabis, sur des boissons non alcoolisées contenant du tétrahydrocannabinol (THC) et du cannabidiol (CBD). Ce **partenariat** se limite au Canada et aucune décision n'a été prise quant à la commercialisation de ces boissons.



Brasser un meilleur avenir.



Il y a plus de 600 ans, nous avons commencé à révolutionner la bière. Préparons maintenant les 100 prochaines années et au-delà !

Nous rassemblons quelque 175 000 personnes exceptionnelles et plus de 500 marques emblématiques autour de notre passion pour le brassage d'une bière de la plus haute qualité.

Avec un solide portefeuille constitué de bières abordables, premium, faciles à boire et aromatisées, de boissons apparentées à la bière, et de bien d'autres options, notre Rêve est de réunir les gens pour un monde meilleur. Nous sommes un brasseur véritablement mondial, ancré dans les communautés présentes à travers le monde comme une famille d'entreprises locales.

Ouvrir la voie pour la catégorie bière

D'après Euromonitor, nous produisons plus d'un quart de la bière dans le monde, et représentons une part bien plus importante de l'EBITDA du secteur. En tant que brasseur leader au niveau mondial, nous assumons la responsabilité de la santé et de la croissance de la catégorie bière au niveau mondial.

Nous avons également adopté une nouvelle conception de la catégorie bière, qui reconnaît différentes maturités de marché ainsi que le rôle des portefeuilles de marques dans la croissance. Lorsque nous envisageons l'avenir, nous nous réjouissons des opportunités de croissance liées à l'élargissement de notre présence sur les marchés développés et en développement.

Adapter notre mix produits pour répondre à l'évolution des goûts

Nous ne cessons d'innover et de diversifier notre offre de bières pour proposer davantage d'options de la plus haute qualité. Notre objectif est de créer des bières que les consommateurs peuvent déguster à diverses occasions. Notre cadre d'extension des catégories nous permet d'anticiper les habitudes et tendances de consommation qui évoluent afin de définir le portefeuille idéal de chaque marché pour stimuler la croissance.

Nous nous positionnons non seulement pour garantir que nos marques nous permettent d'amener de nouveaux consommateurs dans la catégorie bière, mais aussi pour offrir aux consommateurs existants de nouvelles façons de découvrir une vaste gamme de bières destinées à différentes occasions.



Nous travaillons également pour redynamiser la core lager par le biais d'extensions de marque comme Bud Light Lime et Orange qui s'adressent aux consommateurs majeurs plus jeunes, hommes et femmes. De même, nous valorisons la core lager grâce à l'innovation en matière d'emballage, comme en Chine, avec nos bouteilles Harbin munies d'anneaux à tirer qui ont une ouverture facile et un bruit caractéristique à l'ouverture.

Assurer la croissance grâce à la premiumisation

La premiumisation constitue l'opportunité de croissance la plus forte et la plus immédiate pour notre entreprise. Nous constatons qu'il s'agit d'une tendance mondiale et que la part de marché du premium dans la catégorie bière est fortement limitée par rapport aux autres catégories.

La croissance au sein du segment premium n'est possible que moyennant une stratégie de portefeuille forte. Nous disposons aujourd'hui d'un solide portefeuille de marques pour booster le segment premium et nous y parviendrons grâce à notre High End Company. Nous avons identifié 11 marques qui constituent notre portefeuille premium mondial et qui, avec d'autres marques locales, nous permettent d'être présents dans tous les styles de bière pertinents. Jusqu'à présent, nous avons réussi le lancement de la High End Company dans 22 pays, avec une croissance générale des produits de 25,6 % par rapport à 2017.

Pleins feux sur... nos marques mondiales

Nos marques mondiales se sont développées sur plusieurs nouveaux marchés au cours de l'année écoulée. Nous avons constaté des déploiements à grande échelle très réussis de notre portefeuille de marques mondiales, notamment en Australie, en Colombie, en Équateur, au Pérou et en Afrique du Sud. En 2018, nos marques mondiales ont été notre principal moteur de croissance, représentant plus d'un tiers de notre croissance des produits nets totaux par rapport à 2017. Voici quelques autres faits marquants de l'année concernant nos marques mondiales :

#1

Les marques mondiales ont été notre moteur de croissance n°1 en 2018

+1/3

Nos marques mondiales représentent plus d'un tiers de notre croissance des produits nets totaux par rapport à 2017



Budweiser

Les produits de Budweiser ont augmenté de 5,3 % au niveau mondial et de 10 % en dehors des États-Unis, grâce à une solide campagne de la Coupe du Monde de la FIFA Russie™ et à une expansion géographique continue.

- Nous avons tiré profit de l'une des plus grandes plateformes du monde, à savoir la Coupe du Monde de la FIFA Russie 2018™, pour promouvoir Budweiser dans plus de 50 pays. Ce fut la campagne la plus importante et la plus réussie de notre histoire. Budweiser a été la marque dont on a le plus parlé sur les réseaux numériques et sociaux durant la compétition.
- Nous avons lancé avec succès la troisième Budweisers Reserve Collection, la Copper Lager. Cette collaboration avec Jim Beam nous a permis de réaliser l'un de nos 15 meilleurs gains de part de marché aux États-Unis en 2018.
- Nous avons lancé une plateforme consacrée aux énergies renouvelables lors du Forum économique mondial de Davos (Suisse) en janvier 2018. Chaque Budweiser vendue aux États-Unis est aujourd'hui produite grâce à de l'électricité renouvelable.
- Nous avons connu une année remarquable en Chine, avec une expansion géographique sur de nouveaux territoires au-delà de Guangdong et Fujian, et la pénétration de nouveaux canaux, dont les restaurants chinois et le commerce traditionnel.

Stella Artois

Stella Artois a poursuivi sa croissance forte et équilibrée, progressant de 5,2 % au niveau mondial, favorisée par une pénétration de l'occasion de consommation durant les repas.

- Notre partenariat fructueux avec Water.org s'est poursuivi, avec la vente de plus de 460 000 calices et le soutien de plus d'1,5 million de personnes depuis 2015 pour qu'elles aient accès à l'eau potable.
- Nous avons réussi le lancement de la nouvelle campagne de la marque Joie de Bière à travers 15 marchés, qui incite les gens à faire plaisir au quotidien.
- Au Royaume-Uni, Stella Artois a enregistré une croissance à deux chiffres avec sa campagne Wimbledon et ses packs en édition limitée grâce auxquels les consommateurs pouvaient gagner des tickets gratuits.

Corona

Corona a enregistré une croissance à deux chiffres pour la quatrième année consécutive, avec des produits en hausse de 17,6 % au niveau mondial et de 28,5 % en dehors du Mexique.

- Nous avons développé la franchise Corona SunSets, une série de festivals de musique organisés partout dans le monde, avec 11 000 événements SunSets tenus dans 25 des principaux pays de Corona en 2018.
- Nous avons introduit une nouvelle variante moins alcoolisée baptisée Corona Ligera, qui est devenue la bière premium importée moins alcoolisée la plus vendue en Australie en 2018.
- Nous avons poursuivi notre partenariat Corona X Parley pour lutter contre la pollution des mers par le plastique, en organisant plus de 300 opérations de nettoyage dans plus de 15 pays dont les Maldives, les Palaos, le Mexique, la République dominicaine, le Chili, l'Indonésie, l'Italie, l'Afrique du Sud et l'Australie, impliquant plus de 7000 bénévoles qui ont ramassé plus de 1300 tonnes de déchets plastiques.

Partager ■ avec le monde notre passion ■ pour la bière.

Nous sommes géographiquement diversifiés, avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, et opérons dans près de 50 pays du monde.



Amérique du Nord

En Amérique du Nord, les volumes totaux ont diminué de 2,5 %, les produits ont reculé de 0,8 % et l'EBITDA normalisé affiche une baisse de 2,4 % par rapport à 2017. La marge EBITDA normalisée a diminué de 68 points de base à 39,7 %.



Amérique latine Ouest

En Amérique latine Ouest, les volumes totaux ont augmenté de 4,5 %, les produits de 9,5 % et l'EBITDA normalisé de 16,4 % par rapport à 2017. La marge EBITDA normalisée a gagné 306 points de base pour atteindre 52 %.



Amérique latine Nord

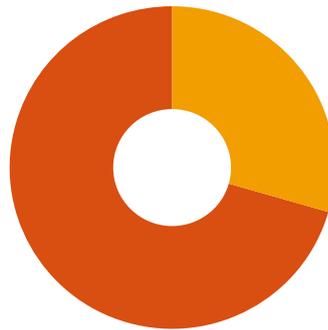
En Amérique latine Nord, les volumes totaux ont diminué de 3,5 %, les produits ont augmenté de 3,0 % et l'EBITDA normalisé est en hausse de 5,2 % par rapport à 2017. La marge EBITDA normalisée a augmenté de 95 points de base à 43,7 %.



Amérique latine Sud

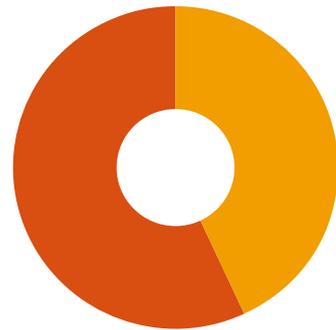
En Amérique latine Sud, les volumes totaux ont diminué de 1,0 %, les produits ont augmenté de 21,3 % et l'EBITDA normalisé affiche une hausse de 30,8 % par rapport à 2017. La marge EBITDA normalisée a augmenté de 369 points de base à 48,2 %.

VOLUMES TOTAUX 2018



● MARCHÉS DÉVELOPPÉS - 30%
● MARCHÉS ÉMERGENTS - 70%

PRODUITS TOTAUX 2018



● MARCHÉS DÉVELOPPÉS - 30%
● MARCHÉS ÉMERGENTS - 70%

EMEA



Au sein de la zone EMEA, les volumes totaux ont augmenté de 2,3 %, les produits de 4,1 % et l'EBITDA normalisé de 1,3 % par rapport à 2017. La marge EBITDA normalisée a diminué de 100 points de base à 35,8 %.

Asie-Pacifique



Au sein de la zone Asie-Pacifique, les volumes totaux ont augmenté de 2,1 %, les produits de 6,1 % et l'EBITDA normalisé de 12,8 % par rapport à 2017. La marge EBITDA normalisée a augmenté de 218 points de base à 36,4 %.

Simplifier notre organisation

Depuis le 1^{er} janvier 2019, nous sommes passés de neuf à six régions de gestion. Nous avons apporté ces changements pour nous rapprocher de nos consommateurs, rendre notre entreprise plus agile au sein de ces zones et rechercher activement les opportunités de croissance.

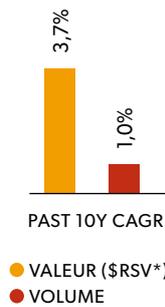
Assurer la croissance.



Notre portée en tant que brasseur véritablement mondial, ancré au sein des communautés à travers le monde, nous permet de connaître les tendances de consommation émergentes, et profiter ainsi de nouvelles opportunités. Ces dernières années, nous avons concentré nos efforts et ressources sur la prévision des principaux critères de choix des consommateurs pour identifier les tendances et opportunités.

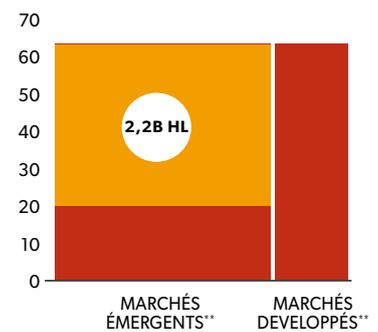
CROISSANCE EN VALEUR ET VOLUME SUR UNE BASE GLOBALE

Catégorie bières mondiales



POTENTIEL SIGNIFICATIF DE CROISSANCE DE LA CONSOMMATION PAR PERSONNE

Consommation de bière par personne (L p.a.)



* Valeur de vente au détail en USD constant.

** Marchés développés = Europe de l'Ouest, Europe de l'Est (ex. Turquie, CEI), Amérique du Nord, Japon, Corée du Sud, Singapour, Australie, Nouvelle-Zélande. Les marchés émergents ne comprennent pas le Pakistan, l'Indonésie, la région MENA.

Source : GlobalData, Platologic, IWSR, Nielsen, IRI



Identifier le potentiel de croissance à long terme

La catégorie globale de la bière demeure saine et solide, avec une croissance des volumes et de la valeur au cours des dix dernières années. Nous pensons qu'il existe une importante opportunité de croissance des volumes au niveau mondial, en particulier au sein de la catégorie bière sur les marchés émergents, en raison de la différence de consommation par habitant entre les marchés matures et les marchés émergents ayant une ouverture potentielle considérable à combler.

Ce potentiel est étayé par la croissance que nous avons constatée sur les marchés émergents ces dernières années. Pour illustrer cela, citons notre croissance exceptionnelle au Nigeria suite à la stabilisation et à la croissance économique du pays, où notre portefeuille de marques premium attire des consommateurs appartenant à une classe moyenne émergente qui ont envie de qualité et d'expériences fortes.

Nous croyons qu'il y a encore plus d'opportunités de croissance de la consommation par habitant sur les marchés émergents et nous mettons en œuvre des initiatives d'accessibilité pour exploiter ce potentiel, notamment l'utilisation des cultures locales et l'usage d'emballages moins chers.

Nous sommes convaincus que ce potentiel de croissance est compatible avec nos programmes de développement de l'impact économique et de consommation réfléchi.

S'adapter pour répondre à l'évolution des besoins des consommateurs

Une des tendances importantes constatées concernant la plupart des biens de consommation, dont la bière, est la premiumisation. Les consommateurs se tournent vers des produits de luxe plus abordables et un grand nombre de nos bières leur offrent une expérience premium. Par rapport aux vins et spiritueux, la bière n'en est qu'à ses débuts en matière de premiumisation, ce qui constitue une opportunité intéressante de continuer à accroître la valeur de vente et la marge en améliorant le mix.

Ce tableau présente les marques premium et leur part du marché total. Nous pensons qu'une marge de croissance significative se profile pour nous et pour la catégorie bière. Cette croissance continuera d'être soutenue et exploitée par notre portefeuille de marques mondiales et par la High End Company qui a considérablement étendu nos capacités d'action sur le marché.

PART DE MARCHÉ PREMIUM (%)

	Bière	Spiritueux	Vin
Marché à maturité précoce	0%	7%	18%
Marché à maturité moyenne	3%	17%	70%
Marché à maturité avancée	6%	30%	85%

Source : GlobalData, PlatoLogic, IWSR, Nielsen, IRI

Transformer les défis en opportunités

Sur le marché actuel, les risques environnementaux tels que le changement climatique et la pénurie d'eau sont bien réels. Nos initiatives en faveur du développement durable nous aident à gérer le risque tout en créant de la valeur grâce à de nouveaux produits et à des campagnes ciblées.

Notre approche du développement durable nous permet de transformer les défis émergents en opportunités – pour nous, nos partenaires et les communautés au sein desquelles nous opérons. Atténuer le risque hydrique signifie améliorer la sécurité de l'eau pour nos communautés. En investissant dans le développement de l'agriculture et l'innovation agricole, nous améliorons la productivité et les moyens de subsistance de nos communautés agricoles.

Nos trois marques mondiales soutiennent toutes des initiatives qui encouragent le changement pour agir sur les problèmes environnementaux graves. Budweiser a investi dans l'énergie renouvelable, Corona s'est associée avec Parley for the Oceans pour lutter contre la pollution plastique des océans et Stella Artois collabore avec Water.org pour améliorer la disponibilité de l'eau dans les pays en développement. Toutes ces marques connaissent une forte croissance.

Le marché premium en pleine croissance comprend des bières artisanales telles que Goose Island.



Du champ au verre.

Nous sommes une entreprise composée de collaborateurs qui agissent comme des propriétaires : nous prenons nos résultats et nos progrès à cœur et aspirons constamment à un avenir meilleur. Notre passion est de brasser les bières de la plus haute qualité appréciées par les consommateurs.



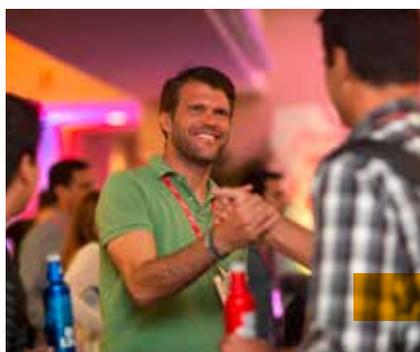
Nos actionnaires

Notre priorité est d'assurer une croissance constante et rentable. Nous ne nous contentons pas de demi-mesures. Nous avons bâti notre entreprise en faisant preuve d'intégrité, d'ardeur au travail, de qualité et de responsabilité.



Nos fournisseurs

L'aspect relationnel est essentiel pour nos activités opérationnelles, en particulier avec nos fournisseurs. Leur collaboration est un élément clé dans l'élaboration d'une chaîne d'approvisionnement résiliente, qui crée de la valeur et contribue à nos objectifs de développement durable.



Nos partenaires

Nous sommes conscients qu'aucune organisation ne peut résoudre seule les défis mondiaux actuels. Les partenariats sont nécessaires pour s'attaquer aux problèmes les plus urgents, actuels et futurs, et le secteur privé doit jouer un rôle proactif.





Nos collaborateurs

Nos collaborateurs sont notre plus grand atout. Ils sont curieux, audacieux et résilients. Nous recrutons, développons et retenons des collaborateurs capables de faire mieux que nous.

Nos communautés

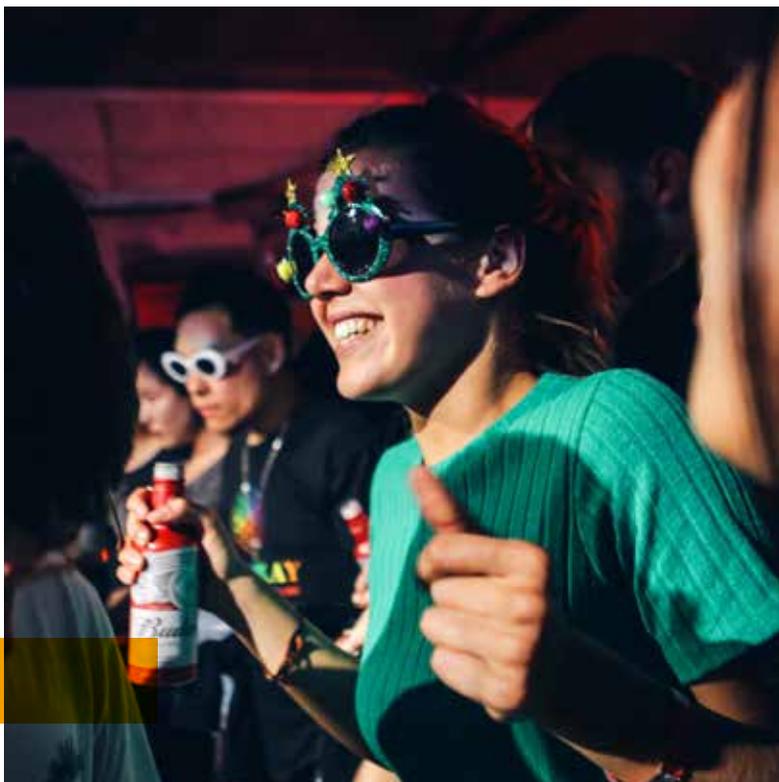
Nous sommes étroitement liés aux communautés au sein desquelles nous vivons et travaillons. Nous tenons à contribuer favorablement aux enjeux importants auxquels font face ces communautés, tels que le développement durable, la consommation réfléchie et la sécurité routière. Nos objectifs se concentrent sur les domaines dans lesquels nous pouvons avoir – en tant qu'entreprise d'envergure mondiale – le plus grand impact positif.

Nos consommateurs

Le consommateur est roi. La bière rassemble les gens pour célébrer la vie, et nous nous mettons au service de nos consommateurs en leur offrant des expériences de marque significatives, toujours de manière responsable.

Nos clients

Nous nous associons avec des détaillants, propriétaires de bar, grossistes et distributeurs importants pour acheminer nos bières jusqu'aux consommateurs, tout en soutenant leur croissance, en nous efforçant de fournir le meilleur service et en visant une excellente performance de nos marques dans l'on trade et l'off trade.



Rêver grand est dans notre ADN.

Nous agissons comme des propriétaires : nous avons les moyens d'initier un réel changement, d'obtenir des résultats et de croître au rythme de nos talents. La plateforme Rêve-Collaborateurs-Culture est le pilier sur lequel nous avons bâti et continuons de bâtir notre entreprise. C'est le fondement de notre succès et le moteur de notre performance.



Utiliser nos principes comme base

Nos dix principes constituent l'essence même de notre culture ; ils nous permettent d'atteindre un niveau de cohérence opérationnelle tout en respectant les cultures locales et de collaborer ensemble à la concrétisation de notre rêve commun partout dans le monde.

Rêve

- 1 Notre rêve commun nous pousse tous à travailler dans la même direction et à réunir les gens pour un monde meilleur.

Collaborateurs

- 2 Nos collaborateurs sont notre plus grande force. De bons collaborateurs évoluent au rythme de leurs talents et sont rémunérés en conséquence.
- 3 Nous recrutons, développons et retenons des collaborateurs capables de faire mieux que nous. Nous serons évalués en fonction de la qualité de nos équipes.

Culture

- 4 Nous ne sommes jamais pleinement satisfaits de nos résultats, qui sont le moteur de notre entreprise. La détermination et la complaisance zéro garantissent un avantage concurrentiel durable.
- 5 Le consommateur est roi. Nous servons nos consommateurs en leur offrant des expériences de marque qui ont un sens dans leur vie, toujours selon une approche responsable.
- 6 Nos collaborateurs agissent comme des propriétaires et prennent à cœur leurs résultats. Nous montrons l'exemple et tenons nos engagements.
- 7 Nous pensons que le bon sens et la simplicité sont en général de meilleurs principes que la sophistication et la complexité inutiles.
- 8 Nous gérons nos coûts consciencieusement, afin de libérer des moyens qui soutiendront une croissance durable et rentable du chiffre d'affaires.
- 9 Des dirigeants qui montrent eux-mêmes l'exemple sont au cœur de notre culture. Nous tenons nos engagements.
- 10 Nous ne nous contentons pas de demi-mesures. L'intégrité, l'ardeur au travail, la qualité et la responsabilité sont les fondements de notre entreprise.

Brasser de grandes bières et rêver toujours plus grand

Brasser les bières les plus appréciées au monde, construire des marques emblématiques et créer des expériences mémorables, c'est ce qui nous motive et nous inspire. Nous mobilisons nos collaborateurs en repoussant les limites du possible car nous pensons que grâce au travail acharné et à la force de nos équipes, nous pouvons tout accomplir. Cela apparaît clairement dans nos initiatives lancées en 2018, dont notre 100+ Accelerator, et dans la manière dont nous exploitons la portée de nos marques mondiales pour jouer un rôle important dans notre programme de développement durable.

Nos collaborateurs sont curieux, audacieux et résilients. Nous voyons les défis comme des opportunités et sommes stimulés par les possibilités qu'ils offrent. Nous apprenons et progressons sans cesse, pour recruter, développer et retenir les collaborateurs qui ont le potentiel de faire encore mieux que nous.

**Nous sommes tous des brasseurs.
La passion pour la bière est notre vie.**



Bâtir des carrières et mobiliser nos collaborateurs

Avoir une carrière intéressante ne consiste pas à attendre son tour, mais à atteindre ses objectifs et avoir de l'influence. C'est pourquoi nous encourageons les évolutions de carrière rapides et le leadership précoce, que cela se traduise par des expériences interfonctionnelles, des opportunités mondiales ou le développement du leadership.

Notre programme Global Management Trainee (GMT) accélère les carrières des diplômés universitaires les plus brillants et les plus motivés, grâce à une rotation de 10 mois qui leur permet de découvrir de manière approfondie nos activités opérationnelles et nos projets mondiaux. Nous générons également une solide réserve de talents à fort potentiel par le biais de notre programme Global MBA (GMBA). Le programme GMBA est un programme de développement d'un an qui propose une immersion dans les activités opérationnelles de plusieurs régions, organise des rencontres avec les hauts dirigeants mondiaux et offre l'opportunité de collaborer aux projets phares de l'entreprise.

La population de nos programmes GMT et GMBA reflète l'importance que nous accordons à la diversité des talents et à l'amélioration de la parité homme-femme. Notre promotion GMBA 2018 comprenait 50 % d'hommes et 50 % de femmes, et 10 nationalités différentes y étaient représentées. Celle du GMT 2018 était constituée à 53 % d'hommes et 47 % de femmes, de 27 nationalités différentes.

Nous recherchons un potentiel de leadership à long terme chez les collaborateurs que nous recrutons. En témoigne le fait que 62 % de nos salariés (bands 0-VII) font partie de notre entreprise depuis plus de cinq ans, 32 % travaillent chez nous depuis plus de 11 ans et 11 % nous accompagnent depuis plus de 20 ans. Parmi nos collègues occupant des postes de direction et supérieurs, 81 % sont chez nous depuis plus de cinq ans.

Mesurer l'engagement du personnel

Afin d'encourager la motivation constante et une culture d'entrepreneur, mais également de réduire la rotation du personnel, d'améliorer la productivité et de favoriser la satisfaction générale des salariés, nous insistons particulièrement sur l'engagement du personnel. Ceci commence par l'évaluation de l'engagement afin d'établir une référence qui nous permet d'identifier les lacunes puis de créer des initiatives pour améliorer l'engagement à l'avenir. Les résultats de notre enquête sur l'engagement et les taux de participation à l'enquête restent largement supérieurs aux moyennes du secteur.

SOUTENIR LES COMMUNAUTÉS DANS LE MONDE ENTIER

Faire du bénévolat au sein des communautés

Le bénévolat est l'une des meilleures façons de rassembler les gens pour un monde meilleur. Aux quatre coins du monde, nos collaborateurs œuvrent ardemment à l'autonomisation des communautés. Nous encourageons ces efforts grâce à des initiatives de bénévolat auxquelles peuvent aussi souvent participer nos familles, amis, partenaires et consommateurs.

L'un des programmes clés est notre Global Be(er) Responsible Day, qui a réuni en 2018 plus de 62 000 collègues dans le monde entier pour sensibiliser les gens à la consommation réfléchie. Ensemble, en une seule journée, nous avons diffusé des messages promouvant la consommation réfléchie à plus de 3,6 millions de consommateurs en interaction directe, générant ainsi plus de 215 millions de publications dans les médias sociaux. Nous avons également collaboré avec plus de 1,1 million de points de consommation, détaillants et grossistes au cours du mois de septembre.

Nos équipes locales organisent également leurs propres projets de bénévolat. Au Mexique, notre programme Voluntarios Modelo a réuni plus de 135 000 bénévoles - dont un grand nombre de nos collègues - dans le cadre d'activités déployées au sein de leur communauté. Au Brésil, notre programme de volontariat fondé sur les compétences, VOA, a permis de fournir une formation en gestion à 185 organisations non-gouvernementales (ONG) en exploitant l'expertise en gestion de 191 de nos collègues. En Colombie, en Équateur et au Pérou, notre programme de bénévolat #MeUno a impliqué plus de 67 000 bénévoles dans des activités environnementales et éducatives. Aux États-Unis, en Afrique du Sud et en Colombie, notre Pro Bono Marathon a exploité les compétences de 194 collègues pour aider 13 partenaires sans but lucratif à résoudre des problèmes organisationnels.

Venir en aide aux victimes de catastrophes naturelles

En 2018, de nombreuses communautés dans le monde ont été touchées par des sécheresses, séismes, incendies, inondations et autres catastrophes naturelles. Nous pensons que nous pouvons jouer un rôle positif dans l'amélioration de la résilience aux catastrophes des communautés, en travaillant main dans la main avec les autorités, la société civile et d'autres organisations du secteur privé.

En Afrique du Sud, nous avons réagi à une importante sécheresse qui a touché Cape Town en offrant aux habitants un accès à l'eau de source locale (le public peut prendre 25 litres maximum par personne et par jour). Par ailleurs, nous avons apporté notre soutien à la ville dans le cadre de son projet de gestion de la pression visant à économiser 4,5 millions de litres d'eau par jour.

Aux États-Unis, en 2018, nous avons envoyé plus d'1,4 million de canettes d'eau potable d'urgence aux sinistrés du pays, en partenariat avec la Croix Rouge américaine, par le biais de notre programme d'urgence pour la distribution d'eau potable (Anheuser-Busch Emergency Drinking Water). En septembre 2018, notre brasserie de Fort Collins (Colorado) a installé les équipements nécessaires pour produire de l'eau en canettes, si bien que nous disposons désormais aux États-Unis de deux brasseries capables d'assurer cette production à des endroits stratégiques.

Nous sommes également intervenus après un important incendie dû à l'explosion d'une cocotte-minute, qui a touché 520 familles d'une communauté vulnérable de la ville brésilienne de Manaus. Nous avons fourni un soutien financier en moins de 24 heures, ce qui a servi à acheter 260 fours neufs et sûrs pour les familles sinistrées.

1,4 million

de canettes d'eau potable
d'urgence distribuées en
2018 aux États-Unis



Aider les petites entreprises et les communautés à prospérer

Nos programmes de développement des petits détaillants ont soutenu plus de 18 500 petits commerces de détail sur huit marchés répartis dans quatre régions. Ces initiatives visent à améliorer les revenus et les moyens de subsistance des petits commerces de notre chaîne de distribution en leur donnant accès à des outils comme une formation commerciale, des services financiers et une infrastructure. En Colombie, au Pérou et en Équateur, les programmes ciblent plus particulièrement les commerces gérés par des femmes, contribuant au soutien de l'égalité des sexes et de l'autonomisation économique des femmes.

En Afrique du Sud, nous avons continué d'encourager l'autonomie des petits entrepreneurs et de nos fournisseurs en leur permettant d'acquérir des compétences commerciales avancées et en leur donnant accès à de nouvelles opportunités commerciales, et participé ainsi à la création de plus de 2 400 emplois. Ceci a contribué à l'objectif de South African Breweries de créer des emplois grâce au développement des entreprises et des fournisseurs, en promouvant la croissance économique inclusive.

Nous œuvrons également pour avoir un impact positif adapté aux besoins des communautés au sein desquelles nous travaillons. Nos fondations, comme la Fondation Anheuser Busch, la Fondation Bavaria, la fondation Grupo Modelo et la fondation SAB, jouent un rôle clé dans l'atteinte de cet objectif.

**Au Brésil, notre programme de
volontariat fondé sur les compétences,
VOA, a permis de fournir une formation
en gestion à 185 organisations non-
gouvernementales**





Notre CEO Carlos Brito s'est associé à Mike Bloomberg pour lancer l'Indice d'égalité hommes-femmes lors du Bloomberg Global Business Forum (septembre 2018, New York)



DIVERSITÉ ET INCLUSION

Nous estimons que notre diversité est notre plus grande force. La diversité et l'inclusion au sein de notre organisation nous permettent d'accomplir notre Rêve, car ces principes favorisent la diversité de pensée, qui est nécessaire pour atteindre d'excellents résultats. Notre objectif premier est d'attirer, de recruter, d'engager, de développer et de faire progresser les meilleurs talents tout en les plaçant sur un pied d'égalité – indépendamment de leur genre, de leur origine ethnique, de leur orientation sexuelle ou de toutes autres caractéristiques qui rendent nos collaborateurs uniques.

Notre empreinte mondiale nous offre une chance exceptionnelle d'attirer des collaborateurs talentueux venant d'horizons différents. Actuellement, plus de 100 nationalités différentes sont représentées dans toute notre entreprise et 55, au sein de notre siège administratif mondial.

Au-delà de ça, refléter la diversité de notre empreinte nous aide à mieux comprendre nos consommateurs et à répondre à leurs besoins. Nous pensons que la diversité de pensée améliore la prise de décisions et permet de livrer des idées plus innovantes.

Notre entreprise a été construite par des personnes passionnées, pour durer. En créant des opportunités pour chacun, nous continuerons de nous développer au cours des 100 prochaines années et au-delà.

Encourager la diversité est pour nous une priorité mondiale

En 2018, nous avons progressé dans le fait de montrer que nous tenons compte de la diversité et de l'inclusion. Par exemple, nous avons lancé une première Politique de diversité et d'inclusion dans le cadre de notre Code de conduite et avons nommé en octobre un premier Global Director of Diversity and Inclusion.

Démontrer notre engagement en faveur de la diversité

En novembre, nous avons adhéré aux UN Women's Empowerment Principles et au CEO Action for Diversity Pledge. La première initiative menée dans le cadre de notre engagement collectif a été de célébrer 'A Day of Understanding' lors d'un atelier réunissant des collègues du siège administratif mondial et animé par PwC. Notre CEO Carlos Brito a ouvert la séance en partageant son point de vue personnel sur la diversité, l'inclusion

et les biais inconscients. Nous avons également contribué pour la première fois à l'indice d'égalité hommes-femmes de Bloomberg en communiquant des informations sur notre personnel, nos avantages, nos produits et nos programmes liés au genre, ce qui nous a valu de figurer dans l'indice 2019. En 2018, nous avons atteint, pour la troisième année consécutive, un score de 100 % concernant le Human Rights Campaign Corporate Equality Index en Amérique du Nord.

Pour progresser vers nos objectifs en matière de diversité et d'inclusion, nous nous sommes engagés aux côtés d'organisations comme Management Leaders for Tomorrow, OUTstanding, EMpower, Mercer's Global Diversity Forum et MAKERS@, entre autres. Nous sommes aussi une entreprise partenaire du Stanford VMware Women's Leadership Innovation Lab.

Définir nos objectifs et notre stratégie

En 2018, nous avons étendu notre stratégie existante en matière de diversité et d'inclusion au-delà de l'environnement de travail afin d'inclure notre chaîne de valeur globale et nos communautés. Cette stratégie fixe des objectifs comme, entre autres, attirer des talents diversifiés, permettre à nos collaborateurs de reconnaître les discriminations et créer un environnement de travail inclusif. En outre, elle définit des priorités telles que revoir nos politiques et processus afin d'être plus inclusifs, refléter la diversité et l'inclusion à travers notre chaîne de valeur et soutenir des initiatives pertinentes dans toutes les communautés au sein desquelles nous opérons.

Recruter et développer des talents diversifiés

Afin de garantir l'équité dans tous nos processus pour attirer, recruter, engager, développer et faire évoluer les talents, nous établissons des indicateurs et les suivons sur un tableau de bord mondial, présenté chaque année à l'équipe de direction et au conseil d'administration. Par ailleurs, nous avons formé en 2018 près de 200 membres de notre Senior Leadership Team (SLT) actuelle dans le cadre d'ateliers consacrés aux biais inconscients et à l'inclusion. D'autres managers et dirigeants ont également reçu une formation en ligne et en personne sur les biais inconscients, et nous avons mis en place des moyens efficaces pour briser ces biais dans nos réunions d'évaluation des performances.

« Chez INVolve, nous avons été extrêmement impressionnés par l'engagement d'AB InBev à avancer dans le domaine de la diversité et de l'inclusion. La collaboration avec INVolve pour lancer leur toute première politique mondiale de diversité et d'inclusion, l'organisation de notre dîner des rôles-modèles à New York, entre autres, témoignent avec force de leur désir de changement positif, et nous sommes impatients d'en découvrir davantage en 2019. »

SUKI SANDHU, FONDATEUR ET CEO D'INVOLVE



S'engager dans la féminisation des postes de direction

Nous travaillons activement pour accroître la représentation des femmes, notamment au plus haut niveau de direction, et avons porté à 30 % la proportion de femmes parmi nos salariés, soit une hausse de 2 points de pourcentage depuis 2016. Nous avons également accru notre taux de partenaires femmes (bands 0-IV) à 20 %, soit 3 points de pourcentage de plus qu'en 2016. En 2018, nous comptons 18 % de femmes au sein de notre effectif total et 25 % des nouveaux embauchés étaient des femmes.

Aujourd'hui, quasiment la moitié de nos brasseries aux États-Unis et un quart de nos brasseries en Argentine, en Chine et en Europe sont dirigées par des maîtres-brasseurs femmes, qui ont joué un rôle essentiel dans la production de certains de nos produits les plus connus.

Donner les moyens aux aidants de jouer leur rôle

En mai 2018, nous avons introduit notre première Norme mondiale sur le congé parental dans les quelque 50 pays où nous opérons, pour permettre aux aidants de bénéficier des congés dont ils ont besoin pour créer des liens avec leurs jeunes enfants. Tous les aidants principaux - hommes ou femmes - ont droit à 16 semaines minimum de congé payé à 100 %. Les aidants secondaires bénéficient d'au moins deux semaines de congé rémunéré à 100 %. Cette nouvelle norme dépasse actuellement les exigences réglementaires locales en vigueur dans plus de la moitié des pays où nous opérons.

En tant que l'une des entreprises leaders au niveau mondial, nous pensons que nous avons non seulement une responsabilité mais aussi une chance de soutenir nos collègues dans les moments importants de la vie. Nous sommes fiers de montrer l'exemple en fixant une norme mondiale minimale pour le congé parental, qui le rend accessible à tous les parents, y compris aux partenaires de même sexe et aux concubins.

Soutenir les droits LGBTQ+

Nous participons au développement de la fierté mondiale de la communauté LGBTQ+ dans le monde entier. En 2018, nous avons contribué au soutien des droits LGBTQ+ grâce à de nombreux programmes et à plusieurs de nos plus grandes marques. Nous nous sommes associés à des organisations externes, dont Out for Undergrad, Reaching Out MBA et OUTstanding. Notre Chief People Officer, David Almeida, a défendu les droits LGBTQ+ lors du forum Pride and Prejudice de The Economist sur les droits LGBTQ+.

Influencer grâce à nos marques

Nos marques jouent un rôle puissant au sein de la société, en réunissant les gens par le biais d'expériences significatives. En 2018, plusieurs de nos grandes marques ont défendu nos valeurs de respect et d'inclusion dans leurs publicités et se sont mobilisées pour le changement social.

« La diversité et l'inclusion sont une priorité pour mon équipe de direction et moi-même. Les équipes diversifiées obtiennent de meilleurs résultats, et en collaborant avec les autres pour partager les meilleures pratiques, nous avons une chance d'exercer un impact positif par le biais de nos collègues, nos marques, nos consommateurs et notre chaîne de valeur. »

CARLOS BRITO, CHIEF EXECUTIVE OFFICER D'AB INBEV

Carling Black Label dénonce les violences sexistes en Afrique du Sud

Nous avons utilisé la popularité de Carling Black Label pour sensibiliser la base de consommateurs essentiellement masculine de la marque et contribuer progressivement à mettre fin à un problème national majeur : la violence à l'égard des femmes. La campagne #NOEXCUSE a été lancée en 2017.

Depuis janvier 2018, 55 % du public cible ont déclaré connaître cette campagne, et parmi eux, 74 % ont affirmé vouloir dénoncer ouvertement les violences domestiques.

Skol soutient l'inclusion LGBTQ+ au Brésil

Skol a lancé un mouvement pour sensibiliser à l'inclusion LGBTQ+ en « faisant don » du « L » de la marque à l'acronyme LGBTQ+. Pendant le mois de juin, le nom Skol a été remplacé dans les médias sociaux par « Sko ». Skol a invité les autres marques du Brésil à se joindre à elle, et chaque marque qui s'est associée à l'initiative s'est engagée à faire un don aux organisations qui soutiennent la communauté LGBTQ+.

Grupo Modelo sponsorise la communauté LGBT+ au Mexique

De février à juillet, notre business au Mexique a sponsorisé une exposition temporaire intitulée « LGBT + Identity, Love and Sexuality » au Musée de la Mémoire et de la Tolérance de Mexico. L'objectif de cette exposition était de sensibiliser le public à la richesse de la diversité et à la compréhension des genres et de l'orientation sexuelle, dans le but de promouvoir une coexistence harmonieuse et d'éradiquer la discrimination.

Castle Lager casse les étiquettes en Afrique du Sud

En août, nous avons supprimé les étiquettes des bouteilles de Castle Lager pour montrer notre solidarité envers tous ceux qui se voient quotidiennement attribuer une étiquette de façon injuste et brutale. Le but de cette campagne était de sensibiliser les gens et d'éliminer définitivement les préjugés qui nous divisent tous.

Notre Chief People Officer David Almeida lors du forum Pride and Prejudice de The Economist (Mai 2018, New York)



-36%

Nombre total d'accidents avec incapacité de travail par rapport à 2017



SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Accroître la sécurité sur le lieu de travail

La sécurité de nos collaborateurs est une priorité. En 2018, nous avons continué à éveiller les consciences et à promouvoir les comportements sécuritaires auprès de nos collègues et de nos communautés. Par le biais de nos campagnes, notamment le World Safety Day et notre Global Behavioral Safety Initiative, nous montrons ce que la sécurité représente pour nous, c'est-à-dire un engagement de leadership et de responsabilité de la part de tous ceux qui travaillent pour ou au sein d'AB InBev.

De plus, nous avons progressé par rapport à nos indicateurs clés de sécurité. Le nombre total d'accidents avec incapacité de travail a encore diminué de 36 % par rapport à 2017. Cette réduction a été possible grâce au déploiement du pilier Environnement et Sécurité de nos systèmes mondiaux de management de la sécurité, à savoir le Voyager Plant Optimization (VPO) et le Distribution Process Optimization (DPO) au sein des Zones Afrique, COPEC et APAC Sud, aux investissements réalisés pour améliorer les conditions de sécurité dans les usines, au lancement de programmes de sécurité comportementale et à l'attention que nous avons consacrée à la sécurité routière. Notre but ultime est de minimiser le risque, de créer des leaders en sécurité à travers toute l'organisation et d'atteindre l'objectif de zéro accident. Grâce à l'engagement et à l'implication des membres de notre équipe, un grand nombre de nos sites opérationnels sont sur la bonne voie pour atteindre ce rêve.

Nous déplorons 14 accidents du travail mortels, dont 4 à l'intérieur des usines et 10 sur le terrain. Nos programmes de sécurité pour 2019 et au-delà continueront de cibler la prévention des accidents graves et mortels. Les objectifs personnels liés à la rémunération variable ont été considérablement adaptés pour soutenir ces programmes.

L'infrastructure routière et l'état des routes, ainsi que les agressions violentes, sont une véritable préoccupation lorsqu'on travaille en dehors de nos sites opérationnels. Étant donné qu'ils sont responsables d'une part des accidents mortels et graves, nous avons fait de la sécurité routière et de la prévention de la violence nos principales priorités. En 2018, nous avons continué d'investir dans l'amélioration de nos flottes et dans des programmes de formation, afin de donner à nos collaborateurs des conseils pour éviter les situations susceptibles de les mettre en danger.

Grâce à nos programmes phares VPO et DPO, nous suivons et surveillons les performances de notre organisation en matière de sécurité.

	2018	2017
Accidents avec incapacité de travail (LTI)		
Collaborateurs supply	135 ^A	233 ^A
Tier 2/Collaborateurs commerciaux	318 ^A	360 ^A
Prestataires de services (tous)	492	890
Total des accidents déclarés (TRI)		
Collaborateurs supply (occupés par AB Inbev)		
- combinée	415 ^A	*
- pré-rapprochement	246 ^A	269 ^A
Tier 2/Collaborateurs commerciaux		
- combinée	1,116	*
- pré-rapprochement	986	811
Accidents mortels**		
Collaborateurs supply	1 ^A	0 ^A
Tier 2/Collaborateurs commerciaux	4 ^A	4 ^A
Prestataires de services (tous)	9 ^A	6 ^A

^A Indicateur approuvé (veuillez-vous référer à la section Rapport d'assurance externe à la page 51)

* En raison de la priorité accordée aux accidents plus graves en 2017, les TRI des usines de l'ancienne SAB ne seront pas rapportés. Les contrôles internes relatifs au reporting des TRI n'ayant pas encore été suffisamment mis en œuvre en 2017, la qualité et la fiabilité des données sont insuffisantes.

** Les données relatives aux accidents mortels ne comprennent pas les accidents mortels sur le trajet domicile-lieu de travail et les accidents mortels impliquant la communauté, conformément aux définitions d'AB InBev en matière de reporting. Le tableau n'inclut pas non plus les accidents de la route mortels de prestataires de services, qui sont entièrement gérés par la société prestataire de services.

Définitions

Accidents avec incapacité de travail (LTI)

Accidents du travail entraînant plus d'un jour d'absence au travail.

Total des accidents déclarés

+ accidents nécessitant un travail adapté + accidents nécessitant un traitement médical.

Collaborateurs supply

Collaborateurs travaillant au sein d'une brasserie ou d'un site de production, incluant la logistique de premier rang.

Collaborateurs du deuxième rang/Collaborateurs commerciaux

Collaborateurs de logistique de deuxième rang, commerciaux, collaborateurs du groupe au niveau zonal et mondial.

Accident mortel sur le trajet domicile-lieu de travail

Accident survenant sur le trajet entre le domicile et le lieu de travail et qui entraîne le décès d'un ou de plusieurs de nos collaborateurs.

Accidents mortels impliquant la communauté

Accidents mortels survenant à des personnes en dehors de nos sites opérationnels dans le cadre de nos activités.

Être une référence en tant que leader de la catégorie.



Pour optimiser notre portefeuille et stimuler la croissance de la catégorie sur divers marchés, nous utilisons trois cadres stratégiques étroitement liés.

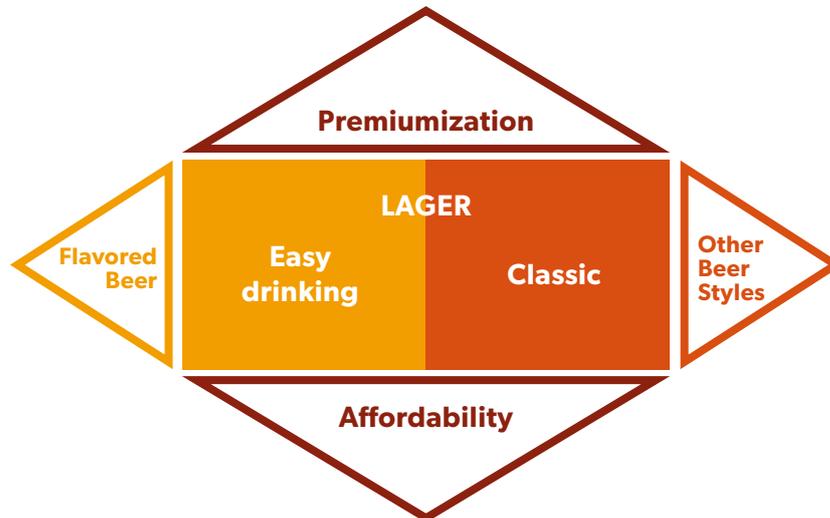
Modèle de maturité des marchés

Le **modèle de maturité des marchés** est un cadre qui classe nos marchés selon le niveau de maturité et la part de consommation de bière. Nous savons que la catégorie bière évolue à mesure que les marchés mûrissent et nous utilisons ce modèle pour regrouper ces marchés en clusters. Nous avons découvert que les opportunités de croissance pour la bière étaient différentes à chaque niveau de maturité.

Ce modèle nous permet de développer nos portefeuilles et nos capacités commerciales dans un esprit tourné vers l'avenir, afin de pouvoir :

- Prédire l'évolution d'un marché et anticiper une dynamique de marché résultant de marchés plus matures
- Fixer des priorités spécifiques sur la base d'un cluster de marchés
- Optimiser notre portefeuille de marques pour cibler des moments de consommation dans les clusters

CADRE D'EXTENSION DES CATÉGORIES



Cadre d'extension des catégories

Le **cadre d'extension des catégories** nous guide pour façonner notre portefeuille de marques et exploiter de nouvelles occasions de consommation sur des marchés qui évoluent. Nous nous servons de ce cadre pour identifier le type de bière le mieux adapté aux besoins d'un marché en évolution. Cela nous permet de savoir comment étendre nos offres afin d'anticiper et de proposer aux consommateurs les types de bière dont ils ont envie.

Notre vision consiste à structurer l'évolution de nos bières pour ressembler aux autres catégories

- Élargir l'échelle de prix grâce à la premiumisation
- Ajouter des propositions de plus faible amertume
- Introduire des options sophistiquées
- Tendre vers le plaisir et le raffinement

Nous pensons que les informations tirées du cadre d'extension des catégories permettront à notre entreprise d'assurer une croissance future dans les différentes régions où nous sommes implantés à divers niveaux de maturité.

Donner vie au cadre d'extension des catégories

Au centre du cadre d'extension des catégories, il y a la core lager, le cœur de notre activité. Sur beaucoup de nos marchés, développés et émergents, notre plus grande marque est une core lager. Nous avons commencé à segmenter nos core lagers selon deux catégories, les lagers faciles à boire et les lagers classiques, qui conviennent toutes deux aux différents moments de consommation.

EASY DRINKING LAGER



CLASSIC LAGER



Améliorer l'extension des catégories grâce à l'accessibilité

Nous utilisons l'accessibilité pour offrir aux consommateurs présents sur les marchés émergents des marques très qualitatives et abordables comme alternatives à l'alcool illégal ou illicite.

En 2018, nous avons introduit au Brésil deux nouvelles bières, Nossa et Magnifica, brassées avec du manioc local. Ces initiatives ont été lancées pour stimuler la plateforme d'accessibilité, en approchant de nouveaux consommateurs et en leur proposant une bière qualitative plus sûre pour remplacer l'alcool de contrebande. Par ailleurs, ce lancement a boosté la production locale de manioc et a généré une source de revenus supplémentaire pour le gouvernement local, qui n'aurait pas pu lever d'impôt sur l'alcool de contrebande.

Nous avons également remporté un vif succès en Afrique du Sud, avec nos bouteilles en verre consignées d'1 litre, dont le format permet aux consommateurs de bénéficier d'un prix unitaire plus bas. Les initiatives d'accessibilité comme celles-ci soutiennent la croissance des volumes et des produits.

Nous sommes convaincus que ce potentiel de croissance est compatible avec nos programmes de développement de l'impact économique et de consommation réfléchi.

Développer notre activité grâce à la premiumisation

Au-delà des considérations de prix, nous utilisons la premiumisation pour débloquer la croissance future en proposant plus de bières haut de gamme destinées à diverses occasions de consommation inspirées des tendances de consommation. Pour stimuler les ventes premium, nous exploitons nos marques mondiales et la High End Company.

La consommation de boissons évolue à mesure que les marchés mûrissent, et le segment premium est le segment de bière qui croît le plus rapidement sur les marchés développés. Notre objectif est d'accroître notre part de bière premium en faisant évoluer notre mix produit et en affectant plus de moyens à nos marques premium.

La Colombie reflète bien notre façon de premiumiser nos marques sur un marché. Après le rapprochement avec SAB, nous avons introduit nos marques mondiales sur le marché colombien. Depuis, elles ont enregistré une croissance à deux chiffres et nous permettent de proposer aux consommateurs un portefeuille plus

diversifié en termes de styles et de prix, ce qui a aidé la bière à gagner de la part de consommation totale d'alcool sur ce marché.

Citons également l'exemple de l'Argentine, où nous avons considérablement accru notre part de marché premium et étendu le segment premium grâce à notre portefeuille qui compte désormais Andes, Patagonia, Stella Artois et Budweiser.

Exploiter notre portefeuille de marques premium

Aidé par nos marques mondiales, notre portefeuille de marques premium propose davantage d'options aux consommateurs à mesure que les marchés mûrissent, créant ainsi des opportunités de croissance. En outre, nous sommes le brasseur de bières artisanales numéro un dans le monde, avec de nouvelles bières de haute qualité très intéressantes qui correspondent à chaque moment de consommation. Le succès de notre activité artisanale est illustré par le développement mondial de Goose Island, qui ouvre aujourd'hui des brew houses ou des brew pubs au Brésil, au Canada, en Chine, au Mexique, en Corée du Sud et au Royaume-Uni, et par la croissance de notre portefeuille de bières spéciales.

Positionner nos marques mondiales

À chaque marque de notre portefeuille mondial nous affectons le même positionnement, le même moment de consommation et le même prix, pour permettre la différenciation et limiter le chevauchement. Ces marques sont notre principal moteur de croissance et représentent plus d'un tiers de la croissance de nos produits nets totaux en 2018.

- **Budweiser** est la bière parfaite pour les occasions premium très dynamiques, ainsi que pour les événements sportifs et musicaux.
- **Stella Artois**, avec sa riche tradition de plus de 600 ans et son verre calice emblématique, est positionnée pour sublimer l'expérience culinaire.
- **Corona** incarne véritablement un style de vie, en invitant les hommes et les femmes à s'évader du quotidien.

Se concentrer sur la High End Company

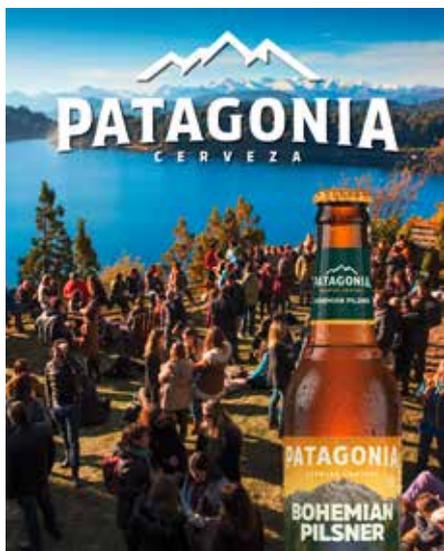
La High End Company vise deux composantes principales de notre cadre d'extension des catégories : la premiumisation grâce à nos marques mondiales et les autres styles de bière grâce à notre portefeuille de bières spéciales. Le segment premium devrait progresser environ cinq fois plus vite que les segments core et bon marché au cours des années à venir.

Valoriser le segment core en proposant de nouvelles options attrayantes

Outre le fait d'offrir aux consommateurs une variété d'options à différents prix, il existe une autre manière de développer la catégorie en étoffant notre portefeuille avec différentes saveurs pour attirer les consommateurs. Pour ce faire, nous étendons le segment des core lagers en y incluant par exemple des bières aromatisées, épicées et d'autres styles de bières.

Bières préférées des clients, nos lagers au goût pur et tonifiant représentent la majeure partie de nos marques et de nos volumes de bière. Nous nous réjouissons de partager les riches traditions de nos core lagers de différentes manières avec nos consommateurs, d'atteindre de nouvelles générations de consommateurs et de valoriser la lager pour rendre nos marques plus adaptées au mode de vie des consommateurs.

Nous dynamisons la core lager principalement grâce à des extensions de gamme et à l'innovation d'emballage.



+18,3%

**de croissance des produits
de notre High End
Company par rapport à
2017**



De plus, nous communiquons activement sur les propriétés intrinsèques de nos bières en termes d'ingrédients ainsi que sur le soin et le savoir-faire avec lesquels nous brassons nos bières. Citons par exemple notre marque Brahma au Brésil, qui a amélioré ses résultats grâce à l'accent mis sur la qualité, les ingrédients, les améliorations d'emballage et les extensions de gamme dont Brahma Extra et Brahma 0.0.

**Optimiser notre portefeuille
pour chaque marché**

En fonction du niveau de maturité d'une région donnée, nous donnons la priorité aux bières de notre portefeuille qui sont les plus adaptées aux moments de consommation de ce marché. Sur les marchés émergents, par exemple, nous nous concentrons davantage sur les lagers classiques et les marques abordables. Sur les marchés développés, nous développons surtout les moments de consommation où la bière a sa place.

Champions de la croissance

Nous utilisons les **champions de la croissance** pour être sûrs que nous développons nos portefeuilles et les pratiques commerciales relatives de manière efficace et opportune. Ce processus suit l'un des meilleurs systèmes de notre entreprise - les champions de l'efficacité - qui nous servent de repère pour identifier les opportunités, partager les meilleures pratiques, puis les exploiter de manière réfléchie pour améliorer le rapport coût/efficacité. Nous reproduisons actuellement ce système chez nos champions de la croissance afin de comparer les meilleures pratiques mondiales en termes de croissance des volumes et des produits. Nous les mettons en œuvre sur de nouveaux marchés présentant des caractéristiques similaires et exploitons notre portée.



Au Brésil notre marque Brahma dynamise la core lager grâce à des innovations d'emballage et des extensions de gamme



+17,6%

**Corona a connu une
croissance à deux
chiffres pour la 4^e
année consécutive
(une croissance de 17,6%
par rapport à 2017)**

Évaluer notre performance.



2018 marque une nouvelle étape dans la transformation de notre entreprise. Notre entreprise a réalisé une croissance constante des volumes et des produits avec un accroissement de la marge et une accélération de l'EBITDA tout au long de l'année. La croissance des produits de 4,8 % a été stimulée par la croissance des volumes de nos propres bières de 0,8 % (volumes totaux en hausse de 0,3 %) et par une premiumisation continue et des initiatives de gestion des revenus. La croissance des produits par hl sur une base géographique constante était de 4,7 %, dont plus de 100 points de base, selon nos estimations. Elle a été boostée par notre mix favorable en accord avec notre stratégie de premiumisation. L'EBITDA a progressé de 7,9 % sur l'année entière, avec un accroissement de la marge de 118 points de base à 40,4 % et une accélération constante chaque trimestre comme nous l'avions indiqué. Toutefois, nous avons fait face à des contextes macroéconomiques difficiles sur de nombreux marchés émergents, en particulier au Brésil, en Argentine et en Afrique du Sud, et la volatilité des devises défavorable a ralenti notre rythme de désendettement.

+4,8%**de croissance des produits en 2018****+7,9%****de croissance de l'EBITDA en 2018****Faits marquants concernant notre entreprise en 2018 :**

- La croissance des produits de 4,8 % associée au levier opérationnel a permis une croissance de l'EBITDA de 7,9 % avec un accroissement de la marge de 130 points de base et 6 milliards d'USD de bénéfice sous-jacent, le tout malgré des vents contraires qui ont soufflé sur les devises et les produits de base.
- Une croissance des volumes, des produits et des parts de marché a été réalisée cette année sur nombre de nos marchés importants, sous l'impulsion du Mexique, de la Chine, de l'Europe de l'Ouest, de la Colombie et de plusieurs pays d'Afrique dont le Nigeria.
- Les initiatives de premiumisation ont assuré une croissance des volumes et des produits, stimulée par une croissance constante à deux chiffres des produits au sein de la High End Company et par nos marques mondiales en dehors de leur marché domestique.
- Aux États-Unis, nous avons réalisé notre meilleure progression annuelle en termes de part de marché depuis 2012.
- En 2018, environ 8 % de notre volume de bière mondial était sans alcool ou peu alcoolisé puisque nous avons continué à nous concentrer sur cette opportunité, en exploitant les tendances santé et bien-être mondiales et en respectant notre engagement en faveur de la consommation réfléchie.

Performances des principaux pays**États-Unis**

Aux États-Unis, nos produits ont diminué de 0,7 %. Les produits par hl ont augmenté de 1,9 % grâce aux initiatives de gestion des revenus et à la premiumisation continue de notre portefeuille. Selon nos estimations, les ventes aux détaillants (VAD) du secteur ont diminué de 1,8 %. Les VAD de nos propres produits ont chuté de 2,7 % et nos ventes aux grossistes (VAG) ont diminué de 2,6 %, les VAG rattrapant les VAD conformément à nos prévisions.

Notre performance en termes de volumes et de produits a été soutenue par le succès continu de nos initiatives commerciales, ce qui nous a permis de réaliser notre meilleure évolution annuelle en termes de part de marché depuis 2012, avec une baisse estimée de la part de marché totale de 40 points de base.

Notre portefeuille above core continue de dépasser la performance du secteur et a accéléré ses gains de part de marché pour atteindre 90 points de base au cours de l'EX18 (par rapport à 50 points de base durant l'EX17), grâce à Michelob Ultra, à notre portefeuille régional de bières artisanales, à la marque récemment rebaptisée Bon & Viv Spiked Seltzer et à nos innovations au sein du segment. Michelob Ultra a accéléré sa croissance au quatrième trimestre, renforçant ainsi sa position en tant que marque ayant gagné le plus de part de marché aux États-Unis ces 4 dernières années. Notre portefeuille d'innovation 2018 a généré 50 % du volume total des innovations du secteur, soit une hausse par rapport aux 10 % de l'année précédente, et incluait Michelob Ultra Pure Gold, Bud Light Orange et la gamme Budweiser Reserve. L'année fut excellente pour ces innovations, qui continuent de gagner des parts de marché, renforçant ainsi la premiumisation de notre portefeuille.

Dans leurs segments, Budweiser et Bud Light enregistrent de meilleurs résultats que l'année précédente. Toutefois, les segments core et core light demeurent sous pression car les consommateurs continuent à se tourner vers les segments plus chers, contribuant aux pertes de part de marché totale estimées respectives de 35 et 80 points de base de Budweiser et Bud Light en 2018.

Notre publicité du Super Bowl était conforme à notre stratégie visant à renforcer la catégorie bière. Nous avons accru la notoriété de nos marques et innovations premium, dont Stella Artois, Bon & Viv Spiked Seltzer, Michelob Ultra et Michelob Ultra Pure Gold, auprès des consommateurs. Budweiser a pris la tête en matière de développement durable et d'énergie renouvelable, et Bud Light a souligné l'engagement de la marque à garantir qualité et transparence aux consommateurs, suite à notre annonce en janvier qu'elle serait la première marque aux États-Unis à ajouter sur ses emballages une étiquette complète indiquant les valeurs nutritionnelles et les ingrédients de la bière.

Notre EBITDA a diminué de 2,3 % en 2018 avec une réduction de la marge de 65 points de base à 40,3 %, la performance améliorée des volumes et des produits ayant été atténuée par les vents contraires qui ont impacté les produits de base et par la hausse des frais de distribution liée à un resserrement du marché du fret aux États-Unis.

Mexique

Le Mexique a été notre marché le plus performant cette année tant en termes de volumes qu'en termes de produits. Nous avons enregistré une hausse des volumes pour chaque marque phare et dans chaque région, ce qui a entraîné un gain de part de marché de 60 points de base. Les produits ont augmenté de deux chiffres dans le bas de la fourchette, les produits par hl, d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette conformément à l'inflation, et les volumes, d'un chiffre dans le haut de la fourchette.

Tout au long de l'année, nous nous sommes concentrés sur le développement de notre portefeuille en accord avec le cadre d'extension des catégories pour différencier clairement nos marques. Cette stratégie a permis à toutes nos marques d'atteindre des niveaux record dans tout le pays. Nos marques core sont en tête de la croissance avec des approches régionales différentes, permettant à Corona de progresser à un rythme accéléré dans le nord du pays et à Victoria de réaliser la meilleure performance de son histoire dans la région du centre. Notre portefeuille premium a contribué significativement à la hausse des volumes et des produits, sous l'impulsion de Michelob Ultra et de Stella Artois qui ont toutes deux enregistré une croissance à deux chiffres.

La forte performance des volumes et des produits, soutenue par des améliorations de capacité et une gestion rigoureuse et constante des coûts, a contribué à la croissance de l'EBITDA de 19,2 % et a permis un accroissement de la marge de 304 points de base.

Colombie

En Colombie, les produits de nos bières ont augmenté de 8,4 %, avec une croissance des produits par hl de 5,0 % et une hausse des volumes totaux de 3,2 %. La catégorie bière continue de se développer, puisque nous avons gagné, selon nos estimations, 150 points de base de part de consommation totale d'alcool durant l'année, entraînant une croissance des volumes de bière de 3,6 %. Les volumes de non-bières ont augmenté de 0,2 %.

Nous continuons de stimuler la premiumisation au sein de la catégorie, avec le soutien de notre portefeuille de marques mondiales qui a progressé de plus de 75 % cette année, grâce à une solide performance de Budweiser. Notre portefeuille de marques locales a enregistré de bons résultats, grâce au développement d'Aguila dans tout le pays reposant essentiellement sur la promotion de son identité nationale.

L'EBITDA a augmenté de 17,3 % avec un accroissement de la marge de 418 points de base, sous l'impulsion de la croissance des produits et de la réalisation constante de synergies.

Brésil

Au Brésil, notre business a rapporté une croissance des produits de 1,7 % avec une croissance des produits par hl de 6,4 %. Les volumes ont diminué de 4,4 %, les volumes de bière affichant une baisse de 3,1 % et les volumes de non-bières, une baisse de 8,7 %. Nous estimons que nous avons perdu 40 points de base de part de marché durant l'EX18, après avoir gagné environ 60 points de base de part de marché au cours de l'EX17.

Nous avons gagné de la part de marché dans le segment premium, grâce à notre portefeuille de marques mondiales qui a enregistré une croissance de plus de 30 %. Budweiser a progressé de plus de 25 %, Stella Artois a enregistré une hausse de plus de 40 % et Corona a pris la tête en tant que l'une des marques ayant la croissance la plus rapide du pays avec une progression des volumes de plus de 75 % cette année. Notre portefeuille core plus a également réalisé une forte croissance à deux chiffres, avec d'excellents résultats de Bohemia et de Brahma Extra.

Nous nous situons bien en dessous de l'indice de référence dans le segment bon marché avec environ 20 % de part de marché, et ce segment représente aujourd'hui environ 23 % du secteur. Par conséquent, afin d'augmenter notre part de marché dans le segment bon marché sans compromettre notre rentabilité, nous exploitons les meilleures pratiques issues d'autres marchés pour booster les initiatives d'accessibilité dans certaines régions. Cette année, nous avons réussi le lancement de deux marques brassées avec du manioc cultivé localement, qui garantissent aux consommateurs un prix abordable tout en apportant à notre portefeuille core des marges comparables. Nossa a été introduite au troisième trimestre à Pernambuco et a gagné, selon nos estimations, 5 points de pourcentage de part de marché dans cet état avant la fin de l'année. En appliquant les enseignements tirés de ce succès rapide, nous avons lancé Magnifica dans l'État de Maranhão en décembre, et nous continuons d'explorer d'autres opportunités pour développer cette initiative dans tous les états où ce segment est prometteur.

En 2018, l'EBITDA a augmenté de 4,0 % avec un accroissement de la marge de 100 points de base à 43,9 % grâce à des initiatives de gestion des revenus et à une discipline constante en matière de coûts.

Cette année au Brésil, nos résultats ont été inférieurs à nos attentes compte tenu du contexte difficile pour les consommateurs. Nous sommes déterminés à améliorer nos résultats sur ce marché et pensons que nous appliquons la bonne stratégie pour réaliser une croissance plus équilibrée entre les volumes et les produits par hl. Pour soutenir cette stratégie, nous disposons du portefeuille de marques, des capacités de distribution, des investissements commerciaux et des collaborateurs adéquats pour atteindre une croissance rentable et durable en 2019 et au-delà.

Afrique du Sud

Cette année en Afrique du Sud, le contexte macroéconomique et consommateur a été difficile. L'augmentation de la TVA au 1^{er} avril 2018, les nombreuses hausses de prix du pétrole et l'aggravation du chômage ont continué d'impacter négativement les revenus disponibles des consommateurs, ce qui exerce une énorme pression sur le segment core où notre portefeuille est au-dessus de l'indice de référence. En 2018, nos produits sont restés relativement stables, avec une croissance des produits par hl d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette, atténuée par des baisses de volume d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette.

Notre portefeuille premium poursuit sa croissance à trois chiffres et nous avons gagné cette année 10 points de pourcentage de part de marché dans le segment haut de gamme en pleine expansion. Dans le segment core, qui représente toujours la majeure partie des volumes et qui a été freiné par un contexte macroéconomique difficile, notre part de marché reste dans l'ensemble inchangée, et nous avons constaté vers la fin de l'année une amélioration de la performance en termes de volumes.

L'EBITDA de cette année a diminué d'un chiffre dans le bas de la fourchette, avec une réduction de la marge d'un peu plus de 100 points de base due essentiellement aux hausses du coût des ventes.

+30%

Croissance de notre portefeuille de marques mondiales



Chine

Les produits ont augmenté de 8,3 % grâce à la premiumisation qui a favorisé une croissance des produits par hl de 5,6 % et à une hausse des volumes de 2,5 %.

Notre solide performance des volumes et des produits a permis de gagner 75 points de base supplémentaires de part de marché, conformément à nos estimations. Nos marques super premium ont continué de progresser de manière significative grâce notamment à une forte performance générale de notre activité de commerce en ligne. Budweiser a enregistré une croissance d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette grâce aux initiatives de premiumisation qui ont dépassé la plateforme de musique pour s'étendre à la mode ainsi qu'aux activations plus larges liées au mode de vie.

L'EBITDA a augmenté de 20,9 % avec un accroissement de la marge de 338 points de base suite à la croissance des volumes et des produits allée à une premiumisation continue et à une gestion stricte des coûts.

Faits marquants sur nos autres marchés

Au **Canada**, les volumes et les produits ont diminué d'un chiffre dans le bas de la fourchette, principalement en raison de l'affaiblissement du secteur brassicole et de notre performance de part de marché dans le segment bon marché, en partie compensés par le succès constant de notre stratégie de développement des marques plus chères. Au Canada, notre High End Company affiche une croissance supérieure au secteur, puisque Corona et Stella Artois continuent de gagner de la part de marché et que nos marques artisanales locales ont enregistré une croissance à deux chiffres. Les marques core et core plus prioritaires continuent également de réaliser de solides résultats, Michelob Ultra terminant l'année en tant que marque à la croissance la plus rapide au Canada, et Bud Light améliorant sa part de marché pour la 23^{ème} année consécutive.

Au **Pérou**, nous avons augmenté de produits de 7,0 % dans un contexte macroéconomique difficile qui a conduit à une baisse des volumes de 1,7 %. La croissance des volumes et des produits a été stimulée par des initiatives de gestion des revenus et par un mix de marques favorable résultant de la croissance de nos marques mondiales. En **Équateur**, nous avons augmenté nos produits de 8,7 % et nos volumes de 4,9 %, et nous avons gagné – selon nos estimations – 75 points de base de part de consommation totale d'alcool. Ceci est le résultat d'initiatives fructueuses dans l'ensemble de notre portefeuille, stimulées par Pilsener et Club Premium et une croissance constante de nos marques mondiales.

En Amérique latine Sud, les volumes d'**Argentine** ont diminué d'un chiffre dans le bas de la fourchette, principalement en raison de la baisse de la consommation due aux conditions macroéconomiques difficiles. Malgré l'environnement opérationnel rude, nous avons identifié des tendances encourageantes dans le secteur et dans notre portefeuille. La catégorie bière continue de gagner de la part de consommation sur les autres boissons alcoolisées, obtenant plus de 3 points de pourcentage cette année. Nos marques premium se portent bien, augmentant leur part de marché dans un segment émergent du secteur, sous l'impulsion de Patagonia et de Corona, et nous continuons de faire progresser Budweiser suite à la réappropriation des droits de la marque au 2T18. Nous avons également revu la position stratégique de nos deux plus grandes marques du pays, Quilmes Clásica et Brahma, ce qui a permis d'améliorer la performance de notre portefeuille core.



+8,3%
de croissance des
produits en Chine

Michelob Ultra a été la marque à la croissance la plus rapide au Canada en 2018



Dans la Zone EMEA, l'**Europe** a augmenté ses produits d'un chiffre dans le bas de la fourchette, grâce à la premiumisation et à la croissance des volumes. Le Royaume-Uni et l'Espagne sont en tête avec une croissance des produits à deux chiffres soutenue par une hausse des volumes, et nous avons accru notre part de marché dans toute la Zone. En **Afrique** hors Afrique du Sud, nous avons enregistré une croissance importante des volumes de nos propres bières durant l'EX18 en Zambie (hausse de plus de 20 %) et en Mozambique (hausse se rapprochant des 20 %), où nous avons atteint une part de marché record au dernier trimestre de l'année. Toutefois, les volumes de nos propres bières sont restés stables en Tanzanie et ont diminué d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette en Ouganda en raison de contraintes de capacité et d'un contexte macroéconomique difficile. Notre croissance au Nigeria s'est accélérée tout au long de l'année écoulée suite au lancement en milieu d'année de notre nouvelle brasserie pour répondre à la demande, avec une hausse des produits de plus de 50 % au 4T18 (plus de 25 % au cours de l'EX18) favorisée par une croissance à deux chiffres des volumes et des gains de part de marché continus.

En **Australie**, les produits ont augmenté d'un chiffre dans le bas de la fourchette, malgré une baisse des volumes due à une activité promotionnelle accrue chez les concurrents, à une performance plus faible du secteur et à une confiance des consommateurs en repli. Great Northern reste un important moteur de croissance, avec une croissance à deux chiffres continue des variantes Original et Super Crisp. Nos acquisitions de bières artisanales poursuivent leur solide progression avec une croissance à deux chiffres des volumes. Nous avons encore renforcé notre portefeuille NABLAB avec le lancement de notre première bière sans alcool, Carlton Zero.

Stimuler la croissance grâce à la technologie.



Notre engagement en faveur de l'innovation nous rapproche des consommateurs et des communautés de par le monde pour stimuler la croissance de notre entreprise. Nous exploitons de nouvelles technologies pour améliorer l'interaction avec nos consommateurs, partenaires, clients et collègues ainsi qu'avec les amateurs de bière du monde entier.



Nous avons désigné des laboratoires de recherche et des centres technologiques partout dans le monde pour stimuler l'innovation et nous aider à rester à la pointe de la tendance en termes de **commerce**, de **solutions** et de **chaîne d'approvisionnement**.

D'un point de vue commercial, nous réalisons des investissements stratégiques dans les technologies innovantes, en optimisant nos canaux commerciaux et de marketing pour booster la croissance des volumes et des produits et soutenir la croissance commerciale de nos clients.

Nous adaptons nos solutions de technologie d'entreprise, déployons notre stratégie commerciale et bâtissons une entreprise plus durable en développant des capacités extensibles à l'échelle mondiale, fiables, intégrées et préparées aux évolutions futures.

Enfin, la technologie transforme notre chaîne d'approvisionnement, nous permettant ainsi de distribuer de la bière fraîche plus efficacement et de contribuer à la croissance commerciale de nos partenaires, tout en répondant à l'évolution des besoins des consommateurs.

STIMULER L'INNOVATION À TRAVERS LE MONDE



ZX Ventures prépare dès aujourd'hui l'avenir

ZX Ventures est notre groupe mondial dédié à la croissance et à l'innovation, dont le mandat est d'investir et de développer de nouveaux produits et activités qui répondent aux besoins émergents des consommateurs. Nous « semons », lançons et adaptons de nouveaux produits qui font vivre aux consommateurs des expériences exceptionnelles, en proposant des services qui modifient radicalement les habitudes, en repensant la livraison, etc. La croissance interne des produits nets de ZX représentait plus de 10 % de la croissance interne des produits nets d'AB InBev en 2018.

ZX Ventures exploite plusieurs business units mondiaux plus ou moins proches de nos principales activités brassicoles, dont le commerce en ligne, la branche Bières artisanales et spéciales, l'Expérience de marques et notre division d'incubation et d'investissement, Explore.

E-commerce

Nous avons fait l'acquisition de BoozeBud, une société technologique qui révolutionne l'achat d'alcool en Australie, et d'Atom Group, une entreprise basée au Royaume-Uni et spécialisée dans le commerce en ligne et l'importation de spiritueux. En Chine, l'e-commerce a progressé de 78 % d'une



+10%

La croissance interne des produits nets de ZX représentait plus de 10 % de la croissance interne des produits nets d'AB InBev en 2018

année à l'autre et a gagné 5,2 points de pourcentage de part de marché en 2018. La Chine domine également le monde dans le domaine du « New Retail », c'est-à-dire la numérisation de tous les formats de vente au détail, dont Alibaba et JD.com sont les moteurs. En décembre, AB InBev Chine a été récompensée pour son leadership par Alibaba, qui lui a attribué le « New Retail Influence Award », devenant la seule entreprise de boissons ou d'alcools à être ainsi reconnue.

Bières artisanales et spéciales

La bière artisanale commence à peine à décoller dans certains pays, et ZX Ventures conserve une longueur d'avance. Nos marques mondiales de bières artisanales ont gagné 1,8 % de part de marché dans l'off trade depuis l'année dernière. En 2018, l'un de nos partenaires spécialisés dans la bière artisanale, 4 Pines Brewing Company, a annoncé que l'entreprise travaillait sur la première bière que l'on peut boire dans l'espace, en association avec Sabre Astronautics. Le résultat s'appelle Volstok Space Beer, une Stout irlandaise sèche peu gazeuse.

Expérience de marque

2018 a été une année intense pour notre équipe dédiée à l'expérience de marque, avec des événements phares comme l'ouverture en Colombie de notre 200^{ème} point de consommation de la Bogota Beer Company (BBC), en créant le tout premier concept de vente permanente d'une marque mondiale - baptisé Vista Corona - à Barcelone en Espagne, et en développant la franchise sur deux nouveaux marchés, à savoir l'Argentine et le Brésil.

Explore

Notre division de corporate venture capital crée et identifie de nouveaux produits pour répondre à l'évolution des besoins des consommateurs. Nous avons lancé un vin sec pétillant en canette baptisé Saturday Session sur le marché de Washington, D.C. pour réagir aux tendances de consommation émergentes orientées vers le vin à plus faible teneur en alcool et peu calorique.

Nous avons organisé une nouvelle édition de Zxlerator, un accélérateur de startups basé à New York, qui a remporté un vif succès. Ce programme est non seulement une opportunité de recruter les meilleurs talents issus de MBA et premier cycle universitaire, mais aussi un véritable incubateur d'innovations internes. En 2018, nous avons suscité plus d'intérêt que jamais dans toute l'entreprise, générant ainsi plus de 50 applications. Sept jeunes entreprises ont été créées et plusieurs seront lancées en 2019.

Nous avons également mené à bien un projet pilote avec la société de portefeuille Pensa Systems afin de réduire les ruptures de stock en magasin chez un partenaire de vente au détail du Canada au moyen de la technologie drone. Nous explorons actuellement des opportunités pour utiliser cette technologie plus largement.

Beer Garage fait évoluer notre activité grâce à la technologie émergente

Beer Garage, notre fief de l'innovation, de la technologie émergente et de la technologie de l'entreprise, comprend l'architecture d'entreprise mondiale et la cybersécurité. Nos équipes innovation nous aident à explorer, piloter et adapter de nouvelles capacités et à renforcer notre avantage concurrentiel.

Tout en améliorant la connaissance des besoins des clients et des consommateurs, Beer Garage adapte également nos capacités existantes en Intelligence artificielle et Machine Learning, en IoT (Internet des objets), en analyse Cloud et de données, en automatisation et robotique, et explore les technologies émergentes comme la blockchain, la réalité augmentée et la réalité virtuelle et d'autres encore.

Ce qui fait la singularité de Beer Garage, c'est notre approche structurée de l'innovation et notre culture de la collaboration. Nous valorisons l'état d'esprit d'un apprenant tout au long des différentes phases de l'innovation d'entreprise : définition des besoins, exploration et priorisation des solutions, validation de la technologie au moyen d'une preuve de concept, pilotage dans des lieux spécifiques et enfin, mise à l'échelle mondiale.

Grâce aux équipes spécialisées en architecture d'entreprise et en innovation technologique, les solutions créées au sein de Beer Garage explorent les technologies de pointe pour améliorer nos capacités, en partenariat avec des fonctions mondiales du secteur commercial, de la chaîne d'approvisionnement, des ressources humaines, du développement durable et d'autres domaines de notre entreprise.

Développer nos capacités d'analyse de données

L'analyse de données et notre aptitude à acquérir des connaissances sont des moteurs essentiels de notre parcours numérique. En 2018, nous avons créé une plateforme de données mondiale qui centralise toutes les informations commerciales pertinentes, nous apportant ainsi des éléments d'analyse approfondis pour stimuler la croissance des volumes et des produits et favoriser les mesures d'efficacité. De plus, nous avons recruté les meilleurs data engineers et scientifiques pour qu'ils travaillent sur nos opportunités commerciales clés, notamment le B2B, les prévisions de vente, la planification financière, le marketing insight, entre autres.

Réaliser des investissements commerciaux stratégiques dans les technologies innovantes

Nous sommes le premier brasseur à explorer l'utilisation de la technologie PoS (Point of Sale) pour mieux comprendre nos consommateurs, aider nos clients à se développer et faire progresser la catégorie bière. Nous intégrons du matériel, des logiciels et des données provenant de bars du monde entier afin de regrouper des informations qui contribueront à la croissance de nos clients.



Explorer l'utilisation de la technologie blockchain

La technologie blockchain devrait transformer notre entreprise et le monde. Nous nous sommes associés à Civic Technologies pour créer le premier distributeur automatique blockchain au monde doté d'un système de vérification de l'âge, un partenariat qui a débuté en mai lors de la conférence Consensus 2018. Les participants en âge de consommer de l'alcool pouvaient demander une canette de Budweiser gratuite au moyen de l'application Civic, qui permettait au distributeur de vérifier leur identité et leur âge.

En mars, nous avons pris part à un consortium qui a validé une solution blockchain susceptible de révolutionner notre chaîne d'approvisionnement en supprimant la nécessité d'imprimer les documents d'expédition, avec pour résultat des économies et une diminution de notre consommation de papier. L'utilisation de la technologie blockchain dans notre chaîne d'approvisionnement réduira les erreurs, numérise les informations et améliorera nos processus généraux.

Utiliser des bots et l'automatisation pour atteindre les consommateurs et clients

Afin d'aider les gens à trouver la bière parfaite, nous avons mis au point et lancé Brewce, un chatbot dédié aux consommateurs, spécialisé en bière et contrôlé par intelligence artificielle, qui informe sur les profils gustatifs, conseille des associations bière et mets, etc. Nous avons également exploité l'intelligence artificielle dans le cadre de nos relations avec les clients, en utilisant des chatbots de vente qui facilitent la prise de commande et rendent l'expérience client plus agréable.

Créer des solutions pour combler les lacunes et initier le changement

Lorsque l'opportunité d'aider les espaces de bureaux traditionnels à innover davantage s'est présentée, notre équipe a proposé le frigo intelligent Office Bud-E. Ces réfrigérateurs Wi-Fi pouvant contenir jusqu'à 180 bières, sont connectés aux services de livraison locaux pour garantir aux consommateurs un approvisionnement constant avec leurs marques de bière préférées.

Nous comblons également les lacunes au sein de notre chaîne d'approvisionnement en déployant des innovations comme la maintenance prévisionnelle, un logiciel de diagnostic qui recueille des données et les compare aux résultats antérieurs et attendus afin de détecter les changements et d'envoyer des alertes aux techniciens. Les modules de détection se composent d'un capteur de vibrations de faible puissance qui collecte des données au maximum toutes les demi-heures. Depuis neuf mois, nous avons recours à une technologie pilote de maintenance prévisionnelle au sein de notre brasserie Fort Collins située dans le Colorado (États-Unis).

Promouvoir une culture d'innovation interne

Durant l'été 2018, nous avons lancé notre premier Tech Incubator, un programme de stages, d'échange de talents et de développement de produits unique en son genre. Soutenues par plus de 40 mentors de la Silicon Valley, nos équipes ont planché durant 10 semaines sur la résolution d'une série de défis commerciaux mondiaux. Chaque équipe s'est concentrée sur un domaine commercial ou une technologie différente, comme l'utilisation de l'intelligence artificielle et du traitement automatique du langage naturel pour des chatbots de services clients, l'application de l'IoT et de l'analyse de données aux emballages de bière intelligents pour accroître la visibilité de la chaîne d'approvisionnement ou la création d'une application Procurement basée sur les technologies Cloud et Blockchain. Les équipes ont présenté leurs idées lors du Demo Day final, et ont toutes reçu le feu vert de l'équipe dirigeante pour élaborer des projets pilotes sur nos différents sites à travers le monde.



GIteC conduit l'innovation dans l'ensemble de notre technologie de brassage

Notre centre mondial d'innovation et de technologie GIteC collabore avec des partenaires du monde entier pour exploiter l'expertise pertinente et aider notre entreprise à créer et à développer de nouvelles matières premières et de nouveaux matériaux d'emballage, à brasser des produits nouveaux et innovants, et à les proposer aux consommateurs dans des emballages savamment conçus.

Situé à Leuven en Belgique, GIteC comprend une équipe diversifiée de plus de 120 scientifiques et spécialistes originaires de plus de 20 pays différents, qui collaborent pour innover et créer des technologies fructueuses.

Pour déployer les innovations de GIteC à travers le monde, nous comptons sur les ZITeC, c'est-à-dire des centres d'innovation locaux présents dans six régions, qui se servent de leur connaissance approfondie des marchés locaux pour adapter les produits et emballages dernier cri à la distribution, et qui déploient au sein de leurs brasseries des processus meilleurs pour le consommateur et pour l'environnement.

Obtenir les meilleurs ingrédients

La levure est l'un des ingrédients les plus importants dans le développement de nouvelles bières. Pour explorer de nouveaux processus de fermentation offrant des expériences gustatives et qualitatives inédites, GIteC possède l'une des plus grandes collections de levures de brassage du monde.

Créer un processus de brassage plus durable

Outre la recherche de nouveaux saveurs, nos collègues de GIteC ont également un impact positif sur l'environnement. GIteC a mis au point une technologie de brassage brevetée, baptisée Simmer & Strip, qui parvient à limiter les besoins en chaleur et en eau au sein de la salle de brassage. Cette technologie imite les bulles de gaz sans avoir besoin de faire bouillir la bière, ce qui permet de réduire considérablement à la fois la consommation d'eau et les émissions de carbone. 34 de nos brasseries sont déjà équipées de la technologie Simmer & Strip, et 19 suivront encore en 2019.

Développer de nouvelles options NABLAB

GIteC s'attache également à proposer des options de bière peu et non alcoolisées et a développé une technologie inédite permettant d'éliminer l'alcool de la bière après le processus de brassage afin de créer des bières sans alcool sans compromettre le goût. Grâce à cette technique, le goût et l'expérience de dégustation des bières non alcoolisées se sont considérablement

améliorés ces dernières années. En tenant compte de la tendance santé et bien-être émergente, en particulier sur les marchés matures, nous sommes optimistes quant à l'avenir du segment NABLAB.

En 2018, nous avons lancé 12 bières peu ou non alcoolisées, dont Bud Light Radler, Carlton Zero, Diekirch 0,0, Flying Fish Chill, Franziskaner Zitrone 0,0, Great Northern, plusieurs variantes de Hoegaarden Radler, Jupiler Pure Blonde et Leffe 0,0, en étroite collaboration avec des équipes de développement locales. Ces nouvelles options viennent compléter le précédent portefeuille composé de Brahma 0,0, Jupiler 0,0, Budweiser Prohibition Brew et Castle Free, entre autres.

Innover en matière de technologie d'emballage

GIteC recherche également de nouvelles technologies d'emballage pour offrir au consommateur une expérience exceptionnelle. Par exemple, nos nouvelles solutions d'impression numérique nous permettent d'imprimer directement sur une bouteille ou une canette, et ainsi, de nous rapprocher des consommateurs d'une façon différente et plus concrète. Cette technologie a été utilisée pour créer des bouteilles Budweiser en édition spéciale, dédiées aux vainqueurs de la Coupe du Monde de la FIFA Russie 2018™.

Pour prolonger la fraîcheur de la bière au fût, GIteC a mis au point une autre innovation d'emballage appelée PureDraught. Ce fût « bottle-in-bottle » utilise la technologie à double paroi pour empêcher le contact de la bière avec le CO₂, le gaz ou l'air. PureDraught offre une durée de conservation de la bière au fût jusqu'à quatre fois supérieure à celle d'un fût métallique normal.



Apporter une contribution tangible.

Nous souhaitons faire de chaque dégustation de bière une expérience positive. Nous pensons que l'abus d'alcool est mauvais non seulement pour nos consommateurs, nos collègues, nos familles et nos communautés, mais aussi pour nos activités.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, nous soutenons l'objectif de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de faire diminuer l'abus d'alcool d'au moins 10 % dans chaque pays d'ici à 2025, et l'objectif 3.5 de développement durable des Nations unies (ODD NU) visant à renforcer la prévention de l'abus d'alcool dans le monde.

Nos objectifs mondiaux de consommation réfléchie

Nous avons fixé nos Objectifs mondiaux de consommation réfléchie en décembre 2015 pour contribuer aux objectifs de l'OMS et aux ODD NU visant à réduire l'abus d'alcool dans le monde. Ces objectifs serviront de laboratoire pour identifier et tester des programmes reproductibles basés sur des faits, les mettre en œuvre en partenariat avec d'autres organisations et s'assurer qu'ils sont évalués de manière indépendante et transparente. Nous dépassons les campagnes de sensibilisation pour initier un réel changement dans les communautés où nous vivons et travaillons. En 2017, nous avons créé la Fondation AB InBev pour soutenir la réalisation de nos Objectifs mondiaux de consommation réfléchie. En 2018, nous avons publié nos Aspirations en matière de consommation réfléchie, un ensemble de principes et de promesses qui orienteront nos progrès par rapport à nos engagements dans ce domaine et feront de notre vision une réalité.





6

City Pilots dans le monde

Changer les comportements en s'appuyant sur les normes sociales



City Pilots

Faire diminuer l'abus d'alcool d'au moins 10 % dans six grandes villes d'ici à fin 2020 et mettre en œuvre les meilleures pratiques dans le monde entier d'ici à fin 2025



Normes sociales

Influencer les normes sociales et les comportements individuels afin de faire diminuer l'abus d'alcool en investissant au moins 1 milliard d'USD sur l'ensemble de nos marchés dans des campagnes de marketing social dédiées et des programmes connexes d'ici à fin 2025.

Responsabiliser les consommateurs par le biais du choix



Bière peu ou non alcoolisée

Veiller à ce que les bières peu ou non alcoolisées représentent au moins 20 % du volume de bière mondial d'ici à fin 2025.



Étiquette et informations sur l'alcool et la santé

Placer une étiquette informative sur tous nos produits de bière, sur l'ensemble de nos marchés d'ici à fin 2020.* Améliorer les connaissances sur les méfaits de l'alcool sur la santé d'ici à fin 2025.

* L'étiquette informative sera déployée sur les marchés où les autorités n'ont pas encore rendu obligatoire l'étiquetage et où il est autorisé par une réglementation locale.

CITY PILOTS

Nos City Pilots sont la pierre angulaire de nos efforts visant à identifier, tester et évaluer de façon indépendante des programmes reproductibles fondés sur des preuves pour réduire la consommation nocive d'alcool. Elles nous permettent de repérer les initiatives innovantes suffisamment efficaces pour être développées. Nous utiliserons les connaissances ainsi acquises pour partager les meilleures pratiques avec d'autres et améliorer nos performances.

Les six City Pilots sont : Louvain, Belgique ; Brasilia, Brésil ; Jiangshan, Chine ; Zacatecas, Mexique ; Columbus, Ohio (États-Unis) et Johannesburg, Afrique du Sud. Les projets menés dans ces City Pilots sont axés sur l'alcool au volant, la consommation d'alcool chez les mineurs, le binge drinking, ou d'autres problématiques locales.

Impliquer les parties prenantes locales et fournir les moyens de réussir

Le savoir et le leadership locaux sont des éléments essentiels de l'approche des City Pilots. Un comité de pilotage local composé de membres de la communauté, y compris des représentants du gouvernement, des universitaires et d'autres instances, a été formé dans chaque ville. Le rôle de ces comités est de définir l'orientation de leur projet City Pilot, de sélectionner les programmes à mettre en œuvre, de gérer l'exécution de ces programmes et d'assurer la coordination de tous les partenaires.

Pour fournir aux comités de pilotage les connaissances et les moyens matériels requis, la Fondation AB InBev s'est entourée d'experts de la University of Southern California, de la San Diego State University et de l'Ohio State University pour développer un outil de consommation réfléchi, qui compile les grands principes du marketing social, des changements comportementaux et de la science de la mise en œuvre pour aider les comités de pilotage à optimiser l'impact. Il aidera également les comités de pilotage à identifier les enjeux cruciaux et à prioriser les actions à mener.

Progresser dans nos City Pilots

À Brasilia, au Brésil, un programme de dépistage et un programme d'intervention de courte durée ont été menés dans deux centres de santé primaire. À Louvain, en Belgique, la City Pilot a travaillé en partenariat avec Health House – une plateforme d'expositions innovante – pour sensibiliser les jeunes aux effets biologiques, psychologiques et sociaux de la consommation d'alcool, et souligner les avantages d'une consommation responsable. À Zacatecas, au Mexique, la City Pilot a demandé aux autorités, aux universitaires et à d'autres intervenants de concevoir et d'entreprendre des actions dans trois domaines : la consommation d'alcool chez les mineurs, la sécurité routière et le binge drinking. À Columbus, dans l'Ohio (États-Unis), à Jiangshan (Chine) et à Johannesburg (Afrique du Sud), les équipes des City Pilots ont constitué des comités de pilotage locaux, réalisé des évaluations de référence, et identifié les domaines prioritaires afin de préparer la mise en œuvre.

8%

des bières de notre portefeuille mondial sont des bières peu alcoolisées ou sans alcool



NORMES SOCIALES & MARKETING SOCIAL

Nous pensons que la manière dont nous vendons nos bières a son importance. Et se doit d'être responsable. Toutes nos activités de marketing et nos communications doivent respecter les codes de conduite du secteur et notre propre Code de Marketing et de Communication responsables.

Depuis le lancement de nos Objectifs Mondiaux de Consommation Réfléchie en décembre 2015, nous avons investi plus de 135 millions USD dans des programmes et des campagnes de marketing social pour influencer positivement les normes sociales en matière de consommation. Nous reconnaissons que le marketing classique ne suffit pas à réduire et prévenir l'abus d'alcool. Il ne s'agit pas tant de dépenser un certain montant que de bien le dépenser, en soutenant des campagnes percutantes et en apprenant à mieux comprendre ce qui fonctionne et pourquoi. Notre ambition est d'aller au-delà de la sensibilisation et d'utiliser les normes sociales et la théorie du marketing social pour susciter des changements de comportement positifs.

Outil de Marketing social

Pour aider nos équipes marketing à avoir un réel impact, nous avons chargé McCann Global Health de concevoir un outil de Marketing social en collaboration avec des experts en santé publique. Cet outil donne des informations pratiques sur la théorie du changement comportemental, les normes sociales et les principes du marketing social, et contient un recueil exhaustif de nos initiatives visant à réduire la consommation nocive d'alcool. Une fois l'outil au point, nous avons organisé une série d'ateliers pour former nos équipes marketing à utiliser les ressources de celui-ci.

« L'impact potentiel est très élevé, non seulement pour aider les communautés, mais aussi pour mieux comprendre comment nous pouvons créer des modes de consommation plus positifs et plus sains. »

-JEFF FRENCH, PH.D., PROFESSOR OF SOCIAL MARKETING
À LA BRIGHTON UNIVERSITY BUSINESS SCHOOL



La campagne #ProtectAFriend, l'une des meilleures campagnes de consommation réfléchie

La « meilleure Campagne de Consommation réfléchie »

En 2018, nous avons lancé à nos équipes du monde entier le défi de promouvoir la consommation réfléchie par le biais de campagnes innovantes destinées aux consommateurs, dans le cadre d'un concours interne de campagnes de marketing social. En utilisant l'outil de Marketing Social et les conseils d'experts en marketing social, nos équipes marketing du monde entier ont concocté 30 campagnes de consommation réfléchie originales et prometteuses.

Un panel de juges externes a sélectionné neuf lauréats qui recevront des fonds pour mettre en œuvre leur campagne, dont :

- La campagne #ProtectAFriend de notre marque colombienne POKER, qui utilise l'image d'une capsule de bière écrasée symbolisant un accident de voiture pour rappeler aux consommateurs que boire et conduire sont incompatibles.
- Une campagne de notre marque brésilienne Skol Beats qui dénonce le binge drinking avec un argument original — l'abus d'alcool est néfaste sur le plan relationnel.
- La campagne « The Best Accident » de l'équipe Bud Light mexicaine qui encourage les consommateurs à laisser leur voiture au garage s'ils ont l'intention de boire. La séquence montre une boule de démolition écrasant les voitures de fêtards lorsqu'ils choisissent de rentrer chez eux en voiture plutôt qu'en taxi après une soirée bien arrosée.

BIÈRES PEU ET NON ALCOOLISÉES

Nous offrons aux consommateurs un plus grand choix de bières peu et non alcoolisées de la meilleure qualité, ce qui peut être un moyen efficace de réduire la consommation nocive d'alcool. Nous nous rapprochons de notre objectif puisque fin 2018, les bières sans alcool et à faible teneur en alcool représentaient environ 8 % de notre portefeuille de bières en termes de volume. En outre, sur six de nos marchés — l'Australie, la Chine, la Colombie, l'Équateur, le Honduras et le Panama — les bières sans alcool et à faible teneur en alcool représentaient plus de 20 % du volume de bières.

Bières sans alcool

Nos bières sans alcool permettent aux consommateurs de bière d'apprécier la saveur et la sensation qu'ils attendent d'une bière tout en réduisant la quantité d'alcool ingérée et de ne pas consommer d'alcool du tout s'ils le décident (par exemple quand ils doivent prendre le volant). Ceux qui ne conduisent pas et qui décident de boire peuvent se modérer, en remplaçant certaines de leurs boissons alcoolisées par des boissons sans alcool, pour réduire leur consommation.

Depuis 2015, nous avons lancé des bières sans alcool sur bon nombre de nos principaux marchés, dont Brahma 0.0 au Brésil, Budweiser Prohibition Brew au Canada, Carlton Zero en Australie, Castle Free en Afrique du Sud, Corona Cero au Mexique et Jupiler 0,0 en Belgique.

Bières peu alcoolisées

Nous avons également lancé des bières à faible teneur en alcool au Canada, en Afrique du Sud, en Australie et sur plusieurs marchés européens. Notre solide portefeuille de bières peu alcoolisées comprend la Bud Light Radler au Canada, Flying Fish Chill en Afrique du Sud, Great Northern en Australie et les variétés de Hoegaarden Radler. Nous avons également fait d'autres avancées dans la reformulation de nos bières existantes, dont Bud Light (3,5 % vol.) au R-U et Corona Light (3,4 % vol.) au Mexique.

La mesure et l'évaluation de l'impact de nos bières peu et non alcoolisées seront cruciales. En mai 2018, nous avons assisté à une table ronde organisée par l'Imperial College Business School à

Londres, axée sur la question de savoir comment mesurer l'impact de l'introduction de bières peu et non alcoolisées sur la réduction de la consommation nocive d'alcool. Nous avons hâte de connaître les résultats de l'étude actuellement menée.

ÉTIQUETAGE & CONNAISSANCES SUR LES MÉFAITS DE L'ALCOOL SUR LA SANTÉ

Nous croyons en l'importance de la transparence et du choix du consommateur. Nous voulons aider nos consommateurs à comprendre pourquoi et comment l'alcool doit être consommé avec modération, et œuvrons pour augmenter leurs connaissances sur les méfaits de l'alcool sur la santé, parfois au-delà des exigences réglementaires.

Développer des conseils à étiqueter

La Fondation AB InBev soutient les chercheurs en santé publique de la Tufts University School of Medicine afin de développer une stratégie d'étiquetage de conseils destinés aux consommateurs de bière. Dans ce cadre, Tufts a mené une étude scientifique des effets de l'étiquetage et a tenu une conférence de citoyens en janvier 2018 à Boston, dans le Massachusetts, afin d'examiner les preuves. La prochaine étape consistera à développer des prototypes d'étiquettes pour nos marques et à élaborer et exécuter une stratégie de mise en œuvre.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Nous pensons qu'il ne faut jamais boire et conduire, et en tant qu'usager majeur des routes de par le monde, nous sommes attachés à contribuer également à des routes plus sûres. Ce problème nous concerne personnellement, car nos quelque 75 000 collègues et leurs familles sont chaque jour sur les routes, dans le monde entier. Nous partageons l'objectif ambitieux des Nations Unies (ODD) de diminuer de moitié le nombre de morts et de blessés dus à des accidents de la route dans le monde d'ici 2020. Nous reconnaissons également qu'en tant que premier brasseur mondial et en tant qu'opérateur mondial important de flottes routières, nous avons une opportunité unique de jouer un rôle de premier plan dans l'amélioration de la sécurité routière.

S'attaquer ensemble aux problèmes de sécurité routière

Nous pensons que l'action collective est cruciale pour atteindre l'ODD des Nations Unies, c'est pourquoi nous avons contribué à créer Together for Safer Roads (TSR), une coalition de sociétés privées qui s'attaquent aux problèmes de sécurité routière en partageant des connaissances, des données, des technologies et des réseaux mondiaux. Depuis sa fondation en 2014, TSR a collaboré avec des gouvernements locaux et des ONG pour avoir un impact positif sur la sécurité routière dans le monde. Dans l'État de Sao Paulo, au Brésil, le partenariat Movimento Paulista de Segurança no Trânsito a rapporté une réduction de 13 % des tués entre 2015 et 2017, ce qui représente plus de 496 vies sauvées grâce entre autres à des actions menées par la société pour décourager la consommation d'alcool sur les routes. À Atlanta, en Géorgie, le gouvernement, après avoir analysé des données des secteurs privé et public, suggère que des interventions cruciales sur les routes ont réduit les accidents de plus de 26 % entre 2016 et 2017.

En janvier 2018, nous avons annoncé un partenariat de deux ans avec l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR) afin de développer et de diffuser des perspectives et des méthodologies pour contribuer à sauver des vies au-delà des villes prioritaires. En collaboration avec UNITAR, nous développons un outil de gestion de la sécurité routière qui sera mis à la disposition



Nous avons signé un accord de partenariat avec l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) pour plus de sécurité routière

des gouvernements du monde entier pour les aider à améliorer leurs efforts en matière de sécurité routière. Nous sommes en train de le tester via des projets locaux en République dominicaine, en Inde, en Afrique du Sud, en Chine, au Mexique et au Brésil. Nous avons aussi organisé conjointement une conférence régionale en Afrique du Sud et deux dialogues de haut niveau en Inde et en République dominicaine pour contribuer à placer la sécurité routière au sommet des sujets d'intérêt public ; la prochaine conférence aura lieu en Chine.

Dans le cadre de notre partenariat avec UNITAR, nous avons soutenu le développement d'une nouvelle plateforme d'e-learning sur la sécurité routière qui vise à aider les pays à concevoir et à mettre en place un apprentissage de la sécurité routière axé sur les résultats. Elle comprend des formations, des outils de partage et de gestion des connaissances et des projets spécifiques par pays.

Lutter contre l'alcool au volant

Nous avons pour objectif de rendre inacceptable la conduite sous l'influence de l'alcool. En 2018, nous avons publié pour la première fois une position publique sur l'alcool au volant. Nous savons que les communications peuvent jouer un rôle dans le changement des normes sociales liées à l'alcool au volant, mais nous reconnaissons que le changement nécessite aussi la mise en place et l'application stricte de mesures législatives efficaces. C'est la raison pour laquelle nous soutenons les mesures législatives et coercitives ciblées qui se sont avérées efficaces pour réduire la conduite sous l'influence de l'alcool, telles que :

- Les législations spécifiant la limite de taux d'alcool dans le sang qui définit la conduite sous influence dans une juridiction
- L'application stricte, y compris la présence visible de patrouilles
- L'éducation publique et les campagnes de sensibilisation
- L'utilisation de technologies comme les antidémarrageurs éthylométriques et les systèmes de détection d'alcool

Collaborer avec les partenaires pour engendrer le changement

Nous savons qu'il reste du pain sur la planche et que nous n'avons pas toutes les réponses. Nous sommes donc ouverts et enthousiastes à l'idée de collaborer avec des experts et d'autres partenaires tels que TSR, UNITAR etc. pour contribuer à accélérer la progression vers nos objectifs.

Le développement durable c'est notre entreprise.

Brasser de la bière de qualité passe avant tout par les meilleurs ingrédients. Ceci nécessite un environnement sain et naturel ainsi que des communautés prospères. C'est pourquoi le développement durable ne fait pas seulement partie de notre entreprise, c'est notre entreprise.

Dans cette section, nous établissons un bilan de nos progrès par rapport à nos engagements publics et autres efforts en matière de développement durable – répondant à la Directive européenne 2014/95/UE relative à la publication d'informations non financières, à des indicateurs clés des Normes GRI et aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies pertinents.



Indicateurs	2018	2017	
Consommation totale d'eau (en milliards d'hl)	1,632 ^A	1,775 ^A	
Consommation d'eau par hectolitre produit (hl/hl)	2,95 ^A	3,09 ^A	
Nombre total de GJ d'énergie (en millions)	61,1	61,4 ^A	
Nombre total de GJ d'énergie achetés (en millions)	59,2 ^A	*	
Consommation d'énergie par hectolitre produit (en Mj/hl)	110,1 [*]	111,6 ^A	
Énergie achetée par hectolitre produit (en Mj/hl)	106,8 ^A	*	
Total des émissions de GES directes et indirectes (scopes 1 et 2 en millions de tonnes de CO ₂ e)	6,03 ^A	6,18 ^A	
Total des émissions de GES directes et indirectes (scopes 1, 2 et 3 en millions de tonnes de CO ₂ e)	31,21	32,35	
Émissions de GES scope 1 et 2 par hectolitre produit (en kg CO ₂ e/hl)	8,04 ^A	8,55 ^A	
Émissions de GES scope 1, 2 et 3 par hectolitre produit (en kg CO ₂ e/hl)	57,0	59,9	
% d'électricité renouvelable	16% ^A	-	
% d'emballages consignés	43,5% ^A	46%	
% de contenu recyclé dans les emballages primaires	Verre:	41,4% ^A	37%
	Cannettes:	64,7% ^A	59%
	PET:	15,7% ^A	21%
Producteurs qualifiés, connectés et indépendants financièrement**	Qualifiés: 5 000 Connectés: 10 000 Indépendants financièrement: 2 000		

^A Indicateur approuvé (veuillez-vous référer à la section Rapport d'assurance externe à la page 51)

• Nos objectifs en matière d'eau, d'émissions de GES par hectolitre produit et d'énergie concernent uniquement nos sites de production de boissons et n'incluent pas nos opérations verticales telles que les usines de malt et les usines de conditionnement.

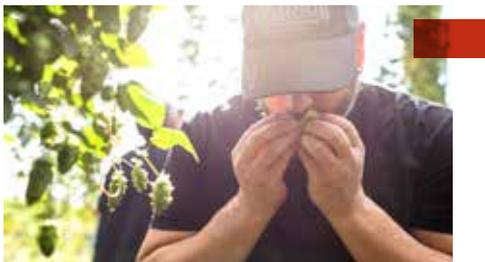
• Les données des émissions de GES directes et indirectes totales concernent les sites de production de boissons et la plupart des opérations verticales, y compris les usines de malt et les usines de conditionnement.

• Le scope 1 représente 59 % de nos émissions de fonctionnement et inclut l'équivalent CO₂ (CO₂e) du carburant utilisé dans nos processus de fabrication et dans les usines de cogénération qui produisent de l'électricité sur place. Le scope 2 représente environ 41 % et correspond aux émissions provenant de l'électricité achetée.

• Les émissions scope 3 sont des estimations basées sur un mélange de chiffres fournis par les fournisseurs, de facteurs d'émissions globales et de suppositions. Les principales catégories de données comprennent les biens et services achetés, la logistique, le refroidissement de produits et la fin de vie.

* Conformément à nos nouveaux objectifs de développement durable, l'énergie sera rapportée en énergie achetée plutôt que consommée. L'énergie achetée par hl s'accorde avec notre objectif de développement durable RE100 consistant à compenser 100 % de nos achats d'électricité par de l'électricité provenant de sources renouvelables. L'énergie achetée par hl n'a pas été rapportée pour les brasseries rachetées à SABM en 2017.

** Les données relatives à l'agriculture intelligente sont fondées sur des estimations à jour.



Objectifs de développement durable 2025

Suite à la réalisation de nos Objectifs environnementaux 2017, nous avons lancé en mars 2018 notre série d'objectifs la plus ambitieuse à ce jour. Nos **Objectifs de développement durable 2025** visent à engendrer un impact positif mesurable sur l'environnement et nos communautés. Ils s'alignent sur certains des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies tels que l'Action pour le climat, les Énergies renouvelables, l'Accès à l'eau, les Déchets et l'Accès au financement.



Agriculture intelligente

100 % de nos producteurs seront qualifiés, connectés et indépendants financièrement.



Gestion de l'eau

Pour 100 % de nos communautés situées dans des zones sensibles, la disponibilité et la qualité de l'eau seront considérablement améliorées.



Économie circulaire appliquée aux emballages

100 % de nos produits seront conditionnés dans des emballages consignés ou à contenu majoritairement recyclé.



Action pour le climat

100 % de l'électricité que nous achetons proviendront de sources renouvelables et nous réduirons de 25 % nos émissions de carbone dans toute notre chaîne de valeur.

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Nous avons adopté une approche centrée sur l'agriculteur dans notre engagement public à garantir que 100 % de nos producteurs directs seront qualifiés, connectés et indépendants financièrement d'ici 2025. Aujourd'hui, via nos programmes de développement agricole dans 13 pays, nous travaillons selon nos estimations avec plus de 35 000 agriculteurs et œuvrons avec diligence pour nous assurer d'avoir une transparence complète de nos producteurs dans notre chaîne d'approvisionnement directe. En aidant les agriculteurs à faire pousser nos six cultures prioritaires (orge, manioc, houblon, maïs, sorgho), nous investissons dans des catalyseurs clés et des programmes durables qui contribueront à améliorer leur rendement, leur rentabilité et la gestion des ressources naturelles.

Développer notre rôle de conseiller fiable

De la technologie des satellites ou des blockchains à l'analyse de données identifiant les meilleures pratiques de gestion des cultures et la nécessité de produire des variétés de cultures tolérantes à la sécheresse et résistantes aux intempéries, nos équipes aident les agriculteurs à améliorer leur productivité et à sécuriser notre chaîne d'approvisionnement pour l'avenir.

Notre programme phare de développement agricole est SmartBarley, qui est dirigé par nos agronomes pour aider les agriculteurs à améliorer leur productivité, leur rentabilité et l'efficacité des ressources naturelles. Lancé en 2013, SmartBarley a collecté des données au niveau des champs auprès de plus de 7 000 agriculteurs afin de les aider à améliorer leurs pratiques agricoles. Via notre partenariat avec la University of Illinois, notre équipe dédiée chez Bud Lab utilise l'analyse de big data pour évaluer les pratiques agricoles en les confrontant à des données sur les conditions climatiques, le sol et le marché, et pour comprendre comment améliorer la productivité et la performance environnementale. En 2018, nous avons déployé une application SmartBarley remaniée pour offrir de meilleurs outils permettant à plus de nos 100 agronomes de conseiller les agriculteurs du monde entier.

Susciter des avancées dans la production et la gestion de cultures

Nous continuons d'investir dans la résilience de nos variétés d'orge et de cultures, et dans des techniques de gestion qui sécuriseront notre approvisionnement face à des changements climatiques de plus en plus hostiles et versatiles. En 2018, nos équipes aux États-Unis, au Mexique, en Uruguay, au Brésil et en Argentine ont travaillé sur l'établissement d'un programme de drones des champs et d'imagerie pour optimiser la consommation d'azote et d'autres pratiques de gestion.

Développer de meilleures possibilités de formation

Un pilier clé de nos programmes offre aux agriculteurs les protocoles de gestion des cultures et les formations dont ils ont besoin pour produire des cultures avec succès tout en développant leur activité et en améliorant leurs conditions de vie. En 2018, nous avons développé pour les agriculteurs des programmes de formation centrés sur des aptitudes techniques et financières, et ce dans de nombreux pays dont l'Inde, la Tanzanie, l'Ouganda et le Mexique, en collaboration avec des partenaires clés dont TecnoServe et FIRA.

Investir dans la mécanisation et les infrastructures de la chaîne d'approvisionnement

Nous pensons qu'investir dans la technologie contribuera au développement de nos chaînes d'approvisionnement agricole sur le long terme, suscitant des augmentations significatives de la productivité et de la rentabilité. En 2018, nous avons poursuivi notre travail au Mexique pour offrir un financement pour les semeurs et des services de moissonnage plus abordables, et

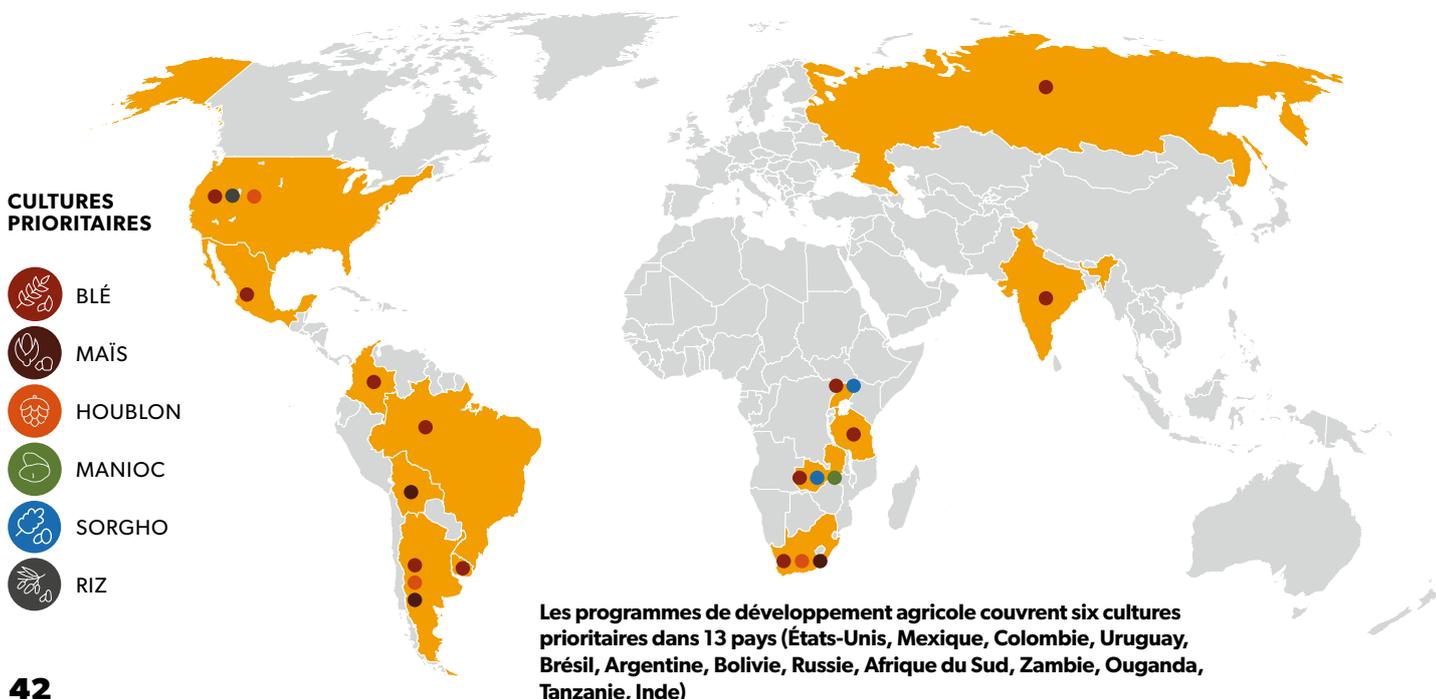


avons établi un fonds collatéral pour financer des machines de nettoyage afin de réduire les pertes post-moisson et des installations de micro-irrigation pour rendre la consommation d'eau plus efficace dans les zones sensibles.

Favoriser la transparence

Établir une chaîne d'approvisionnement transparente sera un fondement essentiel pour toucher 100 % de nos agriculteurs. En 2018, nous avons initié un programme pilote en Zambie avec BanQu. Celui-ci nous connecte avec plus de 2 000 agriculteurs dans notre chaîne d'approvisionnement de manioc, via un service basé sur les SMS qui utilise la technologie des blockchains pour enregistrer les données d'achat et de vente. Les résultats ont été extraordinaires : plus d'un million de kilos de manioc ont été vendus à ce jour sur la plateforme, et nous avons pu offrir aux agriculteurs une identité financière numérique. Nous avons également étendu le programme aux producteurs d'orge ougandais.

PROGRAMMES DIRECTS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE





FAIRE AVANCER LA GESTION DE L'EAU

Tandis que les défis liés aux ressources en eau sont de plus en plus amplifiés par le changement climatique, nous continuons d'intensifier nos efforts en matière de gestion de l'eau, en adoptant une approche de l'extérieur vers l'intérieur et en cherchant à recueillir des connaissances auprès d'experts majeurs et auprès des principales organisations œuvrant pour la préservation de l'eau. En associant leurs conseils à notre envergure et à nos systèmes de gestion, nous sommes à même de garantir une alimentation fiable en eau potable à la fois pour nos activités et pour nos communautés locales.

Nos objectifs 2025 liés à l'eau visent à garantir une amélioration mesurable de la disponibilité et de la qualité de l'eau pour 100 % de nos communautés situées dans des zones sensibles. Cette ambition est directement liée à l'Objectif de Développement Durable #6 fixé par les Nations Unies, et vise à améliorer de manière tangible la santé et les conditions de vie dans les bassins versants.

Une approche de la protection des bassins versants axée sur les résultats

S'efforcer d'atteindre des améliorations mesurables de la disponibilité et de la qualité de l'eau dans les communautés sensibles est un engagement audacieux, ancré dans notre conviction profonde que la sécurité de l'eau est un défi prioritaire pour parvenir à un développement durable au niveau mondial. Notre intention est de faire évoluer l'entreprise vers plus de mesurabilité et de responsabilité, en veillant à ce que nos investissements et programmes locaux se traduisent en impacts à long terme sur la qualité et la disponibilité de l'eau pour nos communautés et nos activités de par le monde.

Afin d'établir des bases de référence pour les techniques de mesure et de suivi, nous avons mené des initiatives pilotes de benchmarking de protection des bassins versants à Mendoza, Zacatecas, Lusaka et Cape Town. Nous appliquerons nos découvertes aux autres sites sensibles d'ici 2020 et partagerons les résultats avec nos ONG et communautés locales partenaires ainsi qu'avec nos pairs.

100%

Nos objectifs 2025 liés à l'eau visent à garantir une amélioration mesurable de la disponibilité et de la qualité de l'eau pour 100 % de nos communautés situées dans des zones sensibles

Conclure des partenariats pour s'attaquer aux défis

En 2018, nous avons annoncé des partenariats mondiaux avec **The Nature Conservancy (TNC)** et le **World Wildlife Fund for Nature (WWF)**. Ces deux organisations partagent notre conviction qu'un impact mesurable à l'échelle est la prochaine frontière dans la gestion de l'eau.

La première phase de notre partenariat avec TNC est centré sur l'Amérique latine et les États-Unis, avec le développement de quatre Fonds pour l'eau en Colombie, au Salvador, en Argentine et au Mexique, et des projets de protection des bassins versants en Californie et sur le fleuve Colorado. Les initiatives rassemblent des parties prenantes publiques, privées et de la société civile autour de l'objectif commun de contribuer à la sécurité de l'eau à travers des solutions basées sur la nature et une gestion durable des bassins versants.

Notre partenariat avec le WWF en Bolivie, en Afrique du Sud et en Zambie s'appuie sur de précédentes collaborations qui utilisaient des évaluations des risques liés à l'eau pour mettre en lumière la valeur de l'eau pour l'économie. Ensemble, nous travaillons au développement d'approches de financement mixte pour encourager l'investissement privé à l'échelle requise pour améliorer l'accès à l'eau et la qualité de l'eau, améliorer la santé des bassins versants et garantir la satisfaction des besoins des communautés locales.

S'attaquer aux problèmes mondiaux liés au développement durable dans un contexte local

Bien que les défis posés par l'eau soient mondiaux, ils se manifestent toujours dans un contexte local spécifique. Il est dès lors essentiel de collaborer avec des parties prenantes locales engagées et de développer une compréhension commune des problèmes pour concevoir et mettre en place des stratégies de réponse efficaces. Les approches que nous avons adoptées dans les zones sensibles comprennent la restauration de l'environnement, les améliorations de l'infrastructure et des projets communautaires d'accès à l'eau.

Par exemple, à Bucaramanga, en Colombie, notre site et la communauté locale assistent à une détérioration de la qualité de l'eau due à une contamination en amont, à la déforestation et à des pertes cruciales dans les écosystèmes. Pour y faire face, notre unité Bavaria s'est associée à TNC sur un nouveau fonds local pour l'eau afin de promouvoir l'exploitation minière et l'agriculture durables. En outre, en octobre 2018, le Ministre allemand de l'environnement nous a accordé une subvention pour intensifier les efforts de préservation et protéger les zones humides, qui servent de source d'eau pour la brasserie et pour plus de deux millions de personnes.

Au Brésil, nous avons lancé AMA, une marque d'eau ayant pour seul but de fournir un accès à l'eau et d'améliorer la qualité de vie de ceux qui n'y ont pas accès au Brésil. 100 % des bénéfices sont reversés à des initiatives en faveur de l'accès à l'eau et nous offrons une transparence totale via notre plateforme (www.aguaama.com.br), qui dévoile la composition des bénéfices, les personnes touchées par le projet, et une vérification par une tierce partie.

Réduire la consommation d'eau liée aux activités

En tant que brasseurs, l'eau sera toujours notre première ressource. Nous poursuivons nos efforts pour stimuler les efficacités en matière de consommation d'eau dans plus de 190 brasseries au niveau mondial, ainsi que dans nos opérations verticalisées, dont les fermes de houblon, les usines de maltage, de mise en bouteille et de mise en canette.



ÉCONOMIE CIRCULAIRE APPLIQUÉE AUX EMBALLAGES

En tant que l'un des plus grands acheteurs au monde de bouteilles en verre et de canettes en aluminium, nous continuons de défendre une économie circulaire. À travers nos objectifs 2025 liés aux emballages, nous visons à ce que 100 % de nos produits soient conditionnés dans des emballages consignés ou à contenu majoritairement recyclé.

Nous visons à atteindre notre vision de l'économie circulaire appliquée aux emballages via quatre leviers clés :

1. Recycler

- Augmenter le contenu recyclé dans les emballages à usage unique en collaborant avec les fournisseurs.
- Augmenter la fourniture de contenu recyclé grâce à des programmes de récupération des déchets post-consommation via des partenariats locaux.
- Éduquer les consommateurs pour les inciter à modifier leurs comportements en matière de recyclage.

2. Réutiliser

- Promouvoir et protéger les emballages consignés.

3. Réduire

- Réduire la quantité de matériaux que nous mettons sur le marché.
- Réduire notre empreinte carbone.

4. Repenser

- Innover et utiliser à plus grande échelle de nouveaux matériaux et produits conçus pour l'économie circulaire.
- Explorer l'utilisation d'autres matériaux, technologies et conceptions pour les matériaux à éviter.



Recycler

Les emballages sont les principaux responsables de nos émissions de carbone et représentent plus d'un tiers de notre empreinte carbone sur toute la chaîne de valeur. Pour lutter contre ce problème, nous collaborons avec nos fournisseurs d'emballages dans le cadre de partenariats visant à augmenter la circularité sur nos marchés clés, à explorer de nouvelles manières d'augmenter le contenu recyclé dans nos emballages, et à co-innover de nouvelles solutions et technologies.

En outre, nous avons mis en place des programmes pilotes de logistique des retours, profitant de la flotte dont nous disposons pour collecter des bouteilles et canettes vides de nos propres franchises, comme Modelorama au Mexique. Grâce à un programme d'incitants, nous avons encouragé à la fois les détaillants et les consommateurs à rapporter leurs contenants vides au magasin, où nos camions les collectaient chaque semaine pour les transporter jusqu'à notre usine de verre près de Mexico.

Même si les PET ne représentent qu'une petite portion de nos emballages, nous avons également enregistré plusieurs avancées quant à l'utilisation de ce type d'emballages. En 2018, nous avons atteint 50 % de contenu recyclé sur l'une de nos marques phares, Pony Malta en Colombie.

Réutiliser

Nous avons apporté une contribution notable à l'économie circulaire grâce à nos bouteilles et futs consignés. Défendre et promouvoir les emballages consignés reste notre plus grande opportunité. En 2018, les emballages consignés représentaient 43,5 % de nos volumes, contre 46 % l'année précédente, et nous prévoyons de défendre ce modèle de fonctionnement à travers des campagnes de normes de consommateurs, des innovations et de nouvelles manières de travailler avec nos partenaires détaillants. Des améliorations ont toutefois été réalisées en ce qui concerne

le contenu recyclé. Grâce au travail que nous avons effectué avec nos partenaires, nous constatons, entre 2017 et 2018, une augmentation du contenu recyclé de 59 à 64,7 % dans les canettes, et de 37 à 41% dans les bouteilles en verre. Le contenu recyclé dans les PET a diminué de 21 à 15,7%. Nous collaborons avec nos partenaires pour l'augmenter dans les années à venir.

Réduire

En 2018, nous avons travaillé avec Closed Loop Fund aux États-Unis et ECOCE au Mexique, où nous entendons augmenter le contenu recyclé dans les bouteilles en verre.

Repenser

En novembre 2018, Corona a lancé des anneaux six-pack 100 % exempts de plastique, fabriqués à partir de fibres biodégradables à base de plantes, qui seront produits dans une usine pilote au Mexique début 2019. Cette initiative remplacera les près de 2,9 tonnes de plastique Hi-Cone actuellement utilisé et renforce notre engagement pour un conditionnement durable.



100%

Production pilote au Mexique d'anneaux six-pack en fibres 100 % exempts de plastique



43,5%

des emballages (en volume) d'AB InBev sont consignés



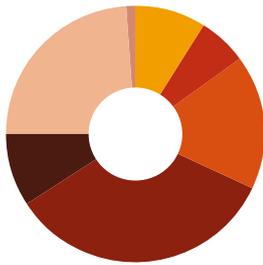
ACTION POUR LE CLIMAT

Le changement climatique est le problème le plus pressant pour notre planète et implique de lourdes conséquences sur notre chaîne d'approvisionnement, nos opérations et nos communautés. Nous sommes convaincus que les entreprises peuvent jouer un rôle essentiel dans une transition mondiale vers une économie sobre en carbone pour combattre le changement climatique, et reconnaissons que notre responsabilité réside au-delà de nos murs et dans toute notre chaîne de valeur.

Par conséquent, nous nous sommes engagés à faire en sorte que 100 % de l'électricité que nous achetons provienne de sources d'énergie renouvelables d'ici 2025. Nous nous sommes également fixés l'objectif, basé sur des données scientifiques, de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 25 % par boisson dans toute notre chaîne d'approvisionnement d'ici 2025, par rapport à 2017.

Notre engagement envers RE100 est en bonne voie d'être atteint, avec 50 % de nos volumes mondiaux actuellement sous contrat, dont 16 % déjà mis en place/en cours d'exécution. Nos efforts en vue de réduire notre empreinte carbone transcende les murs de nos brasseries. En 2018, nous avons augmenté le périmètre de notre empreinte carbone pour inclure les émissions Scope 3 estimées à 25 millions de tonnes de CO₂e en 2018, qui comprennent nos

NOTRE EMPREINTE CARBONE



- AGRICULTURE - 9%
- TRANSFORMATION DES INGRÉDIENTS DE BRASSAGE - 5%
- ACTIVITÉS DE BRASSAGE - 16%
- MATÉRIAUX D'EMBALLAGE - 36%
- LOGISTIQUE - 9%
- REFROIDISSEMENT DES PRODUITS - 24%
- FIN DE VIE - 1%



16%

À ce jour, nous avons conclu des contrats pour obtenir 50 % de notre électricité à partir de sources renouvelables, qui sont déjà en cours d'exécution à hauteur de 16 %



À Davos, Budweiser a révélé un symbole d'électricité verte pour soutenir son engagement de brasser en utilisant 100 % d'électricité verte.

principales catégories d'achats de biens et de services, la logistique et le refroidissement de produits. En 2018, nous avons estimé une réduction de 4,5 % kg CO₂/hl par rapport à 2017 sur le total des émissions scope 1, 2 et 3. Les chiffres des émissions scope 3 sont basés sur des calculs utilisant à la fois des chiffres fournis par les fournisseurs, des facteurs d'émissions globales et des suppositions, et deviennent de plus en plus précis puisqu'ils tiennent compte désormais des nouvelles méthodologies et meilleures pratiques du secteur.

Budweiser s'engage à utiliser de l'électricité verte

En janvier 2018, au Forum économique mondial de Davos, en Suisse, Budweiser a révélé un symbole d'électricité verte pour soutenir son engagement de brasser en utilisant 100 % d'électricité verte. Ce symbole a été lancé aux États-Unis et au Chili et sera déployé sur les autres marchés du monde d'ici 2025. 41 millions de Budweiser sont vendues chaque jour de par le monde. La transition de la marque vers le renouvelable équivaut à retirer plus de 50 000 voitures de la circulation.

Généraliser les camions électriques dans notre distribution

La logistique représente 9 % de notre empreinte carbone totale. Bien que nous soyons parvenus à réduire nos émissions par hl de 4,4 % depuis 2017 grâce à des mesures d'efficacité de routage, à l'utilisation de carburants alternatifs et à des initiatives de logistique des retours, nous sommes continuellement à la recherche de nouvelles manières d'investir dans les nouvelles technologies et de faire avancer le secteur.

Après avoir précommandé 40 camions Tesla en 2017, nous avons signé une intention de commande de 800 semi-remorques électriques à hydrogène auprès de Nikola Motor Company en 2018. La conversion de l'ensemble de notre flotte destinée aux longs trajets en camions roulant à l'énergie renouvelable représentera une baisse de 19 % des émissions logistiques de nos activités aux États-Unis. Nous débuterons les essais en 2019, et prévoyons un déploiement complet dans tout le pays au cours des cinq prochaines années. Ces camions remplaceront environ 30 % de notre flotte totale, et près de 100 % de notre flotte dédiée Anheuser-Busch.

En Europe, nous nous sommes associés à nos fournisseurs de flotte et nous prévoyons de lancer des véhicules électriques aux Pays-Bas à partir de 2019. Au Brésil, nous nous sommes associés à Volkswagen pour tester le premier camion de livraison électrique à Sao Paulo dans le but de remplacer notre flotte de 1 600 camions d'ici 2025. Ceci représente une réduction estimée à 0,2 % en émissions GES absolues d'ici 2025 – ce qui reviendrait à retirer chaque année plus de 14 000 véhicules de la circulation.

Efforts en vue d'un brassage plus durable

Nous continuons d'investir dans l'innovation pour rendre nos activités de brassage plus durables. Depuis 2013, nous sommes parvenus à réduire notre consommation d'énergie de 15 % sur plus de 30 sites de par le monde. Rien qu'en 2018, nous avons réduit notre consommation d'énergie de 111,6 à 110,1 MJ/hl.

Investir dans l'énergie renouvelable

Nous avons signé des accords représentant l'équivalent de 1,1 GWh d'énergie renouvelable cette année, soit plus de 20 % de notre consommation mondiale. Notre partenariat avec le parc éolien Thunder Ranch d'Enel Green Power en Oklahoma, aux États-Unis, a été inauguré cette année, fournissant 602 000 MWh d'électricité – soit 11 % de la consommation électrique mondiale totale d'AB InBev.

Collaborer avec notre chaîne de valeur pour partager les meilleures pratiques

Nous savons que nous ne pourrions pas atteindre ces objectifs ambitieux sans l'aide de nos fournisseurs et de nos détaillants. C'est pour cela que nous avons lancé, en novembre 2018, Eclipse, une plateforme où nous invitons nos partenaires de la chaîne de valeur à partager notre vision en matière de développement durable. Eclipse nous permettra d'identifier les opportunités clés de partenariats autour du développement durable avec certains de nos principaux fournisseurs sur nos principaux marchés. En décembre 2018, plus de 20 fournisseurs importants s'étaient inscrits.

100+ ACCELERATOR

En août, nous avons lancé le 100+ Sustainability Accelerator en publiant dix défis liés à toute une série de problèmes dont la gestion de l'eau, la productivité des agriculteurs, le surcyclage, le sourcing responsable, la logistique verte, etc. Notre but était de solliciter des candidatures de startups qui résolvent des défis clés en matière de développement durable en proposant des solutions innovantes. Via ce programme, nous voulons valoriser les entrepreneurs passionnés et engagés et utiliser nos vastes ressources et notre expertise pour nourrir, soutenir et faire croître ces entreprises naissantes.

Au cours de sa première année, l'accélérateur a reçu plus de 650 candidatures de startups de par le monde. Collectivement, les startups ont récolté plus de 100 millions USD de financement et 50 millions USD de revenus. Parmi les candidats, 21 ont été sélectionnés pour participer au premier groupe et recevoir un tutorat, un financement et un accès à de nouveaux réseaux, afin qu'ils puissent concrétiser leurs idées.

Nous avons hâte de lancer le deuxième tour de l'accélérateur en 2019 et de poursuivre nos efforts en vue de trouver des technologies révolutionnaires pour atteindre nos ambitieux objectifs 2025 en matière de développement durable et contribuer aux ODD 2030 des Nations Unies.



650

candidatures pour notre premier 100+ Accelerator



« Je pense que nous sommes à la veille d'un changement au niveau mondial. Je suis fier d'être un déclencheur et je trouve exaltant de m'associer à un groupe de personnes aussi dynamiques et créatives d'une entreprise si puissante. »

RI KAUFMAN, CEO DE MICROLYZE, L'UNE DES SOCIÉTÉS PARTICIPANT À NOTRE ACCÉLÉRATEUR

Montrer l'exemple.

Nous ne nous contentons pas de demi-mesures. Nous avons bâti notre entreprise en faisant preuve d'intégrité, d'ardeur au travail, de qualité et de responsabilité.



Prévention de la corruption

En 2018, nous avons poursuivi nos efforts en vue de maintenir un programme anti-corruption pionnier. Ce programme est dirigé par une équipe mondiale qui supervise la mise en œuvre des politiques, les enquêtes, les tableaux de bord opérationnels et les changements organisationnels dans toutes les régions.

Nos responsables de la conformité sont joignables à toute heure pour conseiller nos collaborateurs sur des questions spécifiques. Les collaborateurs peuvent poser des questions ou soulever des problèmes de manière nominative, via une application mobile ou le site web, ou anonymement par le biais d'une ligne directe internationale dédiée à la conformité.

Nous avons créé BrewRIGHT, une plateforme d'analyse de données innovante et primée qui nous a placés en première ligne en matière d'utilisation de la technologie dans le domaine de la conformité. Nous nous sommes également efforcés de réfléchir de manière holistique sur la direction de notre programme de conformité, et avons donné à notre fonction Conformité le nouveau nom d'Éthique & Conformité, reflétant une volonté de stimuler la concentration des travailleurs sur une prise de décision basée sur des principes, comme utiliser des valeurs éthiques pour guider les décisions quotidiennes de l'entreprise.

Nous nous sommes également engagés dans un processus visant à examiner, revoir et améliorer nos politiques de conformité en instituant le Policy Review Steering Committee. Ce comité mène des examens exhaustifs afin d'identifier les risques de conformité et commerciaux et de peaufiner les politiques de conformité pour les rendre plus pratiques, compréhensibles et gérables pour les collaborateurs. Tandis que le comité entreprend cet examen, nous ajoutons au processus une approche axée sur les données pour identifier les lacunes potentielles, et nous nous concentrons, au stade de l'élaboration de la politique, sur la question de savoir comment les politiques seront mises en place, communiquées et auditées à l'avenir pour garantir leur efficacité.

Nos efforts en vue de créer et de maintenir un programme pionnier d'éthique et de conformité ont été reconnus par divers experts éminents en 2018 :

- L'ancienne responsable de la lutte contre la corruption au sein du ministère américain de la Justice (DoJ) a reconnu notre programme comme pionnier dans l'utilisation de l'analyse de données dans un article publié en 2018 sur le site Global Investigations Review et intitulé « Anti-bribery compliance: We need more 'pioneers' » (Conformité anti-corruption, nous avons besoin de davantage de pionniers).
- Le Financial Times a reconnu à deux reprises notre Global Ethics and Compliance VP comme l'un des juristes internes les plus innovants d'Amérique du Nord et a décerné à notre entreprise le prix 2018 « Intelligent Business ».
- La méthodologie d'évaluation du risque de BrewRIGHT figurait également dans un article intitulé « You can't monitor what you can't measure » (On ne peut pas contrôler ce qu'on ne peut pas mesurer) dans l'édition mars/avril 2018 de Fraud Magazine, et a par ailleurs été mentionnée dans le cadre d'une étude de cas de la Harvard Business School sur le programme de conformité de notre société, rédigée par le professeur Eugene Soltes de la Harvard Business School.
- Enfin, la revue Corporate Counsel nous a décerné le prix 2018 du meilleur département juridique dans la catégorie conformité pour ses « stratégies high-tech non conventionnelles ».



Respect des droits de l'Homme

Le respect des droits de l'Homme est un principe fondamental de notre éthique d'entreprise. Nous sommes signataires du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2005 et sommes attachés à respecter les principes et directives contenus dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

En 2018, nous avons initié une actualisation de notre Politique mondiale en matière de droits de l'Homme, dirigée par le Policy Review Steering Committee et à laquelle ont contribué des parties prenantes externes. La Politique précise les normes et attentes en ce qui concerne le respect et la promotion des droits de l'Homme, et sa mise en œuvre est supervisée par nos Global & Regional Ethics and Compliance Committees.

Nous avons également mis à jour et déployé une Politique de lutte contre le harcèlement et la discrimination dans l'ensemble de notre organisation. Dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre, nous avons fait du signalement des violations une exigence obligatoire pour tous les superviseurs relevant de la Politique, et avons institué des Ambassadeurs de politique qui serviront de mécanisme d'avertissement anticipé et permettront aux collègues de signaler des griefs et inquiétudes et d'en discuter. Dans un même élan, nous avons lancé une nouvelle politique mondiale de diversité et d'inclusion.

Pour compléter cela, nous avons développé en 2018 des Principes de sourcing responsable pour les exploitations agricoles afin de mettre en lumière les principes de la Politique de sourcing responsable qui sont les plus pertinents dans le contexte agricole et de clarifier nos attentes dans la chaîne d'approvisionnement agricole. Nous travaillons directement avec plus de 45 000 agriculteurs, allant des grandes exploitations commerciales aux petits propriétaires, et avons créé ces principes afin de les appliquer dans une vaste gamme de contextes agricoles. En 2019, nous travaillerons à la mise en œuvre de ces principes dans notre chaîne d'approvisionnement agricole et soutiendrons les producteurs afin de stimuler l'amélioration continue de leurs activités.

Nous participons également à des initiatives du secteur et de diverses ONG visant à améliorer la performance de la chaîne d'approvisionnement. Nous sommes membre d'AIM-Progress, un forum mondial de sociétés de biens de consommation sponsorisé par la European Brands Association et la Grocery Manufacturers Association. En tant que membre, nous soumettons les audits de nos fournisseurs à AIM-Progress. Nous sommes également membre de SEDEX, une solution de management efficace qui nous aide à réduire le risque et à améliorer nos pratiques de chaîne d'approvisionnement.

Périmètre du rapport

La section Développement durable du Rapport annuel 2018 fournit des informations sur les progrès réalisés en vue de nos objectifs de développement durable 2025 lancés en mars 2018. Parallèlement à notre site web d'entreprise, ces informations donnent une image actualisée de la performance d'Anheuser-Busch InBev par rapport aux indicateurs clés au cours de l'année civile 2018. Ce chapitre, de même que les chapitres Consommation réfléchie & Sécurité routière et Révé-Collaborateurs-Culture, y compris D&I, ont été rédigés conformément à la loi du 3 septembre 2017 transposant la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes. Ensemble, ils forment la déclaration non financière requise en vertu de ladite loi et comprennent une vue d'ensemble de nos questions environnementales, sociales et humaines, ainsi que des questions liées aux droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption. Certains des ODD liés à nos objectifs concernent l'amélioration des soins de santé, l'eau propre et l'assainissement, les énergies renouvelables, la réduction de la génération de déchets, et la réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie, entre autres.

Outre notre durabilité environnementale, des informations sur la consommation réfléchie et la sécurité routière, la sécurité au travail et l'éthique professionnelle sont disponibles aux pages 23, 36 et 48 du présent rapport. Des informations complémentaires sur le bénévolat et les interventions d'urgence sont également incluses dans le présent rapport (page 20). Ces sections visent à fournir des informations actualisées aux parties prenantes, notamment aux investisseurs, collaborateurs, gouvernements, ONG, clients et consommateurs dans les pays où nous opérons.

AB InBev a rédigé le rapport 2018 (les présents chapitres et le site web) en se basant sur les directives établies par la Global Reporting Initiative (GRI). Pour contribuer à déterminer le contenu élaboré, il a été procédé à une évaluation de l'importance, qui nous a aidés à identifier les questions clés les plus cruciales pour nos parties prenantes et notre entreprise. De plus amples informations sur notre évaluation de la pertinence, incluant le tableau de l'analyse des limites et un indice GRI pour le rapport de cette année sont disponibles sur www.ab-inbev.com.

Nos Objectifs de développement durable 2025 et notre agenda général de développement s'alignent sur plusieurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par les Nations Unies en 2015. Les activités dans toutes nos opérations et toute notre chaîne d'approvisionnement sont alignées sur les indicateurs qui sont considérés comme étant les plus importants pour notre entreprise et nos parties prenantes. Nous nous concentrons sur les domaines où nous pouvons avoir l'impact positif le plus significatif.

Les données et anecdotes présentées dans ce rapport ont été collectées et vérifiées avec l'aide des propriétaires de contenus dans toutes les fonctions et Zones géographiques.

AB InBev a élaboré des processus pour garantir un reporting exact et cohérent des données sur la consommation réfléchie et la sécurité, les objectifs de développement durable 2025 et la performance en matière de sécurité, ainsi que des indicateurs clés de performance. Dans le Rapport d'assurance de l'auditeur indépendant (page 51), et à divers endroits clés tout au long du rapport, nous avons identifié les indicateurs qui ont été assurés en externe par KPMG. Les informations financières incluses ont également été auditées par Deloitte.

Les données environnementales provenant des opérations récemment acquises sont exclues du cycle actuel. Ces implantations seront incluses dans les prochains rapports. Les données relatives à la sécurité sont

immédiatement suivies et contrôlées pour tous les sites et incluses, sauf mention contraire dans le texte ou les notes de bas de page. Pour toutes les données relatives à l'environnement et à la sécurité, les cessations et fermetures sont retirées du périmètre pour l'année de référence, mais les années précédentes ne sont pas ajustées.

Les objectifs mondiaux liés à l'eau, aux achats d'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre présentés dans cette section, ainsi que les indicateurs clés de performance tels que la consommation d'énergie, comprennent les opérations entièrement contrôlées par AB InBev, sauf mention contraire dans le texte ou les notes de bas de page. La consommation et les achats d'énergie n'incluent pas l'énergie exportée à des tierces parties ni certains projets en chantier. La consommation et les achats d'énergie non pris en compte ne reflètent pas la quantité d'énergie consommée pour nos processus de brassage. À des fins comparatives suite au rapprochement avec SAB, certaines données de TRI liés à la sécurité correspondent aux périodes 'AB InBev 2017 pré-rapprochement', 'AB InBev 2018 pré-rapprochement' et 'entreprise combinée AB InBev et SAB 2018', comme indiqué.

Pour notre objectif d'économie circulaire appliquée aux emballages, les informations relatives au contenu recyclé des emballages primaires en ce qui concerne les vendeurs tiers sont incluses dans le périmètre des chiffres ainsi que de nos propres opérations. Le contenu recyclé fait référence aux matériaux recyclés inclus dans les emballages primaires, dont le verre, les canettes et les PET, en tenant compte de la totalité de nos achats pour l'année civile concernée.

Le périmètre de nos objectifs de développement durable rapportés comprend les opérations de boisson et les opérations verticales, en plus de nos émissions Scope 3 concernant les informations au-delà de nos opérations et qui ont un impact sur notre chaîne d'approvisionnement, à l'exception des KPI de consommation d'énergie et d'eau et du KPI pour les émissions Scope 1+2 par hectolitre de production (en kg CO₂/hl), étant donné que le KPI relatif concernant les émissions Scope 1 et 2 exclut également les opérations verticales. Pour nos opérations de boissons et nos opérations verticales, y compris les sites de maltage et de conditionnement, nous utilisons notre système de gestion globale Voyager Plant Optimization (VPO). Ces données sont rapportées annuellement auprès du Carbon Disclosure Project (CDP). Certains tableaux de données contiennent des notes de bas de page fournissant des données complémentaires.

Ce rapport contient des déclarations prévisionnelles concernant des estimations futures. Celles-ci comprennent généralement des termes et/ou expressions telles que « résultera probablement », « vise à », « continuera », « est prévu », « anticiper », « estimer », « prévoir », « résulter », « peut », « pourrait », « attendre », « envisager », « planifier », « potentiel » ou des expressions similaires. Ces déclarations sont soumises à des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer de ceux mentionnés dans ce rapport en raison, notamment, de l'impact du changement climatique, de pénuries d'eau, d'une détresse financière, d'une mauvaise publicité, de notre capacité à recruter et/ou à retenir les meilleurs talents, de nouvelles réglementations, de la réputation de nos marques, de notre capacité à faire des acquisitions et/ou à vendre des divisions, de l'accès au capital, de la volatilité des marchés boursiers, de l'exposition à des litiges et autres risques associés non mentionnés, ainsi qu'aux risques identifiés dans notre formulaire 20 déposé auprès de la US Securities and Exchange Commission. Des informations supplémentaires concernant les risques d'AB InBev liés au climat et à l'eau, leur gestion et leur performance sont disponibles via le CDP.

Rapport d'assurance de l'auditeur indépendant

À l'attention des lecteurs du Rapport annuel 2018 d'Anheuser-Busch InBev :

Introduction

Nous avons examiné les informations suivantes contenues dans le Rapport annuel Anheuser-Busch InBev 2018 (ci-après 'La sélection d'informations') d'Anheuser-Busch InBev SA/NV (ci-après 'AB InBev') basée à Leuven, en Belgique :

- Consommation d'eau par hectolitre produit et consommation totale d'eau (page 41)
- Total d'énergie achetée et énergie achetée par hectolitre produit (page 41)
- Pourcentage d'électricité achetée à partir de sources renouvelables (page 41)
- Total des émissions de GES directes et indirectes et émissions de GES par hectolitre produit (page 41)
- Pourcentage d'emballages primaires consignés (page 41)
- Pourcentage de contenu recyclé dans les emballages primaires (page 41)
- Accidents avec arrêt de travail (LTI) – Collaborateurs supply (employés par AB InBev), collaborateurs du deuxième rang et collaborateurs commerciaux (page 23)
- Total des accidents déclarés (TRI) – Collaborateurs supply (employés par AB InBev) (page 23)
- Accidents mortels (page 23)

Les informations examinées dans le cadre de notre mission d'assurance limitée sont indiquées tout au long du présent Rapport annuel par le symbole ^{SA}. Un examen vise à obtenir un niveau d'assurance limité.

Conclusion

Sur la base des procédures mises en œuvre et des preuves obtenues, aucun élément ne nous porte à croire que la Sélection d'informations n'a pas été établie, à tous égards importants, conformément aux critères applicables au reporting tels que définis dans la section 'Périmètre du rapport' à la page 50 du Rapport annuel.

Fondement de nos conclusions

Nous avons réalisé l'examen de la Sélection d'informations conformément à la norme internationale ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) : « Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information (missions d'assurance autres que les missions d'audit ou d'examen limité d'informations financières historiques), publiée par l'International Auditing and Assurance Standards Board.

Cette mission d'examen vise à obtenir un niveau d'assurance limité. Nos responsabilités en vertu de cette norme sont définies plus en détail dans la section 'Nos responsabilités dans le cadre de l'examen de la Sélection d'informations' de notre rapport.

Nos conclusions se fondent sur et sont soumises aux thèmes exposés dans ce rapport.

Nous considérons que les preuves que nous avons recueillies sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

Périmètre de l'audit de groupe

AB InBev est la société mère d'un groupe d'entités. La Sélection d'informations inclut les informations consolidées de ce groupe d'entités telles que définies dans la section 'Périmètre du rapport' à la page 50 du Rapport annuel.

Nos procédures d'examen du groupe comprennent des procédures d'examen réalisées à l'échelle du groupe (informations consolidées) et au niveau de chaque site. Nous avons sélectionné les sites soumis à nos procédures d'examen en nous fondant principalement sur la contribution de chaque site aux informations consolidées. Par ailleurs, nous avons pris en compte pour la sélection des sites les risques de reporting pertinents et la couverture géographique.

En mettant en œuvre nos procédures pour les sites, ainsi que d'autres procédures au niveau du groupe, nous avons pu obtenir des preuves suffisantes et appropriées sur les informations rapportées du groupe pour émettre des conclusions concernant la Sélection d'informations.

Responsabilités du Conseil d'administration concernant la Sélection d'informations

Le Conseil d'administration d'AB InBev est chargé de préparer la Sélection d'informations conformément aux critères de reporting en vigueur tels que définis dans la section 'Périmètre du rapport' à la page 50 du Rapport annuel, y compris l'identification des parties prenantes et la définition d'aspects importants. Les choix opérés par le Conseil d'administration d'AB InBev concernant la portée des informations contenues dans le Rapport annuel et la stratégie adoptée en matière de reporting sont résumés dans la section 'Périmètre du rapport' à la page 50 du Rapport annuel.

Le Conseil d'administration a également la responsabilité du contrôle interne qu'il jugera nécessaire afin de permettre l'établissement d'une Sélection d'informations qui soit exempte d'inexactitudes importantes, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs.

Nos responsabilités dans le cadre de l'examen de la Sélection d'informations

Notre responsabilité est d'exécuter une mission d'assurance limitée et d'exprimer nos conclusions en nous fondant sur le travail réalisé. Nous avons mené notre mission conformément à la norme internationale ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) : Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information (missions d'assurance autres que les missions d'audit ou d'examen limité d'informations financières historiques), publiée par l'International Auditing and Assurance Standards Board. Cette norme exige que nous planifions et exécutions la mission pour obtenir une assurance limitée quant à la question de savoir si la Sélection d'informations est exempte d'inexactitudes importantes.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance pour obtenir un niveau d'assurance limité sont destinées à évaluer la vraisemblance des informations et

sont moins approfondies que pour une mission d'assurance raisonnable. Le niveau d'assurance obtenu dans les missions d'assurance limitée est par conséquent sensiblement inférieur au niveau d'assurance obtenu dans les missions d'assurance raisonnable.

Les inexactitudes peuvent être la conséquence d'une fraude ou d'une erreur et sont jugées significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influencer les décisions prises par les utilisateurs sur la base de la Sélection d'informations. L'importance impacte la nature, la date et la portée de nos procédures d'examen, ainsi que l'évaluation de l'incidence des inexactitudes identifiées sur nos conclusions.

Nous appliquons la Norme internationale de contrôle qualité (ISQC) 1 et maintenons en conséquence un vaste système de contrôle qualité incluant des politiques et procédures écrites relatives au respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous nous sommes conformés aux exigences d'indépendance et autres exigences déontologiques du Code de déontologie des professionnels comptables publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA), qui est fondé sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et diligence raisonnable, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Nous avons exercé notre jugement professionnel et fait preuve de scepticisme professionnel tout au long de la procédure d'examen, conformément à la norme internationale ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements), aux règles déontologiques et aux exigences en matière d'indépendance.

Procédures exécutées

Notre mission d'assurance limitée concernant la Sélection d'informations consiste à enquêter, essentiellement sur les personnes responsables de la préparation de la Sélection d'informations, et à appliquer des procédures analytiques et autres procédures de collecte de preuves, selon le cas. Ces procédures comprenaient, entre autres :

- L'identification des risques d'inexactitudes significatives dans la Sélection d'informations, qu'ils soient dus à des fraudes ou à des erreurs, la conception et la mise en œuvre de procédures d'assurance limitée en réponse à ces risques, et l'obtention de preuves d'assurance suffisantes et appropriées pour servir de base à nos conclusions ;
- Le développement et la compréhension d'un contrôle interne en rapport avec la mission d'assurance limitée afin d'élaborer des procédures d'assurance adaptées aux circonstances, mais sans intention d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entreprise ;
- L'évaluation du caractère adéquat des critères de reporting et de leur application cohérente, y compris le caractère raisonnable des estimations établies par la direction et des informations connexes à fournir pour la Sélection d'informations ;
- La consultation des membres du personnel chargés de fournir les informations, de mettre en œuvre les procédures de contrôle interne relatives à la Sélection d'informations et de consolider les données incluses dans le rapport annuel 2018 ;
- Les visites de sept sites de production établis au Mozambique, au Brésil, en Corée, en Allemagne, aux États-Unis d'Amérique et au Mexique (deux sites), avec pour objectif, au niveau local, de valider la source des données et d'évaluer la conception et la mise en œuvre des procédures de contrôle interne et de validation ;
- L'examen des documents internes et externes pertinents, sur la base de tests limités, afin de déterminer la fiabilité de la Sélection d'informations ;
- Des procédures préliminaires et finales d'examen analytique pour confirmer notre compréhension des tendances dans la Sélection d'informations au niveau du site et de l'entreprise.

Anvers, le 28 février 2019

KPMG Bedrijfsrevisoren CVBA

Représentée par

Mike Boonen

Associé



Rapport financier.

Table des matières

Rapport de gestion	54
Déclaration du Conseil d'administration	72
Rapport du commissaire	73
Comptes annuels consolidés	77
Information aux actionnaires	155
Extraits des comptes annuels statutaires d'AB InBev SA (non consolidés) préparés conformément aux normes comptables belges	157
Glossaire	159

Rapport de gestion

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE : BUD). Notre Rêve est de réunir les gens pour un monde meilleur. La bière, premier réseau social, rassemble les gens depuis des milliers d'années. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; les marques multi-pays Beck's®, Castle®, Castle Lite®, Hoegaarden® et Leffe® ; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Michelob Ultra®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin® et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser & Co à St. Louis aux États-Unis, à la création de la brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 175 000 collaborateurs basés dans près de 50 pays de par le monde. En 2018, les produits rapportés d'AB InBev s'élevaient à 54,6 milliards d'US dollar (hors joint-ventures et entreprises associées).

Le rapport de gestion du Conseil d'administration qui suit doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités d'Anheuser-Busch InBev.

Dans le reste de ce document, Anheuser-Busch InBev sera désignée par « AB InBev » ou « la société ».

Données financières clés

Afin de faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'AB InBev, les commentaires contenus dans le présent rapport de gestion, sauf indication contraire, sont basés sur des chiffres internes et normalisés. Les chiffres financiers internes sont analysés de manière à éliminer l'impact des écarts de conversion des activités à l'étranger et des changements dans le périmètre. Les changements dans le périmètre représentent l'impact des acquisitions et cessions, le lancement ou l'arrêt d'activités ou le transfert d'activités entre segments, les pertes et profits enregistrés au titre de réduction et les modifications apportées aux estimations comptables d'une année à l'autre ainsi que d'autres hypothèses que la direction ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de l'entreprise. L'impact de l'application du traitement comptable de l'hyperinflation en Argentine au 1^{er} janvier 2018 est présenté comme un changement dans le périmètre (« scope »).

Les tableaux du présent rapport de gestion présentent les informations par segment d'activité de chaque zone pour les périodes se terminant les 31 décembre 2018 et 2017, au format allant jusqu'au niveau de l'EBIT normalisé, que la direction utilise pour surveiller la performance. Les résultats de l'Activité CEE de l'ancienne SAB ont été présentés en tant que « Résultats des activités abandonnées » jusqu'à la clôture de la cession intervenue le 31 mars 2017 et les résultats de Distell ont été rapportés en tant que quote-part dans les résultats des entreprises associées jusqu'à la clôture de la vente le 12 avril 2017, et ne sont donc pas repris dans l'EBIT et l'EBITDA normalisés. Le 4 octobre 2017, la société a finalisé le transfert de sa participation à hauteur de 54,5 % dans Coca-Cola Beverages Africa (« CCBA ») et a cessé de consolider CCBA dans ses états financiers consolidés à compter de cette date. En outre, le 30 mars 2018, AB InBev a finalisé la fusion 50/50 des activités d'AB InBev et d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine. À la clôture de la transaction, les activités d'AB InBev et d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine ont été combinées sous le nom d'AB InBev Efes. Les activités combinées sont consolidées intégralement dans les comptes financiers d'Anadolu Efes. Suite à cette transaction, AB InBev a cessé de consolider ses activités en Russie et en Ukraine et comptabilise son investissement dans AB InBev Efes selon la méthode de mise en équivalence à compter de cette date.

Chaque fois qu'il est cité dans le présent rapport, le terme « normalisé » renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, BPA, taux d'imposition effectif) avant éléments non-récurrents et activités abandonnées. Les éléments non-récurrents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de la société. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de la société de par leur taille ou nature. Les indicateurs normalisés sont des indicateurs additionnels utilisés par la direction et ne peuvent pas remplacer les indicateurs conformes aux normes IFRS comme indicateurs de la performance de la société, mais doivent plutôt être utilisés conjointement avec les indicateurs IFRS les plus directement comparables.

Les tableaux ci-dessous détaillent les différents éléments inclus dans les produits et charges d'exploitation d'AB InBev, ainsi que les principaux éléments de flux de trésorerie.

En million d'USD	2018	%	2017	%
Produits¹	54 619	100%	56 444	100%
Coûts des ventes	(20 359)	37%	(21 386)	38%
Marge brute	34 259	63%	35 058	62%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(17 118)	31%	(18 099)	32%
Autres produits/(charges) d'exploitation	680	1%	854	2%
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé)	17 821	33%	17 814	32%
Eléments non-récurrents	(715)	-	(662)	-
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	17 106	31%	17 152	30%
Amortissements et dépréciations	4 260	8%	4 270	8%
EBITDA normalisé	22 080	40%	22 084	39%
EBITDA	21 366	39%	21 429	38%
Bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	6 793	12%	7 967	14%
Bénéfice des activités poursuivies attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 368	8%	7 968	14%
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 368	8%	7 996	14%

En million d'USD	2018	2017
Activités opérationnelles		
Bénéfice de la période	5 691	9 183
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	15 870	12 484
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et l'utilisation des provisions	21 561	21 667
Changement du fonds de roulement	512	219
Contributions aux plans et utilisation des provisions	(488)	(616)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(7 064)	(5 982)
Dividendes reçus	141	142
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	14 663	15 430
Activités d'investissement		
Dépenses d'investissement nettes	(4 649)	(4 124)
Produits des cessions dans le cadre du rapprochement avec SAB, après impôts	(430)	8 248
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise/cédée	145	(556)
Produits nets de cessions/(d'acquisitions) d'obligations à court terme	1 296	4 337
Autre	(327)	(51)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(3 965)	7 854
Activités de financement		
Dividendes payés	(7 761)	(9 275)
(Remboursement)/émissions d'emprunts	(4 707)	(9 981)
Autre (incluant les acquisitions d'intérêts minoritaires)	(1 477)	(1 748)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(13 945)	(21 004)
Augmentation/(diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 247)	2 280

¹ Le chiffre d'affaires moins les accises. Dans de nombreux pays, les accises constituent une grande partie des coûts de la bière facturés aux clients de la société.

Performance financière

AB InBev présente ses résultats suivant six zones : Amérique du Nord, Amérique latine Ouest, Amérique latine Nord, Amérique latine Sud, EMEA et Asie-Pacifique.

Les tableaux du présent rapport de gestion présentent les informations par segment d'activité de chaque zone pour les périodes se terminant les 31 décembre 2018 et 2017, au format allant jusqu'au niveau de l'EBIT normalisé, que la direction utilise pour surveiller la performance.

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de la performance d'AB InBev pour les périodes se terminant les 31 décembre 2018 et 2017 (en million d'USD, à l'exception des volumes en millier d'hectolitres). Les commentaires y afférents sont basés sur des chiffres internes.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2017	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2018	Croissance interne (%)
Volumes	612 572	(47 185)	-	1 679	567 066	0,3%
Produits	56 444	(2 600)	(1 816)	2 591	54 619	4,8%
Coûts des ventes	(21 386)	1 373	592	(938)	(20 359)	(4,7)%
Marge brute	35 058	(1 227)	(1 224)	1 653	34 259	4,9%
Frais de vente, dépenses	(18 099)	603	443	(65)	(17 118)	(0,4)%
Autres produits/(charges)	854	(112)	(46)	(17)	680	(2,2)%
EBIT normalisé	17 814	(736)	(827)	1 570	17 821	9,0%
EBITDA normalisé	22 084	(751)	(954)	1 702	22 080	7,9%
Marge EBITDA normalisée	39,1%				40,4%	118 bps

En 2018, AB InBev a enregistré une croissance de l'EBITDA normalisé de 7,9 %, tandis que sa marge EBITDA normalisée a augmenté de 118 points de base à 40,4 %.

Les volumes consolidés ont augmenté de 0,3 %, les volumes de nos propres bières affichant une hausse de 0,8 % et les volumes non-bières, une baisse de 3,6 %.

Les produits consolidés ont augmenté de 4,8 % à 54 619 millions d'USD, avec une hausse des produits par hectolitre de 4,5%. Sur une base géographique constante, c'est-à-dire en éliminant l'impact d'une croissance plus rapide dans les pays affichant des produits par hectolitre plus faibles, les produits par hectolitre ont augmenté de 4,7 %. Les produits combinés des trois marques mondiales Budweiser, Stella Artois et Corona ont enregistré une croissance de 9,0 % et de 13,1 % en dehors de leurs marchés domestiques respectifs. Budweiser a réalisé de solides résultats en Chine, au Brésil et au Royaume-Uni, ainsi que sur plusieurs nouveaux marchés grâce à l'activation de la marque en tant que sponsor mondial de la Coupe du Monde de la FIFA Russie 2018™, avec une croissance des produits de 5,3 % au niveau mondial. Stella Artois a poursuivi sa tendance à long terme, avec une croissance des produits de 5,2 % stimulée par les ventes au Brésil, en Argentine et au Royaume-Uni. Corona a progressé de 17,6 % au niveau mondial, grâce à ses performances enregistrées au Mexique, en Chine, en Colombie et en Europe de l'Ouest.

Les coûts des ventes consolidés ont augmenté de 4,7 %, soit 4,3 % par hectolitre. Sur une base géographique constante, les coûts des ventes par hectolitre ont augmenté de 4,6 %.

VOLUMES

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des volumes par zone. Les commentaires y afférents sont basés sur des chiffres internes. Les volumes incluent non seulement les marques qu'AB InBev possède ou détient sous licence, mais aussi les marques de tiers que la société brasse en qualité de sous-traitant et les produits de tiers qu'elle commercialise via son réseau de distribution, notamment en Europe. Les volumes vendus via les activités mondiales d'exportation, qui comprennent le siège administratif mondial de la société et les activités d'exportation qui n'ont pas été affectées aux zones de la société, sont présentés séparément.

En millier d'hectolitres	2017	Scope	Croissance interne	2018	Croissance interne (%)
Amérique du Nord	113 496	76	(2 846)	110 726	(2,5)%
Amérique latine Ouest	110 625	(71)	4 922	115 476	4,5%
Amérique latine Nord	119 374	(232)	(4 172)	114 969	(3,5)%
Amérique latine Sud	34 062	238	(325)	33 975	(1,0)%
EMEA	131 692	(46 445)	1 929	87 176	2,3%
Asie-Pacifique	101 986	95	2 185	104 266	2,1%
Exportations globales et sociétés holding	1 336	(846)	(13)	478	(2,6)%
AB InBev au niveau mondial	612 572	(47 185)	1 679	567 066	0,3%

Les volumes totaux de l'Amérique du Nord ont reculé de 2,5 %. La société estime que les ventes de bière aux détaillants du secteur, corrigées du nombre de jours de vente, ont diminué de 1,8 % aux États-Unis. Sur cette même base, la société estime que ses volumes de livraison aux États-Unis et ses ventes de bière aux détaillants ont diminué respectivement de 2,6 % et 2,7 %. Le portefeuille de marques above premium a enregistré de bons résultats, et la stratégie de premiumisation du portefeuille continue de profiter de l'expansion de Michelob Ultra, qui a renforcé sa position en tant que marque ayant gagné le plus de part de marché aux États-Unis sur les quatre dernières années, et de plusieurs innovations fructueuses, dont Michelob Ultra Pure Gold, Bud Light Orange et la série Budweiser Reserve. Les segments core et core light demeurent sous pression car les consommateurs se tournent vers des segments plus chers au sein du secteur, contribuant aux pertes de part de marché totale de Bud Light et Budweiser de respectivement 80 et 35 points de base.

D'une manière générale, la société estime que sa part de marché totale aux États-Unis a diminué d'environ 40 points de base, réalisant sa meilleure évolution de part de marché annuelle depuis 2012, et que sa part de marché a perdu 20 points de base au dernier trimestre.

Au Canada, les volumes totaux ont diminué d'un chiffre dans le bas de la fourchette en raison de la faiblesse du secteur et de changements dans la composition du segment au sein du secteur, dus à une compétitivité accrue dans le segment bon marché. Notre stratégie commerciale s'avère très fructueuse puisque notre entreprise haut de gamme affiche une croissance supérieure au secteur, stimulée par une hausse à deux chiffres des volumes de nos marques artisanales locales et par des gains de part de marché pour Corona et Stella Artois. Les marques prioritaires core et core plus continuent également de réaliser de solides résultats, Bud Light et Michelob Ultra comptant parmi les marques affichant la croissance la plus rapide au Canada.

Les volumes totaux de l'**Amérique latine Ouest** ont progressé de 4,5 %. La société a enregistré d'excellents résultats au Mexique, avec une hausse des volumes à un chiffre dans le haut de la fourchette. Tout au long de l'année, la société s'est concentrée sur le développement de son portefeuille en accord avec le cadre d'extension des catégories pour différencier clairement nos marques. Les marques core de la société sont en tête de la croissance avec des approches régionales différentes, permettant à Corona de progresser à un rythme accéléré dans le nord du pays et à Victoria de réaliser la meilleure performance de son histoire dans la région du centre. Le portefeuille premium de la société a contribué significativement à la hausse des volumes et des produits, sous l'impulsion de Michelob Ultra et de Stella Artois qui ont toutes deux enregistré une croissance à deux chiffres.

En Colombie, les volumes de non-bières ont progressé de 0,2 % et les volumes de bière ont augmenté de 3,6 %, grâce à Budweiser qui a bénéficié des activations de la Coupe du Monde de la FIFA Russie 2018™ et au développement d'Agua dans tout le pays qui reposait essentiellement sur la promotion de son identité nationale. Au Pérou, les volumes ont diminué d'un chiffre dans le bas de la fourchette dans un contexte macroéconomique difficile, bien que le mix de marques composé des trois marques mondiales ait enregistré une solide croissance. En Équateur, les volumes ont augmenté d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette et la société a accru sa part de consommation totale d'alcool grâce à des initiatives fructueuses menées dans toute la catégorie bière, stimulées par Pilsener et Club Premium et par une croissance constante de nos marques mondiales.

Les volumes totaux de l'**Amérique latine Nord** ont diminué de 3,5 %. Au Brésil, les volumes de bière ont diminué d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette et les volumes de non-bières ont reculé d'un chiffre dans le haut de la fourchette, étant donné que les consommateurs se sont tournés vers le segment bon marché en raison du contexte macroéconomique difficile. Cependant, le portefeuille premium a continué d'afficher des résultats supérieurs à ceux du secteur, le portefeuille de marques mondiales enregistrant une croissance à deux chiffres, avec en tête, Corona, l'une des marques ayant la croissance la plus rapide du pays. Le segment core plus a connu une solide croissance grâce à Bohemia, Brahma Extra et Skol Hops. En outre, la société a lancé deux marques de bière - Nossa et Magnifica - brassées avec du manioc cultivé localement, pour offrir aux consommateurs un prix bien plus bas tout en permettant aux marques core de la société de générer des marges comparables.

Les volumes totaux de l'**Amérique latine Sud** ont diminué de 1,0 %. En Argentine, les volumes ont diminué d'un chiffre dans le bas de la fourchette, principalement en raison de la baisse de la consommation due aux conditions macroéconomiques difficiles. Malgré l'environnement opérationnel difficile, la catégorie bière continue de gagner de la part de consommation sur les autres boissons alcoolisées. Les marques premium ont augmenté leur part de marché dans un segment émergent du secteur, sous l'impulsion de Patagonia et de Corona, et la société continue de faire progresser Budweiser suite à la réappropriation des droits de la marque en avril 2018. La société a également revu la position stratégique de nos deux plus grandes marques du pays, à savoir Quilmes Clásica et Brahma, ce qui a permis d'améliorer la performance de notre portefeuille core. Conformément aux règles IFRS, nous appliquons le traitement comptable d'hyperinflation pour l'Argentine au 1^{er} janvier 2018. L'impact de l'application du traitement comptable de l'hyperinflation en Argentine au 1^{er} janvier 2018 est présenté comme un changement dans le périmètre (« scope »).

Au sein d'**EMEA**, les volumes totaux ont augmenté de 2,3 % et les volumes de nos propres bières ont gagné 2,3 %. Les volumes ont été impactés par la finalisation du transfert de la participation dans CCBA le 4 octobre 2017 et la création d'AB InBev Efes le 30 mars 2018. Ces impacts sont présentés en tant que changement dans le périmètre.

En Afrique du Sud, les volumes de bière ont diminué d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette. Le segment premium et super premium poursuit sa croissance à trois chiffres, favorisée par le lancement de Budweiser. Le segment core, qui représente toujours la grande majorité des volumes, a été freiné par un contexte macroéconomique difficile, bien que la performance en termes de volumes se soit améliorée vers la fin de l'année. En Afrique hors Afrique du Sud, les volumes de nos propres bières ont augmenté d'un chiffre dans le bas de la fourchette, avec une croissance importante des volumes d'environ 15 % en Zambie et d'un chiffre dans le haut de la fourchette en Mozambique. Au Nigéria, la croissance des volumes s'est accélérée tout au long de l'année suite au lancement d'une nouvelle brasserie. Toutefois, les volumes de nos propres bières ont diminué d'un chiffre dans le bas de la fourchette en Tanzanie et en Ouganda en raison de contraintes de capacité et d'un contexte macroéconomique difficile.

En Europe de l'Ouest, les volumes totaux ont augmenté d'un chiffre dans le bas de la fourchette, avec une exécution solide associée à la Coupe du Monde de la FIFA Russie 2018™. Les volumes de nos marques mondiales ont enregistré de bons résultats, et la progression de Budweiser a été favorisée par des activations liées à la compétition. La croissance de Corona a été soutenue par Casa Corona en France et en Espagne, ainsi que par les festivals Corona Sunset au Royaume-Uni et en Italie. Le Royaume-Uni et l'Espagne ont donné le ton avec une croissance de part de marché dans toute la zone.

Les volumes totaux de l'**Asie-Pacifique** ont progressé de 2,1 %. En Chine, les marques super premium ont continué de progresser de manière significative grâce notamment à une forte performance générale de l'activité de commerce en ligne de la société. En 2018, Budweiser a enregistré une croissance d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette grâce aux initiatives de premiumisation qui ont dépassé la plateforme de musique pour s'étendre à la mode ainsi qu'aux activations plus larges liées au mode de vie.

En Australie, les volumes ont diminué d'un chiffre dans le bas de la fourchette en raison d'une activité promotionnelle accrue chez les concurrents, d'une performance plus faible du secteur et d'une confiance des consommateurs en repli. Great Northern reste un important moteur de croissance, avec une croissance continue à deux chiffres enregistrée par les variantes Original et Super Crisp. Au sein du portefeuille de marques artisanales, nos acquisitions poursuivent leur solide progression avec une croissance à deux chiffres des volumes.

ACTIVITES OPERATIONNELLES PAR REGION

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de la performance de chaque zone, pour la période se terminant le 31 décembre 2018 (en million d'USD, à l'exception des volumes en millier d'hectolitres) et les commentaires y afférents sont basés sur des chiffres internes.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2017	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2018	Croissance interne %
Volumes	612 572	(47 185)	-	1 679	567 066	0,3%
Produits	56 444	(2 600)	(1 816)	2 591	54 619	4,8%
Coûts des ventes	(21 386)	1 373	592	(938)	(20 359)	(4,7)%
Marge brute	35 058	(1 227)	(1 224)	1 653	34 259	4,9%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(18 099)	603	443	(65)	(17 118)	(0,4)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	854	(112)	(46)	(17)	680	(2,2)%
EBIT normalisé	17 814	(736)	(827)	1 570	17 821	9,0 %
EBITDA normalisé	22 084	(751)	(954)	1 702	22 080	7,9%
Marge EBITDA normalisée	39,1%				40,4%	118 bps

AMÉRIQUE DU NORD	2017	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2018	Croissance interne %
Volumes	113 496	76	-	(2 846)	110 726	(2,5)%
Produits	15 588	19	13	(117)	15 504	(0,8)%
Coûts des ventes	(5 777)	26	(6)	(30)	(5 788)	(0,5)%
Marge brute	9 811	44	8	(147)	9 716	(1,5)%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(4 361)	(75)	(5)	44	(4 396)	1,0%
Autres produits/(charges) d'exploitation	36	-	-	4	40	10,7%
EBIT normalisé	5 486	(31)	3	(99)	5 360	(1,8)%
EBITDA normalisé	6 329	(30)	4	(153)	6 150	(2,4)%
Marge EBITDA normalisée	40,6%				39,7%	(68) bps

AMÉRIQUE LATINE OUEST	2017	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2018	Croissance interne %
Volumes	110 625	(71)	-	4 922	115 476	4,5%
Produits	9 238	(9)	(109)	879	9 999	9,5%
Coûts des ventes	(2 555)	(3)	32	(196)	(2 722)	(7,7)%
Marge brute	6 683	(12)	(76)	682	7 277	10,2%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(2 876)	10	32	13	(2 821)	0,5%
Autres produits/(charges) d'exploitation	89	-	(1)	(1)	87	(1,5)%
EBIT normalisé	3 896	(2)	(45)	694	4 544	17,8%
EBITDA normalisé	4 512	(2)	(52)	738	5 196	16,4%
Marge EBITDA normalisée	48,8%				52,0%	306 bps

AMÉRIQUE LATINE NORD	2017	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2018	Croissance interne %
Volumes	119 374	(232)	-	(4 172)	114 969	(3,5)%
Produits	9 775	(29)	(1 044)	288	8 990	3,0%
Coûts des ventes	(3 744)	14	389	(63)	(3 404)	(1,7)%
Marge brute	6 031	(16)	(655)	225	5 585	3,7%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(3 060)	5	318	51	(2 686)	1,7%
Autres produits/(charges) d'exploitation	361	-	(36)	(59)	266	(16,3)%
EBIT normalisé	3 332	(10)	(373)	216	3 165	6,5%
EBITDA normalisé	4 180	(10)	(462)	218	3 926	5,2%
Marge EBITDA normalisée	42,8%				43,7%	95 bps

AMÉRIQUE LATINE SUD	2017	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2018	Croissance interne %
Volumes	34 062	238	-	(325)	33 975	(1,0)%
Produits	3 363	(218)	(990)	709	2 863	21,3%
Coûts des ventes	(1 207)	(6)	295	(143)	(1 060)	(11,9)%
Marge brute	2 156	(224)	(695)	567	1 803	26,7%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(781)	15	242	(166)	(689)	(21,4)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	13	(18)	(11)	18	2	138,7%
EBIT normalisé	1 388	(226)	(465)	419	1 116	30,8%
EBITDA normalisé	1 595	(163)	(534)	483	1 381	30,8%
Marge EBITDA normalisée	47,4%				48,2%	369 bps

EMEA	2017	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2018	Croissance interne %
Volumes	131 692	(46 445)	-	1 929	87 176	2,3%
Produits	10 344	(2 453)	163	319	8 374	4,1%
Coûts des ventes	(4 609)	1 418	(54)	(237)	(3 482)	(7,7)%
Marge brute	5 735	(1 035)	110	82	4 892	1,7%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(3 336)	704	(69)	(58)	(2 760)	(2,2)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	108	(29)	-	18	98	21,1%
EBIT normalisé	2 507	(359)	40	42	2 230	1,9%
EBITDA normalisé	3 349	(440)	54	37	3 000	1,3%
Marge EBITDA normalisée	32,4%				35,8%	(100) bps

ASIE-PACIFIQUE	2017	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2018	Croissance interne %
Volumes	101 986	95	-	2 185	104 266	2,1%
Produits	7 804	39	155	473	8 470	6,1%
Coûts des ventes	(3 201)	(23)	(72)	(237)	(3 533)	(7,4)%
Marge brute	4 603	16	83	235	4 937	5,1%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(2 735)	(20)	(57)	42	(2 770)	1,6%
Autres produits/(charges) d'exploitation	168	(1)	4	(8)	163	(5,0)%
EBIT normalisé	2 035	(6)	30	270	2 330	13,3%
EBITDA normalisé	2 695	(5)	49	344	3 082	12,8%
Marge EBITDA normalisée	34,5%				36,4%	218 bps

EXPORTATIONS GLOBALES ET SOCIÉTÉS HOLDING	2017	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2018	Croissance interne %
Volumes	1 336	(846)	-	(13)	478	(2,6)%
Produits	332	51	(5)	41	419	12,2%
Coûts des ventes	(292)	(52)	7	(32)	(370)	(10,8)%
Marge brute	40	(2)	2	9	49	23,8%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(950)	(36)	(18)	7	(996)	0,7%
Autres produits/(charges) d'exploitation	79	(65)	(2)	12	25	89,8%
EBIT normalisé	(830)	(102)	(18)	28	(923)	3,0%
EBITDA normalisé	(577)	(101)	(13)	35	(656)	5,2%

PRODUITS

Les produits consolidés ont augmenté de 4,8 % à 54 619 millions d'USD, avec une croissance des produits par hectolitre de 4,5 %. Les produits par hectolitre affichent une hausse de 4,7 % sur une base géographique constante (c'est-à-dire en éliminant l'impact d'une croissance plus rapide dans des pays affichant des produits par hectolitre plus faibles), grâce aux initiatives de gestion des revenus de la société et à la poursuite des excellentes performances des marques premium.

COÛTS DES VENTES

Les coûts des ventes ont augmenté de 4,7 %, et de 4,3 % par hectolitre. La hausse des coûts des ventes a été due principalement à des prix de produits de base défavorables, partiellement compensés par la réalisation de synergies. Sur une base géographique constante, les coûts des ventes par hectolitre ont augmenté de 4,6 %.

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation totales ont augmenté de 0,5 % en 2018 :

- Les frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux ont augmenté de 0,4 % en 2018, avec une hausse des dépenses de marketing associée au calendrier des investissements se rapportant à la Coupe du Monde de la FIFA Russie 2018TM.
- Les autres revenus d'exploitation ont diminué de 2,2 % en 2018 en raison de la réduction des subventions publiques et de la baisse des produits des cessions.

BENEFICE D'EXPLOITATION NORMALISÉ AVANT AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (EBITDA NORMALISÉ)

L'EBITDA normalisé a augmenté de 7,9 % en interne à 22 080 millions d'USD, avec une marge EBITDA de 40,4 % et une croissance interne de 118 points de base.

- L'EBITDA de l'Amérique du Nord a diminué de 2,4 % à 6 150 millions d'USD, avec une réduction de la marge de 68 points de base à 39,7 % due à une augmentation du prix des produits de base d'une année à l'autre et à une hausse des frais de distribution résultant d'une augmentation des frais de transport.
- L'EBITDA de l'Amérique latine Ouest a augmenté de 16,4 % à 5 196 millions d'USD, avec un accroissement de la marge de 306 points de base à 52,0 % stimulé par des améliorations de capacité, des efficacités de coûts associées à la solide performance des volumes et des produits, et la réalisation constante de synergies suite au rapprochement avec SAB.
- L'EBITDA de l'Amérique latine Nord a augmenté de 5,2 % à 3 926 millions d'USD, avec une amélioration de la marge de 95 points de base à 43,7 %, grâce essentiellement à des initiatives de gestion des revenus, à un mix de marques favorable et à une discipline constante en matière de coûts.
- L'EBITDA de l'Amérique latine Sud a augmenté de 30,8 % à 1 381 millions d'USD, avec un accroissement de la marge de 369 points de base à 48,2 %, suite à une croissance des produits impactée favorablement par une amélioration de la performance du portefeuille premium de la société.
- L'EBITDA d'EMEA a augmenté de 1,3 % à 3 000 millions d'USD, avec une diminution de la marge de 100 points de base à 35,8 %, la solide croissance des volumes et des produits ayant été stimulée principalement par la bonne performance des marques mondiales et des initiatives de marketing liées à la Coupe du Monde de la FIFA Russie 2018TM en Europe de l'Ouest et par les résultats favorables du portefeuille premium de la société en Afrique.
- L'EBITDA de l'Asie-Pacifique a augmenté de 12,8 % à 3 082 millions d'USD, avec un accroissement de la marge de 218 points de base à 36,4 %, sous l'impulsion de la croissance des volumes et des produits associée à une premiumisation continue et à une gestion des coûts stricte.
- Les activités d'exportations globales et des sociétés holding ont enregistré un EBITDA de (656) millions d'USD au cours de la période se terminant le 31 décembre 2018 (2017 : (577) millions d'USD).

Les écarts entre les marges EBITDA normalisées par zone sont dus à un certain nombre de facteurs comme les différents parcours de commercialisation, la part des emballages consignés dans les ventes de la zone et le portefeuille de produits premium.

ADOPTION DU TRAITEMENT COMPTABLE DE L'HYPERINFLATION EN ARGENTINE

Suite au classement de l'Argentine comme un pays ayant un taux d'inflation cumulé sur trois ans supérieur à 100 %, ce pays est considéré comme un pays hautement inflationniste selon les normes IFRS.

Les normes IFRS (IAS 29) nous imposent de rapporter les résultats de nos activités au sein d'économies hyperinflationnistes comme si elles étaient hautement inflationnistes à compter du 1^{er} janvier 2018, et à retraiter les résultats à ce jour pour refléter le changement du pouvoir d'achat général de la devise locale, en utilisant des indices officiels avant de convertir les montants locaux au taux de change à la clôture de la période (c.-à-d. taux de change à la clôture de décembre 2018 pour les résultats de l'exercice 2018).

Dans le présent rapport de gestion, nous présentons l'impact de l'adoption du traitement comptable de l'hyperinflation en 2018 avec les changements dans le périmètre (« scope »). Conformément aux normes IFRS, les activités argentines de 2017 présentées dans les présents états financiers consolidés n'ont pas été retraitées pour le traitement comptable de l'hyperinflation.

En 2018, nous rapportons un impact de 246 millions d'USD lié à l'hyperinflation sur les produits et un impact de 144 millions d'USD sur l'EBITDA normalisé. L'ajustement lié à l'hyperinflation résulte de l'effet combiné de l'indexation visant à répercuter les modifications du pouvoir d'achat sur les résultats de l'exercice 2018 et de la conversion des résultats de l'exercice 2018 au taux de change à la clôture de décembre 2018, au lieu du taux moyen à ce jour appliqué aux économies non hyperinflationnistes et aux activités argentines de 2017.

En outre, la norme IAS 29 implique le retraitement des actifs et passifs non monétaires comptabilisés au coût historique dans le bilan des activités de la société dans les économies hyperinflationnistes en utilisant des indices d'inflation, et à rapporter l'hyperinflation qui en résulte via le compte de résultats dans un poste spécifique dédié aux ajustements monétaires liés à l'hyperinflation dans les coûts financiers et présenter les éventuels impôts différés sur ces ajustements.

En 2018, la transition vers le traitement comptable de l'hyperinflation conformément aux normes IFRS a donné lieu à un ajustement monétaire de 46 millions d'USD rapporté dans les coûts financiers, à un impact négatif sur le bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev de 77 millions d'USD et à un impact négatif sur le BPA normalisé de 0,04 USD.

RECONCILIATION ENTRE L'EBITDA NORMALISE ET LE BENEFICE ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE CAPITAUX PROPRES

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé sont des indicateurs utilisés par AB InBev pour démontrer la performance sous-jacente de la société.

L'EBITDA normalisé est calculé sans tenir compte du bénéfice des activités abandonnées et des effets suivants du bénéfice provenant des activités poursuivies attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev : (i) intérêts minoritaires, (ii) impôt sur le résultat, (iii) quote-part dans les résultats des entreprises associées, (iv) coût financier net, (v) coût financier net non-récurrent, (vi) éléments non-récurrents au-dessus de l'EBIT (dépréciations non-récurrentes incluses) et (vii) amortissements et dépréciation.

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé ne sont pas des indicateurs de comptabilité conformes aux normes comptables IFRS et ne doivent pas être considérés comme une alternative au bénéfice des activités poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux propres en tant qu'indicateur de performance opérationnelle ou comme une alternative au flux de trésorerie en tant qu'indicateur de liquidité. Il n'existe pas de méthode de calcul standard pour l'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé et les définitions de l'EBITDA normalisé et de l'EBIT normalisé selon AB InBev peuvent différer de celles d'autres entreprises.

En million d'USD	Annexes	2018	2017
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev		4 368	7 996
Intérêts minoritaires		1 323	1 187
Bénéfice de l'exercice		5 691	9 183
Bénéfice des activités abandonnées		-	(28)
Bénéfice des activités poursuivies		5 691	9 155
Impôts sur le résultat	12	2 839	1 920
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	16	(153)	(430)
(Produits)/coûts financiers net non-récurrents	11	1 982	693
Coût financier net	11	6 747	5 814
Éléments non-récurrents au-dessus de l'EBIT (dépréciations non-récurrentes incluses)	8	715	662
EBIT normalisé		17 821	17 814
Amortissements et dépréciations (hors dépréciations non-récurrentes)		4 260	4 270
EBITDA normalisé		22 080	22 084

Les éléments non-récurrents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de la société. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de la société de par leur taille ou nature. Les détails sur la nature des éléments non-récurrents sont fournis à la Note 8 *Éléments non-récurrents*.

IMPACT DES DEVICES ETRANGERES

Les taux de change des devises étrangères ont un impact significatif sur les états financiers d'AB InBev. Le tableau suivant présente le pourcentage de ses produits par devise pour les années se terminant les 31 décembre 2018 et 2017 :

	2018	2017
Dollar américain	28,6%	27,5%
Real brésilien	13,6%	14,5%
Yuan chinois	8,7%	7,5%
Peso mexicain	8,1%	7,0%
Euro	6,1%	5,5%
Peso colombien	4,3%	3,8%
Rand sud-africain	4,1%	6,2%
Dollar canadien	3,4%	3,3%
Dollar australien	3,2%	3,0%
Won sud-coréen	2,9%	2,5%
Peso péruvien	2,9%	2,6%
Peso argentin ¹	2,7%	3,5%
Livre sterling	2,1%	1,7%
Peso dominicain	1,6%	1,5%
Autre	7,7%	9,9%

¹ Le traitement comptable de l'hyperinflation a été adopté en 2018 pour rapporter les activités argentines de la société. Conformément aux normes IFRS, les activités argentines de 2017 présentées dans les présents états financiers consolidés n'ont pas été retraitées pour le traitement comptable de l'hyperinflation.

Le tableau suivant présente le pourcentage de son EBITDA normalisé par devise pour les années se terminant les 31 décembre 2018 et 2017 :

	2018	2017
Dollar américain	26,9%	27,8%
Real brésilien	14,9%	16,1%
Peso mexicain	8,7%	7,6%
Yuan chinois	7,0%	5,6%
Peso colombien	5,9%	5,3%
Rand sud-africain	4,6%	5,7%
Peso péruvien	4,5%	3,9%
Dollar australien	4,3%	4,4%
Euro	3,8%	2,7%
Peso argentin ¹	3,4%	4,3%
Dollar canadien	3,0%	3,1%
Won sud-coréen	2,7%	2,5%
Peso dominicain	1,9%	1,8%
Livre sterling	1,3%	1,1%
Autre	7,1%	8,1%

En 2018, l'évolution des taux de change a eu un effet de conversion défavorable, y compris l'impact lié à l'hyperinflation de 2 302 millions d'USD sur les produits d'AB InBev (2017 : impact positif de 601 millions d'USD), de 1 217 millions d'USD sur son EBITDA normalisé (2017 : impact positif de 255 millions d'USD) et de 1 056 millions d'USD sur son EBIT normalisé (2017 : impact positif de 208 millions d'USD).

Le bénéfice d'AB InBev (après impôts) a subi l'impact négatif de l'évolution des devises, y compris l'impact lié à l'hyperinflation de 684 millions d'USD (2017 : impact positif de 126 millions d'USD), tandis que l'effet de conversion défavorable, y compris l'impact du traitement comptable de l'hyperinflation sur son BPA (bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev) était de 505 millions d'USD ou 0,26 USD par action (2017 : impact positif de 100 millions d'USD ou 0,05 USD par action).

L'impact de l'évolution des devises sur l'endettement net d'AB InBev s'élevait à 932 millions d'USD (baisse de l'endettement net) en 2018, par rapport à un impact de 4 184 millions d'USD (hausse de l'endettement net) en 2017. L'impact de l'évolution des devises sur les capitaux propres attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev s'élevait à 7 379 millions d'USD (diminution des capitaux propres), par rapport à un impact de 1 053 millions d'USD (augmentation des capitaux propres) en 2017.

BENEFICE

Le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev était de 6 793 millions d'USD (BPA normalisé de 3,44 USD) en 2018, par rapport à 7 967 millions d'USD (BPA normalisé de 4,04 USD) en 2017 (voir Note 23 *Modifications des capitaux propres et du bénéfice par action* pour plus d'informations). Le bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev pour 2018 était de 4 368 millions d'USD, par rapport à 7 996 millions d'USD pour 2017, et comprend les impacts suivants :

- *Coûts financiers nets (hors éléments financiers nets non-récurrents)* : 6 747 millions d'USD en 2018 par rapport à 5 814 millions d'USD en 2017. Cette hausse est due principalement à des pertes évaluées à la valeur de marché liées à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions de la société de 1 774 millions d'USD en 2018, par rapport à une perte de 291 millions d'USD en 2017.
- *Coûts financiers nets non-récurrents* : 1 982 millions d'USD en 2018 par rapport à 693 millions d'USD en 2017. Les coûts financiers nets non-récurrents de 2018 comprennent des pertes évaluées à la valeur de marché de 1 722 millions d'USD résultant des instruments dérivés conclus pour couvrir les actions émises dans le cadre des rapprochements avec Grupo Modelo et SAB. En outre, les coûts financiers nets non-récurrents de 2018 comprennent des pertes sur les opérations de change non-cash concernant des prêts intragroupes qui étaient traditionnellement rapportées dans les capitaux propres et qui ont été transférées vers le compte de résultats, une fois que ces prêts ont été remboursés, ainsi que des primes versées pour le remboursement anticipé de certaines obligations.
- *Impôts sur le résultat* : 2 839 millions d'USD en 2018 avec un taux d'imposition effectif de 33,9 %, contre 1 920 millions d'USD en 2017 avec un taux d'imposition effectif de 18,0 %. La hausse de notre taux d'imposition effectif s'explique principalement par des pertes évaluées à la valeur de marché non déductibles et par des modifications de la législation fiscale dans certains pays où nous opérons. Le taux d'imposition effectif de 2017 a été impacté positivement par un ajustement de 1,8 milliard d'USD suite à la loi sur la réforme fiscale aux États-Unis promulguée le 22 décembre 2017. Cet ajustement de 1,8 milliard d'USD résulte principalement de la revalorisation des passifs d'impôt différé établis en 2008 conformément à la norme IFRS dans le cadre de la comptabilisation du prix d'achat du rapprochement avec Anheuser-Busch suite au passage du taux d'imposition fédéral de 35 % à 21 % et était comptabilisé comme un gain non-récurrent au 31 décembre 2017. Cet impact a été partiellement atténué par l'adhésion d'Ambev et de certaines de ses filiales au Programme de régularisation fiscale au Brésil en septembre 2017, où Ambev s'est engagée à payer certains passifs éventuels qui étaient en procédure fiscale. Le montant total comptabilisé comme charges non-récurrentes s'élève à 2,9 milliards de réaux brésiliens (0,9 milliard d'USD) dont 2,8 milliards de réaux brésiliens (0,9 milliard d'USD) ont été inscrits à la ligne de l'impôt sur le résultat et 141 millions de réaux brésiliens (44 millions d'USD) à la ligne des résultats financiers. Le taux d'imposition effectif normalisé était de 27,8 % en 2018 par rapport à 22,9 % en 2017. Sans tenir compte des pertes évaluées à la valeur de marché liées à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions de la société, le taux d'imposition effectif normalisé était de 24,0 % en 2018, par rapport à 22,4 % en 2017.

¹ Le traitement comptable de l'hyperinflation a été adopté en 2018 pour rapporter les activités argentines de la société. Conformément aux normes IFRS, les activités argentines de 2017 présentées dans les présents états financiers consolidés n'ont pas été retraitées pour le traitement comptable de l'hyperinflation.

- *Bénéfice attribuable aux intérêts minoritaires* : 1 323 millions d'USD en 2018 par rapport à 1 187 millions d'USD en 2017.
- Le *bénéfice des activités abandonnées* correspond aux résultats de l'activité CEE de l'ancienne SAB rapportés jusqu'à la clôture de la cession effectuée le 31 mars 2017.

Situation et ressources financières

FLUX DE TRESORERIE

En million d'USD	2018	2017
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	14 663	15 430
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(3 965)	7 854
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(13 945)	(21 004)
Augmentation/(diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 247)	2 280

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

En million d'USD	2018	2017
Bénéfice de la période	5 691	9 183
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	15 870	12 484
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et l'utilisation des provisions	21 561	21 667
Changement du fonds de roulement	512	219
Contributions aux plans et utilisation des provisions	(488)	(616)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(7 064)	(5 982)
Dividendes reçus	141	142
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	14 663	15 430

Le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles d'AB InBev a atteint 14 663 millions d'USD en 2018 par rapport à 15 430 millions d'USD en 2017. L'évolution d'une année à l'autre s'explique surtout par la hausse des impôts versés en 2018 par rapport à 2017, dont le paiement d'impôts liés à des périodes antérieures.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

En million d'USD	2018	2017
Dépenses d'investissement nettes	(4 649)	(4 124)
Produits des cessions dans le cadre du rapprochement avec SAB, après impôts	(430)	8 248
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise/cédée	145	(556)
Produits de cessions/(d'acquisitions) d'obligations à court terme	1 296	4 337
Autre	(327)	(51)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(3 965)	7 854

Le flux de trésorerie provenant des investissements s'élevait à 3 965 millions d'USD en 2018, par rapport à une trésorerie nette affectée de 7 854 millions d'USD en 2017. Le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement en 2017 reflète essentiellement les produits des cessions liées à SAB annoncées et clôturées en 2017, nets d'impôts payés en 2017 sur des cessions d'années précédentes, lesquelles ne se sont pas reproduites en 2018.

Les dépenses d'investissement nettes d'AB InBev s'élevaient à 4 649 millions d'USD en 2018 et à 4 124 millions d'USD en 2017. Environ 48 % des dépenses d'investissement totales de 2018 ont été utilisées pour améliorer les équipements de production de la société, 42 % ont été consacrés à des investissements logistiques et commerciaux et 10 % ont servi à l'amélioration des capacités administratives et à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

En million d'USD	2018	2017
Dividendes payés	(7 761)	(9 275)
(Remboursement)/Émissions d'emprunts	(4 707)	(9 981)
Autre (incluant les acquisitions d'intérêts minoritaires)	(1 477)	(1 748)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(13 945)	(21 004)

Le flux de trésorerie sortant provenant des activités de financement d'AB InBev s'élevait à 13 945 millions d'USD en 2018, par rapport à 21 004 millions d'USD en 2017. Au cours de l'année 2017, la société a remboursé 8 milliards d'USD du prêt à terme B. Ce prêt à terme était le dernier des crédits de la ligne de crédits senior de 75 milliards d'USD mobilisés en octobre 2015 pour financer le rapprochement avec SAB.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dans les titres d'emprunt d'AB InBev, moins les découverts bancaires, s'élevaient au 31 décembre 2018 à 7 047 millions d'USD. Au 31 décembre 2018, les liquidités totales de la société s'élevaient à 16 047 millions d'USD, dont 9 milliards d'USD disponibles sous la forme de lignes de crédit à long terme et 7 047 millions d'USD de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme dans des titres d'emprunt, moins les découverts bancaires. Bien qu'elle puisse emprunter ces montants pour combler ses besoins en liquidité, la société compte essentiellement sur les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles pour financer ses activités permanentes.

RESSOURCES EN CAPITAUX ET CAPITAUX PROPRES

L'endettement net d'AB InBev est passé de 104,4 milliards d'USD au 31 décembre 2017 à 102,5 milliards d'USD au 31 décembre 2018.

L'endettement net correspond aux emprunts portant intérêts à long terme et à court terme plus les découverts bancaires, diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie. L'endettement net est un indicateur de performance financière utilisé par la direction d'AB InBev pour souligner des modifications apportées à l'état général des liquidités de la société. La société pense que l'endettement net est éloquent pour les investisseurs puisqu'il s'agit de l'un des indicateurs primaires utilisés par la direction d'AB InBev pour évaluer sa progression vers le désendettement.

Si l'on exclut les résultats opérationnels nets des dépenses d'investissement, l'endettement net a surtout été impacté par l'acquisition par Ambev d'actions supplémentaires de Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND ») suite à l'exercice partiel par E. León Jimenes S.A. (« ELJ ») de son option de vente (0,9 milliard d'USD), par un versement à Molson Coors Brewing Company lié à un ajustement du prix d'achat sur la vente clôturée le 11 octobre 2016 de la participation de SAB dans MillerCoors LLC et l'ensemble des marques commerciales, contrats et autres actifs essentiellement liés à « Miller International Business » (0,3 milliard d'USD), par le paiement de dividendes aux actionnaires d'AB InBev et d'Ambev (7,8 milliards d'USD), par le paiement d'intérêts et d'impôts (7,1 milliards d'USD) et par l'impact des changements de taux de change (2,1 milliards d'USD d'endettement net).

Le ratio endettement net / EBITDA normalisé a diminué, passant de 4,8x pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2017 à 4,6x pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2018. Le calcul du ratio endettement net / EBITDA de 2017 ne comprend aucun EBITDA de CCBA, de l'activité CEE de l'ancienne SAB ni de la participation dans Distell, cédées en 2017. Les capitaux propres consolidés attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev au 31 décembre 2018 s'élevaient à 64 486 millions d'USD, par rapport à 72 585 millions d'USD au 31 décembre 2017. L'effet combiné de l'affaiblissement des taux de change à la clôture du rand sud-africain, du real brésilien, du dollar canadien, du dollar australien et de l'euro, principalement, a donné lieu à un ajustement des taux de change de 7 379 millions d'USD (réduction des capitaux propres). De plus amples informations sur les mouvements de capitaux propres sont disponibles dans les états consolidés des variations des capitaux propres.

Des informations détaillées sur les emprunts portant intérêts, les programmes de remboursement et le risque de liquidités sont fournies dans la Note 24 *Emprunts portant intérêts* et la Note 29 *Risques découlant d'instruments financiers*.

Au 31 décembre 2018, la note de crédit attribuée à la société par Standard & Poor's était A- pour les obligations à long terme et A-2 pour les obligations à court terme, avec une perspective négative, et la note de crédit attribuée à la société par Moody's Investors Service était Baa1 pour les obligations à long terme et P-2 pour les obligations à court terme, avec une perspective stable.

Recherche et développement

En tant qu'entreprise particulièrement orientée vers l'innovation, AB InBev accorde une grande importance à la recherche et au développement. En 2018, AB InBev a investi 285 millions d'USD dans la recherche et le développement (2017 : 276 millions d'USD). Cet investissement a été consacré notamment aux innovations en termes de produits, aux études de marché ainsi qu'à l'optimisation des processus et au développement des produits.

La recherche et le développement dans le domaine de l'innovation produits couvrent les innovations en matière de liquide, d'emballage et de tirage. L'innovation produits consiste en l'innovation de percée, l'innovation d'amélioration et la rénovation. L'objectif principal du processus d'innovation est d'offrir aux consommateurs de meilleurs produits et expériences. Cela implique de lancer de nouveaux liquides, de nouveaux emballages et de nouveaux produits de tirage offrant une meilleure performance pour le consommateur et en termes de résultats de volumes et produits, en augmentant la compétitivité d'AB InBev sur les marchés pertinents. Vu que les consommateurs comparent les produits et les expériences proposés parmi des catégories de boissons très diverses et vu l'offre croissante de boissons, les initiatives de recherche et développement d'AB InBev nécessitent également de comprendre les forces et faiblesses des autres catégories de boisson, de cibler des opportunités pour la bière et de développer des solutions (produits) pour les consommateurs qui répondent mieux à leurs besoins et améliorent les expériences. Cela requiert de comprendre les émotions et les attentes des consommateurs. L'expérience sensorielle, la premiumisation, la commodité, la durabilité et le design jouent tous un rôle clé dans les initiatives de recherche et développement d'AB InBev.

La recherche et le développement dans le domaine de l'optimisation des processus ciblent principalement l'amélioration de la qualité, l'augmentation de la capacité (désengorgement des usines et résolution des problèmes de volume, tout en minimisant les dépenses d'investissement), et l'amélioration de l'efficacité. Les processus, matériaux et/ou équipements nouvellement développés sont documentés et intégrés aux meilleures pratiques, puis partagés à travers les zones de la société. Les projets en cours s'étendent du maltage à la mise en bouteilles de produits finis.

La gestion des connaissances et l'apprentissage font également partie intégrante de la recherche et du développement. AB InBev cherche à accroître continuellement ses connaissances en collaborant avec des universités et d'autres secteurs.

L'équipe de recherche et développement d'AB InBev est informée chaque année des priorités de la société et des zones d'activité, et approuve les concepts qui sont ensuite priorisés en vue de leur développement. Les équipes de recherche et développement investissent dans des projets stratégiques à court et à long terme pour la croissance future, le calendrier de lancement dépendant de la complexité et de la priorisation. Le lancement a généralement lieu l'année civile suivante.

Le Global Innovation & Technology Center (« GITeC »), situé à Leuven, accueille les équipes de développement des emballages, des produits et des processus, ainsi que des infrastructures telles que des laboratoires, la brasserie expérimentale et le laboratoire central européen, qui comprend également la division Sensory Analysis. En plus de GITeC, AB InBev dispose également d'équipes de développement de produits, d'emballages et de processus dans chacune de ses zones géographiques, qui se concentrent sur les besoins à court terme de ces zones.

Risques et incertitudes

Sous l'entente explicite que la liste des risques énumérés ci-dessous n'est pas exhaustive, les principaux facteurs de risques et d'incertitudes auxquels AB InBev est confrontée sont décrits ci-après. Des risques additionnels dont AB InBev n'a actuellement pas connaissance peuvent exister. En outre, il peut y avoir certains risques qu'AB InBev estime être non significatifs aujourd'hui, mais qui pourraient s'avérer in-fine avoir un effet préjudiciable. De plus, si et dans la mesure où un des risques décrits ci-dessous se réalise, il peut se réaliser en combinaison avec d'autres risques, ce qui augmenterait l'effet préjudiciable de ces risques. L'ordre dans lequel les facteurs de risques sont présentés ci-dessous n'est pas indicatif de la probabilité de leur survenance ou de l'ampleur de leurs conséquences financières.

Risques liés à AB InBev, à la bière et à l'industrie de la bière

AB InBev est exposé au risque d'une récession mondiale ou d'une récession dans un ou plusieurs de ses principaux marchés, à la volatilité des marchés de capitaux et de crédits, et à une crise économique ou financière, ce qui pourrait résulter en une réduction du chiffre d'affaires et du bénéfice, car la consommation de bière dans de nombreux pays dans lesquels opère AB InBev est étroitement liée aux conditions économiques générales et aux variations du pouvoir d'achat. Une poursuite ou une aggravation des niveaux de perturbation et de volatilité de marché observés récemment pourrait avoir un effet préjudiciable sur la capacité d'AB InBev d'accéder à des capitaux, ses activités, résultats d'opérations, situation financière ainsi que sur le cours de ses actions et de ses certificats américains représentatifs d'actions (ADS).

Les résultats d'exploitation d'AB InBev sont soumis aux fluctuations des taux de change. Toute variation des taux de change entre les monnaies fonctionnelles des sociétés d'exploitation d'AB InBev et le dollar américain aura une incidence sur son compte de résultat consolidé et son bilan lorsque les résultats de ces sociétés d'exploitation seront convertis en dollar américain pour l'établissement des comptes étant donné que les risques de conversion ne sont pas couverts. Par ailleurs, il ne peut y avoir aucune assurance que les politiques en place pour gérer les prix des matières premières et les risques de change liés aux transactions dans le but de protéger l'exposition d'AB InBev à ceux-ci seront en mesure de couvrir efficacement les effets d'une telle exposition au change des devises, spécialement sur le long terme. En outre, les instruments financiers utilisés dans le but d'atténuer le risque de change et tous les autres efforts réalisés pour mieux faire correspondre les passifs d'AB InBev en devises à ses flux de trésorerie pourraient entraîner une augmentation des coûts.

Tout changement quant à la disponibilité ou au prix des matières premières, des marchandises, de l'énergie et de l'eau, y compris suite à des augmentations inattendues des droits douaniers sur ces matières premières et marchandises, comme l'aluminium, pourrait avoir un effet préjudiciable sur les résultats opérationnels d'AB InBev dans la mesure où AB InBev ne réussit pas à gérer adéquatement les risques inhérents à une telle volatilité, y-compris si les arrangements de couverture et autres dérivés conclus par AB InBev ne couvrent pas effectivement ou totalement les changements dans les prix des marchandises.

AB InBev peut ne pas être en mesure d'obtenir le financement nécessaire à ses futurs besoins en capitaux ou en refinancement et pourrait faire face à des risques financiers en raison de son niveau d'endettement et de conditions de marché incertaines. AB InBev pourrait être obligée à lever des fonds supplémentaires pour ses besoins futurs en capitaux ou de refinancer sa dette actuelle soit par un financement public ou privé, soit par des relations stratégiques ou autres accords et il ne peut y avoir aucune assurance que le financement, si nécessaire, puisse être disponible à des conditions intéressantes, ou puisse être disponible tout court. AB InBev s'est fortement endettée en concluant plusieurs facilités de crédit senior (senior credit facilities) et en accédant aux marchés obligataires de temps à autre en fonction de ses besoins financiers, notamment suite à l'acquisition de SAB. La partie du bilan consolidé d'AB InBev représentée par de la dette restera significativement plus élevée par rapport à sa position historique. Le niveau de dette plus élevé d'AB InBev pourrait avoir des conséquences significatives pour AB InBev, y compris (i) augmenter sa vulnérabilité face aux difficultés économiques générales et à l'environnement économique du secteur, (ii) limiter sa flexibilité dans la planification ou la réaction aux évolutions des activités et du secteur dans lequel AB InBev opère, (iii) altérer sa capacité à obtenir des financements supplémentaires dans le futur et limiter sa capacité à financer son besoin en fonds de roulement et ses dépenses en capital futurs, limiter sa capacité à entreprendre dans le futur des acquisitions ou des développements d'activités ou compromettre sa capacité à optimiser la réalisation de ses actifs et à concrétiser pleinement ses opportunités, (iv) obliger AB InBev à augmenter son capital (éventuellement dans le cadre de conditions de marché défavorables) et (v) résulter pour AB InBev en un désavantage concurrentiel par rapport à ses concurrents moins endettés. La capacité d'AB InBev à rembourser et à renégocier sa dette en cours sera tributaire de l'état du marché. Des conditions défavorables, en ce compris l'importante volatilité des prix, la dislocation et l'interruption de liquidité dans les marchés de crédit au niveau mondial ces dernières années, ainsi que la pression à la baisse sur la capacité de crédit de certains émetteurs sans tenir compte de leur force financière sous-jacente, pourraient augmenter les coûts au-delà de ce qui est actuellement budgété. Ces coûts pourraient avoir un impact négatif sur les flux de trésorerie d'AB InBev et/ou ses résultats d'exploitation. En plus, AB InBev pourrait limiter le montant des dividendes qu'elle distribuera en raison de son niveau d'endettement et de sa stratégie visant à donner priorité à la réduction de son endettement. En plus, une révision à la baisse du crédit rating d'AB InBev pourrait avoir un effet préjudiciable significatif sur l'aptitude d'AB InBev à financer ses activités courantes ou à refinancer son endettement existant. En outre, dans l'hypothèse où AB InBev échouerait à refinancer tout ou une partie de ses obligations financières à leur échéance ou échouerait à mobiliser des capitaux propres supplémentaires ou des financements par endettement ou, en cas de nécessité, à réaliser des produits par des ventes d'actifs, cela aurait un effet significatif défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les résultats d'AB InBev pourraient être négativement affectés par l'augmentation des taux d'intérêt. Bien qu'AB InBev conclut des conventions de swap de taux d'intérêt pour gérer son taux d'intérêt et également des conventions des swaps de taux d'intérêt et de change pour gérer à la fois son risque de change et son risque de taux sur les passifs financiers soumis à intérêt, il ne peut y avoir aucune assurance que ces instruments soient efficaces dans la réduction des risques inhérents à l'exposition d'AB InBev aux variations de taux d'intérêt.

Certaines opérations d'AB InBev dépendent des efforts réalisés par des distributeurs ou grossistes indépendants pour vendre les produits d'AB InBev et il ne peut être garanti que ces distributeurs ne donneront pas la priorité à des concurrents d'AB InBev. De plus, toute incapacité d'AB InBev à remplacer des distributeurs improductifs ou inefficaces, toute limitation imposée à AB InBev relative à l'achat ou à la prise de participation dans des distributeurs ou des grossistes suite à des restrictions contractuelles, des changements de régulation ou de législation, ou d'interprétation de la législation par des régulateurs ou des tribunaux pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels et la santé financière d'AB InBev.

La poursuite de la concentration des détaillants dans les marchés sur lesquels AB InBev est active pourrait se traduire par une baisse de rentabilité pour l'industrie de la bière dans son ensemble et, indirectement, affecter négativement les résultats financiers d'AB InBev.

Une partie du portefeuille global de la société consiste en des associés dans des marchés nouveaux ou en voie de développement, y compris des investissements dans des marchés où la société pourrait avoir un degré de contrôle moins important sur ses activités. La société fait face à plusieurs défis inhérents à ces différents intérêts commerciaux culturellement et géographiquement divers. Bien que la société travaille avec ses associés en vue de la mise en œuvre de procédés et de contrôles adéquats, la société est également confrontée à des risques et incertitudes supplémentaires concernant ces investissements minoritaires car la société pourrait dépendre de systèmes, de contrôles et de personnel qui ne sont pas soumis au contrôle de la société, tel que le risque que les associés de la société puissent enfreindre les lois et réglementations applicables, ce qui pourrait impacter de manière négative les activités, la réputation, les résultats d'exploitation et la situation financière de la société.

AB InBev compte sur des tiers importants, notamment des fournisseurs-clés, pour son approvisionnement en diverses matières premières destinées à la production de sa bière, ses boissons alcoolisées et non-alcoolisées, ainsi que pour le conditionnement. La dénonciation ou une modification significative des accords conclus avec certains fournisseurs, ou le non-respect par un fournisseur important de ses obligations contractuelles, pourraient avoir de graves retombées sur la production, la distribution et la vente de bière, de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et donc avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la santé financière d'AB InBev. Certaines filiales d'AB InBev peuvent acheter presque l'entièreté de leur conditionnement clé auprès de fournisseurs uniques en vertu de contrats pluriannuels. La perte ou la discontinuité temporaire de livraison de l'un de ces fournisseurs sans délai suffisant pour développer une source alternative pourrait contraindre AB InBev à augmenter ses dépenses relatives à ces livraisons dans le futur. En outre, un nombre de marques importantes sont à la fois données en licence à des brasseurs tiers ou utilisées par des sociétés sur lesquelles AB InBev ne dispose d'aucun contrôle. Quand bien même AB InBev vérifie la qualité du brassage afin de maintenir ses standards élevés, si l'une de ces marques importantes ou co-entreprises, sociétés dans lesquelles AB InBev ne détient aucune participation de contrôle et/ou si certains détenteurs de la licence de AB InBev sont victimes de publicité négative, cela pourrait résulter en un effet préjudiciable significatif sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la situation financière d'AB InBev.

La taille d'AB InBev, les limitations contractuelles qui lui sont applicables et sa position dans les marchés dans lesquels elle opère, peuvent réduire sa capacité à mener à bien de nouvelles acquisitions et intégrations d'entreprises. AB InBev ne peut effectuer de nouvelles transactions que si elle peut identifier des candidats adéquats et si elle peut atteindre un accord avec ceux-ci. La taille d'AB InBev et sa position dans les marchés dans lesquels elle opère peuvent rendre plus difficile l'identification de candidats adéquats, y compris parce qu'il peut devenir plus difficile pour AB InBev d'obtenir les autorisations réglementaires pour des transactions futures. Si des opportunités valables devaient se présenter, AB InBev peut tenter d'acquérir ou d'investir dans d'autres entreprises ; toutefois, toute acquisition future peut poser des risques réglementaires, de droit de la concurrence ou de tout autre ordre.

La capacité des filiales d'AB InBev à remonter de la trésorerie peut être soumise à diverses conditions et limitations. L'incapacité d'obtenir des flux de trésorerie suffisants de ses filiales nationales et étrangères et de ses sociétés affiliées pourrait impacter négativement la capacité d'AB InBev à payer des dividendes et avoir par ailleurs un impact négatif sur son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Une incapacité à réduire les coûts pourrait affecter la rentabilité d'AB InBev et, plus particulièrement, AB InBev pourrait ne pas parvenir à complètement réaliser les bénéfices ou synergies anticipés du rapprochement avec SAB. Un certain nombre de coûts et d'incertitudes continuent à être inhérents au processus d'intégration, y compris une exposition accentuée à certains risques résultant de la difficulté de continuer à développer des partenariats avec des anciens partenaires de SAB dans des pays européens et africains. En outre, le *Tax Matters Agreement* conclu entre AB InBev et Altria Group Inc. impose certaines limites sur la capacité du groupe combiné de réaliser certaines réorganisations, lesquelles pourraient restreindre la capacité d'AB InBev de réaliser l'intégration des activités de SAB.

L'incapacité d'AB InBev à générer d'importantes économies et d'améliorer ses marges, grâce à des initiatives visant à améliorer son efficacité opérationnelle, pourrait nuire à sa rentabilité et à sa capacité d'atteindre ses objectifs financiers. Un certain nombre de filiales d'AB InBev réalisent actuellement un programme majeur d'économies et d'efficacité et AB InBev poursuit un certain nombre d'initiatives destinées à améliorer l'efficacité opérationnelle. Si AB InBev ne parvient pas pour une raison quelconque à réaliser ces mesures et programmes tel que prévu ou à générer les bénéfices attendus de ces mesures et programmes, y compris si nous ne parvenons pas à réaliser l'entièreté des synergies anticipés du rapprochement avec SAB, il y a un risque d'augmentation de coûts associés à ces efforts, de retards dans la réalisation de bénéfices, de perturbation des activités, d'atteinte à la réputation ou une réduction de l'avantage concurrentiel à moyen terme.

Une fraction substantielle des activités d'AB InBev est menée sur les marchés émergents d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Les activités et participations d'AB InBev sur ces marchés sont soumises aux risques ordinaires liés aux opérations dans les pays émergents, tels qu'entre autres, l'instabilité ou l'insurrection politique, l'interférence externe, les risques financiers, des changements dans la politique gouvernementale, des changements politiques et économiques, des changements dans les relations entre pays, des actions d'autorités gouvernementales affectant le commerce et les investissements étrangers, des réglementations sur le rapatriement de fonds, l'interprétation et l'application des lois et réglementations locales, la force exécutoire de droits de propriété intellectuelle et de droits contractuels, les conditions de travail et les réglementations du travail au niveau local, le manque d'entretien des infrastructures publiques, la potentielle incertitude politique et économique, l'application de contrôle de change, la nationalisation ou l'expropriation, les lois et politiques d'autonomisation, la corruption dans le milieu des affaires, la criminalité et l'absence de maintien de l'ordre ainsi que les risques financiers incluant le risque de manque de liquidité, l'inflation, la dévaluation, le risque lié à la volatilité des prix, l'échange de devises ou les défauts de paiement du pays. De plus, l'économie des pays émergents est souvent affectée par des changements survenus dans d'autres pays au marché émergent et, en conséquence, des changements défavorables dans des marchés émergents ailleurs dans le monde pourraient avoir un effet négatif sur les marchés dans lesquels AB InBev est actif. Ces risques liés aux marchés émergents pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation et sa santé financière. De plus, la portée globale des activités d'AB InBev l'expose aux risques associés à la conduite d'opérations de façon globale, y compris les changements de droits douaniers. Le Bureau du représentant américain au commerce a imposé des droits de douane sur certaines importations aux Etats-Unis en provenance de Chine. Si des droits de douane significatifs ou autres restrictions sont imposées sur les importations en provenance de Chine ou si des mesures commerciales sont prises par la Chine à titre de représailles, les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev pourraient être affectés de façon significative et préjudiciable.

Suite à la catégorisation de l'Argentine comme pays avec un taux d'inflation cumulé sur trois ans supérieur à 100% dans les résultats d'AB InBev pour le troisième trimestre de 2018, le pays est considéré comme une économie hyperinflationniste conformément aux normes IFRS (IAS 29), entraînant le retraitement de certains résultats sous une comptabilité d'hyperinflation. Si la situation économique ou politique en Argentine se détériore d'avantage, les activités d'Amérique Latine Sud peuvent être soumises à des restrictions supplémentaires en vertu des nouvelles réglementations argentines en matière de change des devises, rapatriement d'exportations ou d'expropriation qui pourraient avoir un effet préjudiciable sur la liquidité et les activités d'AB InBev, ainsi que sa capacité à accéder à des fonds d'Argentine.

AB InBev s'appuie sur la réputation de ses marques, son succès dépend donc de sa capacité à conserver et améliorer l'image et la réputation de ses produits actuels et à développer une image et une réputation favorables pour de nouveaux produits. Un événement, ou une série d'événements, qui nuirait de manière significative à la réputation d'une ou plusieurs marques d'AB InBev, pourrait avoir un effet préjudiciable sur la valeur de cette marque et sur le chiffre d'affaires généré par cette marque ou activité. Par ailleurs, toute restriction sur le style de publicité autorisée, les médias et les messages utilisés pourraient contraindre le développement potentiel des marques d'AB InBev et ainsi réduire la valeur de ses marques et des revenus liés.

La concurrence et les préférences changeantes des consommateurs sur ses divers marchés ainsi qu'une augmentation du pouvoir d'achat des acteurs actifs dans les canaux de distribution d'AB InBev, pourraient imposer à AB InBev de réduire ses prix, d'augmenter les dépenses d'investissement, les frais de marketing et autres dépenses, ou pourraient empêcher AB InBev d'augmenter ses prix pour compenser des coûts plus élevés et ainsi imposer à AB InBev de réduire ses marges ou entraîner la perte de parts de marché. Tout point cité ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la santé financière et les résultats opérationnels d'AB InBev. De plus, il existe des risques inhérents à l'innovation et aux nouveaux produits introduits par AB InBev qui pourraient ne pas être couronnés de succès, là où les concurrents pourraient être capables de répondre plus vite à l'émergence de nouvelles tendances, telle que la préférence croissante des consommateurs pour des bières artisanales (craft beers) produites par de petites brasseries.

Le partenariat entre Labatt, la filiale canadienne de la filiale d'AB InBev Ambev, et Tilray portant sur la recherche de boissons non-alcoolisées contenant du tétrahydrocannabinol et du cannabidiol, tous deux dérivés du cannabis, pourrait entraîner des risques juridiques, réputationnels et financiers accrus. Tandis que le partenariat est actuellement limité à des recherches au Canada, les lois et règlements régissant le cannabis récréatif sont toujours en cours de développement, y compris dans des directions qu'AB InBev ne peut pas prévoir. Par exemple, l'implication dans l'industrie légale du cannabis au Canada peut entraîner de nouveaux contrôles réglementaires et de mise en œuvre dans d'autres marchés. Le cannabis reste illégal dans de nombreux marchés au sein desquels AB InBev est actif, et le non-respect de la loi pourrait entraîner d'importants amendes, peines, sanctions administratives, condamnations ou transactions résultant de procédures civiles ou d'accusations pénales. De plus, l'environnement politique et l'engouement populaire pour la légalisation du cannabis a rapidement changé et reste en cours d'évolution.

Si l'un des produits d'AB InBev est défectueux ou qu'il se trouve qu'il contient des agents contaminants, AB InBev peut être confrontée à des rappels de produits ou autres risques engageant sa responsabilité. Quoiqu'AB InBev maintienne certaines assurances « produits » (mais qui ne couvrent pas le rappel de produits), AB InBev peut ne pas être en mesure de faire valoir ses droits en vertu desdites assurances et, en cas de contamination ou de défaut, les montants qu'elle recouvre peuvent ne pas suffire pour compenser les dommages courus, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Ces dernières années, l'industrie des boissons alcoolisées, l'industrie alimentaire et l'industrie des boissons non alcoolisées ont fait l'objet d'une attention publique et politique accrue. Cette attention accrue résulte des préoccupations en matière de soins de santé liées à l'usage nocif d'alcool (en ce compris la conduite en état d'ivresse, la consommation d'alcool en cas de grossesse et la consommation d'alcool excessive, abusive et par des mineurs) ainsi que des préoccupations en matière de santé telles que le diabète et l'obésité liées à une surconsommation alimentaire et de boissons non alcoolisées. Une contre-publicité relative aux produits et marques d'AB InBev, la publication d'études indiquant un risque important dans l'utilisation des produits d'AB InBev ou des changements dans la perception des consommateurs sur les produits d'AB InBev en général pourraient nuire à la vente et à la consommation de produits d'AB InBev et pourraient nuire à ses activités, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière. Des préoccupations au sujet de l'abus d'alcool et de la consommation d'alcool par des mineurs ont également incité des gouvernements, notamment ceux d'Argentine, du Brésil, d'Espagne, de Russie, du Royaume-Uni, d'Afrique du Sud, d'Australie et des Etats-Unis, à envisager des mesures telles qu'une augmentation des taxes, l'établissement de régimes de prix minimaux pour l'alcool ou d'autres changements au cadre réglementaire régissant le marketing d'AB InBev et autres pratiques commerciales.

Le changement climatique ou d'autres préoccupations environnementales, ou des mesures juridiques, réglementaires ou de marchés prises pour adresser le changement climatique ou d'autres préoccupations environnementales pourraient avoir un effet préjudiciable à long terme sur les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev. De plus, la raréfaction de l'eau ou une eau de qualité médiocre peuvent affecter AB InBev par l'augmentation des coûts de production et des contraintes de capacité qui pourraient avoir comme conséquence un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev. En outre, l'incapacité d'AB InBev de se conformer aux obligations européennes relatives au marché des droits d'émission de gaz à effet de serre peut également avoir un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev.

Les activités d'AB InBev sont soumises à des réglementations environnementales susceptibles de l'exposer à des frais de mise en conformité significatifs et à des procédures judiciaires liées à l'environnement.

AB InBev pourrait se trouver dans l'impossibilité de protéger ses marques et produits actuels et futurs et de défendre ses droits de propriété intellectuelle, dont les marques commerciales, les brevets, les noms de domaine, les secrets commerciaux et le savoir-faire, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière, et en particulier, sur la capacité d'AB InBev à développer ses activités.

AB InBev pourrait encourir des frais importants pour se conformer aux diverses réglementations qui régissent ses activités ou les opérations des tiers sous licence, ou en raison de violations ou de mises en cause de responsabilité en rapport avec ces réglementations, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données adopté dans l'Union Européenne, qui a été intégralement mis en œuvre en mai 2018. Par ailleurs, les inquiétudes du public par rapport à la consommation de bière et de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et toutes restrictions en résultant pourraient causer une diminution significative de l'acceptation sociale de la bière et des boissons alcoolisées et non-alcoolisées et créer une tendance à s'éloigner de la consommation de ces produits, ce qui aurait un effet défavorable sur les activités d'AB InBev, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

AB InBev est actuellement, et pourrait être à l'avenir, engagée dans le cadre de procédures judiciaires et de plaintes, y compris de procédures collectives (class actions). Des dommages significatifs pourraient en résulter. Compte tenu des incertitudes inhérentes à ces litiges, il est possible qu'AB InBev puisse contracter des dettes à la suite de procédures judiciaires et de plaintes à son encontre (en ce compris celles qu'elle ne considère pas actuellement comme étant raisonnablement possibles), ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière. Les obligations latentes importantes sont présentées dans l'annexe 32 *Passifs éventuels* des états financiers consolidés de 2018.

AB InBev a conclu un décret de consentement avec le Département américain de la justice au sujet du rapprochement avec SAB, en vertu duquel la filiale d'AB InBev, Anheuser-Busch Companies, LLC, a consenti à ne pas acquérir le contrôle d'un distributeur si cela avait pour conséquence que plus de 10% de son volume annuel soit distribué au travers d'accords de distribution contrôlés par AB InBev aux Etats-Unis. Le Département américain de la justice et le Monitoring Trustee désigné par lui vérifient le respect par AB InBev de ses

obligations découlant de la convention transactionnelle. Si AB InBev manquait, volontairement ou non, à ses obligations résultant du décret de consentement, elle pourrait encourir des amendes monétaires.

AB InBev peut subir des changements défavorables en termes de régime fiscal, ce qui représentent une part importante du coût de la bière facturée aux consommateurs dans de nombreux pays. Toute augmentation des droits d'accises et autres impôts indirects levés sur les produits d'AB InBev a tendance à avoir un effet défavorable sur les revenus ou les marges d'AB InBev en réduisant la consommation générale et en poussant les consommateurs à se tourner vers des catégories de boissons moins taxées. Le fait d'imposer des prix minimum constitue une autre forme de régulation fiscale pouvant affecter la rentabilité d'AB InBev. En outre, AB InBev pourrait être sujette à une imposition accrue de ses activités par des autorités nationales, locales ou étrangères, à des taux d'imposition sur le revenu plus élevés ou à des exigences et réglementations fiscales nouvelles ou modifiées. Par exemple, les travaux menés actuellement par l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices et les initiatives au niveau de l'Union européenne (y compris la directive contre l'évasion fiscale adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 12 juillet 2016) en réponse à la globalisation croissante du commerce et des affaires pourraient donner lieu à des changements de traités fiscaux, à l'introduction de nouvelles dispositions légales, à la mise à jour de législations existantes, ou à des changements aux interprétations réglementaires de la législation existante, chacun desquels pouvant générer des impôts additionnels. Une augmentation des accises ou d'autres impôts pourraient avoir un effet préjudiciable sur les résultats financiers d'AB InBev ainsi que sur ses résultats d'exploitation. De plus, la réforme fiscale aux Etats-Unis signée le 22 décembre 2017 (le *Tax Act*) apporte des changements majeurs à la législation fiscale. Tandis que le *Tax Act* réduit le taux légal de l'impôt fédéral américain sur les sociétés à 21% et fournit une exemption pour certains dividendes des filiales étrangères détenues à 10%, le *Tax Act* tend la base imposable en introduisant davantage de limites à la déductibilité des intérêts, l'imposition d'une « taxe relative à l'érosion de la base imposable et visant à lutter contre les abus » et l'imposition d'une taxe minimum pour « le revenu global incorporel à faible taux d'imposition », entre autres changements, ce qui pourrait avoir un effet préjudiciable sur les résultats d'exploitation de la société. L'impact global du *Tax Act* dépend également d'interprétations et réglementations futures qui pourraient être émises par les autorités fiscales aux Etats-Unis, et il est possible que de futures orientations puissent avoir un effet préjudiciable sur les résultats financiers de la société.

Les dispositions légales relatives à la concurrence et au contrôle des concentrations, et toute modification apportée à celles-ci ou tout changement dans leur interprétation et leur mise en œuvre, pourraient affecter les activités d'AB InBev ou les activités de ses filiales. Par exemple, en rapport avec les acquisitions passées d'AB InBev, différentes autorités réglementaires ont imposé (et peuvent imposer) des conditions qu'AB InBev doit respecter. Les conditions de certaines de ces autorisations, approbations et/ou permissions exigeaient notamment la cession des actifs ou des activités de la société à des tiers, des changements dans les opérations de la société, ou d'autres restrictions à la possibilité pour la société de mener ses activités dans certains pays. De telles actions pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses perspectives. En outre, ces conditions pourraient diminuer substantiellement les synergies et les avantages que la société s'attend à réaliser suite à ces opérations futures.

AB InBev exerce ses activités et commercialise ses produits dans des pays émergents qui, en raison d'instabilité politique et économique, d'un manque de systèmes juridiques bien développés et de milieux d'affaires potentiellement corrompus, présentent plus de risques politiques, économiques et opérationnels. Bien qu'AB InBev s'engage à mener ses activités de façon légale et éthique en conformité avec les exigences légales locales et internationales et les standards applicables à ses activités, il existe un risque que les employés ou représentants des filiales, sociétés liées et associées, joint-ventures, opérations ou autres intérêts commerciaux d'AB InBev prennent des mesures qui violent les lois et réglementations en vigueur interdisant, de façon générale, les versements illicites aux fonctionnaires de gouvernements étrangers dans le but d'obtenir ou de conserver des marchés, en ce compris les législations relatives à la Convention de l'OCDE de 1997 sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (telle que la loi américaine anti-corruption (U.S. Foreign Corrupt Practices Act) et la loi britannique anti-corruption (U.K. Bribery Act).

Bien que les opérations d'AB InBev à Cuba soient quantitativement non significatives, sa réputation commerciale globale pourrait souffrir ou la société pourrait faire face à des contrôles réglementaires supplémentaires en raison du fait que Cuba est la cible de sanctions économiques et commerciales de la part des Etats-Unis. Si les investisseurs décidaient de liquider ou de céder autrement leurs investissements dans des entreprises qui ont des activités d'ampleur diverse à Cuba, le marché et la valeur des titres d'AB InBev pourraient être négativement impactés. De plus, la législation américaine connue comme la « Loi Helms-Burton » autorise des actions en justice pour dommages-intérêts à l'encontre de quiconque impliqué dans des transactions portant sur des propriétés confisquées sans aucune compensation de la part du gouvernement cubain à des personnes qui étaient à l'époque où sont devenus des ressortissants des Etats-Unis. Bien que cette disposition de la Loi Helms-Burton soit actuellement suspendue, les plaintes s'accumulent en dépit de cette suspension et pourront être défendues si cette dernière est levée. Une action se prévalant de la Loi Helms-Burton a été signifiée à AB InBev. AB InBev ne peut actuellement pas exprimer de jugement quant à la validité d'une telle demande ou quant au droit des demandeurs d'intenter celle-ci.

AB InBev peut ne pas être en mesure de recruter ou de retenir du personnel clé et de le gérer efficacement, ce qui pourrait perturber les activités d'AB InBev et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière d'AB InBev, son bénéfice d'exploitation et sa position concurrentielle.

Par ailleurs, AB InBev pourrait être exposée à des grèves, des conflits et des arrêts de travail ou un ralentissement dans ses activités ou celles de ses fournisseurs, ou une interruption ou une pénurie de matières premières pour n'importe quel autre motif, ce qui pourrait conduire à un impact négatif sur les coûts d'AB InBev, ses gains, sa santé financière, son niveau de production et sa capacité à continuer ses activités. La production d'AB InBev peut également être affectée par des arrêts ou des ralentissements de travail touchant ses fournisseurs, ses distributeurs et fournisseurs au détail et de logistique en raison de différends concernant des conventions collectives du travail en vigueur avec les syndicats, dans le cadre de négociations de nouvelles conventions collectives, en raison de difficultés financières desdits fournisseurs, ou pour toutes autres raisons. Un arrêt de travail ou un ralentissement sur les sites de travail d'AB InBev pourrait interrompre le transport des matières premières provenant de ses fournisseurs ou le transport de produits à ses clients. Ces perturbations pourraient contrarier les relations d'AB InBev avec ses fournisseurs et ses clients et pourraient avoir des effets durables sur son activité même après que les conflits avec sa main d'œuvre aient été résolus, y compris à la suite d'une contre-publicité.

AB InBev fait appel à des systèmes de technologie de l'information pour traiter, transmettre et archiver des informations électroniques. Bien qu'AB InBev prenne plusieurs actions pour empêcher des cyber attaques et réduire au maximum les ruptures potentielles dans le flux d'information, de telles ruptures pourraient avoir un impact sur les activités d'AB InBev. Par exemple, si des tiers ont eu accès aux données confidentielles ou aux informations stratégiques d'AB InBev et se sont appropriés ces informations ou les ont rendues publiques, ceci pourrait nuire à la réputation d'AB InBev ou à l'avantage concurrentiel dont AB InBev bénéficie, ou pourrait exposer AB InBev ou ses clients à un risque de perte ou d'usage abusif d'information. De façon générale, des ruptures technologiques peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie ou la situation financière d'AB InBev.

Les activités d'AB InBev et ses résultats d'exploitation pourraient être négativement affectés par des catastrophes sociales, techniques, naturelles, physiques ou autres.

Quoiqu'AB InBev ait mis en place des assurances pour couvrir des risques divers, elle recourt également à l'auto-assurance pour la plupart des risques pouvant faire l'objet d'une assurance. Si un sinistre non assuré ou un sinistre dont le montant dépasse le montant couvert devait se produire, cela pourrait nuire aux activités d'AB InBev, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Suite au rapprochement avec SAB, le bilan d'AB InBev a présenté un montant additionnel significatif de goodwill dans l'état de situation financière. Si l'intégration des activités rencontre des difficultés inattendues, ou si les activités d'AB InBev ne se développent pas comme escompté, des charges de dépréciation pourraient devoir être supportées à dans le futur, qui pourraient être significatives et avoir dès lors un effet défavorable significatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière d'AB InBev.

Si les activités d'AB InBev ne se développaient pas comme prévu, des charges de dépréciation de goodwill ou d'autres actifs incorporels pourraient devoir être supportées dans le futur, qui pourraient être significatives et avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation et la santé financière d'AB InBev.

Le rapport de contrôle qui fait partie intégrante du rapport annuel d'AB InBev est préparé par un commissaire qui n'est pas contrôlé par le U.S. Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB). L'absence de contrôle du PCAOB en Belgique empêche que le PCAOB puisse évaluer régulièrement les audits et effectuer des contrôles de qualité des commissaires actifs en Belgique, y compris du commissaire d'AB InBev. Par conséquent, les investisseurs aux Etats-Unis et ailleurs pourraient être privés des avantages de ces contrôles du PCAOB.

Les actions ordinaires d'AB InBev sont actuellement négociées en euro sur la bourse d'Euronext Brussels, en rands sud-africains sur la Bourse de Johannesburg, en pesos mexicains sur la Bourse du Mexique et ses certificats américains représentatifs d'actions ordinaires (ADS) sont négociés en dollar américain sur le New York Stock Exchange. Les fluctuations dans les taux de change entre l'euro, le rand sud-africain, le peso mexicain et le dollar américain peuvent donner lieu à des différences temporaires entre la valeur des actions ordinaires d'AB InBev qui se négocient dans des devises différentes, et entre ses actions ordinaires et ses ADS, ce qui peut entraîner un volume de négociation élevé par des investisseurs cherchant à tirer profit de telles différences.

Risques provenant d'instruments financiers

La note 29 des états financiers consolidés de 2018 sur les *Risques résultants d'instruments financiers* contient des informations détaillées sur l'exposition aux risques financiers de l'entreprise et ses politiques de gestion des risques.

Evènements survenus après la date de clôture

Nous vous prions de vous référer à l'annexe 35 *Evènements survenus après la date de clôture* des états financiers consolidés pour de plus amples informations.

Déclaration de gouvernance d'entreprise

Pour les informations relatives à la Déclaration de gouvernance d'entreprise, nous vous prions de vous référer à la section *Déclaration de gouvernance d'entreprise* qui fait partie intégrante du rapport annuel d'AB InBev.

Information par segment ajustée

AB InBev a modifié ses segments de reporting de 2018 aux fins de la publication des résultats et du contrôle interne effectué par la direction à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette présentation (désignée en tant que "base de référence 2018") inclut, à des fins comparatives en 2019 et pour faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'AB InBev, (i) la nouvelle présentation des résultats par segments en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019, (ii) l'impact du traitement comptable de l'hyperinflation pour les activités argentines comme si l'entreprise avait appliqué le traitement de l'hyperinflation à compter du 1^{er} janvier 2018 et (iii) les résultats reformulés en tenant compte des ajustements liés aux nouvelles règles comptables relatives aux contrats de location comme si l'entreprise avait appliqué la nouvelle norme à compter du 1^{er} janvier 2018, tel que détaillé ci-dessous:

- La nouvelle structure de gestion en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 est composée de cinq régions: l'Amérique du Nord, les Amériques du Centre, l'Amérique du Sud, EMEA et l'Asie-Pacifique. Les régions géographiques mises à jour de l'entreprise ainsi que ses activités d'exportations globales et sociétés holding constituent ses six segments aux fins de reporting de toutes les informations financières. Les changements clés dans la structure organisationnelle de l'entreprise sont les suivants: (i) la nouvelle région Amériques du Centre regroupera la région actuelle Amérique latine Ouest ainsi que les activités en Amérique centrale et Caraïbes, qui étaient précédemment rapportées dans la région Amérique latine Nord, et (ii) la nouvelle région Amérique du Sud combinera la région actuelle Amérique latine Sud ainsi que le Brésil, qui étaient précédemment rapportés au sein de la région Amérique latine Nord. Ces changements organisationnels sont en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019, et par conséquent seront reflétés dans les états financiers de l'entreprise à compter de cette date. La base de référence 2018 présente les résultats trimestriels et annuel de l'entreprise pour 2018 comme si les changements organisationnels avaient eu lieu au 1^{er} janvier 2018.
- En mai 2018, le peso argentin a subi une importante dévaluation qui a entraîné une inflation cumulée sur trois ans en Argentine supérieure à 100% en 2018, ce qui a entraîné la nécessité d'appliquer la comptabilité relative à l'hyperinflation. Toutefois, étant donné que l'entreprise a appliqué pour la première fois la comptabilité relative à l'hyperinflation au troisième trimestre de 2018, IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* n'a pas été appliqué pour les résultats de l'entreprise publié avant la clôture de cet exercice. Dès lors, la base de référence 2018 présente les résultats trimestriels et annuel de l'entreprise pour 2018 comme si la comptabilité relative à l'hyperinflation avait été appliquée à compter du 1^{er} janvier 2018. Chaque trimestre a été ajusté afin de refléter l'évolution du pouvoir d'achat général de la monnaie locale en vigueur à chaque exercice (en utilisant des indices officiels) avant la conversion des résultats indexés au taux de change à la clôture en vigueur à la fin de chaque trimestre (au lieu du taux de change moyen). Voir l'annexe 4 *Utilisations d'estimations et de jugements* pour de plus amples informations.

- IFRS 16 *Contrats de location* entre en vigueur à compter du 1er janvier 2019, remplace les normes comptables actuelles relatives aux contrats de location et introduit des changements importants au niveau de la comptabilité des locataires. La norme impose aux locataires la comptabilisation d'un droit d'utilisation d'un actif et une dette en vertu du contrat de location. IFRS 16 impose également la comptabilisation d'une charge d'amortissement relative au droit d'utiliser l'actif ainsi qu'une charge d'intérêt sur la dette en vertu du contrat de location, en comparaison avec la comptabilisation d'une charge locative sur une base linéaire sur la durée du contrat de location conformément à la norme précédente. La base de référence 2018 présente les résultats trimestriels et annuel de l'entreprise pour 2018 comme si la norme avait été appliquée à compter du 1er janvier 2018. Voir l'annexe 3(DD) *IFRS émis récemment* pour de plus amples informations.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	1T 2018 Base de référence	2T 2018 Base de référence	3T 2018 Base de référence	4T 2018 Base de référence	EX 2018 Base de référence
Volumes	134 831	143 685	146 187	142 363	567 066
Produits	13 090	13 764	13 514	14 250	54 619
Coûts des ventes	(5 004)	(5 092)	(5 042)	(5 182)	(20 320)
Marge brute	8 086	8 672	8 472	9 068	34 299
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(4 318)	(4 455)	(4 254)	(4 181)	(17 209)
Autres produits/(charges) d'exploitation	186	211	220	197	814
EBIT normalisé	3 955	4 428	4 438	5 084	17 904
EBITDA normalisé	5 120	5 582	5 606	6 284	22 592
Marge EBITDA normalisé	39,1%	40,6%	41,5%	44,1%	41,4%

AMERIQUE DU NORD	1T 2018 Base de référence	2T 2018 Base de référence	3T 2018 Base de référence	4T 2018 Base de référence	EX 2018 Base de référence
Volumes	24 814	29 813	29 985	26 114	110 726
Produits	3 460	4 181	4 162	3 700	15 504
Coûts des ventes	(1 298)	(1 534)	(1 539)	(1 394)	(5 765)
Marge brute	2 161	2 647	2 623	2 307	9 738
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(1 049)	(1 179)	(1 161)	(1 023)	(4 413)
Autres produits/(charges) d'exploitation	1	1	11	28	40
EBIT normalisé	1 112	1 469	1 473	1 311	5 365
EBITDA normalisé	1 322	1 673	1 683	1 522	6 199
Marge EBITDA normalisé	38,2%	40,0%	40,4%	41,1%	40,0%

AMERIQUES DU CENTRE	1T 2018 Base de référence	2T 2018 Base de référence	3T 2018 Base de référence	4T 2018 Base de référence	EX 2018 Base de référence
Volumes	30 738	32 212	31 813	34 039	128 803
Produits	2 705	2 892	2 876	3 141	11 614
Coûts des ventes	(811)	(851)	(837)	(836)	(3 336)
Marge brute	1 894	2 041	2 038	2 305	8 278
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(798)	(827)	(776)	(775)	(3 176)
Autres produits/(charges) d'exploitation	6	21	44	17	88
EBIT normalisé	1 102	1 235	1 306	1 546	5 189
EBITDA normalisé	1 294	1 448	1 514	1 777	6 033
Marge EBITDA normalisé	47,8%	50,1%	52,6%	56,6%	51,9%

AMERIQUE DU SUD	1T 2018 Base de référence	2T 2018 Base de référence	3T 2018 Base de référence	4T 2018 Base de référence	EX 2018 Base de référence
Volumes	34 088	30 383	31 297	39 851	135 618
Produits	2 861	2 101	1 964	3 313	10 238
Coûts des ventes	(1 082)	(797)	(767)	(1 196)	(3 842)
Marge brute	1 778	1 304	1 197	2 117	6 396
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(868)	(720)	(624)	(764)	(2 976)
Autres produits/(charges) d'exploitation	82	74	47	65	267
EBIT normalisé	992	657	620	1 418	3 688
EBITDA normalisé	1 257	884	879	1 675	4 696
Marge EBITDA normalisé	44,0%	42,1%	44,7%	50,6%	45,9%

EMEA	1T 2018 Base de référence	2T 2018 Base de référence	3T 2018 Base de référence	4T 2018 Base de référence	EX 2018 Base de référence
Volumes	20 549	21 340	21 803	23 484	87 176
Produits	1 919	2 176	2 095	2 183	8 374
Coûts des ventes	(834)	(887)	(867)	(887)	(3 475)
Marge brute	1 085	1 289	1 228	1 297	4 898
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(722)	(751)	(699)	(708)	(2 879)
Autres produits/(charges) d'exploitation	49	68	76	40	232
EBIT normalisé	412	606	605	629	2 251
EBITDA normalisé	660	847	833	846	3 187
Marge EBITDA normalisé	34,4%	38,9%	39,8%	38,7%	38,1%

ASIE-PACIFIQUE	1T 2018 Base de référence	2T 2018 Base de référence	3T 2018 Base de référence	4T 2018 Base de référence	EX 2018 Base de référence
Volumes	24 296	29 804	31 290	18 875	104 266
Produits	2 040	2 327	2 310	1 793	8 470
Coûts des ventes	(870)	(958)	(944)	(760)	(3 531)
Marge brute	1 170	1 369	1 366	1 034	4 939
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(622)	(741)	(750)	(656)	(2 769)
Autres produits/(charges) d'exploitation	41	43	43	36	163
EBIT normalisé	589	670	659	414	2 333
EBITDA normalisé	772	870	861	628	3 131
Marge EBITDA normalisé	37,8%	37,4%	37,3%	35,0%	37,0%

EXPORTATIONS GLOBALES ET SOCIETES HOLDING	1T 2018 Base de référence	2T 2018 Base de référence	3T 2018 Base de référence	4T 2018 Base de référence	EX 2018 Base de référence
Volumes	346	132	-	-	478
Produits	106	87	107	118	419
Coûts des ventes	(107)	(65)	(88)	(110)	(370)
Marge brute	(1)	22	19	9	49
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(260)	(236)	(244)	(255)	(996)
Autres produits/(charges) d'exploitation	8	5	-	11	25
EBIT normalisé	(253)	(209)	(225)	(235)	(922)
EBITDA normalisé	(184)	(141)	(164)	(165)	(653)

Déclaration du Conseil d'administration

Le conseil d'administration d'AB InBev SA/NV atteste au nom et pour le compte de la société, qu'à sa connaissance, (a) les états financiers consolidés, établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards, donnent une image correcte et fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, et (b) le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient un exposé fidèle du développement et de la performance des opérations et de la position de la société y compris les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Rapport du commissaire



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Anheuser-Busch InBev SA sur les comptes annuels consolidés clos le 31 décembre 2018

Dans le cadre du contrôle des comptes annuels consolidés de votre société Anheuser-Busch InBev SA (« la Société ») et de ses filiales, coentreprises, partenariats et entreprises associées (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 27 avril 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit et après l'approbation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018.

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels consolidés du Groupe, comprenant l'état consolidé de situation financière au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives dont le total de l'état consolidé de situation financière s'élève à 232 103 millions USD et dont l'état consolidé du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de 5 691 millions USD.

A notre avis, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit	Comment notre audit a traité les points clés de l'audit et référence aux notes annexes de la Société
<p>Goodwill et immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée – test de dépréciation</p> <p>Le goodwill et immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée représentent 76% du total de l'état consolidé de situation financière au 31 décembre 2018. Le test annuel de dépréciation était significatif pour notre audit en raison du montant financier des actifs qu'il justifie ainsi que du fait que les tests reposent sur un certain nombre de jugements critiques, d'estimations et d'hypothèses. La Société utilise un plan stratégique basé sur des hypothèses macroéconomiques externes, l'industrie, l'inflation, les taux de change et l'expérience passée et des hypothèses de parts de marché, de revenus, de coûts variables et fixes, de dépenses d'investissements et de besoin en fonds de roulement.</p>	<p>Nous avons évalué et testé les hypothèses critiques, les taux d'actualisation, les méthodologies et les données utilisées par la Société en les comparant à des données externes telles que les taux d'inflation anticipés, les anticipations externes de croissance de marché et en analysant les sensibilités du modèle de flux de trésorerie actualisé. Nous avons inclus des spécialistes de l'évaluation dans notre équipe pour nous assister dans ces activités. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et aux groupes d'UGT. Nous avons évalué le caractère adéquat des notes 14 et 15 de la Société dans les états financiers reprenant les hypothèses auxquelles le résultat du test de dépréciation est le plus sensible.</p> <p>Nous nous sommes concentrés sur la sensibilité de la marge disponible ("headroom") des unités génératrices de trésorerie et sur la question de savoir si une modification raisonnable des hypothèses pourrait entraîner un dépassement de la valeur recouvrable par la valeur comptable. Nous avons également évalué l'exactitude historique des estimations de la direction. Les informations sur la comptabilisation du goodwill et des immobilisations incorporelles et les informations à fournir selon IAS 36 Dépréciation d'actifs sont présentées dans la Note 3. Résumé des principales méthodes comptables, Note 4. Utilisations d'estimations et de jugements, Note 14. Goodwill et Note 15. Immobilisations incorporelles aux états financiers.</p>

Points clés de l'audit	Comment notre audit a traité les points clés de l'audit et référence aux notes annexes de la Société
<p>Impôts - provisions pour positions fiscales incertaines</p> <p>La Société est assujettie à l'impôt sur le revenu dans de nombreuses juridictions. Certaines transactions pour lesquelles la position fiscale ultime est incertaine nécessitent un jugement important pour déterminer la provision pour l'impôt sur le revenu. Dans les cas où le montant de l'impôt à payer ou à recouvrer est incertain, la Société établit des provisions en fonction de son jugement sur le montant probable des sommes à payer ou à recevoir. Certaines filiales du Groupe sont actuellement soumises à des audits fiscaux et à des enquêtes locales, généralement en relation avec des exercices antérieurs. Les enquêtes et les négociations avec les autorités fiscales locales peuvent prendre du temps à conclure. En raison du niveau de jugement et de la nature incertaine des positions fiscales, nous considérons qu'il s'agit d'un point clé dans notre audit.</p>	<p>Avec l'aide de nos spécialistes en fiscalité, nous avons obtenu une compréhension détaillée de la stratégie fiscale de la Société ainsi que des principaux problèmes fiscaux techniques et des risques liés aux développements commerciaux et législatifs. Nous avons évalué l'état des audits des autorités fiscales locales en cours en utilisant, le cas échéant, nos connaissances fiscales locales et internationales spécialisées. Nous avons évalué et challengé le jugement de la direction à l'égard des estimations des risques fiscaux, des montants recouvrables et des passifs éventuels. Nous avons considéré la correspondance avec les autorités fiscales et évalué les avis juridiques de conseillers fiscaux indépendants agissant pour le compte de la Société. Nous avons examiné le caractère adéquat des informations fournies par la Société à la Note 3. Résumé des principales méthodes comptables, Note 4. Utilisations d'estimations et de jugements, Note 12. Impôts sur le résultat et Note 32. Passifs éventuels.</p>

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et

mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels consolidés et évaluons si les comptes annuels consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires
Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés et des autres informations contenues dans ce rapport.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, à l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés, celui-ci concorde avec les comptes annuels consolidés pour le même exercice, d'une part, et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés, d'autre part.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels consolidés visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels consolidés.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n°537/2014.

Zaventem, le 27 février 2019



Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL

Représentée par Joël Brehmen

Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises
 Coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid/Société coopérative à responsabilité limitée
 Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
 VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE 17 2300 0465 6121 - BIC GEBABEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

[Cette page est non imprimée intentionnellement]

Comptes annuels consolidés

Compte de résultats consolidé

Pour la période se terminant le 31 décembre			
Millions d'USD, excepté bénéfice par action en USD			
	Annexes	2018	2017
Produits		54 619	56 444
Coûts des ventes		(20 359)	(21 386)
Marge brute		34 259	35 058
Frais de distribution		(5 770)	(5 876)
Frais commerciaux et de marketing		(7 883)	(8 382)
Frais administratifs		(3 465)	(3 841)
Autres produits/(charges) d'exploitation	7	680	854
Bénéfice d'exploitation avant éléments non-récurrents		17 821	17 814
Restructuration	8	(385)	(468)
Coûts d'acquisition encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises	8	(74)	(155)
Cession d'activités et vente d'actifs	8	(26)	(39)
Provision enquête UE	8	(230)	-
Bénéfice d'exploitation		17 106	17 152
Charges financières	11	(7 186)	(6 192)
Produits financiers	11	440	378
Produits financiers/(Charges financières) nets non-récurrents	11	(1 982)	(693)
Produits financiers/(Charges financières) nets		(8 729)	(6 507)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	16	153	430
Bénéfice avant impôts		8 530	11 076
Impôts sur le résultat	12	(2 839)	(1 920)
Bénéfice des activités poursuivies		5 691	9 155
Bénéfice des activités abandonnées		-	28
Bénéfice de l'exercice		5 691	9 183
Bénéfice des activités poursuivies attribuable aux :			
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev		4 368	7 968
Participations ne donnant pas le contrôle		1 323	1 187
Bénéfice attribuable aux :			
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev		4 368	7 996
Participations ne donnant pas le contrôle		1 323	1 187
Bénéfice de base par action	23	2,21	4,06
Bénéfice dilué par action	23	2,17	3,98
Bénéfice de base par action des activités poursuivies	23	2,21	4,04
Bénéfice dilué par action des activités poursuivies	23	2,17	3,96
Bénéfice de base par action avant éléments non-récurrents et activités abandonnées ¹	23	3,44	4,04
Bénéfice dilué par action avant éléments non-récurrents et activités abandonnées ¹	23	3,38	
Bénéfice sous-jacent par action ¹	23	4,38	4,19

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

¹ Le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action avant éléments non-récurrents et activités abandonnées, ainsi que le bénéfice sous-jacent par action, ne sont pas des indicateurs définis par les normes IFRS. Se référer à la Note 23 *Modifications des capitaux propres et résultat par action* pour de plus amples informations.

Etat consolidé du résultat global

Pour la période se terminant le 31 décembre		
Millions d'USD	2018	2017
Bénéfice de l'exercice	5 691	9 183
Autres éléments du résultat global: éléments qui ne seront pas reclassés en perte et profit:		
Réajustements des avantages postérieurs à l'emploi	99	(37)
	99	(37)
Autres éléments du résultat global: éléments qui pourraient être reclassés par la suite en perte et profit:		
Ecart de conversion des activités étrangères	(7 924)	1 716
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures d'investissement net	114	(542)
Couvertures des flux de trésorerie comptabilisés en capitaux propres	512	(60)
Couvertures des flux de trésorerie reclassés des capitaux propres au compte de résultats	(565)	(36)
	(7 863)	1 077
Total autres éléments du résultat global, nets d'impôt	(7 764)	1 040
Résultat global total	(2 073)	10 223
Attribuable aux:		
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev	(3 005)	8 838
Participations ne donnant pas le contrôle	932	1 385

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat consolidé de situation financière

Pour la période se terminant le 31 décembre Millions d'USD	Annexes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
ACTIF			
Actifs non-courants			
Immobilisations corporelles	13	25 910	27 184
Goodwill	14	133 311	140 940
Immobilisations incorporelles	15	44 831	45 874
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	16	6 136	5 263
Placements	17	108	100
Actifs d'impôts différés	18	1 457	1 216
Avantages au personnel	25	16	22
Créances fiscales		992	708
Dérivés	29	291	25
Actifs détenus en vue de la vente	20	769	834
Total actifs non-courants		213 822	222 166
Actifs courants			
Placements	17	87	1 304
Stocks	19	4 234	4 119
Impôts sur le résultat à récupérer		457	908
Dérivés	29	16	458
Créances commerciales et autres créances	20	6 375	6 566
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	7 074	10 472
Actifs détenus en vue de la vente	22	39	133
Total actifs courants		18 281	23 960
Total de l'actif		232 103	246 126
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital souscrit	23	1 736	1 736
Primes d'émission		17 620	17 620
Réserves		19 056	24 835
Résultats reportés		26 074	28 394
Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres d'AB InBev		64 486	72 585
Participations ne donnant pas le contrôle	33	7 418	7 635
Total capitaux propres		71 904	80 220
Dettes non-courantes			
Emprunts portant intérêts	24	105 584	108 949
Avantages au personnel	25	2 681	2 993
Passifs d'impôts différés	18	13 165	13 107
Dettes fiscales		576	732
Dérivés	29	766	937
Dettes commerciales et autres dettes	28	1 816	1 462
Provisions	27	1 152	1 515
Total dettes non-courantes		125 740	129 695
Dettes courantes			
Découverts bancaires	21	114	117
Emprunts portant intérêts	24	4 216	7 433
Impôts sur le résultat à payer		1 220	1 558
Dérivés	29	5 574	1 457
Dettes commerciales et autres dettes	28	22 568	24 762
Provisions	27	766	885
Total dettes courantes		34 459	36 211
Total des capitaux propres et des dettes		232 103	246 126

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat consolidé des variations des capitaux propres

Millions d'USD	Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev				
	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves	Réserves pour paiement fondé sur des actions
Au 1^{er} janvier 2017	1 736	17 620	(8 980)	45 726	1 437
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global					
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	-	-	-	-	-
Couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	-
Réajustements des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-
Résultat global total	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-
Actions propres	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	316
Achat/(vente) de participations de donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-
Variations de périmètre et autres	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2017	1 736	17 620	(8 980)	45 726	1 753

Millions d'USD	Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev				
	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves	Réserves pour paiement fondé sur des actions
Au 1^{er} janvier 2018	1 736	17 620	(8 980)	45 726	1 753
Impact de l'adoption des normes IFRS	-	-	-	-	-
Au 1^{er} janvier 2018, ajusté	1 736	17 620	(8 980)	45 726	1 753
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global					
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	-	-	-	-	-
Couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	-
Réajustements des avantages	-	-	-	-	-
Résultat global total	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-
Actions propres	-	-	2 431	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	284
Achat/(vente) de participations de	-	-	-	-	-
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	-	-	-	-	-
Variations de périmètre et autres	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2018	1 736	17 620	(6 549)	45 726	2 037

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

¹ Voir note 3 (E) Résumé des changements de méthodes comptables

Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev					
Réserves liées aux autres éléments du résultat global ¹	Instrument d'actions différées	Résultats reportés	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
(15 626)	1 212	28 214	71 339	10 086	81 425
-	-	7 996	7 996	1 187	9 183
1 053	-	-	1 053	121	1 174
(158)	-	-	(158)	61	(96)
(53)	-	-	(53)	16	(37)
842	-	7 996	8 838	1 385	10 223
-	(93)	(7 821)	(7 914)	(1 316)	(9 230)
-	-	-	-	-	-
-	-	-	316	18	333
-	-	-	-	(2 401)	(2 401)
-	-	5	5	(137)	(132)
(14 784)	1 119	28 394	72 585	7 635	80 220

Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev					
Réserves liées aux autres éléments du résultat global ¹	Instrument d'actions différées	Résultats reportés	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
(14 784)	1 119	28 394	72 585	7 635	80 220
-	-	(4)	(4)	(42)	(46)
(14 784)	1 119	28 390	72 581	7 593	80 174
-	-	4 368	4 368	1 323	5 691
(7 379)	-	-	(7 379)	(431)	(7 810)
(92)	-	-	(92)	40	(52)
98	-	-	98	1	99
(7 373)	-	4 368	(3 005)	932	(2 073)
-	(56)	(6 258)	(6 314)	(1 123)	(7 437)
-	(1 063)	(1 368)	-	-	-
-	-	-	284	6	290
-	-	429	429	(429)	-
-	-	560	560	345	905
-	-	(48)	(48)	94	46
(22 157)	-	26 074	64 486	7 418	71 904

¹Voir note 23 Modifications des capitaux propres et résultat par action

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Exercice clôturé au 31 décembre Millions d'USD	Annexes	2018	2017
ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Bénéfice de l'exercice		5 691	9 183
Amortissements et dépréciations	10	4 260	4 276
Dépréciations créances, stocks et autres actifs		115	130
Dotations aux/(reprises de) provisions et avantages au personnel		505	178
Charges financières nettes	11	8 729	6 507
Perte/(bénéfice) relatif(ve) à la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles		(82)	(117)
Perte/(bénéfice) lié(e) à la vente de filiales, associés et des actifs détenus en vue de la vente		(20)	(47)
Païement fondé sur des actions réglé en instruments de capitaux propres	26	337	351
Impôts sur le résultat	12	2 839	1 920
Autres éléments non décaissés inclus dans le bénéfice		(660)	(284)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises		(153)	(430)
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et utilisations des provisions		21 561	21 667
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances		(38)	67
Diminution/(augmentation) des stocks		(603)	(213)
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et autres dettes		1 153	365
Contributions aux pensions et utilisation des provisions		(488)	(616)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		21 585	21 270
Intérêts payés		(4 445)	(4 652)
Intérêts reçus		428	811
Dividendes reçus		141	142
Impôts sur le résultat payés		(3 047)	(2 141)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		14 663	15 430
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	13/15	(5 086)	(4 741)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		437	617
Produits de cessions dans le cadre du rapprochement avec SAB	22	(330)	11 697
Taxes sur les cessions dans le cadre du rapprochement avec SAB		(100)	(3 449)
Acquisition d'autres filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	6	(112)	(598)
Produits de cessions des filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	6	257	42
Produits nets/(investissements nets) dans des obligations à court terme	17	1 296	4 337
Produits/(acquisitions) nets d'autres actifs		(172)	(264)
Remboursement/(paiement) net des prêts consentis		(156)	213
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(3 965)	7 854
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Acquisitions de participations ne donnant pas de contrôle	23	(923)	(206)
Emissions d'emprunts	24	17 782	13 352
Remboursement d'emprunts	24	(22 489)	(23 333)
Autres produits (charges) financiers nets autres qu'intérêts		(554)	(1 542)
Dividendes payés		(7 761)	(9 275)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(13 945)	(21 004)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(3 247)	2 280
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins découverts bancaires, au début de l'exercice		10 356	8 395
Effet de la variation des taux de change		(148)	(319)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins les découverts bancaires, à la fin de l'exercice	21	6 960	10 356

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes annexes aux états financiers consolidés

	Annexe
Présentation de l'entreprise	1
Déclaration de conformité	2
Résumé des principales méthodes comptables	3
Utilisation d'estimations et de jugements	4
Information sectorielle	5
Acquisitions et cessions de filiales	6
Autres produits/(charges) d'exploitation	7
Éléments non-récurrents	8
Charges salariales et autres avantages sociaux	9
Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature	10
Charges et produits financiers	11
Impôts sur le résultat	12
Immobilisations corporelles	13
Goodwill	14
Immobilisations incorporelles	15
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	16
Placements	17
Actifs et passifs d'impôts différés	18
Stocks	19
Créances commerciales et autres créances	20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21
Actifs classés comme détenus en vue de la vente, passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	22
Modifications des capitaux propres et résultat par action	23
Emprunts portant intérêts	24
Avantages au personnel	25
Paiements fondés sur des actions	26
Provisions	27
Dettes commerciales et autres dettes	28
Risques provenant d'instruments financiers	29
Contrats de location simple	30
Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie	31
Passifs éventuels	32
Participations ne donnant pas le contrôle	33
Parties liées	34
Événements survenus après la date de clôture	35
Entreprises appartenant à AB InBev	36

1. Présentation de l'entreprise

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext: ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL: ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE: ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE: BUD). Notre Rêve est de rassembler les gens pour un monde meilleur. La bière, premier réseau social, rassemble les gens depuis des milliers d'années. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; les marques multi-pays Beck's®, Castle®, Castle Lite®, Hoegaarden® et Leffe® ; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Michelob Ultra®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin®, et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co à St. Louis aux Etats-Unis, à la création de la Brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 175.000 collaborateurs basés dans presque 50 pays de par le monde. Les produits rapportés par AB InBev en 2018 s'élevaient à 54,6 milliards d'USD (hors joint-ventures et entreprises associées).

Les états financiers consolidés de l'entreprise pour la période se clôturant le 31 décembre 2018 comportent ceux de l'entreprise elle-même et de ses filiales (ensemble dénommé « AB InBev » ou « l'entreprise ») et des intérêts de l'entreprise dans des entreprises associées, des entreprises communes et coentreprises.

Le conseil d'administration du 27 février 2019 a approuvé la publication des états financiers consolidés.

2. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (« IFRS ») publiées par le conseil des Normes Comptables Internationales (« IASB »), et en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne en date du 31 décembre 2018 (collectivement « IFRS »). AB InBev n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles dispositions IFRS qui n'étaient pas encore entrées en vigueur en 2018 et n'a appliqué aucune exception européenne aux IFRS.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées de façon uniforme, par l'entreprise et par ses filiales, à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés.

(A) BASE DE PREPARATION ET D'EVALUATION

Selon les dispositions des normes IFRS applicables, la base d'évaluation utilisée pour la préparation des états financiers est le coût, la valeur nette de réalisation, la juste valeur ou la valeur recouvrable. Lorsque les normes IFRS laissent le choix entre le coût ou une autre base d'évaluation (telle que la réévaluation systématique), c'est la méthode du coût qui est appliquée.

(B) MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRESENTATION

Sauf indication contraire, toute information financière incluse dans ces états financiers a été exprimée en USD et a été arrondie au million le plus proche. Depuis 2009, suite au rapprochement avec Anheuser-Bush, l'entreprise a changé la monnaie de présentation des états financiers consolidés qui était l'euro pour l'USD afin d'assurer un meilleur alignement de la monnaie de présentation à la principale monnaie opérationnelle et à la performance financière sous-jacente d'AB InBev. La monnaie fonctionnelle de la maison mère est l'euro.

(C) UTILISATION DES ESTIMATIONS ET DES JUGEMENTS

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS requiert du management le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants comptabilisés en qualité d'actifs, de passifs, de produits et de charges. Les estimations et les hypothèses qui y sont liées sont basées sur l'expérience du passé et sur divers autres facteurs qui semblent raisonnables selon les circonstances. Leurs résultats forment la base pour la prise de décisions sur la valeur comptable des actifs et passifs lorsque celle-ci ne découle pas d'autres sources. Les résultats effectifs peuvent différer des résultats estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période où ces dernières sont revues si la révision affecte uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte simultanément la période courante et les périodes futures.

(D) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont des entités contrôlées par AB InBev. AB InBev contrôle une entité quand il est exposé à ou quand il a des droits sur des rendements variables de sa participation dans l'entité et qu'il a la capacité d'influencer les rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels sont pris en compte. Le contrôle est présumé, lorsqu'AB InBev détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote (ce qui n'équivaut pas nécessairement à la participation économique), excepté dans les cas où il peut être démontré que cette participation n'entraîne pas le contrôle. Les comptes annuels des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés depuis la date où le contrôle commence jusqu'à la date où il cesse d'exister. Le revenu global total des filiales est attribué aux détenteurs de la société et aux participations ne donnant pas le contrôle même en cas de solde déficitaire.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles AB InBev détient une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans les contrôler. C'est en général le cas lorsqu'AB InBev détient entre 20% et 50% des droits de vote. Une coentreprise est une entité dans laquelle AB InBev exerce un contrôle conjoint et a des droits sur une quote-part des actifs nets de la coentreprise, plutôt que des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, à partir du moment où l'influence notable ou la coentreprise démarre jusqu'à la date où elle prend fin. Lorsque la part d'AB InBev dans les pertes des entreprises associées ou des coentreprises excède la valeur comptable de la

participation, cette dernière est ramenée à zéro et les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées à l'exception du montant des engagements juridiques ou implicites d'AB InBev au nom de ses entreprises associées ou des coentreprises.

Lorsqu' AB InBev a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs en vertu d'un accord de partenariat, cela constitue une activité conjointe. AB InBev comptabilise sa quote-part dans les actifs, passifs, produits et charges à partir du moment où l'activité conjointe démarre jusqu'à la date où elle se termine.

Les états financiers des filiales de la société, des coentreprises, des activités conjointes et des entreprises associées sont préparés sur la même période que la maison mère, en utilisant des méthodes comptables homogènes. Dans le cas exceptionnel où les états financiers d'une filiale, d'une coentreprise, d'une activité commune ou d'une entreprise associée sont préparés à une date différente de celle d'AB InBev des retraitements sont effectués pour tenir compte des effets de transactions ou événements significatifs se produisant entre la date d'établissement de leurs états financiers et celle des états financiers d'AB InBev. Dans tous les cas, la différence entre la date d'établissement des états financiers des filiales, des coentreprises, des activités conjointes, des entreprises associées et celle d'AB InBev n'excède pas 3 mois. Les résultats des entreprises associées Anadolu Efes et Castel sont comptabilisés avec un décalage de 3 mois. Par conséquent, des estimations sont faites pour refléter la part d'AB InBev dans le résultat de ces entreprises associées pour le dernier trimestre. Ces estimations sont réexaminées au besoin.

Les transactions réalisées avec des participations ne donnant pas le contrôle sont traitées de la même manière que des transactions réalisées avec les porteurs de capitaux propres de l'entreprise. Pour les acquisitions effectuées avec des participations ne donnant pas le contrôle, tout écart entre la contrepartie payée et la part correspondante acquise de la valeur comptable de l'actif net de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres. En cas de cession ne se traduisant pas par la perte de contrôle à des participations ne donnant pas le contrôle, les profits ou pertes de cession sont également comptabilisés en capitaux propres.

Toutes les transactions, les soldes, les pertes et profits non réalisés entre entreprises du groupe ont été éliminés. Les bénéfices non réalisés provenant de transactions avec des entités contrôlées en commun, des activités conjointes et des entreprises associées sont éliminés à hauteur des intérêts détenus par AB InBev dans l'entité. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière que les bénéfices non réalisés, sous réserve qu'elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Une liste des principales filiales, entités contrôlées en commun, activités conjointes et entreprises associées du groupe est fournie en Note 36 *Entreprises appartenant à AB InBev*.

(E) RESUME DES CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

IFRS applicables pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2018 :

IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* sont devenues obligatoires le 1^{er} janvier 2018 et ont été appliqués par l'entreprise pour la première fois à cette date.

IFRS 9 Instruments financiers

IFRS 9 remplace IAS 39 et couvre trois principaux sujets : le classement et l'évaluation d'instruments financiers, la perte de valeur d'actifs financiers, et la comptabilité de couverture. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture représente une refonte importante de la comptabilité de couverture, alignant le traitement comptable avec les activités de gestion des risques. IFRS 9 supprime également la volatilité dans le compte de résultats qui était causé par des changements dans le risque de crédit des passifs désignés à la juste valeur.

L'entreprise a appliqué IFRS 9 *Instruments financiers* à partir de la date d'entrée en vigueur, sans retraitement des informations comparatives pour la période commençant le 1^{er} janvier 2017. Par conséquent, les informations à fournir pour les périodes comparatives suivent les règles de classement et d'évaluation d'IAS 39. L'entreprise a réalisé une évaluation de l'impact et a conclu qu'IFRS 9 *Instruments financiers* n'affecte pas significativement la situation financière, la performance financière ou les activités de gestion des risques.

Selon IFRS 9, la valeur comptable d'une dette doit être ajustée lorsqu'une modification ne donne pas lieu à la décomptabilisation de l'instrument financier. Par conséquent, l'entreprise a ajusté la valeur comptable de sa dette contre les résultats reportés, entraînant une diminution de la valeur comptable de la dette de 77m d'USD.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Le principe de base de la nouvelle norme est de comptabiliser le produit représentant le transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. La nouvelle norme se traduit également par une amélioration des informations à fournir en annexe, elle fournit un guide d'application pour les transactions qui n'étaient pas traitées de manière exhaustive précédemment (par exemple, les produits de services et les modifications de contrat) et améliore les dispositions d'application pour les contrats à éléments multiples.

L'entreprise a appliqué IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* à partir de la date d'entrée en vigueur conformément à la méthode rétrospective modifiée. Selon cette méthode, l'effet cumulatif de l'application initiale d'IFRS 15 doit être comptabilisé comme un ajustement d'ouverture dans les capitaux propres à la date de première application et les périodes comparatives ne sont pas retraitées. A la date d'application, l'ajustement dans la balance d'ouverture des capitaux propres résulte en une diminution des résultats reportés de 123m d'USD, qui reflète les changements de principes comptables relatifs aux performances qui, conformément à IFRS 15, sont liés au prix de transaction sous-jacent aux produits de 2017.

Un certain nombre d'autres nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations qui sont devenus obligatoires pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2018 n'ont pas été repris dans ces états financiers consolidés car ils sont soit non-applicables ou non-significatifs pour les états financiers consolidés d'AB InBev.

(F) MONNAIES ETRANGERES

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture. Les bénéfices et les pertes qui résultent du règlement de transactions en monnaies étrangères et de la conversion d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en compte de résultats. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont estimés à leur juste valeur sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date où la juste valeur a été déterminée.

Conversion des résultats et de la situation financière des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs des activités à l'étranger sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultats des activités étrangères, à l'exclusion des entités étrangères exerçant leurs activités dans des pays avec une économie hyper inflationniste, sont convertis en USD au taux proche du taux en vigueur à la date de la transaction. Les éléments constitutifs des capitaux propres des actionnaires sont convertis au taux de change historique. Les différences de change générées par la reconversion des capitaux propres des actionnaires au taux de change USD en vigueur à la date de la clôture sont prises en autres éléments du résultat global (écart de conversion).

Information financière dans les économies hyper-inflationnistes

En mai 2018, le peso argentin a subi une sévère dévaluation entraînant une inflation cumulée sur trois ans de l'Argentine supérieure à 100%, ce qui impose l'obligation de passer à un traitement comptable de l'hyperinflation selon la norme IAS 29 *Information financière dans les économies hyper inflationnistes*. IAS 29 exige de présenter les résultats des activités en Argentine comme si l'économie était hyper-inflationniste à compter du 1^{er} janvier 2018.

Selon IAS 29, les actifs et passifs non-monnaies évalués au coût historique, les capitaux propres et le compte de résultats des filiales opérant dans des économies hyperinflationnistes sont retraités pour tenir compte de l'évolution du pouvoir d'achat de la devise locale en appliquant un indice général des prix. Ces rubriques revalorisées sont utilisées pour la conversion en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période. Par conséquent, le bilan et les résultats nets des filiales opérant dans des économies hyperinflationnistes sont présentés en unité de mesure en cours à la fin de l'exercice.

Taux de change

Les principaux taux de change qui ont été utilisés pour la préparation des états financiers sont:

1 USD est égal à:	Taux de change à la clôture		Taux de change moyen	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Peso argentin	37,807879	18,774210	-	16,580667
Dollar australien	1,416593	1,279580	1,334300	1,308997
Réal brésilien	3,874806	3,308005	3,634827	3,201667
Dollar canadien	1,362882	1,253982	1,293896	1,303248
Peso colombien	3 246,70	2 988,60	2 967,36	2 965,94
Yuan chinois	6,877787	6,507500	6,581607	6,785290
Euro	0,873362	0,833819	0,845697	0,886817
Peso mexicain	19,682728	19,735828	19,195084	18,811612
Livre sterling	0,781249	0,739790	0,750773	0,773029
Nuevo sol péruvien	3,369998	3,244558	3,284477	3,267432
Won sud-coréen	1 115,40	1 067,63	1 095,46	1 134,04
Rand sud-africain	14,374909	12,345193	13,105486	13,338803
Livre turque	5,291532	3,790879	4,560685	3,615028

(G) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de Recherche et de développement

Les frais de recherche engagés dans le but de comprendre et d'acquérir de nouvelles connaissances scientifiques ou techniques, sont comptabilisés en compte de résultats lorsque la charge est encourue.

Les frais de développement, relatifs aux activités de planification, de conception et d'amélioration du système de production ou de procédés nouveaux, sont repris à l'actif aux conditions que le produit ou le procédé soit réalisable techniquement et commercialement, que les avantages économiques soient probables, et que la société possède suffisamment de ressources pour réaliser son développement. Les frais activés comprennent les coûts des matières premières, les coûts salariaux directs et une proportion appropriée des frais généraux. Les autres frais de développement sont comptabilisés dans le compte de résultats lorsqu'ils sont encourus. Les frais de développement activés sont repris au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des dépréciations (voir méthodes comptables O).

Les amortissements liés aux immobilisations incorporelles de frais de recherche et développement sont pris en charge dans le coût des ventes si ceux-ci sont liés à la production, et dans les frais de ventes et marketing si ceux-ci sont liés aux activités commerciales.

Les coûts d'emprunts directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif éligible sont comptabilisés comme une partie du coût de cet actif.

Droits d'approvisionnement et de distribution

Un droit d'approvisionnement est le droit pour AB InBev d'approvisionner un client et un engagement du client d'acheter à AB InBev. Un droit de distribution est un droit de vendre des produits déterminés sur un certain territoire. Les droits de distribution acquis sont initialement valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur au cas où ils ont été obtenus à l'occasion d'un regroupement d'entreprises. La charge d'amortissement liée aux droits d'approvisionnement et de distribution est incorporée dans les frais de ventes et marketing.

Marques

Si une partie du montant payé dans un regroupement d'entreprises est relatif à des marques commerciales, des noms commerciaux, des formules, des recettes ou des compétences technologiques, ces immobilisations incorporelles sont considérées comme des actifs complémentaires auxquels on se réfère comme étant une marque pour laquelle une juste valeur est déterminée. Les dépenses pour des marques générées en interne sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

Logiciels

La valeur d'un logiciel acquis est évaluée à son coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Les frais engendrés par le développement en interne d'un logiciel sont activés lorsque ces frais peuvent être considérés comme des frais de développement. Dans les autres cas, les frais sont pris directement en résultat. Les amortissements liés aux logiciels sont incorporés au coût des ventes, frais de distribution, frais de ventes et marketing ou frais administratifs selon l'activité supportée par le logiciel.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles, acquises par l'entreprise, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles comprennent également les droits de sponsors multi-annuels acquis par l'entreprise. Ceux-ci sont initialement comptabilisés à la valeur actuelle des paiements futurs et par la suite évalués aux coûts diminués des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures au titre d'une immobilisation incorporelle sont comptabilisées en tant qu'actif uniquement si elles permettent à l'actif auquel elles sont liées de générer des avantages économiques futurs, au-delà du niveau de performance défini à l'origine. Tous les autres frais sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus.

Amortissements

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité limitée sont amorties linéairement sur une période correspondant à leur durée d'utilité estimée. Les licences, droits de brassage, droits d'approvisionnement et de distribution sont amortis sur la période d'octroi de ces droits. Les marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée, sauf s'il existe un projet d'arrêt de la marque. L'arrêt d'une marque se matérialise soit par sa vente, soit par l'arrêt du support marketing. Quand AB InBev achète des droits de distribution pour ses propres produits, la durée de vie de ces droits est considérée comme indéterminée, sauf si l'entreprise veut cesser d'exploiter la marque ou en arrêter la distribution. Les logiciels et coûts de développement technologique activés sont amortis sur une période de 3 à 5 ans.

Les marques sont considérées comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée, et de ce fait, ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de perte de valeur (voir méthodes comptables O).

Plus et moins-values de cession

Les plus et moins-values liées à la cession d'immobilisations incorporelles sont comptabilisées au compte de résultats respectivement en autres produits et autres charges d'exploitation. Les plus et moins-values sont reconnues en compte de résultats dès que les risques et avantages inhérents à la propriété sont substantiellement transférés à l'acheteur, que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable, et que les coûts associés peuvent être estimés de manière fiable et qu'il n'y a plus d'implication dans la gestion de l'actif.

(H) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

L'entreprise applique la méthode comptable de l'acquisition pour comptabiliser l'acquisition d'entreprises. Le coût d'une acquisition est évalué à la date de transfert comme la somme des justes valeurs des actifs, des passifs encourus, des capitaux propres émis. Les actifs et passifs, ainsi que les passifs éventuels identifiables repris ou supposés repris de la société acquise sont évalués séparément à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition calculé par rapport aux intérêts de l'entreprise dans la juste valeur des actifs nets identifiables découlant de l'acquisition, est comptabilisé en goodwill.

L'allocation de la juste valeur aux actifs identifiables acquis et aux dettes supposées est basée sur diverses hypothèses faisant appel au jugement du management.

Les coûts d'acquisition sont passés en charge tel qu'engagés.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la valeur comptable à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par AB InBev dans l'entreprise acquise est réévaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition ; tous gains ou pertes résultant de cette réévaluation sont comptabilisés en compte de résultats.

(I) GOODWILL

Le goodwill est déterminé comme étant l'excédent versé sur les intérêts d'AB InBev dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la filiale acquise, de l'entité contrôlée conjointement ou de l'entreprise associée, reconnu à la date d'acquisition. Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Conformément à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, le goodwill est comptabilisé au coût et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle et lorsqu'il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté, risque d'être déprécié (voir méthodes comptables O). Le goodwill est exprimé dans la devise de la filiale ou de l'entité contrôlée conjointement à laquelle il se rapporte et est converti en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. En ce qui concerne les entreprises associées et les coentreprises, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans ces entreprises associées et coentreprises.

Si la part d'AB InBev dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables reconnus excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est immédiatement reconnu dans le compte de résultats comme l'exige l'IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*. Les dépenses relatives aux goodwill générés en interne sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

(J) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est évaluée à son coût diminué des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur (voir méthodes comptables O). Le coût inclut le prix d'achat et tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en service pour permettre son exploitation de la manière prévue par le management (ex: taxes non remboursables, frais de transport). Le coût d'un actif produit par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour un actif acquis. Les modes d'amortissement, la valeur résiduelle ainsi que de la durée d'utilité sont revues et ajustées chaque année si nécessaire.

Les coûts d'emprunts directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif corporel sont incorporés au coût de l'actif.

Dépenses ultérieures

L'entreprise comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût d'un remplacement partiel au moment où ce coût est encouru, s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif bénéficieront à l'entreprise et que ce coût peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Amortissements

Le montant amortissable est le coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles, si elles ne sont pas immatérielles, sont revues annuellement. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d'utilité estimée de l'actif.

Les durées d'utilité estimées correspondent aux durées attendues d'utilisation de l'actif par l'entreprise et peuvent varier suivant la zone géographique. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes:

Bâtiments industriels – Autres immeubles	20 – 50 ans
Matériel et outillage de fabrication:	
Matériel de fabrication	10 – 15 ans
Matériel de stockage et de conditionnement	5 – 7 ans
Emballages récupérables:	
Fûts	2 – 10 ans
Casiers	2 – 10 ans
Bouteilles	2 – 5 ans
Mobilier et matériel des points de vente	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel informatique	3 – 5 ans

Lorsque les composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés de manière séparée dans les immobilisations corporelles.

Les terrains ne sont pas amortis étant donné qu'ils sont considérés comme ayant une durée de vie indéterminée.

Plus et moins-values de cession

Les plus et moins-values liées à la cession d'immobilisations corporelles sont comptabilisées au compte de résultats respectivement en tant qu'autres produits d'exploitation et autres charges d'exploitation. Les plus et moins-values sont reconnues au compte de résultats dès que les risques et avantages inhérents à la propriété sont substantiellement transférés à l'acheteur, que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable, que les coûts associés peuvent être estimés de manière fiable et qu'il n'y a plus d'implication dans la gestion de l'immobilisation corporelle.

(K) COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION

Lorsqu'un contrat de location transfère à l'entreprise la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'une immobilisation corporelle, il est considéré comme étant un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif (emprunts portant intérêts) pour des montants égaux à la valeur la plus faible entre la juste valeur du bien loué et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location au commencement du contrat de location. Les dépréciations et tests de dépréciation pour les actifs loués amortissables sont les mêmes que pour les actifs amortissables que possède l'entreprise. (Voir méthodes comptables J et O).

Les loyers sont ventilés entre le solde de la dette et la charge financière de manière à faire ressortir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les locations d'actifs pour lesquelles tous les risques et les avantages inhérents à la propriété sont principalement transférés au bailleur, sont classifiées comme contrats de location simple. Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont pris en charge au compte de résultats sur toute la durée du contrat selon la méthode linéaire.

Lorsqu'un contrat de location simple est résilié avant la fin de la durée de location, tout paiement exigé au titre de pénalités par le bailleur est comptabilisé comme une charge durant la période où le contrat prend fin.

(L) STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La méthode du coût moyen pondéré est utilisée pour déterminer le coût des stocks.

Le coût des produits finis et des en-cours de production comprend le coût des matières premières, les autres matières entrant dans la fabrication, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et une allocation des frais généraux de production fixes et variables basée sur la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Les stocks sont dépréciés au cas par cas si la valeur de réalisation nette anticipée devient inférieure à la valeur comptable des stocks. Le calcul de la valeur de réalisation nette prend en considération des caractéristiques spécifiques à chaque catégorie de stock, telles que la date d'expiration, la durée de vie restante ou les indicateurs de rotation lente.

(M) CREANCES COMMERCIALES ET AUTRES CREANCES

Les créances commerciales sont les sommes dues par les clients pour les biens vendus et les services rendus dans le cours normal des activités et sont généralement exigibles dans les 30 jours. Les créances commerciales sont comptabilisées initialement au montant de la contrepartie qui est inconditionnelle, sauf si celles-ci contiennent une composante de financement importante. Le groupe détient des créances commerciales et autres créances afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et les évalue donc ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances commerciales et les autres créances sont comptabilisées au bilan au coût amorti diminué de réductions de valeur, le cas échéant. Pour déterminer le montant approprié de réduction de valeur, des facteurs comme par exemple des difficultés financières importantes de la part du débiteur, la probabilité que le débiteur fasse défaut, faillite ou subisse des procédures de redressement financier, ou bien des retards de paiement sont pris en considération.

Les autres créances sont initialement comptabilisées à la juste valeur et ultérieurement évaluées au coût amorti. Les réductions de valeur et les résultats de change sont directement comptabilisés au compte de résultats.

(N) TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes de trésorerie et les dépôts à terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition et facilement convertible en un montant de trésorerie. Ils sont comptabilisés pour leur valeur faciale, qui représente approximativement leur juste valeur. Dans le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont diminués des découverts bancaires.

(O) PERTE DE VALEUR

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des goodwill et des immobilisations incorporelles est revue à chaque date de clôture afin d'identifier des indices de perte de valeur. S'il y a un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif est alors estimée. De plus, les goodwill, les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (c'est-à-dire un pays ou un groupe de pays gérés comme un sous-groupe d'une région). Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie concernée dépasse sa valeur recouvrable. Les dépréciations sont comptabilisées au compte de résultats.

Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des actifs non-financiers est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de vente et leur valeur d'utilité. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est calculée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie, auxquelles le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font partie, est basée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs, utilisant un taux d'intérêt qui reflète à la fois l'appréciation courante par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Ces calculs sont corroborés par des évaluations à base de multiples, des prix d'actions cotées pour des filiales cotées en bourse ou d'autres indicateurs disponibles sur la juste valeur.

Les dépréciations comptabilisées sur une unité génératrice de trésorerie sont comptabilisées tout d'abord en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie et ensuite en réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Reprise des pertes de valeur

Les actifs non financiers, autres que le goodwill, qui ont subi une perte de valeur, sont examinés pour une éventuelle reprise de la perte de valeur à chaque date de clôture. Une perte de valeur d'un actif peut être reprise dans la limite de la valeur nette comptable (déduction faite des amortissements) qu'il aurait eue si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

(P) EVALUATION A LA JUSTE VALEUR

Un certain nombre de méthodes comptables d'AB InBev et de notes exigent une évaluation à la juste valeur des éléments financiers et non-financiers.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un élément d'actif ou payé pour transférer une dette lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation. Pour évaluer la juste valeur, AB InBev utilise le plus possible des données observables sur un marché. Les justes valeurs sont classées par catégorie de niveau dans la hiérarchie de juste valeur en fonction des données des techniques d'évaluation ci-dessous :

- Niveau 1: prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2: données observables pour l'actif ou le passif concerné soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3: évaluation de la juste valeur intégrant des entrants significatifs basés sur des données de marché non observables.

Si les données utilisées pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif sont classées à des niveaux différents dans la hiérarchie des justes valeurs, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de la hiérarchie des justes valeurs que la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le groupe applique une évaluation à la juste valeur pour les instruments repris ci-dessous :

Instruments dérivés :

La juste valeur des dérivés cotés sur les marchés (par exemple les contrats de change à terme cotés sur un marché) est déterminée par référence aux prix officiels publiés sur les marchés d'échange respectifs (par exemple la bourse d'échange de New York). La juste valeur des dérivés de gré à gré est déterminée à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées.

Placements en titres d'emprunt

Cette catégorie inclue les placements en titres d'emprunt désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur est évaluée en utilisant des données observables tels que des

taux d'intérêt et des taux de change. Lorsqu'il s'agit d'instruments négociés en bourse, la juste valeur est déterminée par référence à des cours observables. Dans le cas où les titres d'emprunt ne sont pas négociés en bourse, la technique d'évaluation principale est l'actualisation des flux de trésorerie futurs. La société peut appliquer d'autres techniques d'évaluation ou une combinaison de techniques d'évaluation si les résultats obtenus pour la juste valeur sont plus pertinents.

Placements en titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les placements dans des titres de capitaux propres comprennent les titres cotés et non-cotés. Lorsqu'un cours est disponible sur un marché actif, il est utilisé comme juste valeur des participations dans des titres cotés. Les titres non-cotés sont évalués à la juste valeur essentiellement à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Passifs financiers non-dérivés

La juste valeur des passifs financiers non-dérivés est généralement déterminée à l'aide de données non observables et par conséquent est classé au niveau 3. Dans ces circonstances, la technique d'évaluation utilisée est l'actualisation de flux de trésorerie futurs, les flux de trésorerie projetés étant actualisés en utilisant un taux ajusté pour le risque.

(Q) CAPITAL

Achat d'actions propres

Lorsqu'AB InBev rachète ses propres actions, la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisée en déduction des capitaux propres sur la ligne actions propres.

Dividendes

Les dividendes payés sont reconnus dans les états financiers consolidés à la date à laquelle les dividendes sont déclarés à moins que des dividendes statutaires minimums soient requis par la législation locale ou par les statuts des filiales de l'entreprise. Dans de telles circonstances, les dividendes statutaires minimums sont comptabilisés en dettes.

Frais d'émission d'actions

Les frais directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont comptabilisés nets d'impôts en diminution des capitaux propres.

(R) PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées (i) lorsque le groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, (ii) lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et (iii) lorsque le montant de cette obligation peut être estimée de manière fiable. Les provisions sont établies en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés, en utilisant un taux avant impôts reflétant les appréciations courantes par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques spécifiques à la dette.

Restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le groupe a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration et lorsque la restructuration a, ou commencé, ou été annoncée publiquement. Les coûts qui sont liés aux activités normales poursuivies par l'entreprise ne sont pas provisionnés. La provision inclut les avantages liés à des plans de préretraitement et de licenciement.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat sont inférieurs aux coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles. Une telle provision est évaluée à la valeur actualisée la plus faible entre le coût estimé de toute indemnisation ou pénalité découlant de la résiliation du contrat et le coût net attendu d'exécution du contrat.

Litiges et contentieux

Une provision pour litiges et contentieux est comptabilisée quand il est plus probable qu'improbable que l'entreprise soit dans l'obligation de s'acquitter de paiements futurs en conséquence d'événements passés. Ces événements peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter: certaines réclamations, certains procès et actions en justice portant sur les lois de la concurrence, les violations de contrats de distribution et de contrats de licence, les questions environnementales, les litiges concernant le droit du travail, les réclamations des autorités fiscales et les questions liées aux litiges inhérents à l'industrie de l'alcool.

(S) AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les plans de pensions, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi. L'entreprise gère à travers le monde un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies. Les actifs de ces régimes de retraite sont en général détenus par des fonds de pensions indépendants de la société. Ces régimes de retraite sont généralement financés par des cotisations versées par les membres du personnel et par l'entreprise elle-même. Concernant les régimes de retraite à prestations définies, le financement tient compte des recommandations d'actuaire indépendants. AB InBev a des régimes de retraite financés et non financés.

a) Régimes à cotisations définies

Les cotisations versées dans le cadre de régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charge au compte de résultats quand elles sont encourues. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite dans lequel AB InBev verse une cotisation fixe à un fonds. AB InBev n'a aucune obligation légale ou implicite de verser des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer aux employés les avantages correspondant aux services rendus au cours de la période et des périodes antérieures.

b) Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime qui n'est pas un régime de retraite à cotisations définies. Les régimes de retraite à prestations définies ont la particularité de définir un montant de prestations qu'un employé recevra lors de son départ en retraite, généralement dépendant d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et le salaire. Pour les régimes de retraite à

prestations définies, les charges liées aux régimes sont évaluées séparément pour chaque régime de retraite en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette dernière considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. Suivant cette méthode, le coût du régime est comptabilisé en charge par le compte de résultats de façon à répartir ce coût de manière régulière au cours de la carrière des travailleurs participant aux régimes de retraite et ce, sur base des recommandations d'actuaire qui effectuent une évaluation complète de ces régimes de retraite au minimum tous les trois ans. Les montants comptabilisés en compte de résultats comprennent le coût des services rendus, le coût (produit) net financier, le coût des services passés et les effets de toutes réductions ou liquidations de régime. Les coûts des services passés sont comptabilisés au plus tôt lorsque la modification/réduction intervient ou lorsque l'entreprise comptabilise les coûts de restructuration ou de cessation d'emplois liés. Les obligations relatives aux régimes de retraite comptabilisées au bilan sont évaluées sur la base de la valeur actuelle des futurs flux sortants de trésorerie, calculée en utilisant des taux d'intérêt correspondants à ceux applicables aux obligations d'entreprises de première catégorie, qui ont une date d'échéance presque similaire à celles des passifs correspondants, diminués de la juste valeur de tous les actifs du régime de retraite. Les réajustements, comprenant des gains et pertes actuariels, l'effet du plafond d'actif (hors intérêts nets) et le rendement sur les actifs du plan (hors intérêts nets) sont entièrement comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de leur période d'occurrence. Les ajustements ne sont pas reclassés dans le résultat dans les périodes ultérieures.

Quand le montant calculé au titre d'un régime à prestations définies est négatif (un actif), AB InBev comptabilise cet actif de retraite dans la mesure où les avantages économiques sont disponibles pour AB InBev, sous forme de remboursements ou de réductions de contributions futures.

Autres obligations postérieures à l'emploi

Certaines filiales d'AB InBev octroient à leurs membres du personnel retraités des avantages postérieurs à l'emploi liés aux soins de santé. L'octroi de tels avantages est en général conditionné au fait que le membre du personnel reste en service jusqu'à l'âge de la retraite. Les coûts attendus pour ces avantages sont provisionnés sur la durée de la carrière, en appliquant des méthodes comptables similaires à celles des régimes de retraite à prestations définies.

Indemnités de fin de contrat de travail

Des indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charge au plus tôt lorsque la société est manifestement engagée, sans qu'il existe une possibilité réaliste de rétractation, dans un plan formalisé et détaillé prévoyant de mettre fin à un ou plusieurs contrats de travail avant l'âge normal de la retraite et lorsque la société reconnaît les coûts d'une restructuration. Les indemnités de fin de contrat pour des départs volontaires sont comptabilisées si l'entreprise a fait une offre pour encourager les départs volontaires quand l'entreprise ne peut plus retirer son offre d'indemnités, qui correspond à la première des deux dates suivantes : la date où le membre du personnel accepte l'offre ; ou la date de prise d'effet de toute restriction ou disposition légale, réglementaire ou contractuelle limitant la capacité de l'entité de retirer son offre.

Bonus

Les bonus octroyés aux employés et cadres supérieurs sont basés sur l'atteinte d'objectifs individualisés et prédéfinis par l'entreprise. Le montant estimé des bonus est comptabilisé en charge au cours de la période où le bonus est acquis. Dans le cas où les bonus sont réglés en actions de l'entreprise, ils sont comptabilisés comme paiements fondés sur des actions.

(T) PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Différents programmes d'actions et d'options sur action permettent aux cadres supérieurs et aux membres du conseil d'administration d'acquérir des actions de l'entreprise et de certaines de ses filiales. La juste valeur des options sur actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant un modèle de valorisation d'option qui est le plus approprié pour l'option en question. Sur base du nombre prévu d'options qui seront acquises, la juste valeur des options attribuées est prise en charge sur la période d'acquisition des options. Quand les options sont exercées, les capitaux propres sont augmentés des montants encaissés.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, effectuées avec des tiers autres que les employés, sont comptabilisées à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf lorsque cette juste valeur ne peut être estimée de manière fiable. Dans ce cas, elles sont comptabilisées à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, évalués à la date à laquelle l'entreprise obtient les biens ou à laquelle le tiers fournit le service.

(U) EMPRUNTS PORTANT INTERETS

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction y afférents. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le montant initial qui a été comptabilisé et le montant à l'échéance est comptabilisée dans le compte de résultats sur la durée de vie attendue de l'instrument financier sur base d'un taux d'intérêt effectif dans la rubrique « Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures ».

(V) DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

Les dettes commerciales et autres dettes sont initialement reconnues à leur juste valeur et par la suite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

(W) IMPOT SUR LE RESULTAT

L'impôt sur le résultat de l'exercice reprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé au compte de résultats sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas, l'impact de l'impôt est également comptabilisé directement en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt à payer sur les bénéfices imposables de l'année écoulée, en appliquant les taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture ainsi que tous les ajustements sur les impôts à payer au titre des années antérieures.

Selon l'IAS 12 *Impôts sur le résultat*, les impôts différés sont comptabilisés en appliquant la méthode dite du report variable. Ceci signifie qu'un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé pour l'ensemble des différences imposables et déductibles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables au bilan. Selon cette méthode une provision pour impôts différés est également constituée pour les différences entre les justes valeurs des actifs et passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et leurs bases imposables. IAS 12 précise qu'aucun impôt différé n'est comptabilisé i) lors de la comptabilisation initiale d'un goodwill, ii) lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte

ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable et iii) sur des différences relatives à des investissements dans des filiales à la condition qu'elles ne seront probablement pas inversées dans un avenir prévisible et dans la mesure où l'entreprise est capable de contrôler la date à laquelle elle s'inversera. Le montant de l'impôt différé obtenu est basé sur le mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et des passifs, en utilisant des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de les compenser et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

L'entreprise comptabilise des actifs d'impôt différé, y compris des actifs au titre du report des pertes fiscales, dans la mesure où il est probable qu'elle dégagera un bénéfice imposable futur sur lequel pourra être imputé ces actifs d'impôt différé. Un actif d'impôt différé subit une réduction lorsqu'il n'est plus probable que le bénéfice d'impôts soit réalisé.

Les litiges fiscaux sont comptabilisés au bilan sous la rubrique des provisions (voir méthodes comptables R).

(X) PRODUITS

Marchandises vendues

Les produits sont évalués sur base de la contrepartie à laquelle l'entreprise s'attend à avoir droit en échange dans un contrat avec un client et exclus les sommes perçues pour le compte de tiers. L'entreprise comptabilise un produit quand les obligations de prestation sont remplies, c'est-à-dire lorsque l'entreprise transfère le contrôle de la marchandise au client.

Plus précisément, la comptabilisation des produits suit l'approche suivante en cinq étapes :

- Identification des contrats avec un client
- Identification des obligations de prestation dans les contrats
- Détermination du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Comptabilisation du produit lorsque les obligations de prestation sont remplies

Les produits de la vente de marchandises sont évalués au montant qui reflète la meilleure estimation de la contrepartie attendue en échange de ces marchandises. Les contrats peuvent comprendre des éléments variables significatifs, comme des rabais, des remises, des remboursements, des avoirs (notes de crédit), des concessions sur le prix, des incitations, des primes de performance, et de pénalités. Ces incitatifs commerciaux sont considérés comme contrepartie variable. Si la contrepartie comprend un montant variable, l'entreprise estime le montant de contrepartie auquel elle aura droit en échange de la fourniture des biens ou des services promis au client. La contrepartie variable n'est inclus dans le prix de transaction que dans la seule mesure où il est hautement probable que la levée ultérieure de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant des produits comptabilisés.

Produits de redevance

L'entreprise comptabilise les produits de redevance en fonction des ventes ou de redevance en fonction de l'utilisation dans les autres produits d'exploitation lorsque survient le plus tardif des événements suivants : (a) la vente ultérieure ou l'utilisation par le client ; et (b) l'obligation de prestation à laquelle est affectée, en tout ou partie, la redevance fonction des ventes ou la redevance fonction de l'utilisation est remplie (ou partiellement remplie).

Produits de location

Les produits de location sont comptabilisés en autres produits d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée de la location.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées initialement au bilan en produits différés s'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que l'entreprise se conformera aux conditions attachées à la subvention. Les subventions qui compensent des frais encourus par l'entreprise sont comptabilisées systématiquement en autres produits d'exploitation sur la période au cours de laquelle les frais correspondants sont engagés. Les subventions qui indemnisent l'entreprise pour l'acquisition d'actif sont comptabilisées en déduction du coût d'acquisition de l'élément d'actif en question.

Produits financiers

Les produits financiers regroupent les intérêts reçus ou à recevoir sur les placements, les dividendes reçus, les gains de change, les pertes sur des couvertures de change venant compenser des gains de change, les gains réalisés sur des instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les produits relatifs aux actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ainsi que les produits provenant de l'inefficacité des couvertures (voir méthodes comptables Z).

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis (en tenant compte du rendement effectif de l'actif) sauf s'il subsiste un doute quant à leur encaissement.

Dividendes reçus

Les dividendes sont comptabilisés en compte de résultats à la date où les dividendes sont déclarés.

(Y) CHARGES

Charges financières

Les charges financières regroupent les intérêts à payer sur les emprunts, calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les pertes de change, les gains sur des instruments de couverture de change venant compenser des pertes de change, les résultats relatifs aux instruments de couverture de taux d'intérêt, les charges relatives aux instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les charges relatives aux actifs financiers détenus à des fins de transaction, les dépréciations sur actifs financiers ainsi que les charges provenant de l'inefficacité des couvertures (voir méthodes comptables Z).

Tous les intérêts courus liés aux emprunts ou à des transactions financières sont comptabilisés en résultat en tant que charges financières. Toute différence entre le montant initialement comptabilisé et le montant à l'échéance des emprunts portant intérêts, du fait des frais de transactions et des ajustements de juste valeur, est comptabilisée dans le compte de résultats (en accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures) sur la durée de vie attendue de l'instrument financier et sur base d'un taux d'intérêt effectif (voir méthodes comptables V). Les frais d'intérêts relatifs aux paiements de contrats de location financement sont également reconnus en compte de résultats en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Frais de recherche et développement, frais de publicité et de promotion et coûts de développement de systèmes informatiques

Les frais de recherche, de publicité et de promotion sont comptabilisés en charge pendant l'exercice au cours duquel ils ont été encourus. Les frais de développement et les frais de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés en charge l'année où les frais sont encourus s'ils ne satisfont pas aux critères d'activation (voir méthodes comptables G).

Coûts d'approvisionnement, de réception et de stockage

Les coûts d'approvisionnement et de réception sont incorporés au coût des ventes, tout comme les coûts de stockage et de gestion des matières premières et autres matériaux d'emballages. Les coûts de stockage de produits finis dans la brasserie ainsi que les coûts encourus pour le stockage dans les centres de distribution sont incorporés aux frais de distribution.

(Z) INSTRUMENTS FINANCIERS ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

AB InBev utilise des instruments financiers dérivés pour atténuer l'impact transactionnel des monnaies étrangères, des taux d'intérêt, des prix des actions et des prix des matières premières sur les performances de l'entreprise. La politique de gestion du risque financier d'AB InBev interdit l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives et par conséquent l'entreprise ne détient pas ou n'émet pas de tels instruments à de telles fins.

Classement et évaluation

À l'exception de certaines créances clients, l'entreprise évalue, lors de la comptabilisation initiale, un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de cet actif financier. Les instruments d'emprunt sont évalués ultérieurement soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement est basé sur deux critères : le modèle économique de l'entreprise pour la gestion des actifs financiers ; et si les flux de trésorerie contractuels des instruments correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (le critère 'SPPI').

Le classement et l'évaluation des actifs financiers de l'entreprise est comme suit :

- *Instruments d'emprunt au coût amorti* : comprend les placements en titres d'emprunt pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et le modèle économique de l'entreprise est atteint par la perception de flux de trésorerie contractuels. Les produits d'intérêt, les gains ou pertes de change et les pertes de valeur éventuelles de ces instruments sont comptabilisés au résultat net.
- *Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global avec gains ou pertes reclassés au résultat net* lors de la décomptabilisation : comprend les placements en titres d'emprunt pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et le modèle économique de l'entreprise est atteint par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers. Les produits d'intérêt, les gains ou pertes de change et les pertes de valeur éventuelles de ces instruments sont comptabilisés au résultat net. Tout autre gain ou perte de juste valeur est comptabilisé en autres éléments du résultat global. Lors de la cession de ces instruments d'emprunt, le solde relatif en réserve de juste valeur liée aux autres éléments du résultat global est reclassé en résultat net.
- *Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclasser les gains ou pertes au résultat net* lors de la décomptabilisation : ces placements sont des investissements pour lesquels l'entreprise ne dispose pas de l'influence notable ou du contrôle et ceci est généralement justifié par la détention de moins de 20% des droits de vote. L'entreprise désigne ces placements sur une base individuelle comme des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global car ils sont détenus sur le long terme à des fins stratégiques. Les titres dans des entreprises non cotées en bourse sont évalués ultérieurement au coût, lorsque approprié. Ces placements sont des éléments non-monétaires et donc les gains ou pertes dans les autres éléments du résultat global incluent toute composante d'effet de change liée. Les dividendes perçus sont comptabilisés au résultat net. Ces placements ne sont pas soumis à un test de perte de valeur, et au moment de la cession, le gain ou la perte accumulée dans les autres éléments du résultat global n'est pas reclassé au résultat net.
- *Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net* : comprend les instruments dérivés et les titres de capitaux propres qui ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Cette catégorie inclut aussi les titres d'emprunt qui ne remplissent pas les critères de flux de trésorerie ou du modèle économique.

Comptabilité de couverture

L'entreprise désigne certains dérivés comme instruments de couverture afin de couvrir la variabilité des flux de trésorerie attribuable à des transactions prévues et hautement probables découlant de changements dans les taux de change, les taux d'intérêt, les prix des matières premières. Afin de couvrir les changements de juste valeur des actifs, passifs et des engagements fermes, l'entreprise désigne certains dérivés comme couverture de juste valeur. L'entreprise désigne aussi certains dérivés et certains passifs financiers non-dérivés comme couverture de risque de change sur un investissement net.

Dès l'origine de la relation de couverture, l'entreprise documente l'objectif en matière de gestion des risques et la stratégie de couverture. L'efficacité de la couverture est évaluée à l'origine de la relation de couverture et par des évaluations prospectives d'efficacité pour s'assurer qu'une relation économique existe entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

Pour les différents types de couverture en place, l'entreprise établit généralement des relations de couverture lorsque les caractéristiques principales de l'instrument de couverture correspondent exactement aux caractéristiques de l'élément couvert. Par conséquent, le ratio de couverture est généralement de 1 :1. L'entreprise réalise une évaluation qualitative de l'efficacité. Dans les cas où les caractéristiques de l'élément couvert ne correspondent plus exactement aux principales caractéristiques de l'instrument de couverture, l'entreprise utilise

une méthode de dérivé hypothétique pour évaluer l'efficacité. Les sources possibles d'inefficacité sont les changements dans le calendrier de l'opération prévue, les changements dans la quantité de l'élément couvert ou les changements dans le risque de crédit d'une ou l'autre des parties au contrat de dérivé.

Comptabilité de couverture des flux de trésorerie

La comptabilité de couverture des flux de trésorerie est utilisée lorsqu'un instrument dérivé couvre les variations de flux de trésorerie d'une transaction prévue et hautement probable, d'un risque de change d'un engagement ferme ou d'un actif ou passif comptabilisé (comme un instrument à taux d'intérêt variable).

Lorsque la transaction prévue ou l'engagement ferme conduit ultérieurement à la comptabilisation d'un élément non financier, le montant accumulé dans les réserves de couverture est inclus directement dans la valeur comptable de l'élément non-financier lors de sa comptabilisation initiale.

Pour toutes les autres transactions de couverture, le montant accumulé dans les réserves de couverture est reclassé vers le compte de résultats dans la même période que celle au cours de laquelle l'élément couvert a affecté le compte de résultats (ex: lorsque la charge d'intérêt variable est comptabilisée).

Lorsqu'un instrument de couverture ou lorsque la relation de couverture est arrivé(e) à échéance mais que la transaction couverte est toujours susceptible de se produire, le gain ou la perte cumulé(e) reste en capitaux propres et n'est reclassé(e) au compte de résultats que lorsque la transaction couverte se réalise. Si la transaction couverte ne doit plus se produire, le gain ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global est reclassé(e) immédiatement dans le compte de résultats.

Toute inefficacité est comptabilisée directement en compte de résultats.

Comptabilité de couverture de juste valeur

Lorsqu'un dérivé couvre l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé (comme un instrument à taux fixe) ou un engagement ferme, tout bénéfice ou perte provenant de l'instrument de couverture est comptabilisé(e) en compte de résultats. La valeur comptable de l'élément couvert est également ajustée des changements de juste valeur liés au risque qui a été couvert, avec tout bénéfice ou perte comptabilisé(e) en compte de résultats. L'ajustement de juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert est amorti au compte de résultats à compte de la date d'abandon.

Comptabilité de couverture d'un investissement net

Lorsqu'un passif non-dérivé en monnaie étrangère couvre un investissement net dans une opération étrangère, les différences de change provenant de la conversion du passif vers la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global (écarts de conversion).

Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre un investissement net dans une opération étrangère, la partie du bénéfice ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considéré comme efficace est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global (écarts de conversion), et est reclassé au compte de résultats à la cession de l'opération étrangère, alors que la partie non efficace est comptabilisée dans le compte de résultats.

Compensation

Des actifs financiers et des passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière si, et seulement si, l'entreprise a juridiquement le droit exécutoire de compenser les montants et a l'intention, soit de les régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

(AA) INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels sont des composantes de l'activité de l'entreprise. Une information financière distincte est disponible pour ces secteurs et est régulièrement examinée par la direction. L'entreprise a neuf secteurs opérationnels.

Le format de présentation des segments opérationnels d'AB InBev est géographique parce que les risques de l'entreprise et les taux de rendement liés aux activités sont essentiellement affectés par le fait qu'AB InBev opère dans différentes régions géographiques. L'organisation de la direction de l'entreprise et le reporting interne à destination du conseil d'administration ont été mis en place en conséquence. Les six régions géographiques de l'entreprise sont: l'Amérique du Nord, l'Amérique latine Ouest, l'Amérique latine Nord, l'Amérique latine Sud, EMEA et l'Asie-Pacifique.

Les critères de regroupement appliqués sont basés sur des similitudes entre les indicateurs économiques (par exemple, les marges) qui ont été évalués pour déterminer si les segments opérationnels agrégés présentent des caractéristiques économiques similaires, comme le prescrit IFRS 8. De plus, la direction a évalué des facteurs additionnels tels que le nombre optimal de segments de reporting selon la direction, les géographies historiques chez AB InBev, la comparaison par rapport aux pairs, (par exemple, Asie-Pacifique et EMEA étant des régions souvent présentées de la sorte au sein des pairs de l'entreprise), ou encore le point de vue de la direction sur l'équilibre optimal entre les informations utiles et les informations plus détaillées.

Les résultats des activités mondiales d'exportation et des sociétés holding qui incluent le siège administratif mondial de l'entreprise et les activités d'exportation dans des pays où AB InBev n'a pas d'activité opérationnelle, sont présentés séparément. Les six régions géographiques de l'entreprise plus les activités mondiales d'exportation et les sociétés holding constituent les sept segments de l'entreprise aux fins de reporting des informations financières.

Les dépenses d'investissements sectoriels comprennent le coût total des investissements encourus au cours de la période au titre de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exception des goodwill.

(BB) ELEMENTS NON-RECURRENTS

Les éléments non-récurrents sont des éléments qui selon l'appréciation du management doivent être présentés séparément de manière distincte du fait de leur taille ou leur incidence. De tels éléments sont présentés séparément dans le compte de résultats consolidé et présenté dans les notes annexes aux états financiers. Les transactions pouvant donner lieu à des éléments non-récurrents sont principalement liées aux restructurations, aux dépréciations pour perte de valeur, aux plus ou moins-values de cession d'investissements et du remboursement accéléré de certaines facilités de crédit.

(CC) ACTIVITES ABANDONNEES ET ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Une activité abandonnée est un composant de l'entreprise qui a été cédé ou est classé comme détenu en vue de la vente. Elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte et fait partie d'un plan unique et coordonné de cession ou est une filiale acquise uniquement dans le but de la revente.

AB InBev classe un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable peut être recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue et si toutes les conditions de la norme IFRS 5 sont remplies. Un groupe d'actifs destiné à être cédé est défini comme un groupe d'actifs et de passifs directement liés destinés à être cédés, par la vente ou d'une autre manière, dans une transaction unique. Juste avant le classement en actif détenu en vue de la vente, l'entreprise évalue la valeur comptable de l'actif (ou tous les actifs et passifs du groupe destinés à être cédés) en conformité avec la norme IFRS applicable. Dès lors, à partir du classement initial comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre leur valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Les pertes de valeur constatées lors du classement initial comme détenus en vue de la vente sont comptabilisées dans le compte de résultats. Le même principe est appliqué pour les bénéfices et pertes liés à des réévaluations ultérieures. Des actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente, ne sont plus amortis.

(DD) IFRS EMIS RECEMMENT

Dans la mesure où l'on s'attend à ce que de nouvelles dispositions des normes IFRS soient applicables dans le futur, elles ont été listées ci-après. Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, elles n'ont pas été appliquées pour la préparation des états financiers consolidés.

Les normes comptables, amendements et interprétations suivantes ont été publiées récemment, mais ne sont pas encore d'application :

IFRS 16 Contrats de location (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019) remplace les règles comptables actuelles des contrats de location, et introduit des changements importants dans la comptabilisation des contrats de location pour le preneur car elle supprime la distinction entre contrat de location simple et contrat de location financement selon IAS 17 *Contrats de location* et ses interprétations, et exige que le preneur comptabilise un droit d'utilisation et une dette de loyer au commencement du contrat de location. IFRS 16 exige aussi de comptabiliser une charge d'amortissement reliée au droit d'utilisation et une charge d'intérêt sur la dette de loyer, par rapport à la comptabilisation d'une charge de location sur base linéaire sur la durée du contrat, selon les exigences actuelles. De plus, l'entreprise va modifier la présentation du tableau des flux de trésorerie consolidés afin de séparer le paiement des loyers entre la portion capital présentée au sein des activités de financement et la composante intérêt présentée au sein des activités opérationnelles.

Pour les locations de courte durée et les locations d'actifs de faible valeur, l'entreprise va continuer de comptabiliser une charge locative sur base linéaire, comme permis par IFRS 16. L'entreprise va continuer de classer les locations pour lesquelles elle est le bailleur comme location financement ou location simple, et de comptabiliser différemment ces deux types de contrat de location.

L'entreprise a choisi l'application rétrospective complète comme méthode de transition à IFRS 16 et, par conséquent va retraiter l'information comparative dans les états financiers 2019. De plus, l'entreprise va appliquer l'expédient pratique disponible à la transition à IFRS 16 de ne pas revoir si un contrat existant est ou contient une location. En conséquence, la définition d'un contrat de location selon IAS 17 et ses interprétations continuera de s'appliquer aux contrats de location signés ou modifiés avant le 1^{er} janvier 2019.

L'entreprise a évalué l'impact de l'application initiale d'IFRS 16 sur les états financiers consolidés pour les contrats de location classés précédemment comme location simple. À la transition à IFRS 16, l'entreprise va comptabiliser des droits d'utilisation de 1 692m d'USD et des dettes de loyer de 1 782m d'USD, la différence étant inclus dans les résultats reportés. Pour évaluer les dettes de loyer, l'entreprise a actualisé les paiements locatifs en utilisant les taux marginaux d'endettement. Le taux moyen pondéré appliqué est 6%.

À la date de transition à IFRS 16, les dettes de loyer sont évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs (représentant les engagements de contrats de location simple tel que présenté à la Note 30 *Contrats de location simple*) à des taux marginaux d'endettement à la date d'application initiale. L'entreprise n'a pas effectué de changements majeurs à ces dettes de loyers.

Autres Normes, Interprétations et Amendements aux Normes

Un certain nombre d'autres amendements aux normes est effectif pour les exercices commençant après le 1^{er} janvier 2018, et n'ont pas été repris ci-dessus du fait de leur immatériabilité ou leur non-applicabilité aux états financiers consolidés d'AB InBev.

4. Utilisations d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, requiert du management le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants comptabilisés en qualité d'actif, de passif, de produits et de charges. Les estimations et les hypothèses qui y sont liées sont basées sur l'expérience du passé et sur divers autres facteurs admis comme étant raisonnables. Leurs résultats forment la base pour la prise de décision sur la valeur comptable des actifs et passifs qui ne peuvent pas être obtenue de façon explicite sur base d'autres sources. Les résultats réels peuvent différer des résultats estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période où ces dernières sont revues si la révision affecte uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte simultanément la période courante et les périodes futures.

Bien que chacune de ces méthodes comptables significatives reflète des jugements, des estimations et des hypothèses, AB InBev est d'avis que les méthodes comptables suivantes reflètent les jugements, estimations et hypothèses les plus importants pour ses opérations et la compréhension de ses résultats: regroupements d'entreprises, immobilisations incorporelles, goodwill, dépréciations, provisions, paiements fondés sur des actions, avantages du personnel et comptabilisation d'impôts exigibles et différés.

Les justes valeurs d'immobilisations incorporelles identifiables acquises sont basées sur une évaluation de flux de trésorerie futurs. Les analyses de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie sont réalisées tous les ans, ou à tout moment, lorsqu'un événement lié à ces éléments survient, et ce dans le but de déterminer si la valeur comptable ne dépasse pas la valeur recouvrable. Ces évaluations se basent sur des estimations de flux futurs de trésorerie.

L'entreprise utilise son jugement pour sélectionner un panel de méthodes, dont la méthode des flux de trésorerie actualisés et le modèle d'évaluation des options, et fait des hypothèses en se basant sur les conditions de marché existantes aux dates de clôture afin d'estimer la juste valeur de ses instruments financiers.

Les hypothèses actuarielles sont établies afin d'anticiper des événements futurs et sont utilisées dans le calcul des charges et dettes des régimes de retraite et autres régimes d'avantages à long terme pour employés. Ces facteurs incluent des hypothèses portant sur le taux d'intérêt, sur l'augmentation des coûts de soins de santé, sur l'augmentation future des avantages, sur la rotation du personnel et sur l'espérance de vie.

L'entreprise est soumise à l'impôt sur le résultat dans de nombreuses juridictions. Un jugement important intervient dans la détermination de la provision pour impôts sur le résultat au plan mondial. Il existe certaines transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt final est incertaine. Certaines filiales du groupe font l'objet de contrôles fiscaux et enquêtes locales généralement en lien avec les exercices d'imposition antérieurs. A la clôture, des investigations et des négociations avec les autorités fiscales locales sont en cours dans différentes juridictions et, du fait de leur nature, pourraient prendre un temps certain avant d'être conclues. L'hypothèse d'une résolution favorable de ces affaires est prise en compte lors de l'évaluation du montant des provisions fiscales devant être reconnues dans les états financiers. Une estimation des intérêts de retard et pénalités sur les dettes fiscales est également prise en compte. Lorsque la résolution de ces affaires aboutit à un résultat différent du montant initialement comptabilisé, cela aura une incidence sur les actifs et passifs d'impôts courants et différés qui sera reconnu au cours de la période de résolution.

Les jugements faits par le management dans le cadre de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important d'ajustements significatifs au cours de l'année suivante, sont présentés plus en détail dans les notes ci-après.

Dans la préparation de ces états financiers consolidés, les décisions importantes prises par la direction pour appliquer les méthodes comptables de l'entreprise et les principales sources d'estimation d'incertitude sont principalement liées à la présentation de la fusion 50/50 des activités d'AB InBev et d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine dans AB InBev Efes clôturée le 30 mars 2018 – voir Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales* et la Note 16 *Participations dans des entreprises associées et coentreprises*, ainsi qu'à l'adoption du traitement comptable de l'hyperinflation dans le reporting de ses activités en Argentine.

En mai 2018, le peso argentin a subi une sévère dévaluation entraînant une inflation cumulée sur trois ans de l'Argentine supérieure à 100%, ce qui impose l'obligation de passer au traitement comptable de l'hyperinflation selon la norme IAS 29 *Information financière dans les économies hyper inflationnistes* à compter du 1^{er} janvier 2018. Le principe de base de IAS 29 est que les états financiers d'une entité dont la monnaie fonctionnelle est celle d'une économie hyper-inflationniste doivent être exprimés dans l'unité de mesure ayant cours à la fin de la période de reporting. Ainsi, les actifs et passifs non-monétaires évalués au coût historique, les capitaux propres et le compte de résultats des filiales opérant dans des économies hyperinflationnistes sont retraités pour tenir compte de l'évolution du pouvoir d'achat de la devise locale en appliquant un indice général des prix. Les éléments monétaires déjà exprimés en unité de mesure en vigueur à la fin de l'exercice ne sont pas retraités. Ces rubriques revalorisées sont utilisées pour la conversion en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période.

Par conséquent, l'entreprise a appliqué le traitement comptable de l'hyperinflation pour ses filiales en Argentine pour la première fois dans ces états financiers consolidés selon les exigences d'IAS 29 comme suit :

- Le traitement comptable de l'hyperinflation a été appliqué à partir du 1^{er} janvier 2018 ;
- Les actifs et passifs non-monétaires évalués au coût historique (par exemple les immobilisations corporelles et incorporelles, le goodwill, etc.) et les capitaux propres des entités en Argentine ont été retraités en appliquant un indice général des prix. Les effets de l'hyperinflation résultant de l'évolution du pouvoir d'achat général jusqu'au 31 décembre 2017 sont inclus dans les résultats reportés et les effets de l'évolution du pouvoir d'achat général à partir du 1^{er} janvier 2018 sont inclus au compte de résultats dans une rubrique spéciale pour les ajustements monétaires liés à l'hyperinflation dans les éléments financiers (voir aussi Note 11 *Charges et produits financiers*) ;
- Le compte de résultats est ajusté à la fin de chaque exercice en prenant en compte l'évolution de l'indice général des prix et est converti au taux de change en vigueur à la date de clôture de chaque période (plutôt qu'au taux moyen de la période dans le cas des économies non hyperinflationnistes), retraitant ainsi le compte de résultat de la période tant pour l'indice d'inflation que pour la conversion en devise ;
- Le compte de résultats et l'état de la situation financière de la période précédente des filiales en Argentine n'ont pas été retraités.

En 2017, les opérations en Argentine représentaient 3,6% des produits consolidés de l'entreprise et 4,1% de l'EBITDA normalisé consolidé. Les résultats des opérations en Argentine de toute l'année 2017 ont été convertis au taux de change moyen de 16,580667 pesos argentins par dollar US. Les résultats de 2018, retraités en fonction du pouvoir d'achat, ont été convertis au taux de change de clôture de décembre de 37,807879 pesos argentins par dollar US.

Conformément à la norme IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, lorsque les montants sont convertis dans la devise de l'économie non hyper-inflationniste, les montants comparatifs ne sont pas retraités par des changements ultérieurs de l'indice des prix ou des cours de change. Donc, les montants comparatifs des opérations en Argentine dans ces états financiers consolidés n'ont pas été ajustés.

Au cours de 2018, l'entreprise a finalisé la réévaluation des impôts courants et différés résultant de la réforme fiscale américaine promulguée le 22 décembre 2017, sur base de la législation publiée et des conseils. Cette réévaluation n'a pas entraîné de changements importants dans les montants d'impôts courants et différés comptabilisés. Voir Note 12 *Impôts sur le résultat*.

[Cette page est non imprimée intentionnellement]

5. Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée par secteurs géographiques, en conformité avec l'information disponible et régulièrement évaluée par le principal décideur opérationnel. Les activités d'AB InBev s'opèrent sur sept régions distinctes. Le management régional et opérationnel est responsable de la gestion de la performance, des risques sous-jacents et de l'efficacité des opérations. En interne, la direction d'AB InBev emploie des indicateurs de performance tels que le bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé) et l'EBITDA normalisé comme mesure de performance des secteurs afin de prendre des décisions concernant l'allocation des ressources.

Les six régions géographiques de l'entreprise sont: l'Amérique du Nord, l'Amérique latine Ouest, l'Amérique latine Nord, l'Amérique latine Sud, EMEA et l'Asie-Pacifique, plus ses activités mondiales d'exportation et ses sociétés holding constituent les sept segments présentés aux fins de reporting des informations financières.

Les résultats de l'activité de l'ex SAB en Europe centrale et de l'Est ont été présentés en tant que « Résultats des activités abandonnées » jusqu'à la finalisation de la vente le 31 mars 2017. Les résultats de Distell ont été présentés dans la quote-part dans le résultat des entreprises associées jusqu'à la finalisation de la vente qui a eu lieu le 12 avril 2017, et par conséquent exclus de l'EBIT et l'EBITDA normalisés. De plus, l'entreprise a cessé de consolider CCBA dans les états financiers consolidés à partir de la clôture de l'opération de CCBA le 4 octobre 2017, et suite à la clôture de la fusion à 50/50 des activités d'AB InBev et d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine le 30 mars 2018, AB InBev a cessé de consolider ses activités en Russie et en Ukraine et comptabilise son investissement dans la quote-part d'AB InBev Efes dans la quote-part dans le résultat des entreprises associées, à compter de cette date.

Tous les chiffres dans le tableau ci-dessous sont présentés en millions d'USD, à l'exception des volumes (millions d'hl) et de la marge d'EBITDA normalisée (en %).

	Amérique du Nord		Amérique latine Ouest		Amérique latine Nord	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Volume	111	114	115	111	115	119
Produits	15 504	15 588	9 999	9 238	8 990	9 775
EBITDA Normalisé	6 150	6 329	5 196	4 512	3 926	4 180
Marge EBITDA normalisée en %	39,7%	40,6%	52,0%	48,8%	43,7%	42,8%
Amortissements et pertes de valeur	(790)	(843)	(653)	(616)	(761)	(848)
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT)	5 360	5 486	4 544	3 896	3 165	3 332
Eléments non-récurrents (voir note 8)	(10)	4	(125)	(153)	5	(18)
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	5 350	5 490	4 419	3 743	3 170	3 314
Charges financières nettes						
Part du résultat des entreprises associées et coentreprises						
Impôts sur le résultat						
Bénéfices des activités poursuivies						
Activités abandonnées						
Bénéfice de l'exercice						
Actifs sectoriels (non-courants)	63 180	63 045	69 100	71 219	12 422	13 756
Dépenses brutes d'investissement	858	530	1 227	1 079	636	580
ETP	19 150	19 306	47 042	48 892	37 387	38 651

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018, les produits nets de l'activité brassicole s'élèvent à 50 134m d'USD (2017 : 50 301m d'USD) et les produits nets des autres activités (boissons non alcoolisées et autres activités) s'élèvent à 4 485m d'USD (2017: 6 143m d'USD).

Sur la même base, les produits nets attribuables aux clients externes d'AB InBev dans son marché domestique (la Belgique) représentaient 710m d'USD (2017: 704m d'USD) et les actifs non courants sur ce même marché représentaient 1 746m d'USD (2017: 1 658m d'USD).

Amérique latine Sud		EMEA		Asie-Pacifique		Activités d'Exportation et Sociétés Holding		Consolidé	
2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
34	34	87	132	104	102	-	1	567	613
2 863	3 363	8 374	10 344	8 470	7 804	419	332	54 619	56 444
1 381	1 595	3 000	3 349	3 082	2 695	(656)	(577)	22 080	22 084
48,2%	47,4%	35,8%	32,4%	36,4%	34,5%			40,4%	39,1%
(265)	(207)	(770)	(843)	(752)	(660)	(267)	(253)	(4 260)	(4 270)
1 116	1 388	2 230	2 507	2 330	2 035	(923)	(830)	17 821	17 814
(31)	(13)	(370)	(144)	(65)	(97)	(119)	(241)	(715)	(662)
1 085	1 375	1 860	2 363	2 265	1 939	(1 042)	(1 071)	17 106	17 152
								(8 729)	(6 507)
								153	430
								(2 839)	(1 920)
								5 691	9 155
								-	28
								5 691	9 183
3 074	2 396	42 063	45 920	22 412	24 088	1 609	1 741	213 861	222 166
279	323	1 177	1 086	687	635	233	247	5 086	4 479
9 214	9 603	23 604	26 823	31 523	36 386	4 683	3 254	172 603	182 915

6. Acquisitions et cessions de filiales

Le tableau ci-dessous résume l'impact des acquisitions sur l'état de la situation financière et des flux de trésorerie d'AB InBev au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017:

Millions d'USD	Acquisitions 2018	Acquisitions 2017	Cessions 2018	Cessions 2017
Actifs non-courants				
Immobilisations corporelles	2	169	(310)	-
Immobilisations incorporelles	24	417	(17)	-
Actifs d'impôts différés	23	-	-	-
Créances commerciales et autres créances	-	1	(86)	-
Actifs courants				
Stocks	17	9	(84)	-
Créances fiscales	-	-	(2)	-
Créances commerciales et autres créances	2	20	(79)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	5	(6)	-
Actifs détenus en vue de la vente	-	27	(27)	-
Dettes non-courantes				
Emprunts portant intérêts	(3)	(1)	-	-
Passifs d'impôts différés	-	(74)	4	-
Dettes courantes				
Dettes commerciales et autres dettes	(19)	(24)	406	-
Actifs et passifs nets identifiables	54	549	(201)	-
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(114)	1	-
Goodwill sur les acquisitions et goodwill cédé	107	398	(652)	-
Perte/(gain) sur cession	-	-	(15)	(42)
Contreparties à (payer)/recevoir	(112)	(375)	47	-
Trésorerie nette sortie relative à des acquisitions d'exercices précédents	68	136	-	-
Reclassement de l'écart de conversion cumulé des actifs nets	-	-	(584)	-
Apport en nature	-	-	1 150	-
Contreparties payées (reçues)	117	594	(254)	(42)
Trésorerie (acquise)/ cédée	(5)	(5)	(3)	-
Flux nets de trésorerie sortants/(entrants)	112	589	(257)	(42)

Le 30 mars 2018, AB InBev a finalisé la fusion 50/50 des activités d'AB InBev et d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine. Suite à la clôture de la transaction, les activités d'AB InBev et d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine ont été combinées sous le nom d'AB InBev Efes. Les activités combinées sont consolidées intégralement dans les états financiers d'Anadolu Efes. Par conséquent, AB InBev a cessé de consolider ces activités et comptabilise son investissement dans AB InBev Efes selon la méthode de la mise en équivalence à compter de cette date. Voir également la Note 16 *Participations dans des entreprises associées et coentreprises*.

La transaction décrite ci-dessus impliquait la contribution par AB InBev de ses activités existantes en Russie et en Ukraine à AB InBev Efes en échange d'une participation de 50% dans AB InBev Efes. Conformément aux normes IFRS, la contribution d'AB InBev de ses activités existantes en Russie et en Ukraine à AB InBev Efes, avec perte de contrôle d'AB InBev, est comptabilisée comme une cession présumée et la participation de 50% ne donnant pas le contrôle d'AB InBev dans AB InBev Efes en contrepartie de cette contribution est comptabilisée comme une acquisition présumée d'un investissement dans une entreprise associée. L'acquisition et la cession sont évalués à leur juste valeur estimée à 1,15 milliard d'USD représentant la valeur estimée de l'investissement de 50% qu'AB InBev détiendra dans AB InBev Efes après ajustement de la dette nette.

Lorsqu'une société-mère perd le contrôle d'une filiale, la norme IFRS 10 exige que tous les actifs et les passifs de l'ancienne filiale soient décomptabilisés et que tout gain ou toute perte associé(e) à la cession présumée soit comptabilisé dans le compte de résultats consolidé. La norme IFRS exige également que les montants précédemment comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global en autres éléments du résultat global, y compris les écarts de conversion antérieurs, soient recyclés dans le compte de résultats consolidé, à la date à laquelle le contrôle est perdu.

AB InBev a décomptabilisé 573m d'USD d'actifs nets liés à ses anciennes activités en Russie et en Ukraine et a recyclé 584m d'USD d'autres éléments du résultat global au compte de résultats consolidé, entraînant une perte nette non récurrente et non décaissée de 7m d'USD (voir aussi Note 8 *Éléments non récurrents*).

Au cours du premier trimestre de 2017, AB InBev a établi avec Keurig Green Mountain, Inc. une joint-venture active dans la recherche et le développement en vue de la mise au point d'un appareil ménager pour la production de boissons alcoolisées, en se concentrant sur les marchés américains et canadiens. L'opération comprenait un apport de propriétés intellectuelles et d'actifs industriels de Keurig Green

Mountain, Inc. Conformément aux termes de l'accord de joint-venture, AB InBev détient 70 % des droits de vote et des intérêts financiers dans cette entreprise. Conformément aux normes IFRS, cette opération a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises étant donné qu'AB InBev est considéré comme l'acquéreur selon les normes IFRS.

L'entreprise a entrepris une série d'acquisitions et de cessions supplémentaires en 2017 et 2018, sans impact significatif sur les états financiers consolidés de l'entreprise.

7. Autres produits/ (charges) d'exploitation

Millions d'USD	2018	2017
Subventions de l'état	317	404
Produits provenant des licences	45	65
(Dotations aux)/reprises de provisions	(11)	(4)
Plus-values nettes sur la cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et actifs détenus en vue de la vente	80	154
Produits nets de location et autres produits d'exploitation	249	235
Autres produits / (charges) d'exploitation	680	854

Les subventions de l'état sont principalement liées aux avantages fiscaux accordés par certains états brésiliens et certaines provinces chinoises, suite aux opérations et développements menés par l'entreprise dans ces régions.

En 2018, l'entreprise a pris en charge 285m d'USD de frais de recherche contre 276m d'USD en 2017. Ces frais ciblent des innovations de produits, des études de marché, ainsi que l'optimisation des procédés et le développement de produits.

8. Eléments non-récurrents

IAS 1 *Présentation des états financiers* requiert que les éléments significatifs de produits et de charges soient présentés séparément. Les éléments non-récurrents sont des éléments qui, selon le jugement de la direction, doivent être présentés en vertu de leur taille ou de leur incidence afin que l'utilisateur obtienne une bonne compréhension de l'information financière. L'entreprise estime que ces éléments sont importants et les a, par conséquent, exclus de la mesure de la performance du secteur auquel ils appartiennent tel que mentionné à la Note 5 *Information sectorielle*.

Les éléments non-récurrents inclus dans le compte de résultats sont les suivants:

Millions d'USD	2018	2017
Charges de restructuration	(385)	(468)
Coûts d'acquisition encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises	(74)	(155)
Cession d'activités et vente d'actifs (incluant les dépréciations)	(26)	(39)
Provision pour enquête de l'UE	(230)	-
Impact sur le résultat d'exploitation	(715)	(662)
Produits financiers (Charges financières) nets non-récurrents	(1 982)	(693)
Charges d'impôts non-récurrentes	240	830
Part des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non-récurrents	32	526
Impact net sur le résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev	(2 425)	1

Les charges de restructuration non-récurrentes pour l'exercice 2018 s'élèvent à (385)m d'USD (2017: (468)m d'USD). Ces charges sont principalement relatives à l'intégration de SAB. Ces changements visent à éliminer les chevauchements ou doubles emplois dans les processus en tenant compte de l'adéquation du profil du personnel avec les nouveaux besoins organisationnels. Ces dépenses ponctuelles font suite à une série de décisions visant à réduire la base de coûts de l'entreprise ainsi qu'à mettre davantage l'accent sur les activités principales d'AB InBev, à rendre plus rapide le processus décisionnel et à améliorer l'efficacité, le service et la qualité.

Les coûts d'acquisition encourus en 2018 dans le cadre des regroupements d'entreprises atteignent (74)m d'USD et sont principalement liés aux coûts encourus pour faciliter le rapprochement avec SAB et les coûts encourus pour récupérer les droits de distribution de Budweiser en Argentine de Compañía Cervecerías Unidas S.A. ("CCU") – voir la Note 15 *Immobilisations incorporelles*. Les coûts d'acquisitions encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises atteignaient (155)m d'USD en 2017, et étaient principalement liés aux coûts encourus pour faciliter le rapprochement avec SAB.

Les cessions d'activités et ventes d'actifs atteignent (26)m d'USD en 2018, et sont principalement liés au traitement IFRS de la fusion 50/50 des activités d'AB InBev et d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine et aux coûts de transaction associés (voir aussi la Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*). Les cessions d'activités et vente d'actifs atteignaient (39)m d'USD pour l'année 2017, principalement liées aux coûts engagés pour les cessions d'activités au cours de l'année 2017, partiellement compensées par le produit de la vente d'activités, au cours des années antérieures.

En 2016, la Commission européenne a annoncé un examen pour possible abus de position dominante par AB InBev en Belgique en raison de certaines pratiques visant à limiter le commerce d'autres Etats membres de l'Union Européenne vers la Belgique. Dans le cadre de ces procédures en cours, AB InBev a comptabilisé une provision de 230m d'USD en 2018.

L'entreprise a encouru des charges financières nettes non-récurrentes de (1 982)m d'USD pour 2018 (2017: (693)m d'USD de charges financières) – voir la Note 11 *Charges et produits financiers*.

Tous les montants ci-dessus sont présentés avant impôts sur le résultat. Les éléments non-récurrents au 31 décembre 2018 ont eu pour effet de diminuer les impôts sur le résultat de 240m d'USD et de diminuer les impôts sur le résultat de 830m d'USD en 2017. La diminution de 2017 est principalement liée à l'ajustement de 1,8 milliard d'USD suite à la réforme fiscale américaine promulguée le 22 décembre 2017 partiellement compensé par des provisions comptabilisées pour les risques fiscaux couverts par le Programme de Régularisation Fiscale brésilien conclu par Ambev – voir Note 12 *Impôts sur le résultat* et Note 18 *Actifs et passifs d'impôts différés*.

L'impact des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non-récurrents s'élève à 32m d'USD pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 (31 décembre 2017: 526m d'USD).

9. Charges salariales et autres avantages sociaux

Millions d'USD	2018	2017
Salaires et appointements	(4 726)	(4 884)
Cotisations à la sécurité sociale	(698)	(699)
Autres frais salariaux	(708)	(762)
Dépenses de pension pour régimes à prestations définies	(193)	(196)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	(353)	(359)
Cotisations aux régimes à cotisations définies	(116)	(118)
Charges salariales et autres avantages sociaux	(6 794)	(7 018)

Le nombre d'équivalents temps plein peut être présenté comme suit:

	2018	2017
AB InBev SA (maison mère)	180	215
Autres filiales	172 423	182 700
Nombre d'équivalents temps plein	172 603	182 915

La réduction du nombre d'équivalents temps plein résulte principalement de la fusion d'AB InBev Russie et Ukraine sous AB InBev Efes. A l'issue de l'opération, AB InBev a cessé de consolider ces activités en Russie et Ukraine et comptabilise sa participation dans AB InBev Efes selon la méthode de la mise en équivalence, à compter de cette date. Voir aussi Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*.

10. Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature

Les charges liées aux amortissements et pertes de valeur sont incluses dans les rubriques suivantes du compte de résultats consolidé 2018:

Millions d'USD	Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	Dépréciation sur goodwill
Coûts des ventes	2 841	67	-
Frais de distribution	186	3	-
Frais commerciaux et de marketing	420	165	-
Frais administratifs	309	260	-
Autres charges d'exploitation	8	-	-
Amortissements et pertes de valeur	3 764	496	-

Les charges liées aux amortissements et pertes de valeur sont incluses dans les rubriques suivantes du compte de résultats consolidé 2017:

Millions d'USD	Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	Dépréciation sur goodwill
Coûts des ventes	2 817	40	-
Frais de distribution	199	4	-
Frais commerciaux et de marketing	425	196	-
Frais administratifs	337	248	-
Autres charges d'exploitation	4	-	6
Amortissements et pertes de valeur	3 782	488	6

Les charges liées aux amortissements et pertes de valeur sur les immobilisations corporelles incluaient en 2018 une réaffectation de coût complet de 2m d'USD des amortissements et pertes de valeur vers les coûts des marchandises vendues (en 2017: 1m d'USD).

11. Charges et produits financiers

Les charges financières incluses dans le compte de résultats sont les suivantes :

Millions d'USD	2018	2017
Charges d'intérêt	(4 141)	(4 314)
Activation des coûts d'emprunts	23	22
Intérêts nets sur la dette nette pour prestations définies	(94)	(101)
Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures	(400)	(614)
Pertes de change (nettes des impacts des instruments dérivés de change)	-	(304)
Pertes nettes sur des instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de couverture		
Imposition des transactions financières	(110)	(68)
Autres charges financières, y compris les frais bancaires	(242)	(139)
Charges financières, hors éléments non-récurrents	(7 186)	(6 192)
Charges financières non-récurrentes	(1 982)	(693)
Charges financières	(9 168)	(6 885)

Les charges financières, hors éléments non-récurrents, ont augmenté de 994m d'USD par rapport à l'exercice précédent, résultant principalement des pertes liées à la valorisation à la valeur de marché de certains instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions qui s'élèvent à 1 774m d'USD en 2018 (2017 : perte de 291m d'USD).

Les coûts d'emprunts activés concernent les charges d'intérêt directement attribuables à l'acquisition et à la construction d'actifs qualifiés, principalement en Chine et au Nigéria. Les intérêts sont capitalisés à un taux d'emprunt variant de 4% à 8%.

Les charges financières nettes non-récurrentes pour 2018 incluent :

- 873m d'USD d'ajustements à la valeur de marché des instruments financiers dérivés contractés afin de couvrir les actions émises dans le cadre du rapprochement avec Grupo Modelo (31 décembre 2017 : 146m d'USD). Voir aussi Note 23 *Modifications des capitaux propres et résultat par action*;
- 849m d'USD résultant d'ajustements à la valeur de marché des produits dérivés contractés afin de couvrir les actions restreintes émises en lien avec le rapprochement avec SAB (31 décembre 2017 : 142m d'USD) ;
- 211m d'USD résultant de la prime versée lors de la résiliation anticipée de certaines obligations ;
- 49m d'USD de pertes de change sur les prêts intragroupes qui étaient historiquement comptabilisés en capitaux propres et ont été réattribués au compte de résultats, au moment du remboursement de ces prêts (31 décembre 2017 : 261m d'USD) .

Les charges financières nettes non-récurrentes pour 2017 incluent principalement:

- 44m d'USD liés au Programme de Régularisation Fiscale brésilien conclu par AmBev – voir Note 12 *Impôts sur le résultat* ;
- 100m d'USD liés aux charges de désactualisation additionnelles relatives au remboursement du senior facilities agreement de 2015 et au remboursement anticipé de certaines obligations. Voir également Note 24 *Emprunts portant intérêt*.

Les charges d'intérêt sont présentées nettes des impacts des instruments dérivés de taux d'intérêt qui couvrent le risque de taux d'intérêt d'AB InBev – voir également la Note 29 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Les produits financiers inclus dans le compte de résultats sont les suivants :

Millions d'USD	2018	2017
Produits d'intérêts	333	287
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	46	-
Autres produits financiers	61	91
Produits financiers non-récurrents	440	378

Aucun produit d'intérêts en lien avec des actifs financiers dépréciés n'a été comptabilisé.

Les produits d'intérêts proviennent des actifs financiers suivants:

Millions d'USD	2018	2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	256	207
Placements en titres détenus à des fins de transaction	22	16
Autres prêts et créances	55	64
Total	333	287

Les produits financiers sur les autres prêts et créances comprennent des intérêts courus sur les dépôts de trésorerie donnés en garantie dans le cadre de certaines procédures judiciaires en attente de résolution.

Pour plus de détails concernant les instruments de couverture du risque de taux de change d'AB InBev, voir la Note 29 *Risques provenant d'instruments financiers*.

12. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultats s'analysent comme suit:

Millions d'USD	2018	2017
Exercice en cours	(2 819)	(3 833)
(Compléments)/ reprises de provisions des exercices précédents	101	1
Charges d'impôts courants	(2 718)	(3 832)
Comptabilisation initiale et reprise des différences temporelles	(287)	1 872
(Utilisation)/comptabilisation des actifs d'impôts différés sur les pertes des exercices précédents	120	23
Comptabilisation de pertes fiscales précédemment non reconnues	46	16
(Charges)/produits d'impôts différés	(121)	1 912
Total de la charge d'impôts	(2 839)	(1 920)

Le rapprochement entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition moyen peut être résumé de la manière suivante:

Millions d'USD	2018	2017
Bénéfice avant impôts	8 530	11 076
Moins quote-part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	153	430
Bénéfice avant impôts et avant quote-part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	8 377	10 646
Ajustements de la base taxable		
Incidants gouvernementaux	(742)	(982)
Dérivés à la valeur de marché non déductibles.	3 496	579
Autres dépenses non déductibles fiscalement	1 796	1 795
Autres revenus non imposables	(158)	(178)
	12 769	11 860
Taux moyen d'imposition nominal	26,8%	28,5%
Impôts au taux moyen d'imposition nominal	(3 426)	(3 378)
Ajustements des charges d'impôts		
Utilisation des pertes fiscales non reconnues précédemment	120	23
Comptabilisation d'actifs d'impôts différés sur des pertes fiscales des années précédentes	46	16
Réduction de valeur d'actifs d'impôts différés sur pertes fiscales et pertes de l'exercice en cours pour lesquels aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé	(125)	(143)
(Compléments)/ reprises de provisions des exercices précédents	65	1
Déductions des intérêts sur les capitaux propres	471	553
Déductions du goodwill	17	57
Autres déductions fiscales	436	723
Réforme fiscale américaine (changement des taux d'imposition et autres)	116	1 760
Changement des taux d'imposition (autres)	144	(59)
Précomptes	(403)	(386)
Programme de Régularisation Fiscal brésilien	-	(870)
Autres ajustements d'impôts	(300)	(217)
	(2 839)	(1 920)
Taux d'imposition effectif	33,9%	18,0%

La charge totale d'impôts sur le résultat pour 2018 s'élève à 2 839m d'USD contre 1 920m d'USD pour 2017. Le taux d'imposition effectif a augmenté de 18,0% pour 2017 à 33,9% pour 2018.

Le taux d'imposition effectif de 2018 a été négativement impacté par les pertes liées à certains instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions et liées à la couverture des actions émises dans le cadre du rapprochement avec Grupo Modelo et SAB ainsi que de changements dans la législation fiscale dans certains pays, découlant de dépenses additionnelles non-déductibles en 2018.

Le taux effectif d'imposition a été favorablement impacté par l'ajustement de 1,8 milliard d'USD suite à la réforme fiscale américaine promulguée le 22 décembre 2017. Cet ajustement de 1,8 milliard d'USD a résulté principalement de la revalorisation des passifs d'impôts différés reconnus en 2008 conformément aux normes IFRS dans le cadre de la comptabilisation du prix d'acquisition du rapprochement avec Anheuser Busch et de certains actifs d'impôts différés suite au passage du taux d'imposition fédéral de 35% à 21%. L'ajustement a représenté la meilleure estimation de l'entreprise à ce moment-là concernant la revalorisation des passifs d'impôts différés résultant de la réforme fiscale américaine et a été comptabilisé en produit non-récurrent au 31 décembre 2017. Cet impact a été partiellement compensé par l'adhésion d'Ambev et certaines de ses filiales au Programme de Régularisation Fiscale brésilien (PERT) en septembre 2017, par lequel elle s'est engagé à payer certains passifs éventuels qui étaient en procédure fiscale, pour un montant total de 3,5 milliards de BRL (1,1 milliard d'USD), dont 1,0 milliard de BRL (0,3 milliard d'USD) payé en 2017. Le solde est payable en 145 mensualités à partir de janvier 2018, intérêts exclus. Dans le cadre de ces passifs éventuels, un litige concernant la taxation présumée de la filiale d'Ambev CRBS n'avait été provisionné qu'en septembre 2017 car préalablement, la perte avait été jugée possible. Le montant total comptabilisé en 2017 comme charges non récurrentes s'élevait à 2,9 milliards de BRL (0,9 milliard d'USD), dont 2,8 milliards de BRL (0,9 milliard d'USD) ont été présentés en tant qu'impôts sur le résultat, et 141 millions de BRL (44 millions d'USD) ont été présentés en tant que charges financières nettes.

Au cours de 2018, l'entreprise a finalisé la réévaluation des impôts courants et différés résultant de la réforme fiscale américaine promulguée le 22 décembre 2017, sur base de la législation publiée et des conseils. Cette réévaluation a entraîné un ajustement de 116m d'USD d'impôts courants et différés comptabilisés en 2018.

L'entreprise bénéficie d'exonérations d'impôts sur le revenu et de crédits d'impôts qui devraient se poursuivre à l'avenir. L'entreprise ne bénéficie pas significativement de taux d'imposition faible dans une juridiction particulière.

Le taux d'imposition effectif normalisé pour la période se terminant le 31 décembre 2018 est de 27,8% (2017: 22,9%). Le taux d'imposition effectif normalisé n'est pas un indicateur comptable défini par les IFRS et ne devrait pas se substituer au taux d'imposition effectif.

La méthode de détermination du taux d'imposition effectif normalisé n'est pas standard et la définition du taux d'imposition effectif normalisé retenue par AB InBev pourrait ne pas être comparable à la définition retenue par d'autres entreprises.

Les impôts sur le résultat comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global se détaillent comme suit:

Millions d'USD	2018	2017
Impôts sur les réajustements des avantages postérieurs à l'emploi	22	(39)
Impôts sur les couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net	108	(95)
Impôts sur le résultat (pertes)/bénéfices	130	(134)

13. Immobilisations corporelles

Millions d'USD	31 décembre 2018			31 décembre 2017	
	Terrains et constructions	Installations et équipements, mobilier et agencements	En construction	Total	Total
Coûts d'acquisition					
Solde rapporté au terme de l'exercice précédent	12 742	33 717	2 265	48 724	44 352
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	(722)	(2 225)	(150)	(3 097)	1 431
Acquisitions	119	1 320	2 926	4 365	4 221
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	-	2	-	2	169
Cessions	(143)	(1 333)	(3)	(1 479)	(1 566)
Cessions via la vente de filiales	(265)	(834)	(29)	(1 128)	(60)
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autre mouvement ¹	724	3 028	(2 735)	1 017	177
Solde au terme de l'exercice	12 455	33 675	2 274	48 404	48 724
Amortissements et dépréciations					
Solde rapporté au terme de l'exercice précédent	(3 514)	(18 026)	-	(21 540)	(18 133)
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	177	1 219	-	1 396	(697)
Amortissements	(513)	(3 069)	-	(3 582)	(3 567)
Cessions	59	1 204	-	1 263	1 161
Cessions via la vente de filiales	177	641	-	818	48
Pertes de valeur	(10)	(85)	-	(95)	(85)
Transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	64	(818)	-	(754)	(267)
Solde au terme de l'exercice	(3 560)	(18 934)	-	(22 494)	(21 540)
Valeur nette comptable					
Au 31 décembre 2017	9 228	15 691	2 265	27 184	27 184
Au 31 décembre 2018	8 895	14 741	2 274	25 910	-

La valeur comptable des immobilisations corporelles nanties s'élève à 8m d'USD.

Au 31 décembre 2018, les engagements contractuels relatifs à l'achat d'immobilisations corporelles s'élèvent à 416m d'USD par rapport à 550m d'USD au 31 décembre 2017.

Les dépenses d'investissement nettes d'AB InBev dans le tableau des flux de trésorerie s'élèvent à 4 649m d'USD en 2018 et 4 124m d'USD en 2017. Environ 48% des dépenses d'investissements totales en 2018 ont été utilisées pour améliorer les équipements de production de l'entreprise alors qu'environ 42% ont été consacrées à des investissements logistiques et commerciaux et environ 10% ont servi à l'amélioration des capacités administratives et à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels.

ACTIFS LIÉS A DES CONTRATS DE LOCATION

L'entreprise loue des terrains et des constructions ainsi que des équipements dans le cadre de contrats de location-financement. La valeur comptable des actifs classés comme contrats de location-financement au 31 décembre 2018 s'élève à 272m d'USD (31 décembre 2017: 300m d'USD).

¹ Les transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements sont principalement liés aux transferts des actifs en construction vers les catégories d'actifs respectives, aux contributions d'actifs aux plans de pension, à la présentation séparée au bilan des immobilisations corporelles destinées à la vente conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* et au retraitement des actifs non-monnaïres selon le traitement comptable de l'hyperinflation conformément à IAS 29 *Information financière dans les économies hyper inflationnistes*.

14. Goodwill

Millions d'USD	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Coûts d'acquisition		
Solde ajusté au terme de l'exercice précédent	140 980	135 897
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	(7 541)	4 684
Cessions via la vente de filiales	(652)	-
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	107	398
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	435	-
Reclassés comme détenus en vue de la vente	(13)	-
Solde au terme de l'exercice	133 316	140 980
Amortissements et dépréciations		
Solde au terme de l'exercice précédent	(40)	(34)
Dépréciations	-	(6)
Cessions via la vente de filiales	35	-
Solde au terme de l'exercice	(5)	(40)
Valeur nette comptable		
Au 31 décembre 2017	140 940	140 940
Au 31 décembre 2018	133 311	-

Le 30 mars 2018, AB InBev a finalisé la fusion 50/50 des activités d'AB InBev et d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine. Suite à la clôture de la transaction, l'entreprise a décomptabilisé ses actifs nets russes et ukrainiens, y compris le goodwill (voir aussi Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*).

La valeur comptable du goodwill a été allouée au niveau des différentes unités génératrices de trésorerie comme suit:

Millions d'USD	2018	2017
Unités opérationnelles		
Etats-Unis	33 288	33 277
Colombie	18 802	20 425
Afrique du sud	15 896	18 551
Pérou	14 513	15 074
Mexique	12 614	12 580
Reste de l'Afrique	7 716	8 326
Australie	6 348	6 922
Brésil	4 715	5 523
Corée du Sud	3 949	4 119
Equateur	3 925	3 925
Chine	2 758	2 914
Honduras et Salvador	2 284	2 335
Canada	1 891	2 056
Autres pays	4 613	4 913
	133 311	140 940

AB InBev a réalisé son test de dépréciation de valeur annuel du goodwill, et a conclu, sur base des hypothèses décrites ci-dessous, qu'aucune dépréciation n'était nécessaire.

L'entreprise ne peut prédire si un événement pouvant conduire à des pertes de valeur va survenir, quand il va survenir ou comment il va influencer la valeur des actifs. AB InBev considère que l'ensemble de ses estimations sont raisonnables: qu'elles sont cohérentes avec le reporting interne de l'entreprise et qu'elles reflètent les meilleures estimations faites par la direction. Toutefois, il existe des incertitudes inhérentes que la direction ne peut contrôler. Au cours de son évaluation, l'entreprise a réalisé des analyses de sensibilité aux hypothèses clés, dont notamment le coût moyen pondéré du capital et le taux de croissance à l'infini, en particulier pour les Etats-Unis, la Colombie, l'Afrique du sud, le Pérou et le Mexique, des pays qui montrent le goodwill le plus élevé. Bien qu'un changement dans les estimations faites puisse avoir un impact significatif sur le calcul de la juste valeur et conduire à une perte de valeur, l'entreprise n'a pas connaissance, sur base de l'analyse de sensibilité réalisée, de changements des hypothèses clés pouvant ramener la valeur recouvrable de l'une des unités génératrices de trésorerie à un niveau inférieur à sa valeur comptable.

Le test de dépréciation du goodwill repose sur un certain nombre de jugements critiques, d'estimations et d'hypothèses. Le goodwill, représentant environ 57% du total des actifs d'AB InBev au 31 décembre 2018, est testé au niveau des unités génératrices de trésorerie (c.à.d. un niveau en dessous des secteurs opérationnels). L'unité génératrice de trésorerie est le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. Lors d'un regroupement d'entreprises, le goodwill est affecté, à compter de la date d'acquisition, à chacune des unités génératrices de trésorerie d'AB InBev qui devraient bénéficier des synergies du regroupement, sauf dans le cas où l'allocation initiale du goodwill n'a pas été finalisée avant la date d'établissement initiale des états financiers qui suit le regroupement d'entreprises.

La méthodologie du test de dépréciation utilisée par AB InBev est conforme à la norme IAS 36, dans laquelle une juste valeur diminuée des coûts de vente et une valeur d'utilité sont prises en compte. Elle consiste à appliquer une approche de flux de trésorerie libres actualisés basée sur des modèles d'évaluation d'acquisitions pour ses principales unités génératrices de trésorerie et celles montrant un haut coefficient de capital investi sur EBITDA, et sur des modèles d'évaluation basés sur des multiples pour ses autres unités génératrices de trésorerie.

En général, les principaux jugements, estimations et hypothèses utilisés dans les calculs des flux de trésorerie libres actualisés sont les suivants:

- Pour les trois premières années du modèle, les flux de trésorerie libres sont basés sur le plan stratégique d'AB InBev, tel qu'approuvé par le management. Ce plan stratégique est préparé par unité génératrice de trésorerie et repose sur des sources externes en ce qui concerne les hypothèses macroéconomiques, les hypothèses relatives à l'industrie, l'inflation et les taux de change, les expériences précédentes et les initiatives identifiées concernant les parts de marché, les produits, les frais fixes et variables, les dépenses d'investissement et les hypothèses concernant les fonds de roulement ;
- Pour les sept années suivantes du modèle, les données du plan stratégique sont extrapolées à partir d'hypothèses simplifiées, comme des hypothèses macro-économiques et industrielles, des frais variables par hectolitre constants et des frais fixes liés à l'inflation, telles qu'obtenues de sources externes ;
- Les flux de trésorerie, après les dix premières années, sont extrapolés en utilisant les taux de croissance du PIB attendus à long terme, tirés de sources externes, afin de calculer la valeur terminale, qui fait par ailleurs l'objet de tests de sensibilité.
- Les projections sont actualisées au coût moyen pondéré du capital (WACC), ce paramètre faisant l'objet de tests de sensibilité.
- Sur la base des données historiques, le coût de vente est considéré égal à 2% de la valeur de l'entité.

Pour les principales unités génératrices de trésorerie, le taux de croissance perpétuel appliqué se situait généralement entre 1% et 4%.

Les WACC utilisés, ramenés en valeur nominale USD se détaillent comme suit :

Unités génératrices de trésorerie	2018	2017
Etats-Unis	7%	6%
Colombie	7%	7%
Afrique du Sud	8%	8%
Pérou	7%	7%
Mexique	8%	9%
Reste de l'Afrique	11%	10%
Australie	7%	6%
Corée du Sud	7%	6%
Equateur	11%	11%

Dans l'analyse de sensibilité effectuée par le management, un changement défavorable de 1% du WACC n'entraînerait pas la valeur recouvrable de l'une des unités génératrices de trésorerie à un niveau inférieur à sa valeur comptable.

Les calculs mentionnés ci-dessus sont confirmés par des évaluations sur la base de multiples, le cours des actions cotées pour les filiales dont les titres sont négociés en bourse ou encore d'autres indicateurs de la juste valeur (i.e. des transactions récentes des pairs sur le marché).

Bien qu'AB InBev considère que ses jugements, hypothèses et estimations soient appropriées, la prise en compte d'hypothèses et de conditions de marché ou macro-économiques différentes conduiraient à des résultats réels différents.

15. Immobilisations incorporelles

Millions d'USD	31 décembre 2018					31 décembre 2017
	Marques	Droits de livraison et de distribution	Logiciels	Autres	Total	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au terme de l'exercice précédent	43 402	2 904	2 177	388	48 871	47 191
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	(1 482)	(105)	(137)	(41)	(1 765)	1 286
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	-	22	-	2	24	417
Autres acquisitions et dépenses	2	367	73	226	668	312
Cessions	(25)	(55)	-	(16)	(96)	(191)
Cessions via la vente de filiales	(14)	-	(29)	(4)	(47)	-
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autre mouvement ¹	250	(184)	608	136	810	(144)
Solde au terme de l'exercice	42 133	2 949	2 692	691	48 465	48 871
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	(32)	(1 379)	(1 472)	(114)	(2 997)	(2 401)
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	-	73	84	7	164	(139)
Amortissements	-	(163)	(251)	(31)	(445)	(498)
Cessions	-	45	(39)	8	14	89
Cessions via la vente de filiales	-	-	28	2	30	-
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autre mouvement ¹	-	(55)	(352)	7	(400)	(48)
Solde au terme de l'exercice	(32)	(1 479)	(2 002)	(121)	(3 634)	(2 997)
Valeur nette comptable						
Au 31 décembre 2017	43 370	1 525	705	274	45 874	45 874
Au 31 décembre 2018	42 101	1 470	690	570	44 831	-

Le 2 mai 2018, AB InBev a récupéré les droits de distribution de Budweiser en Argentine de CCU. La transaction impliquait un transfert des marques Isenbeck, Iguana, Diosa, Norte et Baltica à CCU Argentina ainsi qu'un paiement en espèces de 306m d'USD et d'autres engagements. Les droits de distribution de Budweiser ont une durée de vie indéterminée.

AB InBev est le propriétaire de plusieurs marques de renommée mondiale dans l'industrie brassicole. En conséquence, il est attendu que certaines marques et leurs droits de distribution génèrent des flux de trésorerie positifs, aussi longtemps que l'entreprise détiendra les marques et les droits de distribution. Etant donné l'historique de plus de 600 ans d'AB InBev, certaines marques et leurs droits de distribution sont supposés avoir une durée de vie indéterminée.

Les acquisitions et les dépenses en actifs incorporels commerciaux représentent essentiellement des droits d'approvisionnement et de distribution, des droits de parrainage sur plusieurs années et autres actifs incorporels commerciaux.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée comprennent certaines marques et les droits de distribution qu'AB InBev a achetés pour ses propres produits. Ils sont soumis à des tests de dépréciation lors du quatrième trimestre de l'année ou dès qu'un événement déclenche une perte de valeur.

Au 31 décembre 2018, la valeur comptable des actifs incorporels s'établit à 44 831m d'USD (31 décembre 2017: 45 874m d'USD) dont 42 435m d'USD au titre des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (31 décembre 2017: 43 595m d'USD) et 2 396m d'USD au titre des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée (31 décembre 2017: 2 279m d'USD).

¹ Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autre mouvement se rapporte principalement aux transferts d'actifs en construction vers leurs catégories respectives d'actifs, aux contributions d'actifs aux régimes de retraite, à la présentation distincte dans le bilan de biens, installations et équipements détenus en vue de leur vente conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* et au retraitement des actifs non-monétaires dans le traitement comptable de l'hyperinflation conformément à IAS 29 *Information financière dans les économies hyper inflationnistes*.

La valeur comptable des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée se répartit comme suit par pays:

Millions d'USD - Pays	2018	2017
États-Unis	22 037	21 960
Colombie	3 516	3 820
Afrique du Sud	3 325	3 899
Mexique	3 068	3 058
Pérou	2 720	2 825
Australie	2 422	2 773
Corée du Sud	1 013	1 058
Equateur	595	595
Chine	381	403
République Dominicaine	339	353
Reste de l'Afrique	1 274	1 353
Autres pays	1 745	1 498
	42 435	43 595

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée ont fait l'objet d'un test de dépréciation utilisant la même méthodologie et les mêmes hypothèses que celles mentionnées dans la Note 14 *Goodwill*. Sur base des hypothèses décrites dans cette note, AB InBev a conclu qu'aucune dépréciation n'était nécessaire. Bien qu'un changement dans les estimations faites puisse avoir un impact significatif sur le calcul de la juste valeur et conduire à une perte de valeur, l'entreprise n'a pas connaissance d'aucun changement raisonnablement probable des hypothèses clés pouvant ramener la valeur recouvrable à un niveau inférieur à la valeur comptable de l'une des unités génératrices de trésorerie.

16. Participations dans des entreprises associées et coentreprises

Le rapprochement des informations financières résumées et des valeurs comptables des participations dans des entreprises associées significatives se présente comme suit:

Millions d'USD	2018			2017	
	AB InBev Efes	Castel	Efes	Castel	Efes
Solde au 1 ^{er} janvier	-	3 480	694	2 793	750
Effet des variations des taux de change des monnaies étrangères	-	(213)	(194)	356	(54)
Acquisitions	1 157	-	-	-	-
Dividendes reçus	-	(98)	(11)	(23)	-
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	2	110	(10)	354	(2)
Solde au 31 décembre	1 159	3 279	479	3 480	694

Le 30 mars 2018, AB InBev a finalisé la fusion 50/50 des activités d'AB InBev et d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine. Suite à la clôture de la transaction, les activités d'AB InBev et d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine sont maintenant combinées sous le nom d'AB InBev Efes. Les activités combinées sont consolidées intégralement dans les états financiers d'Anadolu Efes. Par conséquent, AB InBev a cessé de consolider ces activités et comptabilise à partir de cette date sa participation dans AB InBev Efes selon la méthode de la mise en équivalence. Voir aussi Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*.

La quote-part dans le résultat des entreprises associées présentée pour Castel en 2017 comprend une révision des résultats finalisés des entreprises associées de 2016. En 2018, la quote-part dans le résultat des entreprises associées présentée pour Castel a été impactée négativement par la dévaluation de la monnaie en Angola.

Les informations financières résumées des entreprises associées significatives se présentent comme suit:

Millions d'USD	2018			2017	
	AB InBev Efes	Castel	Efes	Castel	Efes
Actifs courants	275	4 193	2 888	4 894	2 415
Actifs non-courants	664	4 291	6 463	3 912	5 243
Dettes courantes	556	1 643	2 233	1 724	1 106
Dettes non-courantes	-	635	2 207	857	2 494
Participations ne donnant pas le contrôle	-	939	2 297	879	1 520
Actifs nets	383	5 267	2 614	5 346	2 538
Produit	1 081	5 786	3 816	5 447	3 415
Bénéfice (perte)	4	921	(43)	746	(7)
Autres éléments du résultat global (perte)	-	(254)	1 536	(94)	553
Résultat global total (perte)	4	667	1 493	652	546

En 2018, les entreprises associées qui ne sont pas individuellement significatives ont contribué à hauteur de 51m d'USD dans les résultats des entreprises associées (2017 : 78m d'USD).

Des informations complémentaires concernant les entreprises associées significatives sont présentées dans la Note 36 *Entreprises appartenant à AB InBev*.

17. Placements

Millions d'USD	2018	2017
Titre dans des entreprises non-cotées en bourse	84	76
Titre d'emprunt	24	24
Placements non-courants	108	100
Titre d'emprunt	87	1 304
Placements courants	87	1 304

Au 31 décembre 2018, les titres d'emprunt courants de 87m d'USD représentaient principalement des obligations d'Etat. Les investissements de l'entreprise dans ces titres de créances à court terme visent essentiellement à faciliter la liquidité et la préservation du capital.

18. Actifs et passifs d'impôts différés

Le montant des actifs et passifs d'impôts différés par catégorie de différence temporelle peut être détaillé comme suit:

Millions d'USD	2018		
	Actifs	Passifs	Net
Immobilisations corporelles	381	(2 665)	(2 284)
Immobilisations incorporelles	115	(10 665)	(10 550)
Stocks	101	(67)	34
Créances commerciales et autres créances	142	(62)	80
Emprunts et prêts portant intérêts	475	(618)	(143)
Avantages au personnel	673	(5)	668
Provisions	483	(27)	456
Dérivés	33	(58)	(25)
Autres éléments	215	(736)	(521)
Pertes reportées	577	-	577
Impôts différés bruts actifs/ (passifs)	3 195	(14 903)	(11 708)
Compensation par entité imposable	(1 738)	1 738	-
Impôts différés nets actifs/ (passifs)	1 457	(13 165)	(11 708)

Millions d'USD	2017		
	Actifs	Passifs	Net
Immobilisations corporelles	324	(2 586)	(2 262)
Immobilisations incorporelles	113	(11 387)	(11 274)
Stocks	114	(63)	51
Créances commerciales et autres créances	148	(62)	86
Emprunts et prêts portant intérêts	431	(646)	(215)
Avantages au personnel	663	(10)	653
Provisions	562	(17)	545
Dérivés	40	(49)	(9)
Autres éléments	200	(796)	(596)
Pertes reportées	1 130	-	1 130
Impôts différés bruts actifs/ (passifs)	3 725	(15 616)	(11 891)
Compensation par entité imposable	(2 509)	2 509	-
Impôts différés nets actifs/ (passifs)	1 216	(13 107)	(11 891)

La variation des impôts différés nets tels que présentés dans l'état consolidé de situation financière peut être détaillée comme suit:

Millions d'USD	2018	2017
Solde au 1 janvier	(11 891)	(13 442)
Comptabilisés en compte de résultats	121	1 912
Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(130)	(134)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	(23)	(74)
Autres mouvements et effet des variations de taux de change	215	(153)
Solde au 31 décembre	(11 708)	(11 891)

Suite à la réforme fiscale américaine adoptée le 22 décembre 2017, dans laquelle le taux d'imposition fédéral est passé de 35% à 21%, l'entreprise a ajusté les passifs d'impôts différés reconnus en 2008 conformément aux normes IFRS, dans le cadre de la comptabilisation du prix d'acquisition du regroupement avec Anheuser Busch et aussi certains actifs d'impôts différés. Cet ajustement de 1,8 milliard d'USD a été comptabilisé en produit d'impôt non-récurrent en 2017 – voir aussi Note 12 – *Impôts sur le résultat*.

La plupart des différences temporelles sont relatives à l'ajustement à la juste valeur des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée et des immobilisations corporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises. Le renversement de ces différences temporelles n'est pas anticipé au cours des 12 prochains mois.

Les pertes fiscales reportées et les différences temporelles déductibles sur lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé s'élèvent à 5 280m d'USD (2017: 4 449m d'USD). 1 954m d'USD de ces pertes fiscales et de ces différences temporelles déductibles n'ont pas de date d'expiration, 136m d'USD, 153m d'USD et 725m d'USD expirent dans respectivement 1, 2 et 3 ans, tandis que 2 311m d'USD ont une date d'expiration de plus de 3 ans. Les actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés sur ces éléments car il n'est pas certain qu'un bénéfice imposable futur soit suffisant pour permettre la récupération de ces pertes fiscales et différences temporelles déductibles. L'entreprise n'a pas actuellement de planning fiscal en place afin d'utiliser ces pertes fiscales et différences temporelles déductibles.

19. Stocks

Millions d'USD	2018	2017
Acomptes versés	123	101
Matières premières et fournitures	2 387	2 304
En-cours de production	363	387
Produits finis	1 215	1 216
Marchandises achetées et détenues pour la revente	146	111
Stock	4 234	4 119
Stocks autres que les en-cours de production		
Stocks comptabilisés à leur valeur nette de réalisation	59	57

Le coût des stocks pris en charge en 2018 s'élève à 20 359m d'USD et est comptabilisé dans le coût des ventes (2017: 21 386m d'USD).

Les dépréciations de stocks comptabilisées en 2018 s'élèvent à 72m d'USD (2017: 72m d'USD).

20. Créances commerciales et autres créances

CREANCES COMMERCIALES ET AUTRES CREANCES NON-COURANTES

Millions d'USD	2018	2017
Dépôts de trésorerie donnés en garantie	197	209
Prêts consentis aux clients	45	13
Paiements différés des cessions d'activités	53	11
Impôts à récupérer, autre que l'impôt sur le résultat	139	68
Créances commerciales et autres créances	335	533
	769	834

Pour les dépôts de trésorerie donnés en garantie, voir la Note 31 Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie.

CREANCES COMMERCIALES ET AUTRES CREANCES COURANTES

Millions d'USD	2018	2017
Créances commerciales et produits acquis	4 412	4 752
Intérêts à recevoir	19	6
Impôts à récupérer, autres que l'impôt sur le résultat	378	368
Prêts consentis aux clients	143	166
Charges à reporter	329	428
Autres créances	1 094	846
	6 375	6 566

La valeur comptable des créances commerciales et autres créances est une bonne approximation de leur juste valeur étant donné que l'impact des escomptes n'est pas significatif.

La balance âgée des créances commerciales courantes et des produits acquis, des intérêts à recevoir, des autres créances, des prêts courants et non-courants consentis aux clients se décompose de la manière suivante pour respectivement 2018 et 2017 :

	Valeur comptable nette au 31 décembre 2018	Dont: jamais dépréciés ni échues à la date de clôture	Dont: non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante			
			Echues – moins de 30 jours	Entre 30 et 59 jours	Entre 60 et 89 jours	Echues – moins de 30 jours
Créances commerciales et produits acquis	4 412	4 092	239	52	20	9
Prêts consentis aux clients	188	176	4	5	3	-
Intérêts à recevoir	19	19	-	-	-	-
Autres créances	1 094	1 051	13	26	4	-
	5 713	5 338	256	83	27	9

	Valeur comptable nette au 31 décembre 2017	Dont: jamais dépréciés ni échues à la date de clôture	Dont: non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante			
			Echues – moins de 30 jours	Echues – entre 30 et 59 jours	Echues – entre 60 et 89 jours	Echues – plus de 90 jours
Créances commerciales et produits acquis	4 752	4 369	265	47	40	31
Prêts consentis aux clients	179	179	-	-	-	-
Intérêts à recevoir	6	6	-	-	-	-
Autres créances	846	803	19	6	14	4
	5 783	5 357	284	53	54	35

Les prêts à long terme consentis aux clients sont également présentés ci-dessus dans l'analyse de la balance âgée des actifs financiers échus mais non dépréciés à la date de clôture. Les montants échus ne sont pas dépréciés tant que le recouvrement est considéré comme encore probable, par exemple lorsque les montants peuvent être récupérés des autorités fiscales ou quand AB InBev possède des garanties suffisantes. Les dépréciations des créances commerciales et autres créances comptabilisées en 2018 s'élèvent à 43m d'USD (2017: 59m d'USD).

L'exposition d'AB InBev aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêt est détaillée dans la Note 29 *Risques provenant d'instruments financiers*.

21. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Millions d'USD	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dépôts en banque à court terme	2 233	3 896
Comptes courants bancaires et comptes de caisse	4 841	6 576
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 074	10 472
Découverts bancaires	(114)	(117)
	6 960	10 355

Le solde de trésorerie au 31 décembre 2018 inclut une encaisse affectée d'un montant de 2m d'USD (31 décembre 2017: 2m d'USD). Cette encaisse affectée est liée à la contrepartie restant à payer aux anciens actionnaires d'Anheuser-Busch qui n'ont pas encore fait valoir leurs droits au titre du regroupement de 2008.

22. Actifs classés comme détenus en vue de la vente, passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

ACTIFS CLASSES COMME DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Millions d'USD	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Solde au terme de l'exercice précédent	133	16 458
Cessions dans le cadre du rapprochement avec SAB	-	(15 514)
Reclassés en actifs détenus en vue de la vente pendant l'exercice	35	91
Cessions	(128)	(26)
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	(1)	132
Autres mouvements	-	(1 008)
Solde au terme de l'exercice	39	133

PASSIFS ASSOCIES AUX ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Millions d'USD	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Solde au terme de l'exercice précédent	-	2 174
Cessions dans le cadre du rapprochement avec SAB	-	(1 166)
Autres mouvements	-	(1 008)
Solde au terme de l'exercice	-	-

FINALISATION DE LA VENTE DE CCBA :

Le 4 octobre 2017, AB InBev a annoncé la finalisation du transfert de sa participation de 54,5% dans Coca-Cola Beverages Africa ("CCBA") pour 3,15 milliards d'USD, après ajustements usuels. AB InBev a cessé de consolider CCBA dans ses états financiers consolidés à cette date.

CCBA, le leader africain de l'embouteillage de Coca-Cola, est né en 2016 du regroupement des activités africaines d'embouteillage de boissons prêtes-à-boire non-alcoolisées de SAB, de The Coca-Cola Company et de Gutsche Family Investments. Il couvre les opérations dans les pays suivants : l'Afrique du Sud, la Namibie, le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, l'Éthiopie, le Mozambique, le Ghana, Mayotte et les Comores.

De plus, AB InBev a clôturé la vente de ses entreprises de boissons gazeuses en Zambie et au Botswana auprès de The Coca-Cola Company. AB InBev a aussi passé un accord avec The Coca-Cola Company pour la vente de toutes ses entreprises de boissons gazeuses au Swaziland et de certaines marques de boissons non-alcoolisées au Salvador et au Honduras. La clôture de ces opérations est soumise aux conditions de clôture usuelles, y compris les autorisations réglementaires. Au Salvador et au Honduras, AB InBev a signé des accords de mise en bouteille sur le long terme, qui entreront en vigueur dès la cession des anciennes activités des marques.

Par ailleurs, les entreprises continuent de mettre au point les modalités de l'acquisition par The Coca-Cola Company des intérêts d'AB InBev dans ses activités d'embouteillage en Zambie et au Lesotho. Ces opérations sont soumises aux autorisations réglementaires et à l'approbation des actionnaires dans les différentes juridictions. Au 31 décembre 2018, les actifs et les passifs des opérations ci-dessus n'ont pas été présentés comme des actifs classés comme détenus en vue de la vente et des passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente.

23. Modifications des capitaux propres et résultat par action

SITUATION DU CAPITAL

Les tableaux ci-dessous résument les modifications des capitaux propres et les actions propres au cours de 2018:

Capital souscrit	Capital souscrit	
	Millions d'actions	Millions d'USD
Au terme de l'exercice précédent	2 019	1 736
Variation au cours de l'exercice	-	-
	2 019	1 736
Desquelles:		
Actions ordinaires	1 693	
Actions restreintes	326	

Actions propres	Actions propres		Résultat de l'utilisation d'actions propres
	Millions d'actions	Millions d'USD	Millions d'USD
	Au terme de l'exercice précédent	85,5	(8 980)
Variations au cours de l'exercice	(23,0)	2 431	(931)
	62,5	(6 549)	(2 383)

Au 31 décembre 2018, le capital d'AB InBev s'élève à 1 238 608 344,12 euros (1 736 millions d'USD). Il est représenté par 2 019 241 973 actions sans valeur nominale, dont 62 502 473 sont des actions propres détenues par AB InBev et ses filiales. Toutes les actions sont des actions ordinaires, à l'exception de 325 999 817 actions restreintes. Au 31 décembre 2018, le capital autorisé non émis atteint 37m d'euros.

Les actions propres détenues par l'entreprise sont comptabilisées dans les capitaux propres en Actions propres.

Les détenteurs d'actions ordinaires et restreintes ont le droit de recevoir les dividendes attribués et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de l'entreprise. En ce qui concerne les actions propres détenues par AB InBev, leurs droits de vote sont suspendus.

Les actions restreintes ne sont ni cotées, ni admises à la négociation sur une bourse, et sont soumises, entre autres, à des restrictions à la transférabilité jusqu'à leur conversion en actions ordinaires nouvelles. Les actions restreintes seront convertibles, au choix du détenteur, en actions ordinaires nouvelles à raison d'une pour une, avec effet à partir du cinquième anniversaire de la finalisation du rapprochement avec SAB. A compter de la finalisation du rapprochement avec SAB, ces actions restreintes seront à égalité de rang avec les actions ordinaires en matière de dividendes et de droits de vote.

La structure de l'actionnariat établie à partir des déclarations faites à la société conformément à la loi belge du 2 mai 2007 sur la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées est présentée dans la section *Déclaration de gouvernance d'entreprise* du rapport annuel d'AB InBev.

MODIFICATIONS DES DROITS DE DETENTION

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 10, l'acquisition d'actions supplémentaires dans une filiale est comptabilisée comme une transaction portant sur des capitaux propres effectuée avec des propriétaires.

Au cours de l'année 2018, Ambev a augmenté sa participation dans Cervecería Nacional Dominicana S.A. (CND) de 55% à 85%. La filiale concernée étant déjà entièrement consolidée, l'achat des titres n'a pas eu d'impact sur le résultat d'AB InBev mais a réduit la part des participations ne donnant pas le contrôle, d'un montant de 429m d'USD, et a donc augmenté le bénéfice attribuable aux détenteurs de titres de capital d'AB InBev.

RAPPORT CONFORMEMENT A L'ARTICLE 624 DU CODE BELGE DES SOCIETES – RACHAT D'ACTIONNAIRES PROPRES

En 2018, l'entreprise a effectué les opérations de ventes suivantes:

- 1 251 602 actions ont été accordées aux cadres du groupe conformément à la politique de rémunération des cadres de l'entreprise ;
- 1 497 344 actions ont été vendues, à la suite de l'exercice d'options attribuées aux salariés du groupe ;
- 23 076 922 actions ont été livrées en vertu d'instruments d'actions différées aux anciens actionnaires de Grupo Modelo.

Au terme de l'exercice, la société détenait encore 62 527 163 actions propres, dont 61 923 078 sont directement détenues par AB InBev. Le pair comptable des actions est de 0,61 euro. En conséquence, les actions qui ont été vendues au cours de l'exercice 2018 représentent 18 038 093 USD (15 753 779 euros) du capital souscrit et les actions que la société détient encore à la fin de l'année 2018 représentent 43 672 135 USD (38 141 569 euros) du capital souscrit.

DIVIDENDES

Le 24 octobre 2018, un acompte sur dividende de 0,80 euro par action, soit environ 1 565m d'euros a été approuvé par le conseil d'administration. Cet acompte sur dividende a été versé le 29 novembre 2018. Le 28 février, en plus de l'acompte sur dividende versé le 29 novembre 2018, un dividende de 1,00 euros par action, soit environ 1 957m d'euros a été approuvé lors de l'assemblée générale des actionnaires, reflétant un dividende total pour l'exercice 2018 de 1,80 euros par action, soit environ 3 522m d'euros

Le 25 octobre 2017, un acompte sur dividende de 1,60 euro par action soit environ 3 089m d'euros a été approuvé par le conseil d'administration. Cet acompte sur dividende a été versé le 16 novembre 2017. Le 25 avril 2018, en plus de l'acompte sur dividende versé le 16 novembre 2017, un dividende de 2,00 euros par action soit environ 3 867m d'euros a été approuvé lors de l'assemblée générale des actionnaires, reflétant un dividende total pour l'exercice 2017 de 3,60 euros par action, soit environ 6 956m d'euros. Ce dividende a été payé le 3 mai 2018.

RESERVE DE CONVERSION

Les réserves de conversion comprennent tous les écarts de conversion provenant de la conversion des états financiers des opérations établies à l'étranger. Les réserves de conversion comprennent également la part du gain ou de la perte sur les passifs libellés en devises et sur les instruments financiers dérivés qualifiés d'un investissement efficace net

RESERVE DE COUVERTURE

Les réserves de couverture comprennent l'ensemble des variations des parts efficaces de la juste valeur des couvertures des flux de trésorerie pour lesquelles le risque couvert n'a pas encore impacté le compte de résultats.

TRANSFERTS DES FILIALES

Le montant des dividendes qu'AB InBev peut recevoir de ses filiales d'exploitation est subordonné, entre autres restrictions, aux limitations générales imposées par les lois sur les sociétés, les restrictions de transfert des capitaux et des restrictions liées au contrôle de change dans les juridictions respectives où opèrent et sont établies ces filiales. Les restrictions de transfert de capitaux sont également fréquentes dans certains pays émergents et peuvent affecter la capacité d'AB InBev à mettre en place la structure de capital qu'elle juge efficace. Au 31 décembre 2018, les restrictions mentionnées ci-dessus n'ont pas été jugées assez significatives que pour altérer la capacité de l'entreprise à accéder, utiliser les actifs ou régler les passifs de ses filiales d'exploitation.

Les dividendes versés à AB InBev par certaines de ses filiales sont également soumis à une retenue à la source. Cette retenue à la source, lorsqu'elle existe, ne dépasse généralement pas 15%.

INSTRUMENT D' ACTIONS DIFFEREEES

Dans une opération liée au regroupement avec Grupo Modelo, certains actionnaires de Grupo Modelo se sont engagés, sur remise de leurs actions Grupo Modelo, à acquérir 23 076 922 actions AB InBev qui leur seront livrées dans les 5 ans pour un montant d'environ 1,5 milliard d'USD. Le montant a été payé le 5 juin 2013.

Le 21 mai 2018, AB InBev a livré les actions qui étaient dues en vertu d'instruments d'actions différées grâce à l'utilisation d'actions propres d'AB InBev.

En attendant la livraison des actions AB InBev, AB InBev a payé un coupon sur chaque action AB InBev non encore livrée, de sorte que les détenteurs de l'instrument d'actions différées ont été dédommagés des dividendes après impôt qu'ils auraient reçus si les actions AB InBev étaient en leur possession au moment de l'enregistrement du dividende.

L'instrument d'actions différées a été classé comme instrument de capitaux propres, conformément à la norme IAS 32, étant donné que le nombre d'actions et la contrepartie reçue sont fixés. Le coupon compensant l'équivalent du dividende est comptabilisé en fonds propres. Le 3 mai 2018, l'entreprise a versé un coupon de 2,00 euros par action, soit environ 56m d'USD (2017 : 3,60 euro par action soit environ 93m d'USD).

PROGRAMME D'EMPRUNT D' ACTIONS

Afin de respecter les engagements d'AB InBev en vertu de divers plans d'option sur actions, AB InBev a conclu des accords d'emprunt d'actions pour un maximum de 20 millions de ses propres actions ordinaires. Au 31 décembre 2018, l'encours des titres empruntés atteignait 20 millions, desquels 20 millions ont été utilisés pour satisfaire les engagements des plans d'option sur actions. AB InBev devra payer un montant équivalent au dividende après impôt aux titres empruntés. Ce paiement sera présenté en capitaux propres en tant que dividende.

RESERVES LIEES AUX AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Les variations des réserves liées aux autres éléments du résultat global sont les suivantes:

Millions d'USD	Ecarts de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Ecarts actuariels Gains/(pertes)	Total réserves liées aux autres éléments du résultat global
Au 1^{er} janvier 2018	(13 705)	586	(1 665)	(14 784)
Autres éléments du résultat global				
Ecarts de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	(7 379)	-	-	(7 379)
Couvertures des flux de trésorerie	-	(92)	-	(92)
Ecarts actuariels	-	-	98	98
Résultat global total	(7 379)	(92)	98	(7 373)
Au 31 décembre 2018	(21 084)	494	(1 567)	(22 157)

Millions d'USD	Ecarts de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Ecarts actuariels Gains/(pertes)	Total réserves liées aux autres éléments du résultat global
Au 1^{er} janvier 2017	(14 758)	744	(1 612)	(15 626)
Autres éléments du résultat global				
Ecarts de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	1 053	-	-	1 053
Couvertures des flux de trésorerie	-	(158)	-	(158)
Ecarts actuariels	-	-	(53)	(53)
Résultat global total	1 053	(158)	(53)	842
Au 31 décembre 2017	(13 705)	586	(1 665)	(14 784)

BENEFICE PAR ACTION

Le calcul du bénéfice de base par action pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 4 368m d'USD (31 décembre 2017: 7 996m d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires et restreintes en circulation (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) à la fin de l'année, calculé comme suit:

Millions d'actions	2018	2017
Actions ordinaires et restreintes émises au 1 ^{er} janvier, moins les actions propres	1 934	1 934
Impact du programme d'emprunt d'actions	18	14
Impact des actions non livrées de l'instrument d'actions différées	9	23
Impact de la livraison d'actions propres	14	-
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes au 31 décembre	1 975	1 971

Le calcul du résultat dilué par action pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 4 368m d'USD (31 décembre 2017: 7 996m d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires et restreintes (diluées) en circulation (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) à la fin de l'année, calculée comme suit:

Millions d'actions	2018	2017
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes au 31 décembre	1 975	1 971
Impact des options d'achat d'actions, des warrants et actions restreintes	36	39
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes diluées au 31 décembre	2 011	

Le calcul du bénéfice par action hors éléments non-récurrents et activités abandonnées est basé sur le bénéfice des activités poursuivies, attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev. Le rapprochement du bénéfice hors éléments non-récurrents et activités abandonnées attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev et du bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev est calculé comme suit:

Millions d'USD	2018	2017
Bénéfice hors éléments non-récurrents et activités abandonnées, attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev	6 793	7 967
Éléments non-récurrents, avant impôts (voir Note 8)	(715)	(662)
Produits/(charges) financier(e)s non-récurrent(e)s, avant impôts (voir Note 8)	(1 982)	(693)
Impôts non-récurrents (voir Note 8)	240	830
Intérêts minoritaires non-récurrents (voir Note 8)	32	526
Bénéfice des activités abandonnées	-	28
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 368	7 996

Le calcul du bénéfice sous-jacent par action¹ est basé sur le bénéfice hors éléments non-récurrents, activités abandonnées, pertes évaluées à la valeur de marché et effets d'hyperinflation attribuables aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev. Le rapprochement du bénéfice hors éléments non-récurrents, activités abandonnées, pertes évaluées à la valeur de marché et effets de l'hyperinflation, attribuables aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev au bénéfice hors éléments non récurrents et activités abandonnées, attribuables aux détenteurs des capitaux propres est calculé comme suit:

Millions d'USD	2018	2017
Bénéfice hors éléments non-récurrents, activités abandonnées, pertes évaluées à la valeur de marché et effets de l'hyperinflation attribuables aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev	8 644	8 258
Pertes évaluées à la valeur de marché de certains produits dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions (voir Note 11)	(1 774)	(291)
Effets d'hyperinflation	(77)	-
Bénéfice hors éléments non-récurrents et activités abandonnées, attribuables aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev	6 793	7 967

¹ Voir Glossaire.

Le tableau ci-dessous détaille le calcul du bénéfice par action (BPA):

Millions d'USD	2018	2017
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 368	7 996
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	1 975	1 971
Bénéfice de base par action des activités poursuivies et abandonnées	2,21	4,06
Bénéfice des activités poursuivies attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 368	7 968
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	1 975	1 971
Bénéfice de base par action des activités poursuivies	2,21	4,04
Bénéfice des activités poursuivies hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	6 793	7 967
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	1 975	1 971
BPA des activités poursuivies hors éléments non-récurrents	3,44	4,04
Bénéfice hors éléments non-récurrents, activités abandonnées, pertes évaluées à la valeur de marché et effets de l'hyperinflation attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	8 644	8 258
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	1 975	1 970
Bénéfice sous-jacent par action¹	4,38	4,19
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 368	7 996
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées)	2 011	2 010
Bénéfice dilué par action des activités poursuivies et abandonnées	2,17	3,98
Bénéfice des activités poursuivies attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 368	7 968
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées)	2 011	2 010
Bénéfice dilué par action des activités poursuivies	2,17	3,96
Bénéfice des activités poursuivies hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	6 793	7 967
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées)	2 011	2 010
BPA des activités poursuivies hors éléments non-récurrents, dilué	3,38	3,96

La valeur de marché moyenne des actions de l'entreprise utilisée dans le calcul de l'effet dilutif des options et des actions restreintes est basée sur les cours du marché pour la période durant laquelle les options et les actions restreintes étaient en circulation. 63m d'options ne sont pas incorporées dans le calcul de l'effet dilutif étant donné que ces options sont anti-dilutives au 31 décembre 2018.

24. Emprunts portant intérêts

Cette note fournit des informations sur les emprunts portant intérêts. Pour de plus amples informations concernant l'exposition de l'entreprise aux risques de taux d'intérêt et de change, se référer à la Note 29 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Emprunts non-courants Millions d'USD	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Emprunts bancaires garantis	109	230
Emprunts bancaires non garantis	86	153
Obligations émises non garanties	105 170	108 327
Autres emprunts non garantis	57	53
Dettes de contrats de location-financement	162	186
Emprunts non-courants portant intérêts	105 584	108 949

¹ Voir Glossaire.

Emprunts courants Millions d'USD	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Emprunts bancaires garantis	370	272
Billets de trésorerie	1 142	1 870
Emprunts bancaires non garantis	22	739
Obligations émises non garanties	2 626	4 510
Autres emprunts non garantis	14	15
Dettes de contrats de location-financement	42	27
Emprunts courants portant intérêts	4 216	7 433

La dette financière courante et non courante d'AB InBev portant intérêts s'élève à 109,8 milliards d'USD au 31 décembre 2018, contre 116,4 milliards d'USD au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2018, les billets de trésorerie s'élèvent à 1,1 milliard d'USD et sont relatifs à des programmes en USD et en euro avec une émission totale autorisée de respectivement 3,0 milliards d'USD et 1,0 milliard d'euros.

En 2018, AB InBev a émis les séries d'obligations suivantes:

Date d'émission	Montant total (en millions)	Devise	Taux d'intérêt	Date de Maturité
23 janvier 2018	1 500	Euro	3M EURIBOR + 30 bps	15 avril 2024
23 janvier 2018	2 000	Euro	1,150%	22 janvier 2027
23 janvier 2018	750	Euro	2,000%	23 janvier 2035
4 avril 2018	1 500	USD	3,500%	12 janvier 2024
4 avril 2018	2 500	USD	4,000%	13 avril 2028
4 avril 2018	1 500	USD	4,375%	15 avril 2038
4 avril 2018	2 500	USD	4,600%	15 avril 2048
4 avril 2018	1 500	USD	4,750%	15 avril 2058
4 avril 2018	500	USD	3M LIBOR + 74 bps	12 janvier 2024

Le 19 mars, l'entreprise a remboursé la totalité du montant en principal restant dû des obligations d'Anheuser-Busch InBev Worldwide de 2,5 milliards d'USD venant à échéance en 2019 portant intérêt à 7,75%.

Le 23 avril, l'entreprise a remboursé la totalité du montant en principal restant dû de certaines obligations venant à échéance en 2019 et 2020. Le montant total en principal des obligations retirées s'élève à environ 7,8 milliards d'USD.

Le 6 juin, l'entreprise a remboursé la totalité du montant en principal restant dû des obligations d'Anheuser-Busch InBev Worldwide venant à échéance en 2020. Le montant total en principal des obligations retirées est de 1,0 milliard d'USD.

Le 13 décembre, l'entreprise a remboursé la totalité du montant en principal restant dû des obligations d'Anheuser-Busch InBev Finance venant à échéance en 2021. Le montant total en principal des obligations retirées est de 2,5 milliards d'USD.

Le remboursement de ces obligations a été financé en numéraire.

Le 26 novembre, l'entreprise a annoncé les résultats finaux des offres privées américaines d'échange d'une série de six obligations émises par Anheuser-Busch InBev Finance pour des obligations émises conjointement par Anheuser-Busch Companies, LLC ("ABC") et Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. Le montant total en principal des obligations échangées et présentées ci-dessous est de 23,5 milliards d'USD.

Emetteur	Titre de la série d'obligations émise pour échange	Montant initial en principal restant dû (Milliers d'USD)	Montant en principal restant dû échangé (Milliers d'USD)	Montant en principal non échangé (Milliers d'USD)
Anheuser-Busch InBev Finance	Obligations à 4,9% avec maturité en 2046	11 000	9 543	1 457
Anheuser-Busch InBev Finance	Obligations à 4,7% avec maturité en 2036	6 000	5 385	615
Anheuser-Busch InBev Finance	Obligations à 3,65% avec maturité en 2026	11 000	8 555	2 445

AB InBev est en conformité avec toutes les clauses restrictives en matière de dette au 31 décembre 2018. Les senior facilities de 2010 ne comprennent pas de clauses financières restrictives.

Tableau des échéances et des remboursements des dettes au 31 décembre 2018						
Millions d'USD	Total	1 an ou moins	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires garantis	479	370	38	14	26	31
Billets de trésorerie	1 142	1 142	-	-	-	-
Emprunts bancaires non garantis	108	22	-	86	-	-
Obligations émises non garanties	107 796	2 626	5 259	8 039	17 180	74 692
Autres emprunts non garantis	71	14	18	7	9	23
Dettes de contrats de location-financement	204	42	19	17	12	114
	109 800	4 216	5 334	8 163	17 227	74 860

Tableau des échéances et des remboursements des dettes au 31 décembre 2017						
Millions d'USD	Total	1 an ou moins	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires garantis	502	272	128	18	33	51
Billets de trésorerie	1 870	1 870	-	-	-	-
Emprunts bancaires non garantis	892	739	122	31	-	-
Obligations émises non garanties	112 837	4 510	9 956	9 389	18 441	70 541
Autres emprunts non garantis	68	15	18	7	3	25
Dettes de contrats de location-financement	213	27	29	20	23	114
	116 382	7 433	10 253	9 465	18 500	70 731

Dettes de location financement	2018	2018	2018	2017	2017	2017
Millions d'USD	Paiements	Intérêts	Principal	Paiements	Intérêts	Principal
Moins d'un an	62	20	42	42	15	27
Entre un an et deux ans	37	18	19	42	13	29
Entre deux ans et trois ans	33	16	17	31	11	20
Entre trois ans et cinq ans	33	21	12	40	17	23
Plus de 5 ans	151	37	114	146	32	114
	317	112	205	301	88	213

La dette nette est définie comme la somme des emprunts courants et non courants portant intérêts augmentés des découverts bancaires et diminués des titres d'emprunts et de la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette nette est un indicateur de performance financière qui est utilisé par la direction d'AB InBev pour apprécier les changements de position de liquidité globale de l'entreprise. L'entreprise estime que la dette nette est un indicateur pertinent pour les investisseurs dans la mesure où elle est l'une des principales mesures utilisées par la direction d'AB InBev pour apprécier ses progrès en matière de réduction de l'endettement.

La dette nette d'AB InBev a diminué à 102,5 milliards d'USD au 31 décembre 2018, contre 104,4 milliards d'USD au 31 décembre 2017. Outre les résultats d'exploitation nets des investissements, l'endettement net a été principalement impacté par l'acquisition par Ambev d'actions supplémentaires de Cerveceria Nacional Dominicana S.A. ("CND") suite à l'exercice partiel de l'option de vente de E. León Jimenes S.A. ("ELJ") (0,9 milliard d'USD), le paiement à la société Molson Coors Brewing Company lié à l'ajustement du prix de cession de la participation détenue par SAB dans MillerCoors LLC et de toutes les marques commerciales, contrats et autres actifs essentiellement liés à la « Miller International Business » finalisée le 11 octobre 2016 (0,3 milliard d'USD), le paiement de dividendes aux actionnaires d'AB InBev et d'Ambev (7,8 milliards d'USD), le paiement d'intérêts et d'impôts (7,1 milliards d'USD) et l'impact des variations de taux de change (diminution de la dette nette de 2,1 milliard d'USD).

Le tableau suivant présente une situation de la dette nette d'AB InBev au 31 décembre:

Millions d'USD	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Emprunts non-courants	105 584	108 949
Emprunts courants	4 216	7 433
Emprunts portant intérêts	109 800	116 382
Découverts bancaires	114	117
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(7 074)	(10 472)
Prêts portants intérêts consentis et autres dépôts (inclus dans les créances client et autres débiteurs)	(267)	(309)
Titres d'emprunt (inclus dans les placements)	(111)	(1 328)
Dette nette	102 462	104 391

Rapprochement des passifs liés à des activités de financement

Le tableau ci-dessous détaille les variations des passifs de l'entreprise résultant des activités de financement, y compris les variations de trésorerie et hors caisse. Les passifs liés aux activités de financement sont ceux pour lesquels les flux de trésorerie étaient ou seront classés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés provenant des activités de financement.

Millions d'USD	Dette à long-terme, net de la tranche court terme	Dette court-terme et tranche court-terme de la dette à long-terme
Solde au 1^{er} janvier 2018	108 949	7 433
Emission d'emprunts	15 111	2 672
Remboursement d'emprunts	(13 925)	(8 564)
Coût amorti	47	255
Effets de la variation du taux de change non réalisés	(1 837)	(298)
Tranche court terme de la dette à long terme	(2 732)	2 732
Autres mouvements	(29)	(14)
Solde au 31 décembre 2018	105 584	4 216

25. Avantages au personnel

AB InBev a mis en place différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à travers le monde, tels que des régimes de retraite à cotisations définies ou à prestations définies, et d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme. Conformément à IAS 19 *Avantages du personnel*, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés soit en régime de retraite à cotisations définies, soit en régime de retraite à prestations définies.

REGIME DE RETRAITE A COTISATIONS DEFINIES

Dans le cadre du régime de retraite à cotisations définies, AB InBev paie des cotisations à des fonds de pension publics ou privés, ou souscrit des contrats d'assurance. Lorsque les cotisations ont été payées, AB InBev n'a plus d'autre obligation. Les paiements réguliers des cotisations constituent des charges comptabilisées au cours de l'année où ils sont dus. En 2018, les cotisations versées dans le cadre de régime de retraite à cotisations définies se sont élevées à 116m d'USD contre 118m d'USD en 2017.

REGIME DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES

En 2018, l'entreprise participe à 84 régimes à prestations définies, dont 62 concernent des régimes de retraite ou de cessation d'activité, 18 sont relatifs à des régimes de frais médicaux et 4 autres concernent des régimes d'avantages au personnel à long terme. La plupart des régimes procurent des avantages de retraite et de départ proportionnels aux salaires et aux années de services rendus. Dans de nombreux pays, les régimes sont partiellement financés. Lorsque les plans sont financés, les actifs sont détenus dans des fonds légalement distincts constitués conformément aux obligations légales et aux pratiques en vigueur dans chaque pays. Les régimes relatifs aux frais médicaux au Brésil, au Canada, en Colombie, en Afrique du Sud et aux États-Unis procurent une assistance médicale aux employés et leur famille après la retraite. De nombreux régimes de retraite à prestations définies ne sont pas accessibles aux nouveaux entrants.

La valeur actuelle des obligations financées comprend une dette de 175m d'USD relative à deux plans médicaux au Brésil, pour lesquels les avantages sont délivrés via la Fundação Antônio Helena Zerrenner (« FAHZ »). La FAHZ est une entité légalement distincte qui fournit une assistance médicale, dentaire, sociale et éducative pour les employés actuels ou retraités d'Ambev. Au 31 décembre 2018, les obligations actuarielles relatives aux avantages procurés par la FAHZ sont complètement compensées par les actifs existants dans le fonds. La dette nette comptabilisée au bilan est donc nulle.

Le passif net au titre des avantages du personnel s'élève à 2 665m d'USD au 31 décembre 2018 contre 2 971m d'USD au 31 décembre 2017. En 2018, la juste valeur des actifs du plan a diminué de 564m d'USD et les obligations des régimes à prestations définies ont diminué de 842m d'USD. La diminution du passif net des avantages du personnel s'explique principalement par la hausse des taux d'actualisation et les fluctuations favorables des taux de change.

Le passif net de l'entreprise au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des régimes conférant des avantages à long terme se décompose comme suit au 31 décembre:

Millions d'USD	2018	2017
Valeur actualisée des obligations financées	(6 762)	(7 506)
Juste valeur des actifs du régime de retraite	5 059	5 623
Valeur actualisée des obligations nettes pour des régimes de retraite financés	(1 703)	(1 883)
Valeur actualisée des obligations non financées	(806)	(904)
Valeur actualisée de l'obligation nette	(2 509)	(2 787)
Actif non comptabilisé	(77)	(111)
Passif net	(2 586)	(2 898)
Autres régimes d'avantages au personnel à long terme	(79)	(73)
Reclassé comme détenus en vue de la vente	-	-
Total avantages au personnel	(2 665)	(2 971)
Montants des avantages au personnel figurant au bilan:		
Passifs	(2 681)	(2 993)
Actifs	16	22
Passif net	(2 665)	(2 971)

Les changements de la valeur actuelle des obligations au titre de régimes à prestations définies se présentent comme suit:

Millions d'USD	2018	2017
Obligations au titre des prestations définies au 1^{er} janvier	(8 410)	(7 952)
Coût des services rendus au cours de la période	(72)	(74)
Charge d'intérêts	(322)	(340)
Gain/(perte) sur services passés non acquis	(3)	17
Gain/(perte) sur liquidations	45	6
Prestations servies	493	502
Contribution des bénéficiaires	(3)	(4)
Écarts actuariels/ (pertes) et gains – Hypothèses démographiques	27	24
Écarts actuariels/ (pertes) et gains – Hypothèses financières	350	(264)
Ajustements basés sur l'expérience propre	14	(21)
Différences de change	313	(343)
Transfert et autres mouvements	-	39
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre	(7 568)	(8 410)

Comme à la dernière évaluation, la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies est composée d'environ 1,6 milliard d'USD lié aux salariés actifs, 1,5 milliard d'USD lié aux personnes bénéficiant de droits acquis différés et 4,5 milliards d'USD liés à des personnes à la retraite.

Les changements de la juste valeur des actifs du régime se présentent comme suit:

Millions d'USD	2018	2017
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 1^{er} janvier	5 623	5 177
Revenus d'intérêt	225	239
Coûts administratifs	(14)	(22)
Rendement des actifs du régime hors revenus d'intérêt	(333)	233
Cotisations par AB InBev	307	315
Cotisations par participants	3	4
Prestations servies nettes des coûts administratifs	(493)	(502)
Actifs distribués sur liquidations	(45)	(7)
Différences de change	(214)	214
Transfert et autres mouvements	-	(28)
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 31 décembre	5 059	5 623

Le rendement réel des actifs du régime s'est traduit par une perte de 108m d'USD en 2018 comparé à un gain de 472m d'USD en 2017.

Les changements dans l'actif non comptabilisé sont les suivants:

Millions d'USD	2018	2017
Impact du surplus non recouvrable au 1 janvier	(111)	(168)
Charge d'intérêt	(10)	(17)
Variations hors montants repris dans la charge d'intérêt	44	74
Impact du surplus non recouvrable au 31 décembre	(77)	(111)

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies se détaillent de la manière suivante:

Millions d'USD	2018	2017
Coût des services rendus au cours de la période	(72)	(74)
Coûts administratifs	(14)	(22)
Coût des services passés suite aux modifications ou liquidations de plans	(3)	17
Gains/(pertes) dus aux changements d'hypothèses d'expérience ou démographiques	3	3
Revenu sur les opérations	(86)	(76)
Coût financier net	(107)	(120)
Charge totale sur l'avantage au personnel	(193)	(196)

La charge comptabilisée au titre des avantages au personnel se répartit dans les rubriques suivantes du compte de résultats:

Millions d'USD	2018	2017
Coûts des ventes	(26)	(24)
Frais de distribution	(11)	(10)
Frais commerciaux et de marketing	(16)	(15)
Frais administratifs	(28)	(29)
Autres produits/(charges) opérationnels	(6)	(4)
Éléments non-récurrents	1	6
Coût financier net	(107)	(120)
	(193)	(196)

Les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies des plans significatifs de l'entreprise à la date de clôture se résument comme suit:

	2018					
	États-Unis	Canada	Mexique	Brésil	Royaume Uni	AB InBev
Taux d'actualisation	4,3%	3,9%	9,0%	8,9%	2,8%	4,3%
Inflation	2,5%	2,0%	3,5%	4,0%	3,4%	2,7%
Taux prévu des augmentations salariales	-	1,0%	4,3%	7,6%-5,6%	-	3,8%
Taux prévu des augmentations des pensions	-	2,0%	3,5%	4,0%	3,0%	2,8%
Taux d'évolution des coûts médicaux	6,5%-4,5%	4,5%	-	7,6%	-	6,8%-6,0%
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	85	87	82	85	87	85
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	87	89	85	88	89	87

	2017					
	États-Unis	Canada	Mexique	Brésil	Royaume Uni	AB InBev
Taux d'actualisation	3,7%	3,6%	8,0%	10,0%	2,6%	4,0%
Inflation	2,5%	2,0%	3,5%	4,3%	3,3%	2,7%
Taux prévu des augmentations salariales	-	1,0%	4,3%	5,6%	-	3,5%
Taux prévu des augmentations des pensions	-	2,0%	3,5%	4,3%	3,0%	2,8%
Taux d'évolution des coûts médicaux	6,2%-5,0%	4,5%	-	7,9%	-	6,8%-6,4%
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	85	87	82	85	87	85
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	88	89	85	88	89	88

Au travers de ses régimes de retraite à prestations définies et ses régimes postérieurs à l'emploi liés aux soins de santé, l'entreprise est exposée à un certain nombre de risques dont les plus importants sont détaillés ci-dessous:

STRATEGIES D'INVESTISSEMENTS

En cas de plans financés, l'entreprise veille à ce que les positions d'investissement soient gérées dans un cadre de gestion actif/passif (GAP) qui a été développé pour réaliser des investissements à long terme en phase avec les obligations découlant des régimes de retraite. Dans ce cadre, l'objectif GAP de l'entreprise est de faire correspondre les actifs avec les obligations de retraite en investissant dans des titres long terme à taux fixe avec des échéances qui correspondent à celles des versements de prestations dans la devise appropriée. L'entreprise contrôle activement la façon dont la durée et le rendement attendu des investissements correspondent aux sorties de fonds prévues découlant de l'obligation de retraite.

VOLATILITE DES ACTIFS

De manière générale, les plans financés de l'entreprise sont investis dans une combinaison d'actions et d'obligations, générant des rendements élevés mais volatiles sur les actions et en même temps, sur les obligations, des rendements stables et alignés aux échéances des dettes. Lorsque les plans arrivent à échéance, l'entreprise réduit généralement le niveau de risque de placement en investissant davantage dans des actifs qui correspondent mieux aux échéances des dettes. Depuis 2015, l'entreprise a mis en place une nouvelle stratégie de diminution des risques de pension pour réduire le profil de risque de certains plans en réduisant graduellement l'exposition au risque des instruments de capitaux propres et changer ces actifs en titres à revenus fixes.

CHANGEMENTS DES RENDEMENTS OBLIGATAIRES

Une baisse des rendements des obligations augmentera les passifs du régime mais cet effet sera en partie compensé par une augmentation de la valeur des obligations détenues dans les plans.

RISQUE D'INFLATION

Certaines des obligations de retraite de l'entreprise, principalement au Royaume-Uni, étant liées à l'inflation, une croissance de celle-ci impliquera une augmentation des dettes. Les actifs des plans ne sont, quant à eux, en général pas ou peu corrélés à l'inflation. En conséquence en cas de croissance de l'inflation, les dettes nettes de pension de l'entreprise augmenteraient.

ESPERANCE DE VIE

La majorité des plans offre des avantages aux membres jusqu'au décès. Dès lors, toute augmentation de l'espérance de vie se traduira par une croissance des dettes des plans.

L'échéance moyenne pondérée des dettes au titre des prestations définies est de 13,3 ans (2017: 13,8 ans).

La sensibilité par rapport aux principales hypothèses pondérées montre les impacts suivants sur les obligations au titre de prestations définies:

Millions d'USD	2018		
	Changement dans les hypothèses	Hausse dans les hypothèses	Baisse dans les hypothèses
Taux d'actualisation	0,5%	(468)	501
Taux d'inflation	0,5%	152	(163)
Augmentations salariales futures	0,5%	28	(26)
Taux d'évolution des coûts médicaux	1,0%	45	(39)
Longévité	Un an	220	(229)

Les montants ci-dessus représentent des changements purement hypothétiques dans les hypothèses individuelles, toute autre hypothèse restant constante: les conditions économiques et leur évolution ont souvent un impact simultané sur plusieurs hypothèses et l'impact de changements des hypothèses principales n'est pas linéaire.

Les sensibilités représentent les changements d'hypothèses raisonnablement possibles. Elles sont calculées en utilisant la même approche que celle utilisée pour déterminer les obligations au titre des prestations définies. Par conséquent, l'information ci-dessus ne constitue pas nécessairement une représentation fiable des résultats futurs.

La juste valeur des actifs des plans au 31 décembre se répartit de la manière suivante:

	2018			2017		
	Coté	Non coté	Total	Coté	Non coté	Total
Obligations d'état	32%	-	32%	27%	-	27%
Obligations d'entreprises	36%	-	36%	37%	-	37%
Instruments de fonds propres	22%	-	22%	26%	-	26%
Bien immobilier	-	4%	4%	-	4%	4%
Contrats d'assurance et autres	4%	2%	6%	5%	1%	6%
	94%	6%	100%	95%	5%	100%

AB InBev s'attend à payer 246m d'USD au titre de versements à ses régimes financés d'avantages postérieurs à l'emploi et 73m d'USD de prestations pour ses plans de prestations définies non financés et ses plans médicaux postérieurs à l'emploi en 2019.

26. Paiements fondés sur des actions¹

Différents programmes d'actions et d'options sur action permettent aux cadres supérieurs et aux membres du conseil d'administration de recevoir ou d'acquérir des actions d'AB InBev ou d'Ambev. AB InBev dispose de trois plans principaux d'intéressement fondés sur des actions ; le plan d'intéressement fondé sur des actions (« Share-Based Compensation Plan »), le plan à long terme d'intéressement d'options sur actions pour dirigeants (« Plan Stock-option LTI pour Dirigeants »), et un plan à long terme d'intéressement d'options sur actions pour cadres (« Plan Stock-option LTI pour Cadres »). Pour tous les plans à options, la juste valeur des paiements fondés sur des actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant un modèle binomial Hull, modifié afin de refléter les dispositions d'IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions* qui exige que les hypothèses prises en compte en cas de renonciation avant la fin de la période d'acquisition des droits ne puissent pas influencer la juste valeur de l'option. Tous les plans de l'entreprise dont le paiement est fondé sur actions sont réglés en instruments de capitaux propres.

Les paiements fondés sur des actions se sont traduits par une charge totale de 353m d'USD pour l'année 2018 contre 359m d'USD pour l'année 2017.

AB INBEV PROGRAMMES DE COMPENSATION FONDÉS SUR DES ACTIONS

Plan de compensation basé sur des actions

Depuis le 1er janvier 2010, la structure du plan de compensation fondé sur des actions a été modifiée pour certains dirigeants. Depuis le 1er janvier 2011, la nouvelle structure du plan s'applique à tous les autres cadres supérieurs. Selon ce plan, l'Executive Board of Management (remplacé à partir du 1er janvier 2019 par l'Executive Committee) et les autres cadres supérieurs reçoivent leur bonus en espèces, mais ils auront la possibilité d'investir tout ou partie dans des actions AB InBev (les « actions bonus ») qui seront acquises après une période de 5 ans. Cet investissement volontaire conduit à une décote de 10% sur le prix de marché des actions. L'entreprise accorde aussi à cet investissement volontaire trois actions correspondantes pour chaque action bonus volontairement investie, dans la limite d'un pourcentage du bonus alloué à chaque participant. Le pourcentage de la rémunération variable qui peut donner lieu à des actions complémentaires dépend du niveau du cadre. La correspondance en action est basée sur le montant brut de la rémunération variable investie. Les actions à prix réduit et les actions correspondantes sont accordées sous la forme d'actions restreintes qui sont acquises après une période de cinq ans. De plus, les détenteurs d'actions restreintes peuvent prétendre recevoir d'AB InBev des actions restreintes supplémentaires égales aux dividendes déclarés après que les actions restreintes aient été accordées.

En 2018, AB InBev a émis 1,5m d'actions correspondantes restreintes en rapport avec les bonus accordés aux employés et au management de l'entreprise. Ces actions restreintes correspondantes sont valorisées au prix de l'action à la date d'attribution, ce qui représente une juste valeur d'environ 158m d'USD et sont définitivement acquises après 5 ans. En 2017, AB InBev a émis 0,3m d'actions correspondantes restreintes en rapport avec les bonus accordés aux employés et au management de l'entreprise. Ces actions restreintes correspondantes sont valorisées au prix de l'action à la date d'attribution, ce qui représente une juste valeur d'environ 31m d'USD et sont définitivement acquises après 5 ans.

Plan Stock-option LTI pour Dirigeants

Avant 2014, l'entreprise émettait régulièrement des warrants, ou droits de souscription pour de nouvelles actions émises, dans le cadre du Plan Warrant LTI en faveur des dirigeants et, jusqu'en 2006, en faveur de l'Executive Board Management et d'autres cadres supérieurs. Les warrants LTI étaient sujets à une période d'acquisition des droits s'étalant entre un et trois ans. La déchéance d'un warrant survient dans certaines circonstances lorsque le détenteur met fin à son contrat de travail avec l'entreprise.

Depuis 2007, le Executive Board of Management (remplacé à partir du 1er janvier 2019 par l'Executive Committee) et d'autres employés ne sont plus éligibles à recevoir des warrants dans le cadre du Plan Warrant LTI, mais reçoivent plutôt une portion de leur rémunération sous la forme d'actions et d'options accordées dans le cadre du « Share-Based Compensation Plan » et du Plan Stock-option LTI pour les Cadres.

Depuis 2014, les dirigeants ne sont plus éligibles à recevoir des warrants dans le cadre du Plan Warrant LTI. Le 30 avril 2014, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de remplacer le Plan Warrant LTI par un Plan stock-option LTI pour Dirigeants. Par conséquent, les indemnités pour les dirigeants consistent en des options sur actions LTI au lieu de warrants LTI (c'est-à-dire le droit d'acquérir des actions existantes au lieu du droit de souscrire à des actions nouvellement émises). Les plans sont décidés annuellement par l'assemblée générale de l'entreprise, à titre discrétionnaire, sur la base de recommandations du Comité de Rémunération. Les options sur actions LTI ont un prix d'exercice égal au prix du marché au moment de l'attribution, et une durée de vie de maximum 10 ans. La période d'exercice des options commence après 5 ans et les options sont acquises après une période de 5 ans. Les options non acquises sont sujettes à des règles particulières de renonciation dans le cas où le mandat de dirigeant n'est pas renouvelé à son terme ou est résilié avant son terme, suite à un manquement aux obligations du dirigeant.

De plus, à l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2014, tous les warrants LTI en circulation accordés dans le cadre du Plan Warrant LTI ont été convertis en options sur actions LTI, c'est-à-dire en un droit d'acquérir des actions ordinaires existantes d'Anheuser-Busch InBev SA/NV au lieu de détenir un droit de souscrire à des actions nouvellement émises. Toutes autres modalités et conditions du plan Warrant LTI existantes restent inchangées.

Durant l'exercice 2018, AB InBev a accordé 0,2m d'options aux membres du conseil d'administration, ce qui représente une juste valeur d'environ 4m d'USD (2017: 0,2m d'options sur actions représentant une juste valeur d'environ 4m d'USD).

Plan Stock-option LTI pour Cadres

Depuis le 1er juillet 2009, les cadres seniors ont droit à un plan d'intéressement à long-terme devant être réglé en options LTI (ou, à l'avenir, par des instruments similaires fondés sur des actions), selon l'appréciation du management de la performance de l'employé et de son potentiel.

Durant 2018, AB InBev a émis 7,2m d'options sur actions LTI ayant une juste valeur estimée à 102m d'USD. En 2017, AB InBev a émis 7,8m d'options sur actions LTI ayant une juste valeur estimée à 149m d'USD dont 1,4m d'options sont relatives à des American Depositary Shares (ADS's) et 6,4m d'options sur des actions AB InBev.

¹ Les montants ont été convertis en USD au taux moyen de la période, sauf mention contraire.

Plan d'intéressement lié à la performance du département *Disruptive Growth*

En 2016, l'entreprise a mis en place, pour les cadres du département *Disruptive Growth*, un nouveau plan d'intéressement lié à la performance qui a remplacé le plan d'intéressement à long terme sous forme d'options sur actions. Cette fonction a été créée en 2015 pour accélérer les nouvelles opportunités de développement commercial, en se concentrant sur les initiatives en matière d'e-commerce, de mobilité, d'artisanat et des expériences qui mettent en avant la marque, telles que des bars à bière.

En 2018, environ 2,7 millions d'unités d'action ont été octroyés aux cadres supérieurs du département *Disruptive Growth* (2017 : environ 2,0 millions d'unités d'action ont été octroyés). La valeur de ces unités d'actions dépendra du rendement du département *Disruptive Growth*. Environ 0,1 million de ces unités d'actions a été octroyé à un membre de l'Executive Board of Management.

Les unités sont acquises après 5 ans sous réserve de l'atteinte d'un test de performance. Des règles spécifiques de déchéance sont applicables dans l'hypothèse où les cadres quittent l'entreprise.

Autres plans

AB InBev a mis en place trois programmes spécifiques d'incitants à long terme.

Un premier programme permet d'offrir des unités d'actions restreintes à certains employés dans certaines circonstances particulières, dont l'attribution est laissée à la discrétion de l'administrateur délégué, par exemple comme une prime spéciale de rétention ou pour compenser l'affectation de certains expatriés dans des pays où les conditions de vie sont difficiles. Les unités d'actions restreintes sont acquises après cinq années et en cas de cessation du service avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2018, 2,3m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 184m d'USD ont été accordées à un nombre limité d'employés en vertu de ce programme (2017: 0,1m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 9m d'USD).

Un second programme permet l'octroi exceptionnel d'actions restreintes à certains employés, à la discrétion du Comité de Rémunération d'AB InBev, en tant que prime de rétention à long terme pour les employés clés de l'entreprise. Les employés éligibles au titre de ce programme reçoivent 2 séries d'unités d'actions restreintes, la première moitié des actions restreintes sera acquise après cinq ans, la seconde moitié après 10 ans. Selon une variante de ce programme, les unités du « Performance Restricted Stock Units Plan » peuvent être octroyées avec une période d'acquisition comprise entre 2,5 et 3 ans pour la première moitié et 5 ans pour la seconde moitié des unités d'actions assujetties à des restrictions. En cas de départ avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de renonciation s'appliquent. A partir de 2017, des options sur actions peuvent être accordées en vertu de ce programme, à la place des actions restreintes, avec des règles similaires en matière d'acquisition et de renonciation. Chaque option donne au détenteur le droit d'acheter une action AB InBev existante. En 2018, 0,4m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 35m d'USD a été accordée à un nombre limité d'employés en vertu de ce programme (2017 : 0,8m d'actions ayant une juste valeur estimée à 15m d'USD).

Un troisième programme permet à certains employés d'acheter des actions de l'entreprise à un prix réduit afin de retenir sur le long terme (i) les employés à haut potentiel de l'entreprise qui sont à un niveau de management intermédiaire (« People bet share purchase program ») ou (ii) les nouveaux employés engagés. L'investissement volontaire dans des actions de l'entreprise conduit à l'octroi d'un montant équivalent d'actions restreintes ou d'options sur actions qui seront acquises après 5 ans. En cas de départ avant la date d'acquisition finale, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2018, les employés de l'entreprise ont acheté 0,1 million d'actions pour l'équivalent de 1m d'USD dans le cadre de ce programme (2017: pour l'équivalent de 5m d'USD).

En 2018, l'entreprise a créé un nouveau plan d'intéressement fondé sur des unités d'actions restreintes et basé sur la performance, « Performance RSU », ouvert à certains membres du management senior de l'entreprise. A la date d'acquisition, chaque unité donne au cadre supérieur le droit de recevoir une action existante. Les Performance RSU sont acquises après 5 ou 10 ans. Les actions résultant de l'acquisition des unités ne seront livrées que si l'entreprise remplit un test de performance. Ce test de performance repose sur un objectif de taux de croissance annuel composé de l'EBITDA organique, qui doit être atteint au plus tard le 31 décembre 2024. Des règles de déchéance spécifiques s'appliquent si l'employé quitte l'entreprise avant l'atteinte du test de performance ou la date d'acquisition.

En 2018, AB InBev a émis 0,5m de Performance RSU à un groupe sélectionné de membres de la direction générale, y compris un certain nombre de membres du conseil de direction, sous le « Performance Restricted Stock Units Plan » ayant une juste valeur estimée à 46m d'USD.

Afin de rester cohérent au niveau des avantages accordés aux cadres supérieurs et d'encourager la mobilité des cadres supérieurs au niveau international, un programme d'échange d'option a été mis en place par lequel des options dont les droits ne sont pas encore acquis peuvent être échangées contre des actions restreintes qui restent bloquées 5 ans après la fin de la période initiale d'acquisition des droits. Les actions résultant de cet exercice anticipé d'options devront être bloquées en principe jusqu'au 31 décembre 2023. En 2018, aucune option n'a été échangée contre des actions ordinaires (2017 : 0,3m d'options ont été échangées contre des actions ordinaires). Par ailleurs, certaines options octroyées ont été modifiées de sorte que le dispositif de protection des dividendes de ces options a été annulé et compensé par l'émission de nouvelles options supplémentaires. En 2017 et 2018, aucune nouvelle option n'a été octroyée.

Le Conseil d'administration a également approuvé la libération anticipée des conditions d'acquisition définitive d'options sur actions ou d'actions restreintes non encore acquises qui seront définitivement acquises dans les 6 mois du déménagement des cadres supérieurs. Les actions résultant de l'exercice anticipé des options ou de l'acquisition anticipée des actions restreintes doivent demeurer bloquées jusqu'à la fin de la période d'acquisition initiale des options sur actions. En 2018, l'acquisition définitive de 0,3 million d'options sur actions et d'actions restreintes a été accélérée en vertu de ce programme pour d'autres cadres supérieurs. Parmi celles-ci, l'acquisition de 0,3 million d'options sur actions et d'actions restreintes a été accélérée pour un membre de l'Executive Board of Management.

La moyenne pondérée de la juste valeur des options et les hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation d'options d'AB InBev pour l'attribution des options de l'année 2018 décrits plus haut se détaillent comme suit:

Montants en USD sauf indication contraire ¹	2018	2017	2016
Juste valeur des options sur action attribuées	16,92	19,94	17,40
Cours de l'action	98,66	117,77	103,77
Prix d'exercice	98,66	117,77	103,77
Volatilité attendue	23%	23%	24%
Dividendes attendus	3,00%	3,00%	3,00%
Taux d'intérêt sans risque	0,39%	0,72%	0,54%

La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique calculée à partir des données historiques des 3 295 derniers jours. Afin de déterminer la volatilité attendue, AB InBev exclut la volatilité mesurée durant la période du 15 juillet 2008 au 30 avril 2009, suite aux conditions de marché extrêmes observées durant cette période. Le modèle binomial Hull prend pour hypothèse que tous les employés exerceraient leurs options immédiatement si le prix de l'action d'AB InBev était 2,5 fois supérieur au prix d'exercice. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer une durée de vie attendue unique de l'option.

Le nombre total d'options AB InBev en circulation se décompose comme suit:

Millions d'options	2018	2017	2016
Options en circulation au 1 ^{er} janvier	93,0	64,9	47,6
Options émis au cours de l'exercice	5,2	35,0	20,4
Options exercées au cours de l'exercice	(1,7)	(3,0)	(2,2)
Options annulées au cours de l'exercice	(4,0)	(3,9)	(0,9)
Options en circulation au 31 décembre	92,6	93,0	64,9

La fourchette des prix d'exercice des options en circulation se situe entre 10,32 euros (11,82 d'USD)¹ et 121,95 euros (139,63 d'USD), alors que la moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle restante est de 8,39 ans.

Des 92,6m d'options en circulation, 16,2m sont acquises au 31 décembre 2018.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options d'AB InBev est comme suit:

Montants en USD ¹	2018	2017	2016
Options en circulation au 1 ^{er} janvier	98,32	76,25	64,50
Attribuées pendant la période	104,77	117,24	104,71
Exercées pendant la période	44,96	38,94	32,45
Annulées pendant la période	113,19	108,26	88,68
En circulation à la fin de la période	94,74	98,32	76,25
Exercables à fin décembre	21,40	59,66	40,62

Le prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice des options sur actions en 2018 était de 79,22 euros (90,71 d'USD).

Le nombre total d'actions restreintes d'AB InBev en circulation se décompose comme suit:

Millions d'actions restreintes	2018	2017	2016
Actions restreintes en circulation au 1 ^{er} janvier	5,4	5,8	5,6
Actions restreintes émises au cours de l'exercice	2,3	0,7	1,4
Actions restreintes exercées au cours de l'exercice	(0,5)	(0,7)	(1,1)
Actions restreintes annulées au cours de l'exercice	(1,2)	(0,4)	(0,1)
Actions restreintes en circulation à la fin de la période	6,0	5,4	5,8

PLAN DE COMPENSATION AMBEV BASES SUR DES ACTIONS

Depuis 2005, Ambev dispose d'un plan substantiellement similaire au « Share-Based Compensation Plan », selon lequel les bonus accordés aux employés et au management sont en partie versés sous forme d'actions. Selon le plan d'intéressement fondé sur des actions, Ambev a émis, en 2018, 0,4m d'actions différées ayant une juste valeur estimée de 2m d'USD.

Depuis 2018, Ambev dispose d'un plan substantiellement similaire au Plan de Compensation basé sur des actions, selon lequel les bonus accordés aux employés et au management sont en partie versés sous forme d'actions. Selon le programme de compensation fondé sur des actions, Ambev a émis, en 2018, 13,1m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée de 66m d'USD.

Depuis 2010, les cadres supérieurs sont éligibles à un plan d'intéressement discrétionnaire à long terme payable en options Ambev LTI (ou dans le futur, en instruments similaires basés sur des actions), selon l'évaluation faite par le management de la performance et du

¹ Les montants ont été convertis en USD au taux de change de fin d'exercice pour les périodes respectives.

potentiel des employés. En 2018, Ambev a accordé 19,5m d'options LTI ayant une juste valeur estimée à 30m d'USD (2017: 20,4m d'options LTI ayant une juste valeur estimée à 42m d'USD).

La juste valeur pondérée des options et les hypothèses retenues dans le modèle binominal d'évaluation des options utilisé dans le cadre d'attributions d'options d'Ambev en 2018 se détaillent comme suit:

Montants en USD sauf indication contraire ¹	2018	2017	2016
Juste valeur des options sur action attribuées	1,47	1,97	1,90
Cours de l'action	4,66	5,99	5,27
Prix d'exercice	4,66	5,99	5,27
Volatilité attendue	26%	27%	27%
Dividendes attendus	0,00% - 5,00%	0,00% - 5,00%	0,00% - 5,00%
Taux d'intérêt sans risque	9,6%	10,10%	12,40%

Le nombre total d'options Ambev en circulation se présente comme suit:

Millions d'options	2018	2017	2016
Options en circulation au 1 ^{er} janvier	135,2	131,3	121,7
Options émises au cours de l'exercice	19,9	20,4	24,8
Options exercées au cours de l'exercice	(10,0)	(13,5)	(11,6)
Options annulées au cours de l'exercice	(3,8)	(2,9)	(3,7)
Options en circulation à fin décembre	141,3	135,2	131,3

La fourchette de prix d'exercice des options en circulation est comprise entre 0,01 réal brésilien (0,00 USD) et 27,43 réaux brésiliens (7,08 USD) alors que la moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle est de 6,27 ans.

Des 141,3m d'options en circulation, 55,5m d'options sont acquises au 31 décembre 2018.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options Ambev se présente comme suit:

Montants en USD ¹	2018	2017	2016
Options en circulation au 1 ^{er} janvier	3,94	4,19	3,17
Attribuées pendant la période	4,66	5,99	5,27
Exercées pendant la période	1,93	1,76	0,77
Annulées pendant la période	4,79	5,41	3,94
En circulation à la fin de la période	4,17	4,92	4,26
Exerçables à fin décembre	0,58	1,14	1,12

Pour les options sur actions exercées au cours de 2018, le prix moyen pondéré à la date d'exercice était de 18,87 réaux brésiliens (5,71 USD).

Le nombre d'unités d'actions restreintes Ambev en circulation se présente comme suit:

Millions d'actions restreintes	2018	2017	2016
Actions restreintes en circulation au 1 ^{er} janvier	16,3	19,3	19,1
Actions restreintes émises au cours de l'exercice	13,5	0,8	7,3
Actions restreintes exercées au cours de l'exercice	(3,7)	(2,9)	(6,1)
Actions restreintes annulées au cours de l'exercice	(1,1)	(0,9)	(1,0)
Actions restreintes en circulation à la fin de la période	25,0	16,3	19,3

En outre, afin de créer un intéressement à long terme (intéressement à la richesse) pour certains employés et membres de la direction considérés comme « à haut potentiel », des droits à la plus-value des actions sous forme d'actions fictives ont été octroyés à ces salariés, en vertu duquel le bénéficiaire reçoit deux lots séparés - Lot A et Lot B - soumis à des périodes de blocage de respectivement cinq et dix ans.

En 2018, un nombre limité d'actionnaires d'Ambev faisant partie des cadres supérieurs d'AB InBev s'est vu offrir l'opportunité d'échanger des actions d'Ambev contre un nombre total de 0,1m d'actions AB InBev (0,1m d'actions AB InBev en 2017) avec une décote de 16,7% à condition qu'ils restent en service pour une période additionnelle de cinq ans. La juste valeur de la transaction s'élève à approximativement 1m d'USD (2m d'USD en 2017) et est prise en charge sur la période des cinq ans de service. Les justes valeurs des actions d'Ambev et d'AB InBev ont été calculées sur base du prix de marché.

¹ Les montants ont été convertis en USD au taux de change de fin d'exercice pour les périodes respectives.

27. Provisions

Millions d'USD	Restructuration	Litiges	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier 2018	153	1 383	864	2 400
Effet des variations de taux de change des monnaies étrangères	(7)	(65)	(43)	(115)
Provisions constituées	69	195	271	535
Provisions utilisées	(75)	(377)	(354)	(806)
Provisions reprises	(2)	(54)	-	(56)
Autres mouvements	(8)	(5)	(27)	(40)
Solde au 31 décembre 2018	130	1 077	711	1 918

Les provisions pour restructuration s'expliquent principalement par le réaligement des structures - voir aussi Note 8 *Eléments non-récurrents*. Les provisions pour litiges concernent principalement différents litiges relatifs à des taxes directes et indirectes et des plaintes d'anciens employés.

Les provisions devraient être réglées selon l'échéancier suivant:

Millions d'USD	Total	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Restructuration	130	63	18	47	2
Impôts sur le résultat et impôts indirects	627	365	141	83	38
Main-d'œuvre	136	44	12	73	7
Commercial	34	14	6	13	1
Droits d'accise	18	-	3	15	-
Autres litiges	262	7	102	153	-
Litiges	1 077	430	264	337	46
Autres provisions	711	273	213	225	-
Total provisions	1 918	766	495	609	48

AB InBev est soumis au régime des émissions de gaz à effet de serre en vigueur dans l'Union Européenne et à un régime similaire en Corée du Sud. Les quotas d'émission acquis sont comptabilisés au coût en immobilisations incorporelles. Une provision est comptabilisée dès lors que le nombre de quotas nécessaires pour couvrir les émissions de CO₂ est supérieur au nombre de quotas alloués. Cette provision est évaluée en fonction de la dépense nécessaire estimée pour couvrir l'obligation. Au 31 décembre 2018, les quotas d'émissions alloués couvraient les émissions de CO₂. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée.

28. Dettes commerciales et autres dettes

DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES NON-COURANTES

Millions d'USD	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Taxes indirectes à payer	194	157
Dettes commerciales	238	380
Considération différée sur les acquisitions	1 247	699
Autres dettes	138	226
Dettes commerciales et autres dettes non-courantes	1 816	1 462

DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES COURANTES

Millions d'USD	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dettes commerciales et charges à imputer	15 512	15 240
Dettes salariales et sociales	900	1 284
Impôts à payer, autres que l'impôt sur le résultat	2 633	2 862
Intérêts à payer	1 616	1 790
Emballages consignés	1 093	1 111
Dividendes à payer	331	479
Produits à reporter	32	30
Considération différée sur les acquisitions	163	1 723
Autres dettes	289	243
Dettes commerciales et autres dettes courantes	22 568	24 762

Au 31 décembre 2018, la considération différée sur les acquisitions est principalement composée de 0,6 milliard d'USD pour l'option de vente présente dans le pacte d'actionnaires de 2012 entre Ambev et ELJ, et qui pourrait entraîner pour Ambev l'acquisition d'actions supplémentaires de Cervecería Nacional Dominicana S.A. ("CND"). En janvier 2018, ELJ a partiellement exercé son option de vente sur environ 30 % des actions de CND pour un montant de 0,9 milliard d'USD, résultant en une augmentation de la participation d'Ambev dans CND de 55 % à 85 %.

29. Risques provenant d'instruments financiers

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau suivant fournit un aperçu des actifs financiers¹, détenus par l'entreprise à la fin de l'exercice:

Millions d'USD	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Instruments d'emprunt au coût amorti		
Créances commerciales et autres créances	6 298	6 537
Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Titres d'emprunt non cotés	24	24
Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais du résultat net		
Titres d'emprunt cotés	87	1 304
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Titres dans des entreprises non cotées	84	76
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
<i>Dérivés non désignés dans une relation de comptabilité de couverture:</i>		
Swaps d'actions	-	21
Swaps de taux d'intérêt	9	-
Contrats à terme de taux d'intérêt et de taux de change	32	9
Autres dérivés	20	1
<i>Dérivés désignés dans une relation de comptabilité de couverture:</i>		
Contrats dérivés de change à terme	191	151
Swaps de taux d'intérêts	-	14
Matières premières	54	246
	6 799	8 383
Dont:		
Non-courant	1 068	959
Courant	5 731	7 444

¹ Les liquidités et les dépôts à court terme n'apparaissent pas dans cet aperçu.

Le tableau suivant fournit un aperçu des passifs financiers détenus par l'entreprise à la fin de l'exercice :

Millions d'USD	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
<i>Dérivés non désignés dans une relation de comptabilité de couverture:</i>		
Swaps d'actions	4 877	1 057
Contrats à termes de taux d'intérêt et de taux de change	387	906
Autres dérivés	456	2
<i>Dérivés désignés dans une relation de comptabilité de couverture:</i>		
Contrats dérivés de change à terme	132	211
Contrats à terme de taux d'intérêt et de taux de change	103	-
Swaps de taux d'intérêts	56	37
Matières premières	273	67
Autres dérivés	56	73
Passifs financiers au coût amorti		
Dettes commerciales et autres dettes	20 658	21 921
<i>Emprunts non courants portant intérêt:</i>		
Emprunts bancaires garantis	109	230
Emprunts bancaires non-garantis	86	153
Obligations émises non garanties	105 170	108 327
Autres emprunts non garantis	57	53
Dettes de contrats de location-financement	162	186
<i>Emprunts courants portant intérêt:</i>		
Emprunts bancaires garantis	370	272
Emprunts bancaires non-garantis	22	739
Obligations émises non garanties	2 626	4 510
Autres emprunts non garantis	14	15
Billets de trésorerie	1 142	1 870
Découverts bancaires	114	117
Dettes de contrats de location-financement	42	27
	136 912	140 773
Dont:		
Non-courant	108 012	111 191
Courant	28 899	29 582

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

AB InBev est exposée de par son activité à une variété de risques financiers: risque de marché (y compris le risque de change, le risque d'intérêt sur la juste valeur, le risque d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque sur les matières premières et le risque sur actions), le risque de crédit et le risque de liquidité. L'objectif de l'entreprise est de comprendre chacun de ces risques d'une part de manière individuelle, et d'autre part de manière combinée. L'entreprise définit ensuite ses stratégies, en ligne avec ses politiques de gestion des risques financiers, afin de gérer l'impact économique sur la performance de l'entreprise.

Les principaux instruments financiers dérivés utilisés par l'entreprise sont des contrats de change, des contrats de change à terme (« futures ») négociés sur un marché et des options, des swaps et des contrats à terme de taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt et de devise (« CCIRS »), des contrats à terme « futures » de taux d'intérêt, des swaps sur les matières premières, des contrats à terme (« futures ») négociés sur les marchés des matières premières et des swaps d'actions.

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des montants notionnels des instruments financiers dérivés existants en fin d'année par maturité.

Millions d'USD	31 décembre 2018					31 décembre 2017				
	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Monnaies étrangères										
Contrats de change	11 423	190	-	-	-	11 637	233	-	-	-
Contrats de 'futures' cotés sur le cours des monnaies étrangères	648	-	-	-	-	655	-	-	-	-
Taux d'intérêt										
Swaps de taux d'intérêt	2 250	750	28	1 873	36	1 075	2 250	750	1 883	88
Swaps de taux d'intérêt et de change	1 807	51	16	6 464	681	711	1 797	-	5 900	1 176
Autres dérivés de taux d'intérêt	4	-	-	-	565	-	-	5	-	565
Matières premières										
Swaps d'aluminium	1 597	73	-	-	-	1 412	21	-	-	-
Autres dérivés des matières premières	1 241	32	-	-	-	1 214	144	-	-	-
Fonds propres										
Instruments de capital	11 347	-	-	-	-	11 799	-	-	-	-

RISQUE DE CHANGE

AB InBev s'expose à un risque de change lorsque des contrats sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité. Cela concerne les emprunts, les placements, les ventes (prévues), les achats (prévus), les redevances, les contrats de gestion et les charges/produits d'intérêts. Pour gérer les risques de change, l'entreprise utilise principalement des contrats de change, des contrats négociés sur un marché de change à terme (« futures ») et les swaps de taux d'intérêt et de devise (« CCIRS »).

Risque de change sur les activités opérationnelles

La politique d'AB InBev est de couvrir les transactions opérationnelles relativement prévisibles (telles que le coût des ventes, les frais généraux, administratifs et de vente) sur la période de prévision telle que déterminée par la politique de gestion des risques financiers. Les transactions opérationnelles considérées certaines sont couvertes sans limite de temps. Les transactions non opérationnelles (telles que les acquisitions et cessions de filiales) sont couvertes dès qu'elles sont hautement probables.

Le tableau ci-après montre les principales positions nettes en devises de l'entreprise, par couple de devises, aussi bien concernant les engagements fermes que les transactions prévisibles. Les positions ouvertes sont le résultat de l'application des politiques de gestion des risques d'AB InBev. Les montants positifs indiquent que l'entreprise a une position longue (flux futurs de trésorerie nets entrants) dans la première monnaie du couple de monnaies, alors que les montants négatifs indiquent que la position de l'entreprise est courte (flux futurs de trésorerie nets sortants) dans la première monnaie du couple de monnaies. La deuxième monnaie du couple représente la monnaie fonctionnelle de la filiale en question.

Millions d'USD	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Exposition totale	Total Dérivés	Position ouverte	Exposition totale	Total dérivés	Position ouverte
Euro/Dollar canadien	(39)	39	-	(32)	32	-
Euro/Peso mexicain	(187)	182	(5)	(275)	246	(29)
Euro/Livre sterling	(239)	213	(26)	(82)	110	28
Euro/Rouble russe	-	-	-	(58)	68	10
Euro/Rand sud-africain	(90)	52	(38)	(84)	84	-
Euro/Won sud-coréen	(51)	59	8	(53)	44	(9)
Euro/Hryvnia ukrainien	-	-	-	(58)	-	(58)
Euro/Dollar américain	(415)	404	(11)	(271)	425	154
Peso mexicain /Yuan chinois	(216)	199	(17)	-	-	-
Peso mexicain/Euro	(300)	301	1	-	-	-
Livre sterling/Euro	(34)	34	-	(87)	128	41
Livre sterling/Dollar américain	-	-	-	(40)	40	-
Dollar américain/Peso argentin	(573)	484	(89)	(678)	678	-
Dollar américain/Dollar australien	(209)	209	-	(469)	192	(277)
Dollar américain/Boliviano bolivien	(76)	76	-	(20)	20	-
Dollar américain/Réal brésilien	(1 303)	1 223	(80)	(1 184)	1 184	-
Dollar américain/Dollar canadien	(362)	286	(76)	(306)	306	-
Dollar américain /Peso chilien	(156)	155	1	(324)	324	-
Dollar américain /Yuan chinois	(201)	249	48	(303)	134	(169)
Dollar américain /Peso colombien	(287)	219	(68)	(319)	195	(124)
Dollar américain /Euro	(80)	78	(2)	(157)	145	(12)
Dollar américain/Peso mexicain	(1 151)	1 082	(69)	(1 143)	873	(270)
Dollar américain /Naira nigérian	-	-	-	(172)	-	(172)
Dollar américain/Guarani paraguayen	(177)	166	(11)	(108)	108	-
Dollar américain/Nuevo sol péruvien	(157)	149	(8)	(255)	154	(101)
Dollar américain/Rouble russe	-	-	-	(45)	30	(15)
Dollar américain/Rand sud-africain	(80)	83	3	(72)	66	(6)
Dollar américain/Won sud-coréen	(114)	128	14	(20)	60	40
Dollar américain/Hryvnia ukrainien	-	-	-	(18)	-	(18)
Dollar américain/Peso uruguayen	(40)	41	1	(57)	57	-
Autres	(321)	264	(57)	(124)	104	(20)

Une analyse plus détaillée de l'impact des positions ouvertes est présentée ci-dessous dans la partie Analyse de sensibilité aux monnaies étrangères.

Les couvertures d'engagements fermes et de transactions prévues et hautement probables, sont définies comme des couvertures des flux de trésorerie.

Risque de change des dettes libellées en monnaies étrangères

La politique d'AB InBev est d'émettre, dans la mesure du possible, la dette de ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle. Lorsque ce n'est pas le cas, une couverture est mise en place à moins que son coût ne soit supérieur à ses avantages. Au niveau global, les décisions concernant les taux d'intérêt, le profil de dette et le mix de devises préféré sont prises suivant une approche globale de gestion des risques.

Une description de la couverture du risque de change des instruments de dette émis dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la filiale est donnée ci-dessous dans la section du *Risque de Taux d'Intérêt*.

Analyse de sensibilité aux monnaies étrangères

Risque transactionnel de change

La plupart des instruments financiers non dérivés d'AB InBev sont soit libellés dans la devise fonctionnelle de la filiale, soit convertis dans la devise fonctionnelle au moyen de dérivés. Dans certains pays où le manque de liquidité du marché local empêche l'entreprise d'avoir une couverture à un coût raisonnable, l'entreprise peut avoir des positions ouvertes. Le risque transactionnel de change provient principalement de positions ouvertes en dollar australien, en yuan chinois, en peso colombien, en peso mexicain, en nuevo sol péruvien, en livre sterling, en rand sud-africain et en won sud-coréen par rapport à l'USD et à l'euro. AB InBev a estimé le changement raisonnablement possible du cours de change sur la base du taux de volatilité moyen des couples de devises suivantes:

	2018		
	Taux de clôture 31 décembre 2018	Taux de clôture possible ¹	Volatilité des taux en %
Euro/Peso mexicain	22,54	19,21 - 25,86	14,75%
Euro/Livre sterling	0,89	0,84 - 0,95	6,03%
Euro/Won sud-coréen	1277,14	1181,98 - 1372,3	7,45%
Euro/Dollar américain	1,15	1,06 - 1,23	7,32%
Livre sterling/Dollar américain	1,28	1,17 - 1,39	8,45%
Dollar américain/Dollar australien	1,42	1,30 - 1,54	8,50%
Dollar américain /Yuan chinois	6,88	6,57 - 7,18	4,45%
Dollar américain /Peso colombien	3246,70	2868,9 - 3624,5	11,64%
Dollar américain /Euro	0,87	0,81 - 0,94	7,32%
Dollar américain/Peso mexicain	19,68	17,12 - 22,24	13,00%
Dollar américain/Naira nigérian	362,54	354,9 - 370,18	2,11%
Dollar américain/Nuevo sol péruvien	3,37	3,24 - 3,50	3,90%
Dollar américain/Rand sud-africain	14,37	11,96 - 16,79	16,82%
Dollar américain/Won sud-coréen	1115,40	1029,1 - 1201,71	7,74%
Dollar américain/Shilling tanzanien	2298,32	2211,95 - 2384,69	3,76%
Dollar américain/Kwacha zambien	11,88	10,28 - 13,47	13,41%

	2017		
	Taux de clôture 31 décembre 2017	Taux de clôture possible ²	Volatilité des taux en %
Euro/Peso mexicain	23,67	20,81 - 26,53	12,07%
Euro/Livre sterling	0,89	0,82 - 0,96	7,94%
Euro/Rouble russe	69,12	60,86 - 77,38	11,95%
Euro/Won sud-coréen	1 280,41	1 181,37 - 1 379,44	7,73%
Euro/Hryvnia ukrainien	33,66	30,39 - 36,93	9,72%
Euro/Dollar américain	1,20	1,11 - 1,28	7,12%
Livre sterling/Dollar américain	1,35	1,16 - 1,54	13,99%
Dollar américain/Dollar australien	1,28	1,18 - 1,38	7,50%
Dollar américain /Yuan chinois	6,51	6,15 - 6,86	5,45%
Dollar américain /Peso colombien	2 988,60	2 732,94 - 3 244,26	8,55%
Dollar américain /Euro	0,83	0,77 - 0,89	7,12%
Dollar américain/Peso mexicain	19,74	17,45 - 22,02	11,59%
Dollar américain/Naira nigérian	360,03	284,18 - 435,87	21,07%
Dollar américain/Nuevo sol péruvien	3,24	3,11 - 3,38	4,19%
Dollar américain/Rouble russe	57,63	51,43 - 63,83	10,76%
Dollar américain/Rand sud-africain	12,35	10,44 - 14,25	15,39%
Dollar américain/Won sud-coréen	1 067,63	921,4 - 1 213,86	13,70%
Dollar américain/Shilling tanzanien	2 235,44	2 176,76 - 2 294,12	2,63%
Dollar américain/Hryvnia ukrainien	28,07	26,86 - 29,27	4,30%
Dollar américain/Kwacha zambien	9,98	8,91 - 11,05	10,72%

Si le dollar australien, le yuan chinois, le peso colombien, le peso mexicain, le nuevo sol péruvien, la livre sterling, le rand sud-africain et le won sud-coréen s'étaient affaiblis/renforcés en 2018 suivant les changements estimés ci-dessus face à l'euro ou l'USD, toute autre variable restant constante, l'impact sur le résultat consolidé de 2018 avant impôts aurait été d'environ 76m d'USD (142m d'USD en 2017) supérieur/inférieur.

De plus, l'analyse de sensibilité¹ d'AB InBev sur les taux de change réalisée sur l'ensemble de ses positions dérivées au 31 décembre 2018 montre un impact positif/négatif avant impôts sur les réserves de 587m d'USD (639m d'USD en 2017).

Risque de change sur des investissements nets dans les opérations étrangères

AB InBev atténue les risques liés à ses investissements dans les opérations étrangères en utilisant des instruments financiers dérivés et non dérivés comme instruments de couverture.

Au 31 décembre 2018, le montant des instruments financiers dérivés et non dérivés au titre de la couverture d'investissement net s'élève à 9 773m d'équivalent USD (7 424m d'USD en 2017) dans les sociétés Holding et environ 632m d'équivalent USD (1 669m d'USD en 2017) au niveau d'Ambev. Ces instruments sont utilisés pour couvrir des activités à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est

¹ L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2018.

² L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2017.

principalement libellée en réal brésilien, dollar canadien, peso dominicain, euro, peso mexicain, livre sterling, won sud-coréen et dollar américain.

Résultats nets de change

Le résultat de change reconnu sur les positions couvertes et non couvertes est détaillé comme suit:

Millions d'USD	2018	2017
Couvertures de flux de trésorerie	-	(13)
Couvertures économiques	(210)	(49)
Autres résultats - hors couverture	216	(242)
	6	(304)

RISQUE DE TAUX D'INTERET

L'entreprise a une approche dynamique de la couverture de taux d'intérêt qui consiste à établir une combinaison optimale de taux d'emprunt fixes et variables. Cette combinaison est revue périodiquement. L'objectif de cette politique est d'atteindre un équilibre optimal entre le coût de financement et la volatilité des résultats financiers, tout en tenant compte des conditions de marché ainsi que de la stratégie globale d'AB InBev.

Couvertures de juste valeur

Couvertures des obligations à taux fixe en USD (risque de taux d'intérêt sur les emprunts en USD)

L'entreprise gère et réduit l'impact des variations de taux d'intérêt en USD sur la juste valeur de certaines obligations à taux fixe pour un montant total de 1,0 milliard d'USD au moyen de plusieurs swaps de taux d'intérêt fixe/taux d'intérêt variable. Ces instruments dérivés ont été désignés comme une couverture de juste valeur.

Couvertures des flux de trésorerie

Couvertures des obligations en livre sterling (risque de change + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en livre sterling)

En septembre 2013, l'entreprise a émis des obligations en livre sterling pour une valeur de 500m de livres sterling, à un taux d'intérêt de 4,00% par an et venant à échéance en septembre 2025.

L'impact des variations de taux de change en livre sterling et du taux d'intérêt de cette obligation est géré et réduit au moyen de plusieurs swaps de taux d'intérêt et de change fixe livre sterling/fixe euro.

Ces instruments dérivés ont été désignés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Couverture économique

Couverture de titres de dette négociables (risque de taux d'intérêt en réal brésilien)

Au cours des années 2017 et 2018, Ambev a investi dans des titres de dettes d'état en réal brésilien très liquides.

L'entreprise a aussi conclu des contrats à terme de taux d'intérêt afin de compenser le risque de taux d'intérêt en réal brésilien de ces obligations d'état. Ces deux instruments sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du résultat et aucune comptabilité de couverture n'est requise.

Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente les taux d'intérêt effectifs des dettes financières portant intérêts à la date de clôture ainsi que les devises dans lesquelles les emprunts sont libellés:

31 décembre 2018 Dettes financières portant intérêts Millions d'USD	Avant couverture		Après couverture	
	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Taux variable				
Dollar australien	2,95%	214	2,95%	214
Réal brésilien	9,13%	61	6,86%	133
Dollar canadien	3,66%	190	3,38%	206
Euro	0,24%	3 138	0,24%	3 138
Dollar américain	1,94%	1 399	2,21%	2 638
Autres	7,19%	709	7,19%	709
		5 711		7 038
Taux fixe				
Dollar australien	3,28%	1 871	3,28%	1 871
Réal brésilien	6,74%	138	5,79%	66
Dollar canadien	3,23%	1 904	3,23%	1 904
Euro	1,76%	27 465	1,61%	35 292
Livre sterling	3,83%	4 173	3,80%	3 541
Won sud-coréen	-	-	2,45%	1 000
Dollar américain	4,28%	68 570	4,66%	59 120
Autres	8,55%	82	8,55%	82
		104 203		102 876

31 décembre 2017 Dettes financières portant intérêts Millions d'USD	Avant couverture		Après couverture	
	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Taux variable				
Dollar australien	2,68%	234	2,68%	234
Réal brésilien	9,22%	122	7,61%	199
Dollar canadien	2,09%	207	2,45%	224
Euro	0,35%	3 398	0,35%	3 415
Rand sud-africain	8,00%	666	8,00%	666
Dollar américain	1,48%	1 285	1,43%	2 521
Autres	16,68%	450	16,68%	450
		6 362		7 709
Taux fixe				
Dollar australien	3,70%	1 838	3,70%	1 838
Réal brésilien	6,43%	206	5,86%	112
Dollar canadien	3,08%	2 543	3,19%	2 176
Euro	1,88%	26 386	1,70%	34 251
Nuevo sol péruvien	6,87%	33	6,87%	33
Livre sterling	3,83%	4 403	3,80%	3 734
Won sud-coréen	-	-	2,50%	1 000
Dollar américain	4,18%	74 476	4,51%	65 394
Autres	3,36%	252	2,36%	252
		110 137		108 790

Au 31 décembre 2018, la valeur comptable totale des dettes financières portant intérêts à taux variables et fixes avant couverture comme détaillée ci-dessus inclut les découverts bancaires de 114m d'USD.

Comme présenté dans le tableau ci-dessus, 7 038m d'USD ou 6,40% des passifs financiers portant d'intérêts sont à taux d'intérêt variable. L'entreprise estime que la variation raisonnable possible des taux d'intérêt de marché applicable à sa dette à taux variable après couverture se présente de la manière suivante:

	2018		
	Taux d'intérêt 31 décembre 2018 ¹	Taux moyen possible ²	Volatilité possible des taux en %
Réal brésilien	6,44%	6,12% - 6,76%	5,00%
Dollar canadien	2,29%	2,15% - 2,42%	5,91%
Euro	-	-	2,45%
Dollar américain	2,78%	2,61% - 2,94%	5,97%

	2017		
	Taux d'intérêt 31 décembre 2017 ¹	Taux moyen possible ²	Volatilité possible des taux en %
Réal brésilien	6,90%	5,29% - 8,50%	23,27%
Dollar canadien	1,54%	1,38% - 1,71%	10,72%
Euro	-	-	3,50%
Rand sud-africain	7,16%	6,88% - 7,43%	3,84%
Dollar américain	1,69%	1,59% - 1,80%	6,00%

Si AB InBev applique l'augmentation/la diminution possible des taux d'intérêt de marché mentionnés ci-dessus sur sa dette à taux d'intérêt variable au 31 décembre 2018, toute autre variable restant constante par ailleurs, les charges d'intérêts de 2018 auraient été plus élevées/moins élevées de 8m d'USD (2017: 12m d'USD). Cet effet serait compensé par une augmentation/diminution de (60m) d'USD des produits d'intérêt sur les actifs financiers d'AB InBev productifs d'intérêts (2017: (81m) d'USD).

¹ Taux interbancaire offert; applicable à 3 mois au 31/12/2018 et au 31/12/2017.

² L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant des données journalières de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017. Pour la dette variable en réal brésilien, le taux d'intérêt de marché estimé est composé du certificat de dépôt interbancaire (« CDI ») et du taux d'intérêt long terme (« TJLP »). En ce qui concerne les autres taux d'intérêt du marché, l'analyse de l'entreprise est basée sur le taux interbancaire à 3 mois applicable pour les monnaies concernées (par exemple EURIBOR 3M, LIBOR 3M).

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts comptabilisées sur les passifs financiers couverts et non couverts sont détaillées ci-dessous:

Millions d'USD	2018	2017
Passifs financiers au coût amorti – non couverts	(4 053)	(4 375)
Couverture de juste valeur	(76)	(11)
Couvertures de flux de trésorerie	22	1
Couvertures nettes d'investissement - instruments de couverture (composante intérêt)	35	77
Couvertures économiques	100	(6)
	(3 972)	(4 314)

RISQUE LIE AUX PRIX DES MATIERES PREMIERES

Les marchés des matières premières ont connu et continueront à connaître des fluctuations de prix. AB InBev utilise dès lors des contrats d'achat à prix fixe et des dérivés sur matières premières afin de minimiser son exposition à la volatilité du prix des matières premières. L'entreprise est principalement exposée aux risques liés aux matières premières suivantes: aluminium, charbon, orge, grains de maïs, sirop de maïs, carton ondulé, diesel, mazout, verres, houblon, étiquettes, malt, gaz naturel, jus d'orange, plastiques, riz, acier et blé. Au 31 décembre 2018, l'entreprise dispose des instruments dérivés non dénoués sur les matières premières suivantes (montant notionnel):

Millions d'USD	2018	2017
Swaps d'aluminium	1 670	1 412
Contrats à terme négociés sur le marché futur du sucre	62	87
Swaps de gaz naturel et dérivés d'énergie	313	211
Swaps de maïs	196	223
Contrats à terme négociés sur le marché du blé	424	509
Swaps de riz	194	221
Dérivés du plastique	84	91
	2 943	2 754

Analyse de sensibilité aux prix des matières premières

La variation du prix des matières premières n'aurait pas eu d'impact significatif sur les profits d'AB InBev pour l'exercice 2018, dans la mesure où ces dérivés matières premières sont désignés dans une comptabilité de couverture.

Le tableau ci-dessous montre l'impact estimé, sur les réserves, de variations du prix des matières premières, pour lesquelles AB InBev a des expositions significatives au 31 décembre 2018 liées à ces dérivés.

Millions d'USD	Volatilité des prix en % ¹	2018 Impact avant impôt sur capitaux propres	
		Augmentation des prix	Diminution des prix
Aluminium	22,16%	370	(370)
Sucre	29,60%	18	(18)
Blé	29,31%	124	(124)
Énergie	23,83%	74	(74)
Riz	22,08%	43	(43)
Maïs	23,85%	47	(47)
Plastique	20,54%	17	(17)

Millions d'USD	Volatilité des prix en % ²	2017 Impact avant impôt sur capitaux propres	
		Augmentation des prix	Diminution des prix
Aluminium	14,83%	212	(212)
Sucre	29,38%	26	(26)
Blé	30,99%	158	(158)
Énergie	20,37%	43	(43)
Riz	20,20%	45	(45)
Maïs	24,81%	45	(45)
Plastique	17,50%	15	(15)

¹ L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2018.

² L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2017.

RISQUE DE PRIX DES ACTIONS

AB InBev conclue des contrats dérivés pour couvrir le risque sur le prix de ses actions émanant des différents programmes de paiements fondés sur des actions. AB InBev couvre aussi le risque lié aux actions émises en lien avec l'acquisition de Modelo et le rapprochement avec SAB (voir aussi Note 11 *Charges et produits financiers* et Note 23 *Modifications des capitaux propres et résultat par action*). Ces instruments dérivés ne répondent pas aux critères nécessaires à la comptabilité de couverture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Au 31 décembre 2018, un risque équivalent à 92,4m d'actions d'AB InBev a été couvert, générant une perte de 3,5 milliards d'USD comptabilisée au compte de résultats de la période, dont 1,8 milliard d'USD liés aux programmes de paiement fondés sur des actions de l'entreprise, 873m d'USD et 849m d'USD liés respectivement aux transactions avec Modelo et avec SAB.

Entre 2012 et 2018, AB InBev a réinitialisé certains dérivés sur actions au prix du marché avec contreparties, entraînant ainsi un encaissement net de 2,9 milliards d'USD entre 2012 et 2018 et par conséquent, une diminution du risque de contrepartie.

Analyse de sensibilité du prix des actions

L'analyse de sensibilité menée sur le programme de couverture des paiements fondés sur des actions, en prenant l'hypothèse d'une volatilité¹ raisonnable et possible du prix des actions d'AB InBev égale à 22,03% (2017: 15,68%), toutes les autres variables restant constantes par ailleurs, met en évidence un impact positif/négatif sur le bénéfice 2018 avant impôts de 1 345m d'USD (2017: 1 422m d'USD).

RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit couvre toutes les formes de défaillances de la contrepartie notamment lorsqu'elle ne respecte pas ses engagements envers AB InBev en ce qui concerne les prêts, couvertures, accords et autres activités financières. L'entreprise a établi une politique de crédit et l'exposition aux risques de crédit des tiers est suivie de manière rigoureuse.

AB InBev atténue son exposition aux risques de crédit des tiers grâce à divers mécanismes. AB InBev a établi des notes minimum en matière de risque de crédit et rentre en relation seulement avec des institutions financières notées « investment rating ». L'entreprise surveille de près les expositions de crédit de la contrepartie et revoit immédiatement l'estimation en cas de déclassement externe de la note de crédit. Afin d'atténuer le risque antérieur au règlement des instruments, les standards minimums de crédit exigés de la contrepartie deviennent plus stricts lorsque la durée des instruments financiers dérivés augmente. Afin de minimiser la concentration du risque de crédit de la contrepartie, l'entreprise conclut des transactions dérivées avec différentes institutions financières.

L'entreprise a par ailleurs conclu des accords de compensation avec toutes les institutions financières qui sont contreparties d'instruments financiers dérivés de gré à gré. Ces accords autorisent la compensation entre les actifs et passifs résultant de différentes transactions avec la même contrepartie.

Sur base de ces facteurs, AB InBev considère que les risques de défaillances de contrepartie au 31 décembre 2018 sont limités.

Exposition au risque de crédit

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit de l'entreprise. La valeur comptable est présentée nette de dépréciation. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture était de:

Millions d'USD	2018			2017		
	Brute	Dépréciation	Valeur nette comptable	Brute	Dépréciation	Valeur nette comptable
Titre dans des entreprises non-cotées en bourse	91	(7)	84	83	(7)	76
Titre d'emprunt	111	-	111	1 328	-	1 328
Créances commerciales	4 400	(160)	4 240	4 917	(194)	4 723
Dépôts de trésorerie en garantie	197	-	197	209	-	209
Prêts aux clients	188	-	188	179	-	179
Autres créances	2 359	(106)	2 253	2 326	(117)	2 209
Actifs financiers dérivés	307	-	307	483	-	483
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 074	-	7 074	10 472	-	10 472
	14 727	(273)	14 454	19 997	(318)	19 679

Au 31 décembre 2018, il n'existait pas de concentration significative de risques de crédit avec une seule contrepartie et aucun client ne représentait à lui seul plus de 10% du chiffre d'affaires total du groupe en 2018.

Dépréciation

La dépréciation pour perte de valeur se décompose comme suit par classe d'actif financier:

Millions d'USD	2018				
	Créances commerciales	Prêts aux clients	A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Autres créances	Total
Solde au 1 ^{er} janvier	(194)	-	(7)	(117)	(318)
Charges de dépréciation	(40)	-	-	(3)	(43)
Dé-comptabilisation	29	-	-	6	35
Variation des devises et autres	44	-	-	9	53
Solde au 31 décembre	(160)	-	(7)	(106)	(273)

Millions d'USD	2017				
	Créances commerciales	Prêts aux clients	A la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Autres créances	Total
Solde au 1 ^{er} janvier	(202)	-	(7)	(109)	(318)
Charges de dépréciation	(55)	-	-	(4)	(59)
Dé-comptabilisation	53	-	-	1	54
Variation des devises et autres	10	-	-	(5)	5
Solde au 31 décembre	(194)	-	(7)	(117)	(318)

RISQUE DE LIQUIDITE

Historiquement, les principales sources de trésorerie d'AB InBev ont été les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, l'émission de dette, les emprunts bancaires et les actions. Les besoins de trésorerie significatifs de l'entreprise reprennent:

- le service de la dette;
- les dépenses d'investissement;
- les investissements dans des sociétés;
- l'augmentation de parts détenues dans les filiales d'AB InBev ou entreprises dans lesquelles la société détient des parts de capital;
- les programmes de rachat d'actions; et
- la rémunération des capitaux propres.

L'entreprise considère que les flux de trésorerie des activités opérationnelles, la trésorerie disponible et les équivalents de trésorerie et placements à court terme, ainsi que les dérivés liés et l'accès aux lignes de crédit, seront suffisants pour couvrir les dépenses d'investissement, les passifs financiers et les versements de dividendes à venir. L'entreprise a l'intention de continuer à réduire son endettement financier par le biais de solides flux de trésorerie opérationnels combinés à un refinancement récurrent.

Le tableau ci-dessous représente les échéances nominales contractuelles des dettes financières non-dérivées incluant les paiements d'intérêts et les actifs et passifs financiers dérivés:

Millions d'USD	31 décembre 2018						
	Valeur comptable ¹	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires garantis	(479)	(496)	(383)	(39)	(15)	(27)	(31)
Billets de trésorerie	(1 142)	(1 142)	(1 142)	-	-	-	-
Emprunts bancaires non garantis	(108)	(135)	(33)	(6)	(96)	-	-
Obligations émises non garanties	(107 796)	(165 979)	(6 410)	(9 146)	(11 636)	(23 672)	(115 115)
Autres emprunts non garantis	(71)	(110)	(19)	(22)	(12)	(12)	(44)
Dettes de contrats de location-financement	(204)	(316)	(62)	(37)	(33)	(33)	(151)
Découverts bancaires	(114)	(114)	(114)	-	-	-	-
Dettes commerciales et autres dettes	(24 345)	(24 722)	(22 557)	(260)	(1 060)	(333)	(513)
	(134 258)	(193 014)	(30 720)	(9 510)	(12 852)	(24 077)	(115 855)
Actifs et passifs financiers dérivés							
Dérivés des taux d'intérêt	(84)	(86)	(39)	(19)	(8)	11	(31)
Dérivés de change des monnaies étrangères	(391)	(401)	(419)	18	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt et de	(456)	(457)	(13)	113	129	(595)	(90)
Dérivés des matières premières	(225)	(225)	(222)	(3)	-	-	-
Dérivés des instruments de capitaux propres	(4 877)	(4 877)	(4 877)	-	-	-	-
	(6 033)	(6 046)	(5 570)	109	121	(584)	(121)
Dont: liés aux couvertures de flux de trésorerie	(293)	(303)	(233)	17	2	2	(90)

Millions d'USD	31 décembre 2017						
	Valeur comptable ¹	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires garantis	(502)	(590)	(318)	(137)	(23)	(42)	(70)
Billets de trésorerie	(1 870)	(1 871)	(1 871)	-	-	-	-
Emprunts bancaires non garantis	(892)	(927)	(761)	(129)	(37)	-	-
Obligations émises non garanties	(112 837)	(167 056)	(8 951)	(13 951)	(12 908)	(24 655)	(106 591)
Autres emprunts non garantis	(68)	(114)	(17)	(23)	(13)	(7)	(54)
Dettes de contrats de location-financement	(213)	(301)	(42)	(42)	(32)	(40)	(145)
Découverts bancaires	(117)	(117)	(117)	-	-	-	-
Dettes commerciales et autres dettes	(26 167)	(26 628)	(24 756)	(476)	(207)	(289)	(900)
	(142 666)	(197 604)	(36 833)	(14 758)	(13 220)	(25 033)	(107 760)
Actifs et passifs financiers dérivés							
Dérivés des taux d'intérêt	(96)	(101)	(9)	(21)	(14)	16	(73)
Dérivés de change des monnaies étrangères	(61)	(52)	(59)	7	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt et de change	(897)	(1 043)	65	(128)	114	(904)	(190)
Dérivés des matières premières	179	143	139	4	-	-	-
Dérivés des instruments de capitaux propres	(1 036)	(1 134)	(1 134)	-	-	-	-
	(1 911)	(2 187)	(998)	(138)	100	(888)	(263)
Dont: liés directement aux couvertures de flux de trésorerie	(20)	(29)	64	5	2	4	(104)

¹ La « valeur comptable » se réfère à la valeur nette comptable comptabilisée au bilan à chaque date de clôture.

GESTION DU CAPITAL

AB InBev cherche à optimiser de manière continue sa structure de capital afin de maximiser la valeur pour les actionnaires tout en maintenant la flexibilité financière afin d'exécuter les projets stratégiques. La politique en matière de structure du capital d'AB InBev et le cadre de cette politique consiste à optimiser la valeur pour l'actionnaire à travers la distribution de flux de trésorerie des filiales vers l'entreprise, tout en maintenant une notation « investment grade » et en minimisant les investissements présentant des rendements en dessous du coût moyen pondéré du capital d'AB InBev. Excepté les exigences de fonds propres minimum statutaires qui s'appliquent aux filiales d'AB InBev dans certains pays, AB InBev n'est assujettie à aucune exigence externe en termes de capital minimum. La direction utilise la même distinction dette/fonds propres que celle appliquée dans ses comptes établis en conformité avec les normes IFRS pour l'analyse de la structure du capital.

JUSTE VALEUR

Le tableau suivant résume pour chaque type d'instrument dérivé, la juste valeur comptabilisée comme actifs ou passifs au bilan:

Millions d'USD	Actifs		Passifs		Net	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Monnaies étrangères						
Contrats de change à terme	191	151	(586)	(211)	(395)	(60)
Contrat de 'futures' cotés sur le cours des monnaies étrangères	7	1	(3)	(2)	4	(1)
Taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	9	14	(27)	(37)	(18)	(23)
Swaps de taux d'intérêt et de change	32	9	(489)	(906)	(457)	(897)
Autres dérivés de taux d'intérêt	20	-	(86)	(73)	(66)	(73)
Matières premières						
Swaps d'aluminium	23	178	(172)	(5)	(149)	173
Contrat de 'futures' cotés sur le cours du sucre	-	24	(8)	(20)	(8)	4
Contrat de 'futures' cotés sur le cours du blé	13	34	(11)	(22)	2	12
Contrat de 'futures' cotés sur le cours de l'énergie	4	-	(54)	-	(50)	-
Autres dérivés des matières premières	8	10	(28)	(20)	(20)	(10)
Fonds propres						
Instruments de capital	-	21	(4 877)	(1 057)	(4 877)	(1 036)
	307	442	(6 340)	(2 353)	(6 033)	(1 911)
Dont:						
Courant	10	25	(805)	(937)	(795)	(912)
Non-courant	297	417	(5 535)	(1 416)	(5 238)	(999)

Le tableau suivant reprend la valeur comptable et la juste valeur des dettes financières portant intérêts à taux fixe comme comptabilisées au bilan. Les dettes financières portant intérêts à taux variable, les créances commerciales et autres créances et les dettes commerciales et autres dettes, incluant des instruments financiers dérivés, ont été exclus de l'analyse étant donné que leur valeur comptable semble être une approximation raisonnable de leur juste valeur:

Dettes financières porteuses d'intérêt Millions d'USD	2018		2017	
	Valeur comptable ¹	Juste valeur	Valeur comptable ¹	Juste valeur
Taux fixe				
Dollar australien	(1 871)	(1 927)	(1 838)	(1 896)
Réal brésilien	(138)	(138)	(206)	(206)
Dollar canadien	(1 904)	(1 817)	(2 543)	(2 574)
Euro	(27 465)	(26 799)	(26 386)	(26 942)
Nuevo sol péruvien	(24)	(24)	(33)	(33)
Livre sterling	(4 173)	(4 320)	(4 403)	(4 902)
Dollar américain	(68 570)	(65 873)	(74 476)	(83 482)
Autres	(58)	(58)	(252)	(252)
	(104 203)	(100 956)	(110 137)	(120 287)

¹ La « valeur comptable » se réfère à la valeur nette comptable comptabilisée au bilan à chaque date de clôture.

Le tableau suivant présente la hiérarchie de juste valeur définissant le degré selon lequel les principales données de marché sont observables :

Hiérarchie de juste valeur 2018 Millions d'USD	Cours des titres (non- ajustés) – Niveau 1	Contributions observables du marché – Niveau 2	Contributions non-observables du marché – Niveau 3
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)	3	9	-
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	-	67	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	7	225	-
Dérivés de couverture de juste valeur	-	33	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	14	-
	10	348	-
Passifs financiers			
Paiement différé sur acquisition de juste valeur	-	-	1 409
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	-	5 699	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	18	507	-
Dérivés de couverture de juste valeur	-	125	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	31	-
	18	6 362	1 409

Hiérarchie de juste valeur 2017 Millions d'USD	Cours des titres (non- ajustés) – Niveau 1	Contributions observables du marché – Niveau 2	Contributions non-observables du marché – Niveau 3
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)	1 304	5	-
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	-	89	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	9	340	-
Dérivés de couverture de juste valeur	-	36	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	9	-
	1 313	479	-
Passifs financiers			
Paiement différé sur acquisition de juste valeur	-	-	2 210
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	1	1 210	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	28	341	-
Dérivés de couverture de juste valeur	-	129	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	685	-
	29	2 365	2 210

Passifs financiers non dérivés

Dans le cadre du pacte d'actionnaires de 2012 entre Ambev et ELF, suite à l'acquisition de Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND »), un contrat d'achat à terme (c'est-à-dire la combinaison d'une option de vente et d'achat) peut donner lieu pour Ambev à l'acquisition d'actions supplémentaires de CND. En janvier 2018, ELJ a partiellement exercé son option de vente sur environ 30 % des actions de CND pour un montant de 0,9 milliard d'USD, résultant en une augmentation de la participation d'Ambev dans CND de 55 % à 85 %. Au 31 décembre 2018, l'option de vente pour les actions restantes détenues par ELJ a été évaluée à 632m d'USD (2017: 1,7 milliard d'USD avant l'exercice de l'option de vente par ELJ en janvier 2018) et reconnue comme paiement différé sur les acquisitions à leur juste valeur de niveau 3. L'écart s'explique principalement par l'exercice partiel de l'option de vente par ELJ, la désactualisation et les frais de change. La juste valeur de ce paiement différé est calculée à l'aide de techniques de valorisation, c'est à dire l'actualisation des flux futurs de trésorerie au taux approprié.

RESERVES DE COUVERTURE

Les réserves de couverture de l'entreprise présentées à la note 23 se rapportent aux instruments suivants:

Millions d'USD	Devise étrangère	Taux d'intérêt	Matières premières	Autres	Réserves totales de couverture
Au 1^{er} janvier 2018	559	-	(20)	47	586
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture reconnue dans le résultat global	262	-	97	-	358
Reclassé en résultat net / coûts des stocks	(341)	-	(137)	26	(452)
Impôts différés	-	-	-	2	2
Au 31 décembre 2018	480	-	(60)	76	494

Millions d'USD	Devise étrangère	Taux d'intérêt	Matières premières	Autres	Réserves totales de couverture
Au 1^{er} janvier 2017	540	-	204	-	744
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture reconnue dans le résultat global	(61)	-	(22)	-	(83)
Reclassé en résultat net / coûts des stocks	80	-	(202)	47	(75)
Impôts différés	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2017	559	-	(20)	47	586

COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers suivants sont soumis à des compensations, des accords de compensation globale exécutoires et des accords similaires:

Millions d'USD	31 décembre 2018			
	Montants bruts	Montant net comptabilisé dans l'état de situation financière ¹	Montant faisant l'objet d'autres accords de compensation ²	Montant net
Actif d'instruments financiers dérivés	307	307	(293)	13
Passif d'instruments financiers dérivés	(6 340)	(6 340)	293	(6 046)

Millions d'USD	31 décembre 2017			
	Montants bruts	Montant net comptabilisé dans l'état de situation financière ¹	Montant faisant l'objet d'autres accords de compensation ²	Montant net
Actif d'instruments financiers dérivés	483	483	(466)	17
Passif d'instruments financiers dérivés	(2 394)	(2 394)	466	(1 928)

¹ Montant net comptabilisé dans l'état de situation financière après avoir tenu compte des accords de compensation qui remplissent les critères de compensation des normes IFRS.

² Les autres accords de compensation incluent les nantissements et autres instruments de garantie, ainsi que les accords de compensation qui ne remplissent pas les critères des normes IFRS.

30. Contrats de location simple

Les créances et dettes au titre des contrats de location simples se présentent comme suit:

Millions d'USD	2018			Obligations nettes de contrats de location simple
	Preneur	Sous-location	Bailleur	
Echéant dans l'année	(475)	149	3	(323)
A plus d'un an et cinq ans au plus	(1 237)	451	9	(777)
Après cinq ans	(771)	211	6	(554)
	(2 483)	811	18	(1 654)

Millions d'USD	2017			Obligations nettes de contrats de location simple
	Preneur	Sous-location	Bailleur	
Echéant dans l'année	(210)	127	2	(181)
A plus d'un an et cinq ans au plus	(1 009)	425	7	(577)
Après cinq ans	(781)	211	4	(566)
	(2 100)	763	13	(1 324)

Suite à la cession de biens immobiliers de débit de boissons belges et néerlandais à Cofinimmo en octobre 2007, AB InBev a conclu des contrats de location d'une durée de 27 ans. Ces locations simples venant à échéance en novembre 2034 sont sous-louées pour des périodes restantes d'en moyenne de 6 à 8 ans. Ces locations peuvent être reconductibles après leur échéance. L'impact de telles reconductions de contrat de location n'est pas présenté dans le tableau ci-dessus.

De plus, l'entreprise loue un certain nombre d'entrepôts, de camions, de bâtiments industriels et bâtiments commerciaux sous forme de contrats de location simple. La durée des contrats de location est en général comprise entre 5 à 10 ans. Les paiements au titre des contrats de location simples sont indexés, le cas échéant, chaque année de façon à refléter les loyers du marché. Aucune location simple ne comprend de loyers conditionnels.

Les contrats de location énumérés ci-dessus représentent une obligation non actualisée de 2 483 m d'USD. AB InBev a également sous-loué une partie des biens immobiliers de débit de boissons loués, ce qui représente un droit non actualisé de 811m d'USD.

En 2018, une charge de 512m d'USD a été comptabilisée au compte de résultats au titre des locations simples, en tant que locataire (2017: 471m d'USD), alors que 133m d'USD ont été reconnus au compte de résultats en tant que revenus de sous-location (2017: 128m d'USD).

L'entreprise loue également une partie de ses propres biens sous le régime de locations simples. Au 31 décembre 2018, un produit de 3m d'USD a été comptabilisé dans le compte de résultats au titre des locations simples en tant que bailleur (2017: 4m d'USD).

31. Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie

Millions d'USD	2018	2017
Instruments de garantie donnés pour engagements propres	404	426
Nantissements et garanties financières reçues pour propres créances et prêts aux clients	335	326
Engagements contractuels d'achats d'immobilisations corporelles	416	550
Engagements contractuels de reprise de prêts aux clients	171	16
Autres engagements	1 973	1 834

Les instruments de garantie donnés pour engagements propres de 404m d'USD au 31 décembre 2018 comprennent 197m d'USD de garanties données sous forme de trésorerie. Ces dépôts en espèces sont généralement liés à des litiges au Brésil: conformément aux lois et réglementations brésiliennes, une société peut ou doit (en fonction de circonstances particulières) effectuer un dépôt auprès d'une banque désignée par le tribunal ou fournir d'autres titres de garantie tels que des nantissements sur immobilisations corporelles. En ce qui concerne les procès en cours, AB InBev a constitué les provisions appropriées en conformité avec IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* – voir aussi Note 27 *Provisions*. Au bilan, les garanties constituées sous forme de trésorerie sont présentées en autres créances – voir Note 20 *Créances commerciales et autres créances*. La partie restante des instruments de garantie donnés pour engagements propres (204m d'USD) contient des nantissements sur des installations en faveur des autorités gérant les taxes indirectes dont le montant est déterminé en fonction du niveau des impôts indirects mensuels, des niveaux de stock et du risque de transport, ainsi que des nantissements sur des immobilisations corporelles pour des prêts en cours. Dans le cas où AB InBev ne respecterait pas ses obligations inscrites dans les contrats existants ou viendrait à perdre une affaire en cours en justice, les actifs nantis seraient utilisés pour le règlement des obligations d'AB InBev.

De manière à minimiser le risque de crédit d'AB InBev sur les créances et les prêts aux clients, des garanties et autres collatéraux ont été obtenus pour un montant total de 335m d'USD au 31 décembre 2018. Ces garanties reposent sur des biens immobiliers et des titres de dette tandis que des garanties financières ont été obtenues auprès de banques et d'autres tiers.

AB InBev a pris des engagements d'achat de biens, installations et équipements pour un montant de 416m d'USD au 31 décembre 2018.

Dans un nombre limité de pays, AB InBev s'est engagé à reprendre des prêts accordés par des banques à des clients pour leur montant nominal si ces derniers ne respectent pas leurs propres engagements de remboursement auprès de ces banques. Le montant total de ces prêts s'élève à 171m d'USD au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2018, les engagements suivants liés à des fusions et acquisitions existaient :

- Dans le cadre du pacte d'actionnaires datant de 2012 entre Ambev et E. León Jimenez S.A., "ELJ", suite à l'acquisition de Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND »), il existe une option de vente et d'achat qui peut donner lieu pour Ambev à l'acquisition d'actions supplémentaires de CND. En janvier 2018, Ambev a augmenté sa participation dans CND de 55% à 85%. Au 31 décembre 2018, l'option de vente pour les actions restantes détenues par ELJ était évaluée à 632 millions d'USD (2017: 1,7 milliard d'USD avant l'exercice de l'option de vente par ELJ en janvier 2018). Le passif correspondant a été présenté comme un passif à court terme et reconnu comme paiement différé sur les acquisitions à leur juste valeur de niveau 3. Voir aussi la note 29 *Risques provenant d'instruments financiers*.
- Le 11 octobre 2016, The Coca-Cola Company a notifié AB InBev de son intention de racheter la part d'AB InBev dans Coca-Cola Beverages Africa ("CCBA"). CCBA inclut les activités d'embouteillage de Coca-Cola en Afrique du Sud, en Namibie, au Kenya, en Ouganda, en Tanzanie, en Ethiopie, au Mozambique, au Ghana, à Mayotte et aux Comores. Cette opération a été finalisée le 4 octobre 2017. De plus, AB InBev a clôturé la vente de ses entreprises de boissons gazeuses en Zambie et au Botswana auprès de The Coca-Cola Company. L'entreprise a aussi passé un accord avec The Coca-Cola Company pour la vente de toutes ses entreprises de boissons gazeuses au Swaziland et de certaines marques de boissons non-alcoolisées au Salvador et au Honduras. La clôture de ces opérations est soumise aux conditions de clôture usuelles, y compris les autorisations réglementaires. Au Salvador et au Honduras, AB InBev a signé des accords de mise en bouteille sur le long terme, qui entreront en vigueur dès la cession des anciennes activités des marques. Par ailleurs, les entreprises continuent de mettre au point les modalités de l'acquisition par The Coca-Cola Company des intérêts d'AB InBev dans ses activités d'embouteillage en Zambie et au Lesotho. Ces opérations sont soumises aux autorisations réglementaires et à l'approbation des actionnaires dans les différentes juridictions.

Les autres engagements de 1 973m d'USD au 31 décembre 2018 comprennent principalement des garanties données au fonds de pension, des cautions locatives et d'autres garanties.

Afin de respecter les engagements d'AB InBev en vertu de divers plans d'option sur actions, AB InBev a conclu des accords d'emprunt d'actions pour un maximum de 20 millions de ses propres actions ordinaires. AB InBev devra payer un montant équivalent au dividende après impôts aux titres empruntés. Ce paiement sera présenté en capitaux propres en tant que dividende. Au 31 décembre 2018, 20 millions de titres empruntés ont été utilisés pour remplir les engagements des plans d'option sur actions.

32. Passifs éventuels¹

L'entreprise a des passifs éventuels pour lesquels, selon la direction et ses conseillers juridiques, le risque de perte est possible mais n'est pas probable, c'est pourquoi aucune provision n'a été enregistrée. En raison de leur nature, ces procédures légales et ces questions fiscales comportent une part inhérente d'incertitude, incluant entre autres, les décisions de justice, les négociations entre parties concernées et les mesures gouvernementales. Dès lors, la direction d'AB InBev ne peut pas, à l'heure actuelle, estimer la date probable de résolution de ces affaires. Les passifs éventuels les plus importants sont repris ci-dessous.

QUESTIONS FISCALES D'AMBEV

Au 31 décembre 2018, les procédures fiscales significatives d'AB InBev sont liées à Ambev et ses filiales. Les estimations des montants des possibles pertes sont les suivantes:

Millions d'USD	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Impôts sur le revenu et cotisations sociales	9 773	9 600
Taxes sur la valeur ajoutée et accises	6 166	5 987
Autres taxes	1 434	1 390
	17 373	16 977

Les plus importantes procédures fiscales d'Ambev sont discutées ci-dessous:

IMPOT SUR LE REVENU ET COTISATION SOCIALE

Au cours de l'année 2005, certaines filiales d'Ambev ont été soumises à des avis d'imposition par les administrations fiscales brésiliennes relatifs aux résultats de ses filiales étrangères. En décembre 2008, la Cour administrative a rendu une décision partiellement favorable à Ambev, et en lien avec la partie restante, Ambev a fait appel de la décision, qui a été intégralement rejeté en mars 2017. En septembre 2017, Ambev a introduit une procédure judiciaire relative à cet avis d'imposition et a demandé une motion d'injonction, qui a été accordée à Ambev. En 2013, 2016, 2017 et 2018, Ambev a reçu d'autres avis d'imposition liés aux bénéfices de ses filiales étrangères. En juillet et septembre 2018, en ce qui concerne deux avis d'imposition, la Chambre haute administrative a rendu des décisions non-favorables à Ambev. Dans un de ces cas, Ambev a introduit une procédure judiciaire et a demandé une motion d'injonction, qui a été accordée à Ambev. Dans l'autre cas, Ambev est occupée à analyser les possibilités d'appel. En octobre 2018, la Cour administrative inférieure a rendu une décision partiellement favorable à Ambev relative à un des autres avis d'imposition contestés. Ambev est dans l'attente de la signification formelle de cette décision afin d'analyser les possibilités d'appel. Au 31 décembre 2018, la direction d'Ambev estime qu'elle s'expose à un risque possible d'environ 7,7 milliards de réaux brésiliens (2,0 milliards d'USD), et à une perte probable d'environ 46 millions de réaux brésiliens (12 millions d'USD).

¹ Les montants ont été convertis en USD sur base du cours de clôture de la période.

En décembre 2011, Ambev a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill résultant de la fusion d'InBev Holding Brasil S.A. avec Ambev. La décision finale de la Cour administrative inférieure était partiellement favorable à Ambev. Ensuite, Ambev a introduit une procédure judiciaire afin de contester la partie défavorable et a demandé une motion d'injonction, laquelle fut accordée à Ambev. La partie favorable à Ambev sera réexaminée par la Chambre haute administrative. En juin 2016, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition relatif au solde de la valeur de l'amortissement du goodwill et a introduit un recours. En mars 2017, Ambev a reçu notification d'une décision administrative de première instance relative à cet avis d'imposition partiellement favorable et a introduit un recours devant la Cour administrative inférieure. En mai 2018, Ambev a reçu une décision partiellement favorable de la Cour administrative inférieure et est actuellement dans l'attente de la signification de la décision afin d'analyser les possibilités d'appel. La direction d'Ambev estime la perte liée à ces avis d'imposition à environ 9,3 milliards de réaux brésiliens (2,4 milliards d'USD) en date du 31 décembre 2018. Dans l'éventualité où Ambev devrait payer ces montants, AB InBev remboursera le montant proportionnel au bénéfice reçu par AB InBev suite au protocole de fusion, ainsi que les coûts y afférant.

En octobre 2013, Ambev a reçu un avis d'imposition lié à l'amortissement du goodwill résultant de la fusion de Beverage Associates Holding Limited (« BAH ») dans Ambev. Après avoir considéré une motion de clarification par Ambev, la décision non-favorable a été confirmée et Ambev a introduit un recours devant la Cour administrative inférieure. En novembre 2018, Ambev a reçu une décision partiellement favorable à la Cour administrative inférieure et est dans l'attente de la signification formelle de la décision afin d'analyser les possibilités d'appel. En avril et août 2018, Ambev a reçu des nouveaux avis d'imposition imputant la valeur restante de l'amortissement du goodwill et a introduit des recours qui sont en attente d'être traités en première instance. Au 31 décembre 2018, la direction d'Ambev estime le montant de pertes possibles lié à cet avis à environ 2,1 milliards de réaux brésiliens (0,5 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provision à cet égard.

En novembre 2017, Ambev a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill résultant de la fusion de CND Holdings avec Ambev. Ambev a introduit un recours en décembre 2017. En novembre 2018, Ambev a reçu une décision non-favorable en première instance et a introduit un recours devant la Cour administrative inférieure, lequel est en attente. Au 31 décembre 2018, la direction d'Ambev estime le montant de pertes possibles lié à cet avis à environ 1,1 milliard de réaux brésiliens (0,3 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provision à cet égard.

Ambev et certaines de ses filiales ont reçu un certain nombre de notifications des autorités fiscales brésiliennes fédérales concernant l'imputation de pertes fiscales reportées dans le cadre de fusions de sociétés. En février 2016, la Chambre haute administrative a rendu une décision défavorable dans deux de ces cas. Ambev a introduit des recours judiciaires afin de discuter les affaires. En septembre 2016, Ambev a reçu une décision favorable en première instance pour l'une de ses demandes. En mars 2017, Ambev a reçu une décision défavorable en première instance dans une autre affaire et a introduit un appel auprès de la Cour judiciaire. Les deux affaires sont en attente d'être traitées par la Cour judiciaire. La direction d'Ambev estime l'exposition totale de la perte possible en relation avec ces avis d'imposition à environ 0,5 milliard de réaux brésiliens (0,1 milliard d'USD) au 31 décembre 2018.

En décembre 2015 et 2016, Ambev a reçu des avis d'imposition concernant le refus de certaines dépenses prétendument non-déductibles et la déduction de certaines pertes principalement liées à des investissements financiers et des prêts. Ambev a présenté ses défenses et attend la décision administrative en première instance. La direction d'Ambev estime le montant total de la perte possible en relation avec ces avis d'imposition à environ 4,6 milliards de réaux brésiliens (1,2 milliard d'USD) au 31 décembre 2018. Ambev n'a pas enregistré de provision relativement à ces avis.

Depuis 2014, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant le refus de la déduction de certains impôts payés à l'étranger et prétendument non-prouvés. Une décision de la Chambre haute administrative est toujours en suspens. En septembre 2017, Ambev a décidé d'inclure une partie de ces avis d'imposition dans le Programme de Régularisation Fiscale Fédéral Brésilien de la Mesure Provisoire n° 783. En juin 2018, Ambev a été notifiée d'une décision favorable en première instance administrative qui annulent quatre de ces avis (imputations de 2015 et 2016). Cependant, en août et septembre 2018, le Service Brésilien Fédéral du Revenu a émis de nouvelles décisions rétablissant ces avis et a émis de nouveaux avis d'imposition relatifs à ces affaires. Au 31 décembre 2018, la direction d'Ambev estime qu'une exposition à environ 9,5 milliards de réaux brésiliens (2,5 milliards d'USD) est un risque possible, et en conséquence n'a pas enregistré de provision pour ce montant.

En avril 2016, Arosuco (une filiale d'Ambev) a reçu un avis d'imposition concernant l'usage d'une méthode de « résultats présumés » pour le calcul de l'impôt sur le revenu et de la cotisation sociale sur le résultat net à la place de la méthode des « résultats réels ». En septembre 2017, Arosuco a reçu la décision administrative défavorable en première instance et a introduit un recours devant la Cour administrative inférieure. La direction d'Arosuco évalue le montant des pertes possibles liées à cet avis à environ 0,6 milliard de réaux brésiliens (0,2 milliard d'USD) au 31 décembre 2018. Arosuco n'a pas enregistré de provision à cet égard.

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET ACCISES

Au Brésil, les produits fabriqués dans la zone franche de Manaus et destinés à la livraison ailleurs au Brésil sont exonérés de la taxe d'accise IPI. Il y a des discussions sur le point de savoir si l'acquisition de ces produits donne droit à des crédits liés à la taxe d'accise IPI à leurs acquéreurs. Des filiales d'Ambev ont comptabilisé des crédits d'impôt présumés liés à la taxe d'accises IPI sur l'achat de produits exemptés y étant fabriqués, et ont porté cette question devant les tribunaux. Depuis 2009, Ambev a reçu un certain nombre d'avis d'imposition de la part de l'administration fiscale fédérale brésilienne relatif à l'annulation de ces crédits liés à la taxe d'accise IPI présumés et à d'autres crédits liés à la taxe d'accise IPI, qui sont en discussion devant la Cour suprême du Brésil, avec un procès prévu pour avril 2019. Ambev estime le montant total de la perte possible en relation avec ces avis d'imposition à environ 3,8 milliards de réaux brésiliens (1,0 milliard d'USD) au 31 décembre 2018. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

Au cours des années, Ambev a également reçu des avis d'imposition des Autorités Fiscales Fédérales Brésiliennes réclamant le paiement de taxes fédérales prétendument indûment compensées avec les crédits d'impôt liés à la taxe d'accises IPI présumés et rejetés qui sont débattus dans le cadre des procédures précitées. Ambev conteste ces taxes devant les tribunaux. La direction d'Ambev évalue le montant de la perte possible liée à ces avis à environ 1,1 milliard de réaux brésiliens (0,3 milliard d'USD) au 31 décembre 2018. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

En 2014 et 2015, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne imposant les taxes d'accises IPI, prétendument dues sur la livraison de biens fabriqués à des unités de production liées. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire des tribunaux. La direction d'Ambev estime la perte possible liée à ces avis à un montant d'environ 1,6 milliard de réaux brésiliens (0,4 milliard d'USD) au 31 décembre 2018. Ambev n'a pas enregistré de provision en la matière.

Actuellement, Ambev conteste des avis d'imposition émis par les Etats de Sao Paulo, Rio de Janeiro, Minas Gerais et d'autres états, qui remettent en cause la légalité de crédits d'impôt relatifs à la taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS) résultant de transactions avec des sociétés offrant des incitants fiscaux. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire des tribunaux. La

direction d'Ambev estime les pertes possibles en relation avec ces avis d'imposition à environ 2,0 milliards de réaux brésiliens (0,5 milliard d'USD) au 31 décembre 2018. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

En 2013, 2014 et 2015, Ambev a été priée par les États de Pará et Piauí de payer la taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS) prétendument due en rapport avec les rabais accordés de manière inconditionnelle par Ambev. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire des tribunaux. La direction d'Ambev estime le montant de la perte possible liée à ces procédures à environ 0,6 milliard de réaux brésiliens (0,2 milliard d'USD) au 31 décembre 2018. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

Au cours des années, Ambev a reçu des avis d'impositions exigeant le paiement des différences présumées en terme de taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS), considérées comme dues lorsque le prix des produits vendus par Ambev est supérieur à ceux fixés par les Etats concernés dans leur tableau des prix, des hypothèses dans lesquelles les autorités fiscales des Etats considèrent que la base de calcul devrait être basée sur un pourcentage de valeur ajoutée sur les prix réels et pas sur le tableau des prix fixes. Ambev conteste actuellement ces impôts devant les tribunaux. Parmi d'autres cas similaires, Ambev a reçu trois avis, émis par l'Etat de Minas Gerais, pour un montant initial de 1,4 milliard de réaux brésiliens (0,4 milliard d'USD). Lors du premier trimestre de 2018, la Chambre haute de la Cour administrative fiscale de l'Etat de Minas Gerais a jugé défavorablement sur ces trois affaires. L'Etat de Minas Gerais a intenté des saisies fiscales afin de recouvrer le paiement des montants contestés dans ces trois affaires et Ambev a introduit des moyens de défenses devant les tribunaux judiciaires. En 2017, Ambev a reçu des avis de l'Etat de Rio de Janeiro pour un montant original de 0,9 milliard de réaux brésiliens (0,2 milliard d'USD). Ambev a fait appel contre ces avis d'imposition et attend maintenant la décision de la Cour administrative fiscale. La direction d'Ambev estime le montant total de la perte possible liée à cette question à environ 7,7 milliards de réaux brésiliens (2,0 milliards d'USD) au 31 décembre 2018. Ambev a enregistré des provisions pour un montant total de 8 millions de réaux brésiliens (2 millions d'USD) concernant certaines procédures pour lesquelles Ambev estime que les risques de pertes sont probables, en raison de problèmes procéduraux spécifiques.

En 2015, Ambev a reçu un avis d'imposition par l'Etat de Pernambuco exigeant le paiement des différences en termes de taxe sur la distribution des biens et de services (ICMS) à cause d'une violation présumée de l'accord d'incitation fiscal avec l'Etat (PRODEPE) résultant de la rectification de ses rapports mensuels. Les autorités fiscales de l'Etat considèrent qu'Ambev n'était pas en mesure d'utiliser l'incitatif à cause de cette rectification. En 2017, Ambev a eu une décision finale favorable en ce sens que cet avis était nul à cause d'erreurs de forme par le contrôleur fiscal. Cependant, en septembre 2018, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition portant sur la question. Il y a d'autres avis relatifs à ce même accord d'incitation fiscal. La direction d'Ambev estime les pertes possibles liées à cette question à environ 0,6 milliard de réaux brésiliens (0,2 milliard d'USD) au 31 décembre 2018. Ambev a enregistré une provision pour un montant total de 3 millions de réaux brésiliens (1,0 million d'USD) concernant une procédure pour laquelle Ambev estime que les risques de pertes sont partiellement probables.

COTISATIONS SOCIALES

Ambev a reçu certains avis d'imposition des autorités fiscales fédérales brésiliennes, relatifs à des montants qui seraient dus en vertu du *Integration Program/Social Security Financing Levy (PIS/COFINS)* sur des produits bonus accordés à ses clients. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire des tribunaux. La direction d'Ambev évalue le montant de la perte possible relative à ces avis à environ 4,0 milliards de réaux brésiliens (1,0 milliard d'USD) au 31 décembre 2018. Aucune provision n'a été enregistrée.

AUTRES MATIERES FISCALES

En février 2015, la Commission européenne a ouvert une enquête approfondie en matière d'aide d'état en ce qui concerne le système belge d'accords fiscaux préalables en matière d'excess profit. Le 11 janvier 2016, la Commission européenne a adopté une décision négative concluant que le système belge d'accords fiscaux préalables en matière d'excess profit constituait une aide incompatible avec le marché unique et requérant que la Belgique réclame le remboursement de l'aide incompatible d'un nombre de bénéficiaires de l'aide. Les autorités belges ont contacté les sociétés qui ont bénéficié de ce système et ont informé chaque société du montant d'aide incompatible qui est potentiellement susceptible d'être récupéré. En outre, la décision de la Commission européenne a fait l'objet d'un appel auprès de la Cour de Justice européenne par la Belgique en date du 22 mars 2016 et par AB InBev en date du 12 juillet 2016. Les procédures d'appel ne suspendent pas le processus de recouvrement et AB InBev n'est à ce stade pas en mesure d'évaluer le résultat final de ces procédures judiciaires. Sur base du risque estimé relatif à l'accord fiscal préalable en matière d'excess profit applicable à AB InBev, des éléments susvisés, de même que la possibilité que les impôts payés à l'étranger et les pertes fiscales reportées non-reconnues compensent partiellement ou entièrement les montants à recouvrer, la société n'a pas enregistré de provision pour ce litige au 31 décembre 2018.

En outre, l'administration fiscale belge a également remis en cause la validité et l'application du système d'accords fiscaux préalables en matière d'excess profit qui a été émis en faveur d'AB InBev et a refusé l'exemption fiscale que ce système confère. AB InBev a introduit une demande contre cette décision devant le tribunal de première instance de Bruxelles. En outre, AB InBev n'a pas enregistré de provision au 31 décembre 2018 concernant cet aspect du système d'accords fiscaux préalables en matière d'excess profit, au regard de l'évaluation de la société et de son conseil, ainsi que de la position prise par les services de médiation des autorités fiscales, concernant le bien-fondé de cette affaire.

Le 24 janvier 2019, AB InBev a déposé 68 millions d'euros sur un compte bloqué. En fonction du résultat final des procédures auprès de la Cour Européenne relatives au système belge d'accords fiscaux préalables en matière d'excess profit, ainsi que la procédure judiciaire belge en cours, ce montant sera légèrement modifié, libéré au bénéfice de la société ou payé à l'Etat belge.

Le 14 janvier 2019, la Cour de Justice européenne a jugé que le système belge d'accords fiscaux préalables en matière d'excess profit ne constitue pas une aide d'état illégale. La Commission Européenne peut faire appel du jugement de la Cour de Justice.

WARRANTS

Certains propriétaires de warrants émis par Ambev en 1996, exerçables en 2003, ont lancé des actions judiciaires afin de souscrire aux actions correspondantes pour une valeur inférieure à celle qu'Ambev considère comme établie au moment de l'émission des warrants. Dans le cas où Ambev perdrait la totalité des actions juridiques, l'émission de 172 831 574 actions serait nécessaire. Ambev recevrait en contrepartie des fonds substantiellement plus bas que la valeur de marché actuelle des actions. Ceci pourrait résulter en une dilution d'environ 1 % pour l'ensemble des actionnaires d'Ambev. Par ailleurs, les détenteurs de ces warrants exigent de recevoir les dividendes relatifs à ces actions depuis 2003, soit environ 0,9 milliard de réaux brésiliens (0,2 milliard d'USD) en plus des honoraires légaux. Ambev conteste ces exigences et envisage de défendre vigoureusement son cas. Cinq des six procédures ont fait l'objet d'une décision favorable à Ambev de la part de la Cour Suprême. Deux d'entre elles durant l'année 2017. Un jugement final dans le cadre de ces cinq procédures est en attente d'un jugement final de la part de la Cour Spéciale de la Cour Suprême. En novembre 2017, le Ministère Public Fédéral a

introduit une motion favorable à la position d'Ambev dans l'une des affaires. Au regard de ces faits, la société et ses conseils externes pensent fermement que la chance d'échec dans ces procédures est peu probable.

EN MATIERE DE CONCURRENCE

Le 12 décembre 2014, une procédure judiciaire a été entamée devant la Cour Suprême de l'Ontario contre le Liquor Control Board of Ontario, Brewers Retail Inc. (connu sous le nom de The Beer Store ou « TBS ») et les propriétaires de Brewers Retail Inc. (Molson Coors Canada, Sleeman Breweries Ltd. et Labatt Breweries of Canada L.P.). La procédure a été initiée au Canada conformément au Ontario Class Proceedings Act et visait entre autres à obtenir: (i) une déclaration selon laquelle les défendeurs ont secrètement collaboré et convenu entre eux de l'attribution de marchés pour la fourniture de bière vendue en Ontario depuis le 1 juin 2000 ; (ii) une déclaration selon laquelle Brewers Retail Inc. et les propriétaires de Brewers Retail Inc. ont secrètement collaboré et convenu entre eux de déterminer, d'augmenter et/ou de maintenir les prix appliqués aux détenteurs en Ontario d'une licence (on-trade) pour la bière et les commissions appliquées par TBS aux autres brasseurs concurrents qui souhaitaient vendre leur produits par TBS et (iii) des dommages-intérêts pour enrichissement injustifié. En ce qui concerne cette troisième demande, les plaignants invoquent des pratiques commerciales illégales par les propriétaires de Brewers Retail Inc. Les demandeurs visent à obtenir un dédommagement n'excédant pas 1,4 milliard de dollar canadien (1,0 milliard d'USD), un dédommagement punitif, exemplatif et aggravé de 5 millions de dollar canadien (4 millions d'USD) et la modification/révocation de la législation en question. En mars 2018, le tribunal a statué en référé et a rejeté les réclamations de classe. Les plaignants ont fait appel. La société n'a pas acté de provision pour ce cas.

En 2016, la Commission européenne a annoncé un examen pour possible abus de position dominante par AB InBev en Belgique en raison de certaines pratiques visant à limiter le commerce d'autres Etats membres de l'Union européenne vers la Belgique. AB InBev a acté une provision de 230 millions d'USD concernant ces procédures en cours.

33. Participations ne donnant pas le contrôle

Au 31 décembre 2018 et 2017, les participations significatives ne donnant pas le contrôle concernent Ambev, une filiale brésilienne d'AB InBev cotée en bourse, dans laquelle AB InBev a une participation de 62%. Les tableaux ci-dessous présentent les informations résumées des états financiers consolidés audités d'Ambev au 31 décembre 2018 et 2017, conformément aux IFRS.

Les informations financières résumées d'Ambev, dans laquelle l'entreprise a des participations significatives ne donnant pas le contrôle se présentent comme suit:

Millions d'USD	2018	2017
Informations bilantaires résumées		
Actifs courants	6 537	7 472
Actifs non-courants	17 755	18 783
Dettes courantes	6 408	8 672
Dettes non-courantes	3 032	3 078
Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres	14 540	13 908
Participations ne donnant pas le contrôle	312	597
Informations résumées du compte de résultats et du résultat global		
Produits	13 819	14 961
Revenu net	3 130	2 452
Attribuable aux:		
Porteurs des capitaux	3 033	2 290
Participations ne donnant pas le contrôle	97	162
Revenu net	3 130	2 452
Autres éléments du résultat global	629	809
Résultat global total	3 759	3 261
Attribuable aux:		
Porteurs des capitaux	3 629	3 090
Participations ne donnant pas le contrôle	130	171
Informations de flux de trésorerie résumées		
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	4 928	5 583
Flux de trésorerie des activités d'investissements	(1 011)	(960)
Flux de trésorerie des activités de financement	(3 638)	(4 018)
Augmentation nette/(diminution) en trésorerie et équivalent de trésorerie	279	605

Les dividendes payés par Ambev aux participations ne donnant pas le contrôle (à savoir, aux entités en dehors du groupe AB InBev) ont atteint 0,8 milliard d'USD et 1,1 milliard d'USD respectivement en 2018 et 2017.

Les autres participations ne donnant pas le contrôle qui ne sont pas considérées individuellement significatives par l'entreprise sont principalement liées aux activités de l'entreprise en Afrique en association avec le groupe Castel (par ex. Botswana, Ghana, Mozambique, Nigeria, Tanzanie, Ouganda et Zambie), ainsi qu'aux participations ne donnant pas le contrôle reconnu à l'égard des filiales de l'entreprise en Colombie, en Équateur et au Pérou.

34. Parties liées

TRANSACTIONS AVEC LES ADMINISTRATEURS ET LES MEMBRES DE L'EXECUTIVE BOARD MANAGEMENT (DIRIGEANTS PRINCIPAUX)

Les membres du Comité Exécutif d'AB InBev bénéficiaient en 2018, en plus des avantages à court terme (principalement des salaires), d'avantages postérieurs à l'emploi. En particulier, les membres du Comité Exécutif (Executive Board Management) bénéficiaient des régimes de retraite de leur pays respectif – voir aussi Note 25 *Avantages au personnel*. Enfin, les dirigeants clés bénéficient également du plan d'option d'achat d'actions, du programme d'actions restreintes et/ou d'échange d'actions (voir la Note 26 *Paiements fondés sur des actions*). La rémunération des administrateurs et des membres du comité exécutif (« Executive Board Management ») comptabilisée dans le compte de résultats peut être détaillée de la manière suivante:

Millions d'USD	2018		2017	
	Administrateurs	Executive Board	Administrateurs	Executive Board
Avantages au personnel à court terme	2	27	2	28
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	1
Paiements fondés sur des actions	-	24	3	68
	2	52	5	97

La rémunération des administrateurs repose principalement sur des jetons de présence.

En 2018, AB InBev a conclu les opérations suivantes:

- L'achat, via le Grupo Modelo et ses filiales, de technologies de l'information et de services d'infrastructures auprès d'une société dans laquelle un des membres du conseil d'administration a une influence significative au 31 décembre 2018, pour un montant d'environ 1,0m d'USD.
- L'achat, principalement via sa filiale Bavaria S.A., de services de transport, de contrats de location et de services publicitaires pour un montant total de 8,1m d'USD auprès de sociétés dans lesquelles un des membres du conseil d'administration a une influence significative au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2018, le montant ouvert de ces opérations est de 0,2m d'USD.

ENTITES CONTROLEES CONJOINTEMENT

Les intérêts significatifs dans des coentreprises concernent trois entités au Brésil, une au Mexique et deux au Canada. Aucune de ces coentreprises n'est significative pour l'entreprise. Les montants cumulés des intérêts d'AB InBev se présentent comme suit:

Millions d'USD	2018	2017
Actifs non-courants	11	12
Actifs courants	5	5
Dettes non-courantes	9	11
Dettes courantes	12	6
Résultat d'exploitation	4	(3)
Bénéfice attribuable aux porteurs de titres d'AB InBev	3	(3)

TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Les participations significatives dans des entreprises associées sont présentées dans la Note 16 *Participations dans les entreprises mises à équivalence*. Les transactions avec les entreprises associées d'AB InBev se détaillent comme suit:

Millions d'USD	2018	2017
Marge brute	74	91
Actifs courants	152	73
Dettes courantes	130	20

TRANSACTIONS AVEC LES REGIMES DE RETRAITE

Les transactions d'AB InBev avec les régimes de retraite comprennent principalement des autres revenus pour respectivement 12m d'USD provenant de régimes de retraite américains.

35. Evénements survenus après la date de clôture

EMISSION D'OBLIGATIONS

Le 23 janvier 2019, Anheuser-Busch InBev WorldWide Inc., une filiale d'Anheuser-Busch InBev SA/NV a émis des obligations pour un montant nominal total de 15,5 milliards d'USD. Les obligations comprennent les séries suivantes: 2,5 milliards d'USD d'obligations à taux fixe échéant le 23 janvier 2025 portant intérêt au taux annuel de 4,150%; 4,25 milliards d'USD d'obligations à taux fixe échéant le 23 janvier 2029 portant intérêt au taux annuel de 4,750%, 0,75 milliard d'USD d'obligations à taux fixe échéant le 23 janvier 2031 portant intérêt au taux annuel de 4,900% ; 2,0 milliards d'USD d'obligations à taux fixe échéant le 23 janvier 2039 portant intérêt à un taux annuel de 5,450% ; 4,0 milliards d'USD d'obligations à taux fixe échéant le 23 janvier 2049 portant intérêt à un taux annuel de 5,550% et 2,0 milliards d'USD d'obligations à taux fixe échéant le 23 janvier 2059 portant intérêt à un taux annuel de 5,800%.

Les produits nets des obligations sera utilisé aux fins générales de l'entreprise telles que le remboursement des échéances partielles de la dette en 2021-2024 et 2026, y compris le financement d'offres publiques annoncées par l'entreprise.

RESULTATS D'OFFRES PUBLIQUES

Le 8 février 2019, AB InBev a annoncé le résultat final des offres effectuées par ses filiales Anheuser-Busch InBev Finance Inc., Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. et Anheuser-Busch Companies, LLC pour l'achat pour une contrepartie en espèces de toute obligation valablement offerte (et non valablement retirée) et acceptée pour un prix d'achat total (excluant tout intérêt couru et non payé) de maximum 16,5 milliards d'USD de douze séries d'obligations émises par les sociétés. A l'issue des offres publiques, les sociétés auront racheté pour un montant total de 16,3 milliards d'USD en principal de plusieurs séries d'obligations existantes.

Les limitations ajustées de l'offre par pool sont les suivantes : 2,5 milliards d'USD des obligations à taux fixe portant intérêt au taux annuel de 2,650% ; 0,2 milliard d'USD d'obligations à taux variable et 0,2 milliard d'USD d'obligations à taux fixe à un taux annuel de 4,375% échéant en 2021; 1,1 milliard d'USD d'obligations à taux fixe portant intérêt à un taux annuel de 3,750% et 1,3 milliard d'USD d'obligations à taux fixe annuel de 2,500% échéant en 2022; 0,6 milliard d'USD d'obligations à taux fixe portant intérêt à un taux annuel de 2,625% et de 2,9 milliards d'USD d'obligations à taux fixe annuel de 3,300% échéant en 2023; 0,3 milliard d'USD d'obligations à taux variable, 0,9 milliard d'USD d'obligations à taux fixe à un taux annuel de 3,500% et 0,5 milliard d'euros d'obligations à un taux fixe de 3,700% échéant en 2024; et 5,9 milliards d'USD de montants en principal agrégés d'obligations à taux fixe portant intérêt à un taux annuel de 3,650% échéant en 2026.

36. Entreprises appartenant à AB InBev

Les principales filiales d'AB InBev sont reprises ci-dessous. La liste complète des participations du groupe est disponible auprès d'AB InBev SA, Brouwerijplein 1, B-3000 Leuven (Belgique).

LISTE DES PRINCIPALES FILIALES CONSOLIDEES SELON LA METHODE D'INTEGRATION GLOBALE

Nom et adresse des filiales consolidées	% d'actionariat (Intérêt économique) 31 décembre 2018
AFRIQUE DU SUD	
SABSA HOLDINGS LTD PUBLIC LIMITED COMPANY - 65 Park Lane, Sandown - 2001 -	100,00
THE SOUTH AFRICAN BREWERIES (PTY) LTD LIMITED BY SHARES - 65 Park Lane, Sandown - 2146 - Johannesburg	91,55
ALLEMAGNE	
BRAUEREI BECK GmbH & CO. KG - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	100,00
BRAUEREI DIEBELS GmbH & CO.KG - Brauerei-Diebels-Strasse 1 - 47661 - Issum	100,00
HAAKE-BECK AG - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	99,96
HASSERÖDER BRAUEREI GmbH - Auerhahnring 1 - 38855 - Wernigerode	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV GERMANY HOLDING GmbH - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	100,00
SPATEN - FRANZISKANER - BRÄU GmbH - Marsstrasse 46 + 48 - 80335 - München	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV Deutschland GmbH & Co KG - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	100,00
LOEWENBRAEU AG - Nymphenburger Str. 7 - 80335 - München	100,00
ARGENTINE	
CERVECERIA Y MALTERIA QUILMES SAICA y G - Charcas 5160 - C1425BOF - Buenos Aires	61,88
AUSTRALIE	
FOSTER'S GROUP PTY LTD - Southbank Boulevard 77 - 3006 Southbank - Victoria	100,00
CUB PTY LTD - Southbank Boulevard 77 - 3006 Southbank - Victoria	100,00
FBG FINANCE PTY LTD - Southbank Boulevard 77 - 3006 Southbank - Victoria	100,00
FBG TREASURY (AUST) PTY LTD - Southbank Boulevard 77 - 3006 Southbank - Victoria	100,00

Nom et adresse des filiales consolidées	% d'actionariat (intérêt économique) 31 décembre 2018
BELGIQUE	
AB INBEV N.V. – Grand Place 1 - 1000 – Brussel	Entité consolidante
BRASSERIE DE L'ABBAYE DE LEFFE S.A. - Place de l'Abbaye 1 - 5500 – Dinant	98,54
BROUWERIJ VAN HOEGAARDEN N.V. - Stoopkensstraat 46 - 3320 – Hoegaarden	100,00
COBREW N.V. - Brouwerijplein 1 - 3000 – Leuven	100,00
INBEV BELGIUM S.P.R.L. - Industrielaan 21 - 1070 – Brussel	100,00
BOLIVIE	
CERVECERIA BOLIVIANA NACIONAL S.A. - Av. Montes 400 and Chuquisaca No. 121, Zona	61,88
BOTSWANA	
KGALAGADI BREWERIES (PTY) LTD - Plot 20768, Broadhurst industrial estate - Gaborone ¹	31,00
BRESIL	
AMBEV S.A. - Rua Dr Renato Paes de Barros, 1017, 3° andar, Itaim Bibi - CEP 04530-001 - São Paulo	61,88
CANADA	
LABATT BREWING COMPANY LIMITED - 207 Queen's Quay West, Suite 299 - M5J 1A7 – Toronto	61,88
CHILI	
CERVECERIA CHILE S.A. - Av. Presidente Eduardo Frei Montalva 9600 - 8700000 – Quilicura	61,88
CHINE	
ANHEUSER-BUSCH INBEV (CHINA) SALES CO LTD. - Shangshou, Qin Duan Kou, Hanyang Area - 430051 - Wuhan City, Hubei Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (WUHAN) BREWERY CO. LTD. - Shangshou, Qin Duan Kou, Hanyang Area - 430051 - Wuhan City, Hubei Province	97,06
ANHEUSER-BUSCH INBEV (FOSHAN) BREWERY CO. LTD. - 1 Budweiser Avenue, Southwest St., Sanshui District - 528132 - Foshan City, Guangdong	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV HARBIN BREWERY CO. LTD. - 9 HaPi Road Pingfang District - 150066 - Harbin City, Heilongjiang Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (TANGSHAN) BREWERY CO. LTD. - 18, Yingbin Road - 063300 - Tangshan City, Hebei Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV SEDRIN BREWERY CO. LTD. - 660 Gong Ye Road, Hanjiang District - 351111 - Putian City, Fujian Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV SEDRIN (ZHANGZHOU) BREWERY CO. LTD. - Lantian Economic District - 363005 - Zhangzhou City, Fujian Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (TAIZHOU) BREWERY CO. LTD. - 159 Qi Xia East Road, Chengguan Town, Tiantai County - 317200 - Taizhou City, Zhejiang Province	100,00
NANCHANG ASIA BREWERY CO. LTD. - 1188 Jinsha Avenue, Economic District - Nanchang City, Jiangxi Province	100,00
SIPING GINSBER DRAFT BEER CO. LTD. - Xianmaqun, Tiedong Area - Siping City, Jilin Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (NANTONG) BREWERY CO. LTD. - 666 Zhaoxia Road - Nantong City, Jiangsu Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (SICHUAN) BREWERY CO. LTD. - No. 1, AB InBev Avenue, Cheng Nan Industry Park, Economic Development Area - 641300 - Ziyang City, Sichuan Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (HENAN) BREWERY CO. LTD. - No. 1 Budweiser Avenue, Industry Park, Tangzhuang Town - 453100 - Weihui City, Henan Province	100,00
INBEV JINLONGQUAN (HUBEI) BREWERY CO. LTD. - 89 Jin Long Quan Avenue - Jingmen City, Hubei Province	60,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (SUQIAN) BREWERY CO. LTD. - No 1 Qujiang Road, Suyu Industry Park - Suqian City, Jiangsu Province	100,00

¹ Les actions du groupe donnent un double droit de vote.

Nom et adresse des filiales consolidées	% d'actionariat (Intérêt économique) 31 décembre 2018
COLOMBIE	
BOGOTA BEER COMPANY BBC S.A.S. - Carrera 53 A, No 127 - 35 - 110221 – Bogota	97,22
BAVARIA S.A. S.A. - Carrera 53 A, No 127 - 35 - 110221 – Bogota	99,00
AMBEV COLOMBIA S.A.S. - Carrera 53 A, No 127 - 35 - 110221 – Bogota	97,22
COREE DU SUD	
ORIENTAL BREWERY CO., LTD - 8F, ASEM Tower, 517, Yeongdong-daero, Gangnam-gu, Seoul, 06164, S. Korea	100,00
EL SALVADOR	
INDUSTRIAS LA CONSTANCIA, SA DE CV - 526 Av. Independencia, San Salvador	100,00
EQUATEUR	
COMPAÑIA CERVECERA AMBEV ECUADOR S.A. - Km 14.5 Via a Daule S/N y Av. Las Iguanas, Guayaquil	97,22
CERVECERIA NACIONAL (CN) SA - Via a daule km 16,5 y calle cobre s/n – Guayaquil, Guayas	95,58
ETATS-UNIS	
ANHEUSER-BUSCH COMPANIES, LLC. - One Busch Place - St. Louis, MO 63118	100,00
ANHEUSER-BUSCH INTERNATIONAL, INC. - One Busch Place - St. Louis, MO 63118	100,00
ANHEUSER-BUSCH PACKAGING GROUP, INC. - One Busch Place - St. Louis, MO 63118	100,00
ANHEUSER-BUSCH, LLC – One Busch Place, St. Louis, MO. 63118	100,00
METAL CONTAINER CORPORATION, INC. – One Busch Place, St. Louis, MO. 63118	100,00
ANHEUSER-BUSCH NORTH AMERICAN HOLDING CORPORATION - C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY INC. - 1209 Orange Street - DE 19801 – Wilmington	100,00
FRANCE	
AB INBEV FRANCE S.A.S. - Immeuble Crystal, 38, Place Vauban - C.P. 59110 - La Madeleine	100,00
GHANA	
ACCRA BREWERY LTD - Farra Avenue 20 1st Floor, Pkf Building, P.O. Box Gp1219 – Accra	60,00
GRAND DUCHE DU LUXEMBOURG	
BRASSERIE DE LUXEMBOURG MOUSEL - DIEKIRCH - 1, Rue de la Brasserie - L-9214 – Diekirch	95,82
GRANDE-BRETAGNE	
ABI SAB GROUP HOLDING LIMITED - AB InBev House, Church Street West - GU21 6HT - Woking	100,00
ABI UK HOLDINGS 1 LIMITED - Porter Tun House, 500 Capability Green - LU1 3LS – Luton	100,00
AB INBEV UK LIMITED - Porter Tun House, 500 Capability Green - LU1 3LS – Luton	100,00
AB INBEV HOLDINGS LIMITED - AB InBev House, Church Street West - GU21 6HT - Woking	100,00
AB INBEV INTERNATIONAL BRANDS LIMITED - AB InBev House, Church Street West - GU21 6HT - Woking	100,00
ZX VENTURES LIMITED - Porter Tun House, 500 Capability Green - LU1 3LS – Luton	100,00
HONDURAS	
CERVECERIA HONDUREÑA, SA DE CV - Blvd. Del Norte, Carretera Salida a Puerto Cortes - San Pedro Sula, Cortes	99,00
INDE	
CROWN BEERS INDIA LIMITED - #8-2-684/A, Road No. 12 - Banjara Hills, Hyderabad 500034 - Andhra Pradesh	100,00
SABMILLER INDIA LIMITED LTD. - Unit No.301-302, Dynasty Business Park, 3rd Floor - Andheri - Kurla Road, Andheri (East) - 400059 - Mumbai, Maharashtra	99,60
ITALIE	
ANHEUSER-BUSCH INBEV ITALIA SPA - Piazza Buffoni 3, 21013 Gallarate	100,00

Nom et adresse des filiales consolidées	% d'actionariat (intérêt économique) 31 décembre 2018
MEXIQUE	
CERVECERIA MODELO DE MEXICO S. DE R.L. DE C.V - Javier Barros Sierra 555 Piso 3 - Zedec Ed Plaza Santa Fe - 01210 Mexico City	100,00
MOZAMBIQUE	
CERVEJAS DE MOÇAMBIQUE SA - Rua do Jardim 1329 - Maputo ¹	49,00
NIGER	
BEVERAGE MANAGEMENT SOLUTIONS LIMITED LTD. - 58 Akanbi Onitiri Close, Off Eric Moore Road, Surelere – Lagos	50,00
INTERNATIONAL BREWERIES PLC - Lawrence Omole Way, Omi Osoro Road, Imo Ilesha, Osun State ¹	37,50
PANAMA	
CERVECERÍA NACIONAL HOLDING SA - Costa del Este Business Park, torre Oeste Piso 2 - Ciudad	60,00
PARAGUAY	
CERVECERIA PARAGUAYA S.A. - Ruta Villeta km 30 N 3045 - 2660 – Ypané	61,88
PAYS-BAS	
INBEV NEDERLAND N.V. - Ceresstraat 1 - 4811 CA – Breda	100,00
INTERBREW INTERNATIONAL B.V. - Ceresstraat 1 - 4811 CA – Breda	100,00
AB InBev Africa B.V.- Ceresstraat 1, 4811 CA – Breda	62,00
AB InBev Botswana B.V.- Ceresstraat 1, 4811 CA – Breda	62,00
PEROU	
COMPANIA CERVECERA AMBEV PERU S.A.C. - Av. Los Laureles Mza. A Lt. 4 del Centro Poblado Menor Santa Maria de Huachipa - Lurigancho (Chosica) - Lima 15	97,22
UNIÓN DE CERVECERÍAS PERUANAS BACKUS Y JOHNSTON SAA - 3986 Av. Nicolas Ayllon, Ate,	93,65
REPUBLIQUE TCHEQUE	
PIVOVAR SAMSON A.S. - V parku 2326/18, Chodov, 148 00 Praha 4	100,00
REPUBLIQUE DOMINICAINE	
CERVECERIA NACIONAL DOMINICANA S.A. - Autopista 30 de Mayo Km 61/2, Distrito Nacional - A.P. 1086 - Santo Domingo ²	52,42
SUISSE	
ANHEUSER-BUSCH INBEV PROCUREMENT GMBH GESELLSCHAFT MIT BESCHRÄNKTER HAFTUNG (GMBH) - Suurstoffi 22 – 6343 - Rotkreuz	100,00
TANZANIE	
KIBO BREWERIES LTD PRIVATE COMPANY - Uhuru Street, Plot No 79, Block AA, Mchikichini, Ilala District - - Dar es Salaam ¹	36,00
UGANDA	
NILE BREWERIES LTD - Plot M90 Yusuf Lule Roa, Njeru, Jinja - Eastern Uganda	61,76
URUGUAY	
CERVECERIA Y MALTERIA PAYSANDU S.A. - Cesar Cortinas, 2037 - C.P. 11500 – Montevideo	61,88
VIETNAM	
ANHEUSER-BUSCH INBEV VIETNAM BREWERY COMPANY LIMITED/No.2 VSIP II-A, Street no. 28, Vietnam - Singapore II-A Industrial Park, Tan Uyen District, Binh Duong Province	100,00
ZAMBIE	
ZAMBIAN BREWERIES PLC - Mungwi Road, Plot Number 6438, Lusaka	54,00

¹ La société est consolidée du fait de la participation majoritaire du groupe et de sa capacité à contrôler les opérations.

² 85% détenu par Ambev S.A

LISTE DES ENTREPRISES ASSOCIEES ET COENTREPRISES

Nom et adresse des entreprises associées et coentreprises	% d'actionnariat (intérêt économique) 31 décembre 2018
FRANCE	
SOCIÉTÉ DES BRASSERIES ET GLACIÈRES INTERNATIONALES SA - 30 AV George V, 75008, Paris	20,00
GIBRALTAR	
BIH BRASSERIES INTERNATIONALES HOLDING LTD - CC Building, 10th Floor, Main Street	20,00
BIH BRASSERIES INTERNATIONALES HOLDING (ANGOLA) LTD - Suite 10/3, International Commercial Centre, 2A Main Street	27,00
RUSSIE	
AB InBev Efes - 28 Moscovskaya Street, Moscow region - 141607 – Klin	50,00
TURQUIE	
ANADOLU EFES BIRACILIK VE MALT SANAYII AS - Bahçelievler Mahallesi, Sehit Ibrahim Koparir Caddesi No. 4, Bahçelievler Istanbul	24,00
ZIMBABWE	
DELTA CORPORATION LTD - Sable house, P.O. Box BW 343, Northridge Close, Borrowdale, Harare	25,00

Information aux actionnaires

Résultats, dividendes, action et cours de l'action

	2018	2017	2016	2015	2014
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (USD par action)	7,42	7,83	5,89	8,62	8,66
Bénéfice normalisé par action hors goodwill (USD par action)	3,44	4,04	2,83	5,20	5,43
Dividende (euro par action)	1,80	3,60	3,60	3,60	3,00
Cours maximum de l'action (euro par action)	96,70	110,10	119,60	124,20	94,89
Cours minimum de l'action (euro par action)	56,84	92,88	92,13	87,73	69,14
Cours à la date de clôture de l'action (euro par action)	57,70	93,13	100,55	114,40	93,86
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (millions d'actions)	1 975	1 971	1 717	1 638	1 634
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes diluées (millions d'actions)	2 014	2 010	1 755	1 668	1 665
Volume négocié des actions (millions d'actions)	496	349	445	449	397

Informations sur les frais des commissaires aux comptes et frais liés

Le commissaire est la Société de Réviseurs d'entreprises, Deloitte Bedrijfsrevisoren / Réviseurs d'Entreprises CVBA/SCRL, représentée par Monsieur Joel Brehmen, réviseur d'entreprises.

Les honoraires de base relatifs à l'audit des comptes annuels d'AB InBev et de ses filiales sont déterminés par l'assemblée générale des actionnaires après revue et approbation par le comité d'audit et le conseil d'administration de l'entreprise.

Les honoraires relatifs aux services prestés en 2018¹ par Deloitte Bedrijfsrevisoren / Réviseurs d'Entreprises CVBA/SCRL s'élèvent à 2 848 k d'USD (2017 : 3 202k d'USD), dont 2 086k d'USD pour la mission d'audit annuel des états financiers (2017: 1 979k d'USD), pour des services de nature fiscale 521k d'USD (2017 : 811k d'USD), pour des missions directement liées à la mission d'audit 241k d'USD (2017: 412k d'USD). Les missions directement liées à la mission d'audit concernent principalement des services rendus dans le cadre de droits et obligations émis qui ont tous été préapprouvés par le comité d'audit.

Les honoraires relatifs à des services rendus par d'autres bureaux du réseau de Deloitte Touche Tohmatsu en 2018 s'élèvent à 7 174k d'USD (2017 : 7 708k d'USD), dont 6 599k d'USD (2017: 6 926k d'USD) concernent l'audit des comptes annuels, 520k d'USD (2017: 782k d'USD) des services de nature fiscale, 55k d'USD (2017: 0k d'USD) des missions directement liées à la mission d'audit, qui ont tous été approuvés au préalable par le comité d'audit.

Calendrier financier

Publication des résultats de l'exercice 2018	28 février 2019
Rapport annuel 2018 disponible sur www.ab-inbev.com	28 février 2019
Assemblée générale des actionnaires	24 avril 2019
Dividende: date ex-coupon	7 mai 2019
Publication des résultats du premier trimestre	7 mai 2019
Publication des résultats du deuxième trimestre	25 juillet 2019
Publication des résultats du troisième trimestre	25 octobre 2019

Contact investisseurs

Media	Investisseurs
<p>Pablo Jimenez Tel: +1 212 573 9289 E-mail: pablo.jimenez@gmodelo.com.mx</p>	<p>Lauren Abbott Tel: +1 212 573 9287 E-mail: lauren.abbott@ab-inbev.com</p>
<p>Aimee Baxter Tel: + 1-718-650-4003 E-mail: aimee.baxter@ab-inbev.com</p>	<p>Mariusz Jamka Tel: +32 16 27 68 88 E-mail: mariusz.jamka@ab-inbev.com</p>
<p>Ingvild Van Lysebetten Tel: + 32 16 27 66 08 E-mail: ingvild.vanlysebetten@ab-inbev.com</p>	<p>Jency John Tel: +1 646 746 9673 E-mail: jency.john@ab-inbev.com</p>

¹ Les honoraires n'incluent pas l'audit et autres honoraires des entreprises qui ont été auditées par PricewaterhouseCoopers LLP.

Extraits des comptes annuels statutaires d'AB InBev SA (non consolidés) préparés conformément aux normes comptables belges

Les informations suivantes sont extraites des comptes annuels de AB InBev SA au 31 décembre 2018. Ces états financiers, ensemble avec le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires ainsi que le rapport du commissaire, seront déposés à la Banque Nationale de Belgique, dans les délais légaux prévus. Ces documents sont également disponibles sur demande chez: AB InBev SA, Brouwerijplein 1, 3000 Leuven.

Il est à noter que seuls les états financiers consolidés, mis en avant précédemment, donnent une image fidèle de la situation financière et de la performance du groupe AB InBev.

Etant donné qu'AB InBev SA est essentiellement une entreprise holding, détenant des participations reprises à leur valeur d'acquisition, les comptes annuels non consolidés ne donnent qu'une vue restreinte de la situation financière d'AB InBev SA. Par conséquent, le conseil d'administration a estimé opportun de ne publier qu'une version abrégée du bilan et du compte de résultats en concordance avec les normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2018.

L'auditeur statutaire a confirmé que ses procédures d'audit sont suffisamment complètes et que le bilan et le compte de résultats abrégés non consolidés d'AB InBev SA préparés conformément aux normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2018 sont conformes en tous points avec les comptes annuels dont ils ont été extraits.

Bilan non consolidé abrégé

Millions d'EUR	31 décembre 2018	31 décembre 2017
ACTIF		
Actifs non-circulants		
Immobilisations incorporelles	597	561
Immobilisations corporelles	39	37
Immobilisations financières	115 156	104 008
	115 791	104 606
Actifs circulants	38 067	67 977
Total de l'actif	153 858	172 583
PASSIF		
Capitaux propres	1 239	1 239
Capital souscrit	13 186	13 186
Primes d'émission	124	124
Réserve légale	3 595	8 283
Réserves indisponibles	33 009	33 009
Réserves disponibles	12 607	8 588
Bénéfice reporté	63 760	64 429
Provisions et impôts différés	46	106
Dettes à long terme	63 758	85 587
Dettes à court terme	26 293	22 461
Total des capitaux propres et des dettes	153 858	172 583

Compte de résultats non consolidé abrégé

Millions d'EUR	2018	2017
Produits d'exploitation	1 369	2 169
Charges d'exploitation	(995)	(1 308)
Résultat d'exploitation	373	861
Résultat financier	2 482	(734)
Résultat de l'exercice à affecter	2 856	127

Glossaire

BENEFICE D'EXPLOITATION NORMALISE

Bénéfice d'exploitation corrigé des éléments non-récurrents.

BENEFICE DILUE NORMALISE PAR ACTION

Bénéfice dilué par action, corrigé des éléments non-récurrents et du résultat des activités abandonnées.

BENEFICE DILUE PAR ACTION

Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev, divisé par la moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires et restreintes.

BENEFICE NORMALISE

Bénéfice corrigé des éléments non-récurrents et du résultat des activités abandonnées.

BENEFICE NORMALISE PAR ACTION

Bénéfice par action, corrigé des éléments non-récurrents et du bénéfice des activités abandonnées.

BENEFICE PAR ACTION (BPA)

Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev, divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes.

BENEFICE SOUS-JACENT PAR ACTION

Bénéfice hors éléments non-récurrents, activités abandonnées, pertes à la valeur de marché sur certains dérivés et effets de l'hyperinflation attribuables aux actionnaires d'AB InBev divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes.

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Comprend les stocks, clients, autres créances, dettes commerciales et autres dettes, à la fois courantes et non courantes.

CAPITAUX INVESTIS

Ils se composent des immobilisations corporelles, des goodwill, des immobilisations incorporelles, des investissements dans les entreprises associées et des titres de capitaux propres, du fonds de roulement, des provisions, des avantages au personnel et des impôts différés.

COPEC

Colombie, Pérou et Equateur.

DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, diminuées des revenus des cessions.

DETTE FINANCIERE NETTE

Emprunts portant intérêts à long terme et à court terme augmentés des découverts bancaires diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

EBIT

Bénéfice d'exploitation.

EBIT NORMALISE

Bénéfice d'exploitation corrigé des éléments non-récurrents.

EBITDA

Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations.

EBITDA NORMALISE

Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations, corrigé des éléments non-récurrents et du bénéfice des activités abandonnées.

ELEMENTS NON-RECURRENTS

Tous les frais ou les revenus qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de l'entreprise.

EMEA

Europe et Afrique.

ETP

Employés à temps plein sur une base permanente ou temporaire, à l'exclusion du personnel des sous-traitants.

FRAIS COMMERCIAUX

Les frais commerciaux incluent tous les coûts de vente des produits, y compris les autres coûts (salaires, frais de bureau, etc.) du département commercial et de la force de vente.

FRAIS DE MARKETING

Les frais de marketing reprennent tous les coûts relatifs au support et à la promotion des marques. Ces coûts comprennent les divers coûts opérationnels (salaires, frais de bureau, etc.) du département marketing, les frais de publicité (frais d'agence, frais de média, etc.), les frais de sponsoring, les événements, les enquêtes et les études de marché.

FRAIS DE VENTE, DEPENSES ADMINISTRATIVES ET AUTRES FRAIS GENERAUX

Dépenses relatives aux frais de distribution, frais commerciaux et de marketing et frais administratifs.

NOMBRE MOYEN PONDERE D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES ET RESTREINTES

Nombre d'actions en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions annulées, rachetées ou émises pendant la période, multiplié par un facteur temps moyen.

NOMBRE MOYEN PONDERE DILUE D' ACTIONS ORDINAIRES ET RESTREINTES

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et restreintes, ajusté de l'effet dilutif des stock-options et des actions restreintes.

NORMALISE

Le terme « normalisé » renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, bénéfice par action, taux effectif d'impôt) avant éléments non-récurrents et bénéfice des activités abandonnées. Les éléments non-récurrents concernent les éléments de recettes ou de dépenses qui ne sont pas encourus de façon régulière dans le cadre des activités courantes de l'entreprise et qui doivent faire l'objet d'une communication distincte, s'ils sont importants pour la compréhension des résultats sous-jacents de l'entreprise en raison de leur ampleur ou de leur nature. AB InBev est convaincue qu'il est capital de communiquer et d'expliquer les mesures normalisées afin de permettre aux lecteurs de ses états financiers de cerner pleinement la performance durable d'AB InBev. Les mesures normalisées sont des mesures complémentaires mises en œuvre par le management et ne sont pas censées remplacer les mesures fixées en vertu des IFRS en guise d'indicateur de la performance de l'entreprise.

PERIMETRE

Les données financières sont analysées en éliminant l'impact des changements des monnaies étrangères dans les opérations étrangères et du périmètre. Un périmètre représente l'impact d'acquisitions et cessions, le lancement ou l'arrêt d'activités ou le transfert d'activités entre segments, les pertes et profits enregistrés au titre de réductions et les modifications apportées aux estimations comptables ainsi que d'autres hypothèses d'une année à l'autre que le management ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de l'entreprise. L'impact de l'adoption du traitement comptable de l'hyperinflation en Argentine à partir du 1^{er} janvier 2018 est présenté comme un changement de périmètre.

PRODUITS

Produits bruts moins les droits d'accises et ristournes.

REAJUSTEMENTS DES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Composé des gains et pertes actuariels, de l'effet du plafond de l'actif (hors intérêts nets) et du rendement des régimes d'actifs (hors intérêts nets).

TAUX DE DISTRIBUTION

Dividende brut par action multiplié par le nombre estimé d'actions ordinaires en circulation à la date d'enregistrement, divisé par le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev.

TAUX EFFECTIF D'IMPOT NORMALISE

Taux effectif d'impôt corrigé des éléments non-récurrents.

TAUX MOYEN D'IMPOSITION NOMINAL

Le taux moyen d'imposition nominal est basé sur les taux d'imposition statutaires sur les bénéfices en vigueur dans les différents pays.

Déclaration de gouvernance d'entreprise.

Table des matières

Introduction	162
Le Conseil d'Administration	164
Le Chief Executive Officer et l'Executive Management	171
Senior Leadership Team	171
Contrôle interne et systèmes de gestion des risques	174
Structure de l'actionariat	176
Éléments devant être communiqués conformément à l'Article 34 de l'Arrêté Royal belge du 14 novembre 2007	178
Rapport de rémunération	182



1. Introduction

1.1. Le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009

Les pratiques de gouvernance d'entreprise d'Anheuser-Busch InBev sont inscrites dans sa Charte de gouvernance d'entreprise, disponible sur <https://www.ab-inbev.com/investors/corporate-governance/corporate-governance-documents.html>. Cette Charte fait l'objet d'une mise à jour régulière.

Anheuser-Busch InBev est une société de droit belge qui fait l'objet d'une cotation primaire sur Euronext Brussels (Euronext : ABI) et d'une cotation secondaire sur la Bourse de Mexico (MEXBOL : ANB) et sur la Bourse de Johannesburg (JSE : ANH), (ISIN : BE0974293251) et sur la Bourse de New York avec des American Depositary Shares ('ADS'). En vertu de son statut de société de droit belge avec une cotation primaire sur Euronext Bruxelles, Anheuser-Busch InBev se conforme aux principes et dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise, publié en mars 2009 (www.corporategovernancecommittee.be), en tenant compte de son statut spécifique de groupe multinational doté d'une cotation secondaire à Mexico et Johannesburg et avec des ADS cotées sur la Bourse de New York.

Afin de refléter la structure spécifique de l'actionariat d'AB InBev ainsi que la nature internationale de ses activités, le Conseil d'Administration a toutefois adopté certaines règles qui s'écartent du Code belge de gouvernance d'entreprise. En résumé, ces règles sont les suivantes :

Principe 5.3./1 (Annexe D) du Code : « Le Conseil d'Administration constitue un Comité de Nomination composé majoritairement d'administrateurs non-exécutifs indépendants » : Le Conseil d'Administration nomme le président et les membres du Comité de Nomination parmi les administrateurs, dont au moins un membre parmi les administrateurs indépendants. Etant donné que le comité se compose exclusivement d'administrateurs non-exécutifs qui sont indépendants de la direction et libres de tout lien professionnel susceptible de gêner sensiblement l'exercice de leur jugement indépendant, le Conseil d'Administration considère que la composition de ce comité répond à l'objectif du Code.

Principe 7.7. du Code : « Les administrateurs non-exécutifs ne reçoivent ni rémunérations liées aux performances, telles que bonus et formules d'intéressement à long terme, ni avantages en nature ou avantages liés aux plans de pension » : La rémunération des membres du Conseil en 2018 était composée d'une indemnité fixe et d'un nombre fixe de stock options, ce qui est simple, transparent et facilement compréhensible par les actionnaires.

Le programme d'intéressement à long terme sous forme d'options développé par la société s'écarte du Code belge de gouvernance d'entreprise en ce qu'il prévoit des paiements basés sur actions en faveur d'administrateurs non-exécutifs. La réussite de la société, en termes de stratégie et de développement durable, pendant plus d'une décennie démontre que la rémunération des administrateurs, qui comprenait un nombre fixe de stock options, permet de préserver l'indépendance des membres du Conseil dans leur rôle de direction et de contrôle de la société, et que les intérêts des administrateurs restent entièrement alignés sur les intérêts à long terme des actionnaires. En particulier, le délai d'étalement pour l'acquisition définitive des options sur une période de 5 ans devrait favoriser un engagement durable et à long terme dans la poursuite des meilleurs intérêts de la société.

Il convient également de remarquer que les options ne sont susceptibles d'être octroyées que sur recommandation du Comité de Rémunération. Une telle recommandation doit ensuite recevoir l'aval du Conseil puis celui des actionnaires réunis en assemblée générale.

En outre, la société a dévié des principes suivants en 2018 :

Principe 7.13 du Code : « Les plans prévoyant de rémunérer les managers exécutifs par l'attribution d'actions, d'options sur actions ou de tout autre droit d'acquérir des actions sont subordonnés à l'approbation préalable des actionnaires par une résolution prise à l'assemblée générale. Cette approbation a trait au plan proprement dit et non à l'octroi individuel des droits sur actions prévus par ledit plan » : le 14 août 2018, un nombre de *restricted stock units* liées à la performance ont été attribuées à un groupe sélectionné de cadres supérieurs de la société, comprenant un certain nombre de membres de notre ancien¹ Executive Board of Management (EBM), en vertu de deux nouveaux « Plans de Restricted Stock Units Liés aux Performances ».

Le Conseil d'Administration estime qu'il était justifié et dans le meilleur intérêt de la société et de ses actionnaires de mettre en œuvre l'octroi dès le 14 août 2018 avant la prochaine Assemblée Annuelle des Actionnaires du 24 avril 2019, dès lors que cet octroi se rapporte à l'annonce de la société relative à la nouvelle Organization for Future Growth du 26 juillet 2018. Il a été jugé essentiel que le programme prenne effet dès que possible à la suite de cette annonce, en particulier parce qu'il est soumis à des conditions de performance consistant en des objectifs de taux de croissance qui seront mesurés par rapport à 2017.

Il est également important de noter que le nouveau programme a été mis en œuvre sur recommandation préalable du Comité de Rémunération. Tant le Conseil d'Administration que le Comité de Rémunération sont exclusivement composés d'administrateurs non-exécutifs offrant les garanties nécessaires pour assurer une prise de décision indépendante concernant l'octroi.

Il est fait référence à la section 8.2.3.d de cette Déclaration de gouvernance d'entreprise pour une description des caractéristiques majeures du nouveau programme.

1.2. Cotation à la Bourse de New York

Suite à la cotation à la Bourse de New York d'*American Depositary Shares* ('ADS') représentant des actions ordinaires d'AB InBev, les règles de gouvernance d'entreprise de la Bourse de New York relatives aux émetteurs privés étrangers sont devenues applicables à la société.

¹ A partir du 1^{er} janvier 2019, l'Executive Board of Management (EBM) est devenu l'Executive Committee ('ExCom'). Voir section 3 de la Déclaration de gouvernance d'entreprise.

AB InBev est également enregistrée aux États-Unis conformément à la loi américaine *Securities and Exchange* de 1934, telle que modifiée. Par conséquent, elle est également assujettie à la loi américaine *Sarbanes-Oxley* de 2002 ainsi qu'à certaines règles de droit américain relatives à la gouvernance d'entreprise.

1.3. Initiatives spécifiques en matière de gouvernance d'entreprise

1.3.1. Favoriser la conduite éthique

Le Conseil d'Administration d'AB InBev encourage la direction à promouvoir, à préserver et à adhérer aux normes les plus élevées de comportement éthique et de transparence. Pour cette raison, des règles éthiques ont été établies et sont renforcées par les codes et politiques internes. Ceci incite l'ensemble des employés à adopter une conduite éthique en affaires.

Le Code de conduite d'AB InBev fixe les normes éthiques auxquelles tous les employés sont tenus de se conformer. Il impose aux employés de respecter l'ensemble des lois, de révéler tout conflit d'intérêts pertinent, d'agir à chaque instant dans l'intérêt de la société et de mener toute activité dans un esprit d'honnêteté et d'éthique. Le Code de conduite régit également la confidentialité des informations, fixe les limites d'acceptation de cadeaux ou de divertissements et définit l'utilisation adéquate des biens de la société. Le Code de conduite est complété par une série d'autres politiques, en ce compris les politiques *Global Anti-Corruption*, *Anti-Harassment*, *Human Rights* et *Conflict of Interest* qui définissent les responsabilités et les comportements attendus des employés, et fournissent une structure pour les interactions avec les tiers. Par exemple, la *Global Anti-Corruption Policy* énonce clairement qu'il est strictement interdit aux employés d'AB InBev de, directement ou indirectement, offrir, promettre, autoriser ou donner quelque valeur que ce soit à tout individu, dans le but d'obtenir ou de conserver des marchés de façon inappropriée ou d'influencer des marchés ou des prises de décisions gouvernementales dans le cadre des activités commerciales d'AB InBev.

En vertu de cet engagement à l'intégrité, AB InBev a instauré un système d'alerte interne au moyen d'une ligne d'assistance (*Compliance Helpline*) permettant aux employés de rapporter, de manière simple, sécurisée, confidentielle et anonyme s'ils le souhaitent, toute activité violant le Code de conduite sur la base d'une politique aux contours clairs et de la législation en vigueur.

1.3.2. Prouver l'engagement en matière de communication avec les actionnaires

AB InBev s'est engagée à créer de la valeur pour ses actionnaires. A cet égard, la société les encourage à s'impliquer activement au sein de la société. Afin d'appuyer cet objectif, elle fournit des informations de qualité, en temps utile, grâce à une série d'outils de communication. Parmi ces derniers figurent les rapports annuels, semestriels et trimestriels, les annonces des résultats financiers, les séances d'information ainsi qu'une section du site web d'AB InBev dédiée aux investisseurs (www.ab-inbev.com/investors.html).

AB InBev reconnaît qu'un engagement à la transparence crée un climat de confiance avec les actionnaires et le public en général. La société a adopté un Disclosure Manual afin de concrétiser son engagement à respecter les meilleures pratiques en matière de transparence. Ce manuel entend garantir le caractère exhaustif, cohérent et régulier des communications relatives aux activités de la société.

1.3.3. Promouvoir les droits des actionnaires

Avant l'assemblée annuelle des actionnaires, ces derniers sont invités à soumettre les questions qu'ils souhaitent adresser au Président ou au CEO afin qu'elles soient abordées au cours de la réunion.

L'ordre du jour de l'assemblée des actionnaires ainsi que tous les documents qui s'y rapportent sont également publiés sur le site web d'AB InBev au plus tard 30 jours avant chaque réunion des actionnaires. Les actionnaires sont habilités à voter diverses résolutions relatives aux affaires de la société. S'ils sont dans l'impossibilité d'assister à une assemblée, les actionnaires peuvent soumettre leur vote par courrier ou désigner un mandataire. Le procès-verbal des réunions ainsi que les résultats des votes sont publiés sur le site web d'AB InBev brièvement après la fin de l'assemblée (www.ab-inbev.com/investors/corporate-governance/shareholder-meetings.html).

1.3.4. Prévenir l'utilisation abusive d'informations privilégiées

Le Code of Dealing de la société s'applique à tous les membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à l'ensemble des employés. Il vise à prévenir l'utilisation abusive d'informations privilégiées, plus particulièrement au cours des périodes précédant l'annonce de résultats financiers, ou encore avant des événements ou décisions pouvant avoir un impact sur le cours de bourse.

Le Code of Dealing interdit toute négociation des titres de la société pendant une « période close », c'est-à-dire une période de 30 jours précédant toute annonce de résultats de la société. En outre, avant de pouvoir négocier des titres de la société, les membres du Conseil d'Administration et les cadres supérieurs sont tenus d'obtenir une autorisation auprès du Clearance Committee.

Le Compliance Program de la société renforce et contrôle le respect de ce Code of Dealing.

Conformément au Règlement UE 596/2014 sur les abus de marché (MAR), la société établit des listes d'initiés lorsque cela est requis. Conformément à cette même réglementation, (i) les membres de l'ancien *Executive Board of Management* ('EBM') (jusqu'au 31 décembre 2018) et les membres de l'*Executive Committee* ('ExCom') (depuis le 1^{er} janvier 2019) et (ii) les membres du Conseil d'Administration communiquent en outre leurs transactions (au-dessus d'un seuil annuel de 5.000 euros) à la société et à l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), qui publie ces déclarations sur son site web.

1.3.5. Responsabilité sociale d'entreprise

Le Rêve d'AB InBev est de « rassembler les gens pour un monde meilleur ». La responsabilité sociale d'entreprise et la durabilité est propre à la culture de la société et est ancrée dans la conduite de ses affaires.

Nous construisons une société qui durera, nous brassons de la bière et construisons une image qui continuera de rassembler les gens pour les années à venir.

Conformément à la loi belge du 3 septembre 2017 transposant la Directive 2014/95/UE du 22 octobre 2014 modifiant la Directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes, AB InBev a inclus dans ce Rapport annuel un état non-financier sur les questions de responsabilité sociale.

1.3.6 Diversité

La société aspire à faire d'AB InBev une communauté où tout le monde est inclus et respecté. Elle considère qu'une équipe diversifiée améliore la qualité du processus de décisions, et améliore in fine la performance globale.

La diversité et l'inclusion est une priorité globale pour la Senior Leadership Team d'AB InBev et sont plus que des mots symboliques – ce sont des facteurs importants du succès de la société et de ses individus. La société croit que sa plus grande force est la diversité de son équipe d'individus et que ses individus méritent de se sentir confortables d'être eux-mêmes au travail chaque jour. Une force de travail diversifiée et inclusive permet à la société de mieux comprendre ses consommateurs et autres acteurs importants tout autant diversifiés. Ceci s'est traduit dans la décision d'AB InBev de lancer une nouvelle politique *Global Diversity & Inclusion* en novembre 2018 dans le cadre du *Global Code of Business Conduct* de la société. La politique de *Global Diversity & Inclusion* fournit des directives supplémentaires afin de cultiver et de maintenir une culture diverse et inclusive.

Alors que toutes les zones géographiques de la société sont couvertes par la politique globale, dans un souci de reconnaître qu'il n'y a pas d'approche uniforme à la diversité et à l'inclusion, chacune des zones a la liberté d'adapter la politique au niveau local pour inclure plus d'informations pertinentes pour leurs marchés locaux. En rapport avec cette culture, AB InBev est déterminée à suivre les progrès en matière de diversité et d'inclusion.

AB InBev est fière de regrouper approximativement 100 nationalités, dont 30 nationalités représentées au sein de la Senior Leadership Team (SLT) (et de l'EBM avant le 1^{er} janvier 2019) et au niveau des cadres supérieurs au niveau immédiatement inférieur. Actuellement, aucune femme n'est représentée au sein de la SLT. AB InBev continue de travailler sur l'amélioration de tous les aspects de la diversité au sein de son équipe de cadres supérieurs, en se concentrant sur l'élaboration d'un viviers de talents divers, en considérant les compétences respectives, l'éducation, l'expérience et la formation. Il est fait référence à la section 4 de cette Déclaration de gouvernance d'entreprise pour une courte biographie de chacun des membres de la SLT, notamment leurs qualifications et leur parcours.

La procédure de nomination et de sélection des candidats au Conseil d'Administration est décrite dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Anheuser-Busch InBev. La société a pour but d'avoir un Conseil d'Administration équilibré et diversifié considérant avant tout, notamment, les compétences respectives, l'éducation, l'expérience et la formation. Actuellement, deux des 15 membres du Conseil d'Administration sont des femmes. Il est fait référence à la section 2.1 de cette Déclaration de gouvernance d'entreprise pour une courte biographie de chacun des membres du Conseil d'Administration, notamment leurs qualifications et leur parcours, ainsi que pour de plus amples informations sur les exigences légales de diversité des genres de droit belge.

2. Le Conseil d'Administration

2.1. Structure et composition

Le Conseil d'Administration se compose actuellement de 15 membres, tous non-exécutifs.

Les rôles et responsabilités du Conseil, sa composition, sa structure et son organisation sont décrits en détail dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Anheuser-Busch InBev. La Charte de gouvernance d'entreprise énumère également les critères auxquels doivent répondre les administrateurs qualifiés d'«indépendant».

Sauf si l'assemblée générale décide d'une durée plus courte, les administrateurs (autres que les Administrateurs d'Actions Restreintes) sont nommés pour une durée de 4 ans maximum, renouvelable. Conformément à l'article 19.4 (b) de nos statuts, les Administrateurs d'Actions Restreintes sont nommés pour des mandats renouvelables expirant à la prochaine assemblée ordinaire des actionnaires suivant leur nomination.

La nomination et le renouvellement des administrateurs (i) sont basés sur une proposition du Comité de Nomination, en tenant compte des règles concernant la composition du Conseil d'Administration établies dans les Statuts (par exemple, les règles concernant le nombre d'administrateurs indépendants et d'administrateurs nommés sur proposition de l'Actionnaire de Référence des Actionnaires Restreints), et (ii) sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

En vertu des Statuts, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- trois administrateurs sont des administrateurs indépendants nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration ; et
- tant que la Stichting Anheuser-Busch InBev (l' "Actionnaire de Référence") et/ou l'une de ses Personnes Liées, l'un de leurs Successeurs respectifs ou l'une des Personnes Liées à leurs Successeurs est/sont propriétaire(s) au total de plus de 30% des Actions avec droit de vote dans le capital de la Société, neuf administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition de l'Actionnaire de Référence et/ou de l'une de ses Personnes Liées, l'un de leurs Successeurs respectifs ou l'une des Personnes Liées à leurs Successeurs ; et
- tant que les détenteurs d'Actions Restreintes (les "Actionnaires Restreints") (ensemble avec leurs Personnes Liées, l'un de leurs Successeurs respectifs et/ou les Personnes Liées à leurs Successeurs) sont propriétaires au total de :
 - plus de 13.5% des Actions avec droit de vote dans le capital de la Société, trois administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition des Actionnaires Restreints (chacun de ces administrateurs étant un "Administrateur d'Actions Restreintes") ;
 - plus de 9%, mais pas plus de 13.5%, des Actions avec droit de vote dans le capital de la Société, deux Administrateurs d'Actions Restreintes sont nommés ;
 - plus de 4.5%, mais pas plus de 9%, des Actions avec droit de vote dans le capital de la Société, un Administrateur d'Actions Restreintes est nommé ; et
 - 4.5%, ou moins de 4.5%, des Actions avec droit de vote dans le capital de la Société, ils ne sont plus en droit de proposer de candidat en vue d'être nommé comme membre du Conseil d'Administration, et aucun Administrateur d'Actions Restreintes ne sera nommé.

Les Statuts établissent des règles détaillées concernant le calcul du capital de la Société dont l'Actionnaire de Référence et les Actionnaires Restreints sont propriétaires en vue de déterminer les droits de nomination des administrateurs. Les termes « Personnes Liées » et « Successeurs » ont la signification qui leur est donnée dans les Statuts.

La composition du Conseil d'Administration sera équilibrée principalement en tenant compte des compétences respectives, de l'éducation, de l'expérience et du parcours de chaque membre du Conseil d'Administration.

Conformément au Code belge des sociétés, tel que modifié par la loi du 28 juillet 2011 portant réforme du Code des sociétés afin de garantir la présence des femmes dans le conseil d'administration des sociétés cotées, un tiers au moins des administrateurs devra être de sexe féminin. En tant que nouvelle société cotée ayant des titres admis à la négociation sur Euronext Brussels depuis le 11 octobre 2016, AB InBev devra satisfaire aux obligations en matière de diversité des genres à partir du 1^{er} janvier 2022. Actuellement, deux des 15 membres du Conseil d'Administration sont des femmes. AB InBev poursuivra ses efforts en vue de favoriser la mixité au sein du Conseil dans les années à venir en identifiant des candidates ayant le profil approprié pour devenir membres du Conseil d'Administration. A cet égard, le Conseil a proposé à l'assemblée annuelle des actionnaires du 25 avril 2018 de renouveler le mandat des administrateurs dont les fonctions ont expiré à cette assemblée (autres que les Administrateurs d'Actions Restreintes) pour une durée de deux ans uniquement, plutôt que la durée normale de quatre ans. L'assemblée annuelle des actionnaires a approuvé cette proposition. En conséquence, les fonctions de tous les membres du Conseil d'Administration viendront à échéance à l'assemblée annuelle des actionnaires d'avril 2020, offrant ainsi davantage de flexibilité pour atteindre les exigences de diversité des genres pour la date limite du 1^{er} janvier 2022.

A l'assemblée annuelle des actionnaires du 25 avril 2018, les mandats des trois Administrateurs d'Actions Restreintes, c'est-à-dire MM. Martin J. Barrington, William F. Gifford et Alejandro Santo Domingo, ont pris fin. Conformément à l'article 19.4 (b) de nos statuts, leurs mandats ont été renouvelés pour une période d'un an prenant fin à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra le 24 avril 2019.

Le Conseil d'Administration d'Anheuser-Busch InBev est composé comme suit à la fin de la période considérée :

Nom	Date de naissance - Nationalité	Fonction	Début du mandat	Fin du mandat
Administrateurs indépendants				
Olivier Goudet	°1964, Français	Administrateur indépendant non-exécutif	2016	2020
Michele Burns	°1958, Américaine	Administrateur indépendant non-exécutif	2016	2020
Elio Leoni Sceti	° 1966, Italien	Administrateur indépendant non-exécutif	2016	2020
Administrateurs sur proposition de l'Actionnaire de Référence				
María Asuncion Aramburuzabala	° 1963, Mexicaine	Administrateur non-indépendant non-exécutif	2018	2020
Paul Cornet de Ways Ruart	°1968, Belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2018	2020
Stéfan Descheemaeker	°1960, Belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2018	2020
Grégoire de Spoelberch	°1966, Belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2018	2020
Alexandre Van Damme	°1962, Belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2018	2020
Alexandre Behring	° 1967, Brésilien	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2018	2020
Paulo Lemann	°1968, Brésilien	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe B	2018	2020
Carlos Alberto da Veiga Sicupira	°1948, Brésilien	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe B	2018	2020
Marcel Herrmann Telles	°1950, Brésilien	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe B	2018	2020
Administrateurs sur proposition des Actionnaires Restreints (Administrateurs d'Actions Restreintes)				
Martin J. Barrington	°1953, Américain	Administrateur non-exécutif, nommé par Altria	2018	2019
William F. Gifford	° 1970, Américain	Administrateur non-exécutif, nommé par Altria	2018	2019
Alejandro Santo Domingo	° 1977, Colombien	Administrateur non-exécutif, nommé par Bevco	2018	2019

Mme. Aramburuzabala est un membre non-exécutif du Conseil. Née en 1963, elle est citoyenne mexicaine et détient un diplôme de comptabilité de l'ITAM (Instituto Tecnológico Autónomo de Mexico). Elle exerce les fonctions de CEO de Tresalia Capital depuis 1996. Elle est actuellement présidente des Conseils d'administration de Tresalia Capital, KIO Networks, Abilia et Red Universalia. Elle est aussi membre du Comité Consultatif de Grupo Modelo et était anciennement membre du Conseil d'Administration de Grupo Modelo, et est actuellement membre des Conseils de Consejo Mexicano de Negocios et El Universal, Compañía Periodística Nacional et est membre du Comité Consultatif de l'ITAM School of Business.

M. Barrington est un représentant des Actionnaires Restreints. Né en 1953, il est citoyen américain et détient un bachelier en Histoire du College of Saint Rose, ainsi qu'un *Juris Doctorate Degree* de l'Albany Law School of Union University. Il est l'ancien Président et Chief Executive Officer du Groupe Altria. Durant sa carrière de 25 ans sein du Groupe Altria, il a exercé divers rôles commerciaux et juridiques pour Altria et ses sociétés. Cela inclut les fonctions de Vice-Président du Groupe Altria ; Executive Vice President et Chief Administrative Officer du Groupe Altria ; Senior Vice President et General Counsel de Philip Morris International (une société publique séparée du Groupe Altria en 2008) ; et Senior Vice President et General Counsel de Philip Morris USA. Avant de rejoindre Altria, M. Barrington a pratiqué le droit dans le secteur public et privé.

M. Behring est un représentant des actionnaires principaux d'AB Inbev (nommé par BRC S.à.R.L., le détenteur des certificats Stichting de classe B). Né en 1967, il est citoyen brésilien et a reçu un diplôme en ingénierie électrique de la Pontificia Universidade Católica à Rio de Janeiro et un MBA de la Harvard Business School, d'où il a été diplômé avec le soutien des bourses Baker et Loeb. Il est co-fondateur et Managing Partner de 3G Capital, une entreprise d'investissement internationale ayant des bureaux à New York et Rio de Janeiro, depuis 2004. M. Behring a exercé des fonctions en tant que Président de Restaurant Brands International depuis l'acquisition par 3G Capital de Burger King en octobre 2010 et suite à l'acquisition subséquente par Burger King de Tim Hortons en décembre 2014. M. Behring exerce également les fonctions de Président de Kraft Heinz Company suite à l'acquisition de H.J. Heinz Company par Berkshire Hathaway et 3G Capital en juin 2013 et le rapprochement subséquent avec Kraft Foods Group en juillet 2015. En outre, M. Behring a précédemment exercé les fonctions d'Administrateur de CSX Corporation, une importante société de transport ferroviaire américaine, de 2008 à 2011. Antérieurement, M. Behring a passé approximativement dix ans à GP Investments, l'une des plus importantes sociétés de private equity d'Amérique, incluant huit ans comme associé et membre du Comité d'Investissement de la société. Il a été pendant sept ans, de 1998 à 2004, Administrateur et CEO de l'une des plus grandes sociétés de chemins de fer d'Amérique Latine, ALL (América Latina Logística).

Mme. Burns est un membre indépendant du Conseil. Née en 1958, elle est citoyenne américaine et a obtenu avec la plus grande distinction de la University of Georgia un bachelier en Business Administration et un master en comptabilité. Mme. Burns était Présidente et Chief Executive Officer de Mercer LLC de 2006 à 2012. Elle exerce actuellement des fonctions au sein du Conseil d'Administration du Groupe Goldman Sachs, où elle préside le Comité de Rémunération, Cisco Systems, Etsy et Circle Online Financial, une société privée. De 2003 à 2013, elle fut administrateur de Wal-Mart Stores, où elle a présidé le Comité de Compensation et de Nomination et le Comité de Planification Stratégique et le Comité des Finances. De 2014 à 2018, elle a été membre du Conseil d'Alexion Pharmaceuticals. Elle est également Center Fellow et Strategic Advisor au Stanford Center on Longevity à la Stanford University. Mme. Burns a commencé sa carrière en 1981 chez Arthur Andersen, où elle est devenue associée en 1991. En 1999, elle a rejoint Delta Air Lines, exerçant le poste de Chief Financial Officer de 2000 à 2004. De 2004 à 2006, Mme. Burns a été Chief Financial Officer et Chief Restructuring Officer de Mirant Corporation, un producteur d'énergie indépendant. De mars 2006 à septembre 2006, Mme. Burns était Chief Financial Officer de Marsh et McLennan Companies.

M. Cornet de Ways Ruart est un représentant des actionnaires principaux (nommé par Eugénie Patri Sébastien S.A., le détenteur des certificats Stichting de classe A). Né en 1968, il est citoyen belge et détient un master d'Ingénieur Commercial de l'Université Catholique de Louvain ainsi qu'un MBA de la University of Chicago. Il a suivi le Master Brewer Program de l'Université Catholique de Louvain. De 2006 à 2011, il a travaillé à Yahoo! et était en charge du Corporate Development pour l'Europe avant d'accepter d'autres responsabilités en tant que Senior Financial Director for Audience et Chief of Staff. Avant de rejoindre Yahoo!, M. Cornet était Director of Strategy pour Orange UK et a passé sept ans chez McKinsey & Company à Londres et Palo Alto, Californie. Il est également un administrateur non-exécutif de Bunge Limited, EPS, Rayvax, Adrien Invest, Floridienne S.A. et de plusieurs sociétés privées.

M. Descheemaeker est un représentant des principaux actionnaires (nommé par Eugénie Patri Sébastien S.A., le détenteur des certificats Stichting de classe A). Né en 1960, il est citoyen belge et est diplômé de la Solvay Business School. Il est CEO de Nomad Foods, le leader du secteur des produits surgelés européen dont les marques comprennent Bird Eye, Findus & Iglo. Il a rejoint Interbrew en 1996 en tant que Head of Strategy & External Growth, gérant les activités M&A qui ont culminé avec le rapprochement d'Interbrew et Ambev. En 2004, il s'est orienté vers la gestion opérationnelle, et fut le premier responsable des opérations d'Interbrew aux Etats-Unis et au Mexique, et plus tard en tant que Président de la Zone Europe Centrale et de l'Est, et finalement de l'Ouest, d'Inbev. En 2008, M. Descheemaeker a mis un terme à ses responsabilités opérationnelles chez AB Inbev et a rejoint le Conseil d'AB Inbev en tant qu'Administrateur non-exécutif. Il a été nommé Chief Financial Officer du Groupe Delhaize fin 2008 et a servi en qualité de Chief Executive Officer de Delhaize Europe de janvier 2012 jusqu'à la fin 2013. Il est professeur de Business Strategy à la Solvay Business School.

M. Goudet est un membre indépendant du Conseil. Né en 1964, il est citoyen français, détient un diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris et est diplômé de l'ESSEC Business School à Paris, avec une majeure en Finance. M. Goudet est associé et CEO de JAB Holding Company, un poste qu'il exerce depuis juin 2012. Il a entamé sa carrière en 1990 à Mars, Inc., en tant que membre de l'équipe finance du secteur français. Après six ans, il a quitté Mars pour rejoindre VALEO Group, où il a exercé plusieurs postes de cadre, notamment Group Finance Director. En 1998, il est retourné à Mars, où il est devenu Chief Financial Officer en 2004. En 2008, son rôle a été étendu lorsqu'il a été nommé Executive Vice President et CFO. Entre juin 2012 et novembre 2015, il a exercé des fonctions de Conseiller auprès du Conseil de Mars. M. Goudet est également membre du Conseil de Jacobs Douwe Egberts, la plus grande société de produits de café et thé à rotation rapide du monde ; un membre du Conseil de Keurig Dr Pepper, une société rivale et importante sur le marché nord-américain de la boisson ; Président de Peet's Coffee & Tea, une société de premier plan active dans le secteur du café et du thé ; un membre du Conseil de Caribou Einstein, une chaîne de premier plan de restaurants de café et bagels, Président de Krispy Kreme, un détaillant majeur de friandises de première qualité ; Président de Pret A Manger, une société importante sur le marché de la nourriture prête à être consommée ; un membre du Conseil de Panera Bread Company, la première société de restaurants « fast casual » des Etats-Unis, et Espresso House, la plus large chaîne de magasins de café en Scandinavie ; et un membre du Conseil de Coty Inc., un leader mondial dans le secteur des soins de beauté.

M. Gifford est un représentant des Actionnaires Restreints. Né aux Etats-Unis en 1970, il est citoyen américain et a reçu un bachelier en Comptabilité de la Virginia Commonwealth University. Il exerce les fonctions de Vice-Président et de Chief Financial Officer au sein du Groupe Altria. Dans ce poste, il est responsable de la supervision des secteurs clés du tabac d'Altria et des fonctions financières et approvisionnement. Il supervise également le secteur des services financiers de Philip Morris Capital Corporation. Avant son poste actuel, M. Gifford était Senior Vice President, Strategy & Business Development. Depuis qu'il a rejoint Philip Morris USA en 1994, il a exercé différentes fonctions à responsabilités dans les secteurs de la Finance, Marketing Information & Etude de Consommation ainsi qu'en tant que Président et Chief Executive Officer de Philip Morris USA. Avant cela, il était Vice President et Treasurer pour Altria où il a rempli plusieurs fonctions, notamment Risk Management, Treasury Management, Benefits Investments, Corporate Finance et Corporate Financial Planning & Analysis. Avant de rejoindre Philip Morris USA, M. Gifford a travaillé dans l'entreprise de comptabilité publique Coopers & Lybrand, actuellement connue sous le nom de PricewaterhouseCoopers.

M. Lehmann est un représentant des principaux actionnaires (nommé par BRC S.à.R.I., le détenteur des certificats Stichting de classe B). Né au Brésil en 1968, il est citoyen brésilien et a reçu un B.A. en Economie de la Faculdade Candido Mendes de Rio de Janeiro. M. Lemann a effectué un stage à PriceWaterhouse en 1989 et a été employé en tant qu'analyste chez Andersen Consulting entre 1990 et 1991. M. Lemann a également effectué des analyses « equity » alors qu'il travaillait chez Banco Marka et Dynamo Asset Management (tous deux à Rio de Janeiro). De 1997 à 2004, il a développé le groupe d'investissement de hedge fund au sein de Tinicum Inc., un bureau d'investissement basé à New York qui a conseillé le Synergy Fund de Funds, où il a exercé les fonctions de Portfolio Manager. M. Lemann est un associé fondateur de Vectis Partners et est un membre du conseil de Lojas Americanas, Lemann Foundation et Lone Pine Capital.

M. Leoni Sceti est un membre indépendant du Conseil. Né en 1966, il est citoyen italien et vit au Royaume-Uni. Il a été diplômé avec grande distinction en Economie de LUISS à Rome, où il a passé l'examen du barreau de Dottore Commercialista. M. Leoni Sceti a plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des biens de consommation à rotation rapide et dans le secteur des médias. Il est Chief Crafter et Président de The Craftory, une société mondiale d'investissement avec une stratégie axée sur les marques concurrentes dans les biens de grande consommation. M. Leoni Sceti est Président de LSG holdings basée à Londres et un investisseur précoce dans le domaine des médias et de la technologie, avec plus de 25 compagnies dans son portefeuille. Il est également un membre indépendant du Conseil du leader du cacao et du chocolat Barry Callebaut. Les fonctions d'Elio dans le secteur caritatif incluent les mandats de Trustee et Counsellor chez One Young World (de jeunes dirigeants provenant de plus de 190 pays), et de conseiller et membre du conseil pour le Royaume-Uni de Room to Read (promouvant la littérature et l'égalité des genres dans l'éducation). Ses précédentes fonctions comprenaient : CEO de Iglo Group – dont les marques comprennent Birds Eye, Findus et Iglo – jusqu'en mai 2015, lorsque la société a été vendue à Nomad Foods ; Global CEO de EMI Music de 2008 à 2010 ; et – avant EMI – une carrière

internationale dans le domaine du marketing et des fonctions de cadre supérieur chez Procter & Gamble et Reckitt Benckiser, dont il est ensuite devenu CMO, Global Head of Innovation et ensuite chargé des opérations européennes.

M. Santo Domingo est un représentant des Actionnaires Restreints. Né en 1977, il est citoyen colombien et a obtenu un bachelier en Histoire du Harvard College. Il est Senior Managing Director chez Quadrant Capital Advisors, Inc. à New York. Il était membre du Conseil d'Administration de SABMiller Plc. Il était également Vice-Président de SABMiller Plc pour l'Amérique Latine. M. Santo Domingo est Président du Conseil de Bavaria S.A. en Colombie. Il est Président du Conseil de Valorem, une société qui gère un portefeuille diversifié d'actifs industriels et médiatiques en Amérique Latine. M. Santo Domingo est également un administrateur de JDE (Jacobs Douwe Egberts), ContourGlobal plc, Florida Crystals, le plus grand raffineur de sucre du monde, Caracol TV, le premier diffuseur colombien, El Espectador, un quotidien colombien de premier plan, et Cine Colombia, la première société colombienne de distribution de film et de cinéma. Dans le secteur caritatif, il est Président de la Wildlife Conservation Society, membre du Conseil des Administrateurs de The Metropolitan Museum of Art, et de l'Educational Broadcasting Corporation (WNET Channel Thirteen). M. Santo Domingo est Membre du Conseil de DKMS Americas, une fondation centrée sur la recherche de donneurs pour les patients atteints de leucémie.

M. Sicupira est un représentant des principaux actionnaires (nommé par BRC S.à.R.L., le détenteur des certificats Stichting de classe B). Né en 1948, il est citoyen brésilien et a reçu un bachelier en Business Administration de l'Universidade Federal do Rio de Janeiro et a suivi le Owners/President Management Program de la Harvard Business School. Il est Président de Lojas Americanas depuis 1981, où il exerce également les fonctions de Chief Executive Officer depuis 1992. Il est membre du Conseil d'Administration de Restaurant Brands International Inc. et du Harvard Business School's Board of Deans Advisors, et co-fondateur et membre du Conseil de Fundação Estudar, une organisation sans but lucratif fournissant des bourses d'études pour les Brésiliens.

M. de Spoelberch est un représentant des principaux actionnaires (nommé par Eugénie Patri Sébastien S.A., le détenteur des certificats Stichting de classe A). Né en 1966, il est citoyen belge et a reçu un MBA de l'INSEAD. M. de Spoelberch est un actionnaire actif de private equity et ses activités récentes comprennent des responsabilités partagées de Chief Executive Officer de Lunch Garden, la première chaîne belge de restaurants self-service. Il est membre du conseil de plusieurs sociétés familiales, telles qu'Eugénie Patri Sébastien S.A., Verlinvest et Cobehold (Cobepa). Il est également administrateur du Fonds Baillet-Latour, une fondation qui encourage les réussites sociales, culturelles, artistiques, techniques, sportives, éducationnelles et philanthropiques.

M. Telles est un représentant des principaux actionnaires (nommé par BRC S.à.R.L., le détenteur des certificats Stichting de classe B). Né en 1950, il est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme en Economie de l'Universidade Federal do Rio de Janeiro et a suivi le Owners/Presidents Management Program de la Harvard Business School. Il était Chief Executive Officer de Brahma et Ambev et était membre du Conseil d'Administration d'Ambev. Il a exercé les fonctions de membre du Conseil d'Administration de H.J. Heinz Company et du Conseil des associés de Insper. Il est co-fondateur et membre du Conseil de Fundação Estudar, une organisation sans but lucratif qui fournit des bourses d'études aux étudiants ayant des revenus modestes. Il est également ambassadeur de Endeavor, une organisation internationale sans but lucratif qui soutient les entrepreneurs dans les marchés émergents.

M. Van Damme est un représentant des principaux actionnaires (nommé par Eugénie Patri Sébastien S.A., le détenteur des certificats Stichting de classe A). Né en 1962, il est citoyen belge et est diplômé de la Solvay Business School à Bruxelles. M. Van Damme a rejoint l'industrie de la bière au début de sa carrière et a accompli plusieurs fonctions opérationnelles au sein d'Interbrew jusqu'en 1991, notamment Head of Corporate Planning and Strategy. Il a dirigé plusieurs sociétés de portefeuille de fonds privés (private venture) et est actuellement administrateur de Patri S.A. (Luxembourg), Restaurant Brands International (précédemment Burger King Worldwide Holdings) et Kraft Heinz Company. Il est également administrateur de l'organisation caritative sans but lucratif DKMS, le plus large centre de donneurs de moelle osseuse du monde.

2.2. Principes de fonctionnement

En 2018, le Conseil d'Anheuser-Busch InBev a tenu dix réunions ordinaires. Plusieurs réunions se sont tenues dans les Zones géographiques où la société déploie des activités. A ces occasions, le Conseil a bénéficié d'une séance d'information complète sur la Zone et le marché en question. Ces séances d'information comportaient une présentation des résultats, des défis majeurs du marché ainsi que des mesures prises pour relever ces défis. Plusieurs de ces visites ont également donné l'occasion aux membres du Conseil de rencontrer des employés, des stagiaires, des clients et d'autres acteurs importants pour les activités de la société.

Parmi les principaux thèmes à l'ordre du jour du Conseil figurent le plan à long terme, la réalisation des objectifs, les chiffres de ventes et la bonne santé des marques, les états financiers et le budget, les résultats consolidés, l'orientation stratégique, la culture et les collaborateurs, notamment la diversité et l'inclusion et la planification des successions au niveau de la direction, les nouveaux investissements et ceux en cours, les opérations sur le marché des capitaux, la croissance externe et les acquisitions, la responsabilité sociale, la pérennité de l'entreprise ainsi que la gouvernance et la planification des successions au sein du Conseil. Le taux de fréquentation moyen des réunions du Conseil a été de 98 % en 2018.

Au cours de cette même année, le Conseil a bénéficié de l'assistance de quatre Comités : le Comité d'Audit, le Comité des Finances, le Comité de Rémunération et le Comité de Nomination.

A la date de ce rapport, les comités sont composés comme suit :

	Comité d'Audit	Comité de Nomination	Comité des Finances	Comité de Rémunération
Maria Asuncion Aramburuzabala				
Martin J. Barrington	Membre			
Alexandre Behring		Membre		
Michele Burns	Présidence		Membre	
Paul Cornet de Ways Ruat				
Stéfan Descheemaeker			Membre	
Grégoire de Spoelberch		Membre		
William F. Gifford			Membre	
Olivier Goudet	Membre	Membre		Membre
Paulo Lemann			Membre	
Alejandro Santo Domingo				
Elio Leoni Sceti	Membre			Membre
Carlos Alberto da Veiga Sicupira			Membre	
Marcel Herrmann Telles		Président		Président
Alexandre Van Damme		Membre	Président	

Comité d'Audit

Conformément aux exigences du Code belge des sociétés, le Comité d'Audit se compose exclusivement de membres non-exécutifs du Conseil et au moins un de ses membres est administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code belge des sociétés. En outre, M. Goudet et Mme. Burns disposent tous deux d'une large expérience dans les domaines de la comptabilité et de l'audit. Il est fait référence à la section 2.1 pour une courte biographie et un aperçu de leurs qualifications et leur parcours.

Une majorité des membres votant du Comité d'Audit sont des administrateurs indépendants tel que ce terme est défini dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise et ils sont tous indépendants au sens de la règle 10A-3(b)(1)(ii) de la loi américaine *Securities Exchange* de 1934, telle que modifiée.

Le Comité d'Audit s'est réuni neuf fois en 2018. Au cours de ses réunions, le Comité a examiné les états financiers de la société, les rapports annuels, semestriels et trimestriels, ainsi que les présentations des résultats. Le Comité s'est également penché sur des enjeux épinglés dans les audits internes menés par le département 'Internal Audit' ainsi que sur la mise en œuvre du Compliance Program de la société. Parmi d'autres points importants à l'ordre du jour du Comité figuraient également les obligations dans le cadre de la loi *Sarbanes-Oxley*, la vérification de l'indépendance et de la nomination du commissaire externe et l'examen trimestriel des litiges importants. Les membres du Comité ont été présents à toutes les réunions.

Comité des Finances

Le Comité des Finances s'est réuni quatre fois en 2018. Les discussions de ce comité ont porté sur les bulletins de la trésorerie et la stratégie globale de gestion des risques en ce compris, mais pas exclusivement, les risques relatifs aux matières premières, les taux d'intérêt, les devises et liquidités, les politiques de couverture, la nature de la dette et la structure du capital du groupe, les pensions, les dividendes et la politique de communication de la société. Les membres du Comité des Finances ont été présents à chacune de ses réunions, à l'exception de M. Descheemaeker qui a été absent à l'une des réunions.

Comité de Nomination

Le rôle principal du Comité de Nomination est d'orienter la succession au sein du Conseil. Le Comité identifie les personnes qualifiées pour devenir membre du Conseil et recommande des candidats pour le poste d'administrateur afin que ceux-ci soient nommés par le Conseil et que cette nomination soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Comité de Nomination s'est réuni quatre fois en 2018. Les discussions ont porté sur la nomination d'administrateurs en vue de leur élection ou du renouvellement de leur mandat. Le Comité de Nomination a également défini les objectifs du management, discuté de l'évaluation du Conseil et de ses comités, du programme global de training du management et de la planification de la succession aux postes clés du management. Les membres du Comité ont été présents à chacune de ses réunions à l'exception de M. Behring, qui a été absent à une réunion.

Comité de Rémunération

Conformément aux exigences du Code belge des sociétés, le Comité de Rémunération se compose exclusivement de membres non-exécutifs du Conseil et la majorité des membres du Comité (M. Olivier Goudet et M. Elio Leoni Sceti), ont le statut d'administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code belge des sociétés.

Le rôle principal du Comité de Rémunération est de guider le Conseil, d'une part, dans les décisions de politique de rémunération du Conseil, du CEO et de l'*Executive Board of Management* ('EBM') et, d'autre part, en matière de rémunération individuelle des administrateurs, du CEO et des membres de l'EBM.

Le Comité de Rémunération s'est réuni six fois en 2018. Au cours de ses réunions, les discussions du Comité ont porté sur la concrétisation des objectifs, les plans de rémunération, d'actions et d'options au profit du management et du Conseil d'Administration, l'octroi de *Long Term Incentive* aux administrateurs, les nouveaux plans de rémunération et les autres plans d'intéressement spéciaux. Les membres du Comité ont été présents à chacune des réunions du Comité.

2.3. Evaluation du Conseil et de ses comités

Le Conseil effectue pour chaque exercice une évaluation de ses prestations, à l'initiative du Président.

Cette évaluation constitue un point séparé de l'ordre du jour faisant l'objet d'une réunion physique du Conseil. Des discussions ont lieu à huis clos en l'absence de la direction. Un tiers peut intervenir en tant que modérateur.

Au cours de cette réunion, il est demandé à chaque administrateur de commenter et d'évaluer les points suivants :

- Efficacité des activités du Conseil et du comité (vérifier que les problèmes majeurs sont convenablement cernés et discutés, s'assurer que le temps consacré à la discussion des orientations importantes est suffisant, vérifier la disponibilité et la pertinence de la lecture introductive, etc.) ;
- les qualifications et responsabilités des administrateurs individuels (contribution réelle de chaque administrateur, présence de l'administrateur aux réunions et participation de celui-ci ou celle-ci aux discussions, impact des changements intervenus aux autres engagements importants des administrateurs en dehors de la société) ;
- efficacité du suivi de la direction et interaction avec la direction ;
- composition et taille du Conseil et des comités. L'évaluation considèrera au moins les critères suivants :
 - indépendance des administrateurs : une constatation de l'indépendance sera faite conformément aux critères d'indépendance publiés dans la Charte de gouvernance d'entreprise.
 - autres engagements des administrateurs : les engagements extérieurs au Conseil de chaque administrateur accroissent l'expérience et les perspectives des administrateurs, mais sont examinés au cas par cas afin de garantir que chaque administrateur puisse consacrer toute l'attention nécessaire à l'exécution de ses responsabilités de surveillance.
 - circonstances disqualifiantes : certaines circonstances peuvent justifier la disqualification d'un membre du Conseil (appartenance au Conseil d'un fournisseur, client ou concurrent majeur de la société, appartenance à un gouvernement fédéral ou régional). Les circonstances sont évaluées au cas par cas afin de garantir qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts dans le chef des administrateurs.
 - compétences et contributions précédentes : la société attend de tous les administrateurs qu'ils se préparent, assistent et participent de manière active et constructive à toutes les réunions, qu'ils exercent leur jugement en toute bonne foi, qu'ils concentrent leurs efforts pour garantir que les activités de la société soient menées en vue de servir les intérêts des actionnaires et qu'ils s'informent en permanence sur la société, sur les tendances commerciales et économiques pertinentes et sur les principes et pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.

Après avoir étudié les réponses et en avoir discuté, le Président du Conseil peut proposer des mesures visant à améliorer les prestations ou l'efficacité du fonctionnement du Conseil. L'avis d'un expert tiers peut être demandé.

L'évaluation du Comité d'Audit est un point récurrent à l'ordre du jour du Comité et a lieu environ une fois par an. Cette évaluation est discutée à une réunion du Comité et comprend des analyses de ses plans, du caractère approprié du temps accordé à ses diverses zones de responsabilité, sa composition et tout domaine d'amélioration. Toute mesure majeure en résultant est communiquée au Conseil.

2.4. Transactions diverses et autres relations contractuelles

Il n'y a pas de transactions ni d'autres relations contractuelles à déclarer entre la société et les membres de son Conseil d'Administration qui auraient donné lieu à des conflits d'intérêts tels que visés par les dispositions du Code belge des sociétés.

Il est interdit à la société d'accorder des prêts à ses administrateurs, que ce soit dans le but d'exercer des options ou à toute autre fin.

3. Le Chief Executive Officer et l'Executive Management

Le Chief Executive Officer (CEO) se voit confier par le Conseil d'Administration la responsabilité de la gestion journalière de la société. Il assume la responsabilité opérationnelle directe de l'ensemble de la société. En 2018, le CEO présida un Executive Board of Management (EBM), composé de responsables fonctionnels internationaux (ou « Chefs ») et de présidents de Zone, parmi lesquels le Chief Executive Officer d'Ambev (Bernardo Pinto Paiva), qui rend compte au Conseil d'Administration de cette dernière.

Au 31 décembre 2018, notre Executive Board of Management était composé des membres suivants :

Carlos Brito – CEO			
Responsables Fonctionnels (Chefs)		Présidents de Zone	
David Almeida	Chief People Officer; et Chief Sales Officer par intérim	Jan Craps	Asie Pacifique Sud
John Blood	General Counsel & Company Secretary	Michel Doukeris	Amérique du Nord
Felipe Dutra	Chief Financial & Solutions Officer	Jean Jereissati	Asie Pacifique Nord
Pedro Earp	Chief Disruptive Growth Officer		
David Kamenetzky	Chief Strategy & External Affairs Officer	Carlos Lisboa	Amérique Latine Sud
Peter Kraemer	Chief Supply Officer	Stuart MacFarlane	Europe
Tony Milikin	Chief Sustainability & Procurement Officer	Ricardo Tadeu	Afrique
Miguel Patricio	Chief Marketing Officer	Ricardo Moreira	Amérique Latine COPEC
		Bernardo Pinto Paiva	Amérique Latine Nord

(1) Claudio Braz Ferro était Chief Supply Integration Officer jusqu'au 31 janvier 2018.

(2) Mauricio Leyva était Président de la Zone Amérique Centrale jusqu'au 31 août 2018.

A partir du 1^{er} janvier 2019, l'EBM est devenu l'Executive Committee (« ExCom »). Les membres de l'ExCom sont le Chief Executive Officer (Carlos Brito), le Chief Financial et Solutions Officer (Felipe Dutra), le Chief Strategy et External Affairs Officer (David Kamenetzky) et le General Counsel et Company Secretary (John Blood).

L'ExCom rend compte au CEO et travaille avec le Conseil sur des sujets tels que la gouvernance d'entreprise, la gestion globale de notre société et la mise-en-œuvre de la stratégie d'entreprise telle que définie par notre Conseil d'Administration. L'ExCom effectuera les missions qui peuvent lui être attribuées de temps à autre par le CEO ou le Conseil.

4. Senior Leadership Team

La Senior Leadership Team (« SLT ») a été mise en place avec effet au 1^{er} janvier 2019. La SLT comprend les membres de l'ExCom, tous les autres Responsables fonctionnels et les Présidents de Zone, et rend compte au Chief Executive Officer.

La SLT a un rôle de conseil auprès du Conseil d'Administration et de l'ExCom, et mène l'agenda commercial et opérationnel, transposant la stratégie déterminée par le Conseil d'Administration. En outre, la SLT effectuera les missions qui peuvent lui être attribuées de temps à autre par le CEO, l'ExCom ou le Conseil.

Au 1^{er} janvier 2019, notre Senior Leadership Team était composée des membres suivants :

Carlos Brito – CEO			
Membres de l'ExCom (autres que le CEO)		Présidents de Zone	
John Blood	General Counsel & Company Secretary	Jan Craps	Asie Pacifique (APAC)
Felipe Dutra	Chief Financial & Solutions Officer	Michel Doukeris	Amérique du Nord
David Kamenetzky	Chief Strategy & External Affairs Officer	Carlos Lisboa	Amérique Centrale
		Ricardo Moreira	Afrique
David Almeida	Chief People Officer	Bernardo Pinto	Amérique du Sud
Pedro Earp	Chief Marketing & ZX Ventures Officer	Jason Warner	Europe
Lucas Herscovici	Chief Non-Alcohol Beverages Officer		
Peter Kraemer	Chief Supply Officer		
Tony Milikin	Chief Sustainability & Procurement Officer		
Pablo Panizza	Chief Owned-Retail Officer		
Miguel Patricio	Chief Special Global Projects - Marketing		
Ricardo Tadeu	Chief Sales Officer		

Carlos Brito est le CEO d'AB InBev. Né en 1960, il est citoyen brésilien et a reçu un diplôme d'Ingénieur Mécanique de l'Universidade Federal do Rio de Janeiro ainsi qu'un MBA de la Stanford University Graduate School of Business. M. Brito a rejoint Ambev en 1989 où il a exercé des fonctions dans les domaines de la Finance, Opérations et Ventes, avant d'être nommé Chief Executive Officer en janvier 2004. Il a été nommé Président de la Zone Amérique du Nord au sein d'InBev en janvier 2005 et Chief Executive Officer en décembre 2005. Il est membre du conseil d'administration d'Ambev et de l'Advisory Board de Grupo Modelo. Il est également Advisory Council Member de la Stanford Graduate School of Business et exerce des fonctions au sein de l'Advisory Board de la Tsinghua University School of Economics and Management.

David Almeida est le Chief People Officer d'AB InBev. Né en 1976, M. Almeida est un citoyen américain et brésilien et a obtenu un bachelier en économie de la University of Pennsylvania. Plus récemment, il a exercé les fonctions de Chief Integration Officer et Chief Sales Officer par intérim, ayant précédemment exercé le poste de Vice President, US Sales et de Vice President, Finance pour l'organisation Amérique du Nord. Avant cela, il a servi en tant que Head of Mergers and Acquisitions d'InBev, fonction au sein de laquelle il a contribué au rapprochement avec Anheuser-Busch en 2008, et des activités d'intégration subséquentes aux Etats-Unis. Avant de rejoindre le groupe en 1998, il a travaillé chez Salomon Brothers à New York en tant qu'analyste financier dans la division Investment Banking.

John Blood est le General Counsel et Company Secretary d'AB InBev. Né en 1967, M. Blood est un citoyen américain et détient un bachelier du Amherst College ainsi qu'un diplôme de Droit de la University of Michigan Law School. M. Blood a rejoint AB InBev en 2009 en tant que Vice President Legal, Commercial and M&A, où il s'est concentré sur des activités de fusions et acquisitions internationales, de Compliance et de droit des sociétés. Plus récemment, M. Blood était Zone Vice President Legal & Corporate Affairs en Amérique du Nord où il a dirigé les affaires juridiques et commerciales pour les Etats-Unis et le Canada. Avant de rejoindre la société, M. Blood a dirigé les équipes commerciale et litige dans le secteur Nord-Américain de Diageo où il avait été conseiller principal pour ses divisions alcools forts, vins et bières aux Etats-Unis durant son mandat.

Jan Craps est le Président de la Zone Asie Pacifique d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2019. Né en 1977, M. Craps est un citoyen belge et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Commercial de la KU Leuven, en Belgique. Il a également suivi après ses études des programmes centrés sur le Marketing et la Stratégie à l'INSEAD en France, et à la Kellogg School of Management et Wharton Business School aux Etats-Unis. M. Craps était consultant chez McKinsey & Company avant de rejoindre Interbrew en 2002. Il a acquis une large expérience internationale dans un certain nombre de postes de cadre dans les domaines du marketing, des ventes et de la logistique en France et en Belgique. En 2011, il s'est établi au Canada où il a été nommé Head of Sales pour le Canada, puis Président et CEO de Labatt Breweries of Canada en 2014. Jusqu'au 31 décembre 2018, il occupait la fonction de Président de la Zone Asie Pacifique Sud.

Michel Doukeris est le Président de la Zone Amérique du Nord d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2018. Né en 1973, il est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Chimique de la Federal University of Santa Catarina au Brésil ainsi qu'un master en Marketing de la Fundação Getulio Vargas, également au Brésil. Il a aussi suivi des programmes après ses études en Marketing et Marketing Strategy à la Kellogg School of Management et Wharton Business School aux Etats-Unis. M. Doukeris a rejoint Ambev en 1996 et a détenu des mandats dans le secteur des ventes avec des responsabilités importantes avant de devenir Vice President, Soft Drinks pour la Zone Amérique Latine Nord d'AB InBev en 2008. Il a été nommé President, AB InBev Chine en janvier 2010 et Président de la Zone Asie Pacifique en janvier 2013. En janvier 2017, M. Doukeris est devenu Chief Sales Officer.

Felipe Dutra est le Chief Financial et Solutions Officer d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2018. Né en 1965, M. Dutra est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme en Economie de Candido Mendes ainsi qu'un MBA en Contrôle Financier de l'Universidade de Sao Paulo. Il a rejoint Ambev en 1990 depuis Aracruz Celulose, un fabricant brésilien important de pâte à papier et de papier. Au sein d'Ambev, il a détenu plusieurs fonctions dans la Trésorerie et la Finance avant d'être nommé General Manager de l'une des filiales d'AB InBev. M. Dutra a été nommé Chief Financial Officer d'Ambev en 1999 et Chief Financial Officer en janvier 2005. En 2014, M. Dutra est devenu le Chief Financial and Technology Officer d'AB InBev. Il est également membre du conseil d'administration d'Ambev et du comité consultatif de Grupo Modelo et était précédemment membre du conseil d'administration de Grupo Modelo.

Pedro Earp est le Chief Marketing & ZX Ventures Officer d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2019. Né en 1977, il est citoyen brésilien et a obtenu un bachelier en Sciences en Economie Financière de la London School of Economics. M. Earp a rejoint Ambev en 2000 en tant que Global Management Trainee dans la Zone Amérique Latine Nord. En 2002, il est devenu responsable de l'équipe M&A de la Zone et en 2005 il s'est établi au siège d'InBev à Leuven, en Belgique, pour devenir Global Director, M&A. Plus tard, il a été nommé Vice President, Strategic Planning au Canada en 2006, Global Vice President, Insights and Innovation en 2007, Global Vice President, M&A en 2009 et Vice President, Marketing pour la Zone Amérique Latine Nord en 2013. Il a été nommé Chief Disruptive Growth Officer d'AB InBev en février 2015 et a occupé cette fonction jusqu'au 31 décembre 2018.

Lucas Herscovici est le Chief Non-Alcohol Beverages Officer d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2019. Né en 1977, il est citoyen argentin et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Industriel de l'Instituto Tecnológico de Buenos Aires. Lucas a rejoint le groupe en 2002 en tant que Global Management Trainee dans la Zone Amérique Latine Sud et a construit sa carrière dans le secteur du marketing et des ventes. Après avoir travaillé en Argentine dans différentes fonctions commerciales, il est devenu responsable de l'innovation pour les marques mondiales et plus tard Global Marketing Director de Stella Artois en 2008. En 2011, il était en charge de l'ouverture du « Beer Garage », le bureau mondial d'innovation digitale (*Global digital innovation office*) d'AB InBev à Palo Alto, CA. En 2012, il a rejoint la Zone Amérique du Nord pour en devenir le VP Digital Marketing et en 2014 il a été nommé VP Consumer Connections pour les Etats-Unis. En 2017, il a été nommé Global Marketing VP of Insights, Innovation and Consumer Connections et a gardé cette fonction jusqu'au 31 décembre 2018.

David Kamenetzky est le Chief Strategy et External Affairs Officer d'AB InBev. Né en 1969, il est citoyen suisse et a obtenu un diplôme en Finance, Comptabilité et Controlling auprès de la University of St. Gallen, en Suisse, ainsi qu'un master en Science in Foreign Service de la Georgetown University, à Washington DC. Jusqu'en 2016, M. Kamenetzky a travaillé au sein de l'équipe de gestion de Mars, Incorporated. Il a quitté Mars après avoir exercé ses fonctions pendant dix ans et a créé avec succès son propre fonds de capital de croissance pour les entreprises innovantes dans le secteur alimentaire et de la boisson. Avant de rejoindre Mars, M. Kamenetzky a travaillé chez Goldman Sachs & Co. à Londres et à Francfort. Il a commencé sa carrière professionnelle en travaillant pour la communauté juive en Allemagne sur la commémoration des victimes de l'Holocauste, la restitution des biens volés et la promotion de l'engagement civique communautaire. En 2000, le Forum Economique Mondial a reconnu ses contributions dans ces domaines en le nommant comme Global Leader for Tomorrow.

Peter Kraemer est le Chief Supply Officer d'AB InBev. Né en 1965, il est citoyen américain. Issu de la cinquième génération d'une famille de brasseurs et natif de Saint Louis, M. Kraemer a obtenu un bachelier d'Ingénieur Chimique de la Purdue University ainsi qu'un master en Business Administration de la St. Louis University. Il a rejoint Anheuser-Busch il y a 30 ans et y a exercé diverses

fonctions dans le secteur brassicole durant ces années, notamment Group Director of Brewing et Resident Brewmaster de la St. Louis brewery. En 2008, M. Kraemer est devenu Vice President, Supply pour la Zone Amérique du Nord d'AB InBev, dirigeant ainsi toutes les opérations brassicoles, les contrôles de qualité, les matières premières et responsabilités en innovation de produits. Il a été nommé Chief Supply Officer d'AB InBev en mars 2016.

Carlos Lisboa est Président de la Zone Amérique Centrale d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2019. Né en 1969, M. Lisboa est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme en Business Administration de la Catholic University of Pernambuco et a effectué une spécialisation en Marketing auprès de FESP, tous deux au Brésil. M. Lisboa a rejoint Ambev en 1993 et a construit sa carrière dans le secteur du marketing et des ventes. Il était responsable de l'établissement de la marque Skol au Brésil en 2001 et est ensuite devenu Marketing Vice President de la Zone Amérique Latine Nord d'AB InBev. M. Lisboa a ensuite dirigé l'International Business Unit au sein de la Zone Amérique Latine Sud d'AB InBev. M. Lisboa a ensuite dirigé l'International Business Unit de la Zone Amérique Latine Sud d'AB InBev pendant deux ans avant de devenir Business Unit President pour le Canada. En 2015, il a été nommé Marketing Vice President pour les Marques Mondiales d'AB InBev. Plus récemment, M. Lisboa a occupé la fonction de Président de la Zone Amérique Latine Sud jusqu'au 31 décembre 2018.

Tony Milikin est le Chief Sustainability & Procurement Officer d'AB InBev. M. Milikin a rejoint AB InBev en avril 2009 et est responsable de toutes les opérations de passage de marchés, de conservation, des opérations verticales et création de valeur au niveau mondial. Les opérations verticales d'AB InBev comprennent plus de 70 propriétés (*facilities*) et 10.000 employés et un partenaire stratégique de notre Supply Organization. La création de valeur d'AB InBev utilise les opportunités de l'économie circulaire pour créer de la valeur à partir de nos déchets. Né en 1961, il est citoyen américain et a obtenu un diplôme en Finances de la University of Florida, ainsi qu'un MBA en Marketing de la Texas Christian University à Fort Worth, au Texas. Tony a rejoint AB InBev en mai 2009 depuis MeadWestvaco, où il était Vice President, Supply Chain and Chief Purchasing Officer, basé à Richmond en Virginie. Avant de rejoindre MeadWestvaco, il a exercé plusieurs fonctions dans le secteur des achats, du transport et de l'approvisionnement avec des responsabilités croissantes au sein des laboratoires Monsanto et Alcon.

Ricardo Moreira est le Président de la Zone Afrique d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2019. Né en 1971, il est citoyen portugais et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Mécanique de la Rio de Janeiro Federal University au Brésil, et a effectué une spécialisation en Management auprès de la University of Chicago, aux Etats-Unis. M. Moreira a rejoint Ambev en 1995 et a exercé plusieurs fonctions dans le domaine des ventes et de la finance, avant de devenir Regional Sales Director en 2001. Il a ensuite exercé les fonctions de Vice President Logistics & Procurement pour l'Amérique Latine Nord, Business Unit President pour l'Amérique Latine Hispanique (ALH) et Vice President Soft Drinks Amérique Latine Nord. En 2013, M. Moreira s'est établi à Mexico pour y diriger les secteurs Ventes, Marketing et Distribution d'AB InBev et diriger l'intégration commerciale de Grupo Modelo. Plus récemment, M. Moreira a occupé la fonction de Président de la Zone Amérique Latine COPEC jusqu'au 31 décembre 2018.

Pablo Panizza est le Chief Owned-Retail Officer d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2019. Né en 1975, il est un citoyen argentin et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Industriel de l'Universidad de Buenos Aires. Pablo dirige notre propre secteur existant de vente en détail, coordonnant des initiatives entre les marchés, partageant les meilleures pratiques et façonnant la stratégie de ce secteur. Il a rejoint notre société en 2000 en tant que Global Management Trainee dans la Zone Amérique Latine Sud et a passé près de deux décennies à construire une carrière dans le domaine commercial. Après avoir occupé des fonctions supérieures en Argentine et aux Global Headquarters, il a dirigé nos activités au Chili et au Paraguay. Plus récemment, il a exercé la fonction de Business Unit President pour l'Argentine et l'Uruguay.

Miguel Patricio est le Chief Special Global Projects d'AB InBev. Né en 1966, il est citoyen portugais et a obtenu un diplôme en Business Administration de la Fundação Getulio Vargas à Sao Paulo. Avant de rejoindre Ambev en 1998, M. Patricio a exercé plusieurs fonctions de cadre en Amérique chez Philip Morris, The Coca-Cola Company et Johnson & Johnson. Chez Ambev, il était Vice President, Marketing avant d'être nommé Vice President, Marketing de la Zone Amérique du Nord d'InBev, basée à Toronto en janvier 2005. En janvier 2006, il a été promu Président de la Zone Amérique du Nord, et en janvier 2008 il s'est établi à Shanghai pour y assumer le rôle de Président de la Zone Asie Pacifique. Il est devenu Chief Marketing Officer d'AB InBev en juillet 2012 et a occupé cette fonction jusqu'au 31 décembre 2018.

Bernardo Pinto Paiva est le Président de la Zone Amérique du Sud d'AB InBev. Né en 1968, il est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme d'Ingénieur de la Universidade Federal do Rio de Janeiro ainsi qu'un Executive MBA de la Pontificia Universidade Catolica do Rio de Janeiro. M. Pinto Paiva a rejoint Ambev en 1991 en tant que stagiaire en gestion et durant sa carrière chez AB InBev, il a exercé des positions dirigeantes dans le domaine des Ventes, de la Fourniture, de la Distribution et de la Finance. Il a été nommé Président de la Zone Amérique du Nord en janvier 2008 et Président de la Zone Amérique Latine Sud en janvier 2009 avant de devenir Chief Sales Officer en janvier 2012. À partir du 1^{er} janvier 2015, il est devenu Président de la Zone Amérique Latine Nord et CEO d'Ambev.

Ricardo Tadeu est le Chief Sales Officer d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2019. Né en 1976, il est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme de Droit de la Universidade Candido Mendes au Brésil ainsi qu'un master en Droit de la Harvard Law School à Cambridge, Massachusetts. Il a également obtenu la certification Six Sigma Black Belt. Il a rejoint Ambev en 1995 et y a exercé plusieurs fonctions dans le domaine commercial. Il a été nommé Business Unit President pour les opérations en Amérique Latine Hispanique en 2005, et a exercé les fonctions de Business Unit President au Brésil de 2008 à 2012. Il a exercé le poste de Président de Zone pour le Mexique de 2013 jusqu'à sa nomination en tant que Président de la Zone Afrique à la réalisation du Rapprochement en 2016. M. Tadeu a occupé la fonction de Président de la Zone Afrique jusqu'au 31 décembre 2018.

Jason Warner est le Président de la Zone Europe d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2019. Né en 1973, il a la double nationalité britannique et américaine et a obtenu un diplôme BSc Eng Hons d'études de commerce industriel de la DeMontfort University au Royaume-Uni. Avant d'occuper sa fonction actuelle, il était Business Unit President pour l'Europe du Nord entre 2015 et 2018. Il a rejoint AB InBev en juillet 2009 en tant que Global VP Budweiser, basé à New York, avant de changer vers une double fonction de Global VP Budweiser et Marketing VP. Il a également occupé des fonctions de Global VP pour Corona ainsi que d'Innovation et Rénovation (*Innovation and Renovation*). Avant de rejoindre AB InBev, il a occupé diverses fonctions à The Coca-Cola Company et chez Nestlé.

5. Contrôle Interne et Systèmes de Gestion des Risques

Le Conseil d'Administration et l'EBM étaient responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat et de systèmes de gestion des risques pendant la période considérée. Le contrôle interne a pour but de garantir de manière raisonnable l'atteinte des objectifs relatifs à la réussite et au bon déroulement des opérations, la fiabilité de l'information financière et la conformité aux lois et réglementations applicables. La gestion des risques consiste à identifier les événements susceptibles d'affecter la société et à gérer le niveau et l'adéquation du risque.

Sans préjudice des responsabilités du Conseil, le Comité d'Audit surveille la gestion des risques financiers et économiques, discute du processus par lequel la direction évalue et gère l'exposition de la société à ces risques et évalue les mesures prises afin de surveiller et contrôler cette exposition aux risques.

Les principaux facteurs de risques et d'incertitudes sont décrits dans la section « Risques et Incertitudes » du Rapport de Gestion contenu dans le rapport annuel d'Anheuser-Busch InBev.

La société a établi et développe son contrôle interne et ses systèmes de gestion des risques sur base de lignes directrices définies par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). Le système de contrôle interne est basé sur l'*Internal Control – Integrated Framework* du COSO de 2013 et son système de gestion de risques sur l'*Enterprise Risk Management Framework* du COSO de 2004.

Reporting financier

L'EBM était responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes adéquats de l'information financière pendant la période considérée. Le contrôle interne par la société de l'information financière est une procédure qui a pour but d'assurer raisonnablement la fiabilité de l'information financière ainsi que la fiabilité de la préparation des états financiers établis en conformité avec les *International Financial Reporting Standards* ('IFRS'). Les contrôles internes de l'information financière incluent les procédures écrites qui :

- se rapportent au maintien d'une documentation qui, dans des détails raisonnables, reflète de manière précise et fidèle les opérations et les cessions d'actifs de la société ;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont prises en compte pour permettre la préparation des états financiers en conformité avec les IFRS ;
- fournissent une assurance raisonnable que les recettes et dépenses sont conformes aux autorisations données par la direction et les administrateurs de la société ; et
- fournissent une assurance raisonnable en ce qui concerne la prévention et la détection en temps utile de toute acquisition, utilisation ou cession d'actifs non-autorisée de la société qui pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés.

Le contrôle interne de l'information financière comprend l'évaluation de certains risques importants, l'identification et la surveillance des contrôles clés ainsi que des actions adoptées afin de corriger les imperfections identifiées. En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne de l'information financière est susceptible de laisser subsister des inexactitudes. De plus, les prévisions relatives à l'estimation de l'efficacité future sont sujettes au risque que le contrôle devienne inapproprié en raison du changement de certaines conditions, ou que le degré de conformité aux procédures en place se détériore.

Les cadres supérieurs ont évalué l'efficacité du contrôle interne par la société de l'information financière au 31 décembre 2018. Comme indiqué ci-dessus, il a basé son estimation sur les critères d'un contrôle interne efficace de l'information financière tels que décrits dans l'« *Internal Control – Integrated Framework* » émis par le COSO en mai 2013. L'estimation faite comprend une évaluation de la procédure de contrôle interne par la société de l'information financière et un examen de son efficacité opérationnelle. Au terme de l'évaluation, il a été conclu que, pour la période arrêtée au 31 décembre 2018, la société a maintenu un contrôle interne efficace de l'information financière.

Le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit ont revu l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière. Le Conseil d'administration et le Comité d'Audit ont principalement veillé à ce qu'il n'y ait pas de défaillance ni de faiblesse importante dans les schémas de contrôles internes de l'information financière, susceptibles d'affecter la capacité de la société à enregistrer, à traiter, à résumer ou à rapporter l'information financière. Le Conseil et le Comité d'Audit ont d'autre part veillé à détecter les éventuelles fraudes, importantes ou non, qui impliqueraient la direction ou d'autres employés ayant un rôle significatif dans le contrôle interne de l'information financière.

Suite à l'introduction d'Anheuser-Busch InBev en bourse de New York, la société doit désormais se conformer à la Section 404 de la loi américaine *Sarbanes-Oxley* de 2002. En conséquence, la société a l'obligation de produire un rapport de gestion annuel sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière, tel que stipulé par la Section 404 et ses règles dérivées. Le rapport de la direction et l'opinion du commissaire y relative sont intégrés au rapport annuel de la société sur format F-20. Le rapport annuel doit ensuite être déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission*.

Audit interne

La société dispose d'un département d'audit interne professionnel et indépendant. La désignation du responsable de l'audit interne est examinée par le Comité d'Audit. Le Comité d'Audit examine et discute des risques épinglés par l'audit interne et le plan annuel d'audit, ainsi que des rapports d'audit que le Comité reçoit régulièrement.

Les défaillances du contrôle interne identifiées par l'audit interne sont communiquées en temps utile à la direction et un suivi périodique est effectué afin de s'assurer que des mesures correctrices ont été prises.

A partir du 1^{er} janvier 2018, la fonction d'audit interne a été rebaptisée Gestion des Risques.

Conformité

AB InBev dispose d'un *Compliance Program* favorisant une culture de l'éthique, de l'intégrité et de comportement légal. Ce programme comprend un *Code of Business Conduct* et l'*Anti-Corruption Policy*, qui sont disponibles sur le site Internet et sur l'intranet de la société. En outre, le *Compliance Program* assure le respect des lois et réglementations applicables et l'accomplissement par la direction d'une certification périodique de conformité au *Code of Business Conduct*.

Un ensemble de contrôles internes et un outil d'analyse de données ont été mis en œuvre et sont évalués périodiquement par les *Global et Local Compliance Committees* et le Comité d'Audit.

Le *Global Compliance Committee*, présidé par le *General Counsel*, évalue les risques de conformité réglementaire et éthique de la société d'un point de vue global et fournit des orientations stratégiques concernant les activités de la fonction *Compliance*. Sur base trimestrielle, le *Global Compliance Committee* examine le fonctionnement du *Compliance Program* et assure le suivi des rapports présentés par le biais de la plateforme d'alerte interne de la société (*Compliance Helpline*). Outre le *Global Compliance Committee*, chaque Zone dispose d'un *Local Compliance Committee* s'occupant des problèmes de conformité au niveau local.

Le Comité d'Audit examine le fonctionnement du *Compliance Program* et les résultats de toute analyse ou communication soumise via la *Compliance Helpline*. Régulièrement, le Comité d'Audit examine les affaires juridiques, réglementaires et de conformité susceptibles d'avoir un effet significatif sur les états financiers ou l'activité de la société, y compris les communications importantes faites aux agences gouvernementales, ou les demandes reçues de celles-ci.

6. Structure de l'Actionnariat

6.1. Structure de l'actionnariat

Le tableau suivant fait état de la structure de l'actionnariat d'Anheuser-Busch InBev au 31 décembre 2018 sur la base (i) des déclarations de transparence effectuées par les actionnaires qui doivent dévoiler leurs participations conformément à la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées et aux Statuts de la société, (ii) des déclarations effectuées par ces actionnaires à la société de façon spontanée avant le 15 décembre 2018 afin de mettre à jour l'information mentionnée ci-dessus et (iii) les informations reprises dans les dépôts publics auprès de la *US Securities and Exchange Commission*.

Actionnaires Importants	Nombre d'Actions	Pourcentage des droits de vote ⁽¹⁾
Titulaires d'Actions Ordinaires		
Stichting Anheuser-Busch InBev , une stichting de droit néerlandais (l'« Actionnaire de Référence »)	663.074.832	33,89%
EPS Participations Sàrl , une société de droit luxembourgeois, liée à EPS, sa société mère	130.257.459	6,66%
EPS SA , une société de droit luxembourgeois, liée à l'Actionnaire de Référence qu'elle contrôle conjointement avec BRC	99.999	0,01%
BRC Sàrl , une société de droit luxembourgeois, liée à l'Actionnaire de Référence qu'elle contrôle conjointement avec EPS	39.962.901	2,04%
Rayvax Société d'Investissements SA , une société de droit belge	484.794	0,02%
Sébastien Holding SA , une société de droit belge, liée à Rayvax, dont elle est une filiale	10	0,00%
Fonds Verhelst SPRL , une société à finalité sociale de droit belge	0	0,00%
Fonds Voorzitter Verhelst SPRL , une société à finalité sociale de droit belge, liée à Fonds Verhelst SPRL à finalité sociale, qui la contrôle	6.997.665	0,36%
Stichting Fonds InBev – Baillet Latour , Stichting de droit néerlandais	0	0,00%
Fonds– Baillet Latour SPRL , une société à finalité sociale de droit belge affiliée à Stichting Fonds InBev – Baillet Latour de droit néerlandais, qui la contrôle	5.485.415	0,28%
MHT Benefit Holding Company Ltd. , une société de droit bahaméen, agissant de concert avec Marcel Herrmann Telles au sens de l'article 3, §2 de la loi relative aux offres publiques	3.972.703	0,20%
LTS Trading Company LLC , une société de droit de l'état du Delaware, agissant de concert avec Marcel Herrmann Telles, Jorge Paulo Lemann et Carlos Alberto Sicupira au sens de l'article 3, §2 de la loi relative aux offres publiques	4.468	0,00%
Olia 2 AG , une société de droit du Liechtenstein, agissant de concert avec Jorge Paulo Lemann au sens de l'article 3, §2 de la loi relative aux offres publiques	259.000	0,01%
Détenteurs d'Actions Restreintes		
Altria Group Inc. ⁽²⁾	185.115.417	9,46%
Bevco Lux Sàrl ⁽³⁾	96.862.718	4,95%

Les treize premières entités indiquées dans le tableau agissent de concert (étant entendu que (i) les dix premières entités agissent de concert au sens de l'article 3, §1, 13^e de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses, transposant en droit belge la Directive 2004/109/CE, et (ii) les onzième, douzième et treizième entités agissent de concert avec les dix premières entités au sens de l'article 3, §2 de la loi belge du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques) et détiennent, sur la base des déclarations les plus récentes reçues par AB InBev et par la FSMA conformément à l'article 6 de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées, au total 850.599.246 Actions Ordinaires, représentant 43,47% des droits de vote attachés aux actions existantes au 31 décembre 2018, moins les actions propres.

6.2. Accords entre actionnaires

La Stichting Anheuser-Busch InBev (l'« Actionnaire de Référence ») a conclu des conventions d'actionnaires avec (a) BRC, EPS, EPS Participations, Rayvax, Société d'Investissements SA (Rayvax), (b) Fonds Baillet Latour SPRL à finalité sociale et Fonds Voorzitter Verhelst SPRL à finalité sociale, et (c) les plus importants détenteurs d'actions restreintes de la Société (les Actionnaires Restreints).

⁽¹⁾ Les pourcentages de participation sont calculés sur le nombre total d'actions en circulation, moins les actions détenues en propre (1.956.739.500). Au 31 décembre 2018, il y avait 2.019.241.973 actions en circulation, dont 62.502.473 actions ordinaires détenues en propre par AB InBev et certaines de ses filiales.

⁽²⁾ En plus des Actions Restreintes énumérées ci-dessus, Altria Group Inc. a annoncé dans son rapport de participation bénéficiaire du 11 octobre 2016, en vertu de l'Annexe 13D (Schedule 13D), que suite à la réalisation du rapprochement d'entreprises avec SAB, elle a acquis 11.941.937 Actions Ordinaires de la Société. Enfin, Altria a encore augmenté sa détention d'Actions Ordinaires dans la Société de 12.341.937, tel que communiqué dans l'Annexe 13 D (Schedule 13D) du rapport de participation bénéficiaire du 1^{er} novembre 2016, déposé par la Stichting, entraînant une participation totale de 10,09% sur base du nombre d'actions avec droit de vote au 31 décembre 2018.

⁽³⁾ En plus des Actions Restreintes énumérées ci-dessus, Bevco Lux Sàrl a annoncé dans une notification effectuée le 16 janvier 2017 en vertu de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, qu'elle a acquis 4.215.794 Actions Ordinaires de la Société. Bevco Lux Sàrl nous a informé avoir augmenté sa participation d'Actions Ordinaires dans la société pour un total de 6.000.000 Actions Ordinaires, augmentant ainsi sa participation totale à 5,26% sur base du nombre d'actions avec droit de vote au 31 décembre 2018.

a. Convention conclue avec l'Actionnaire de Référence

Dans le cadre du rapprochement entre Interbrew et Ambev en 2004, BRC, EPS, Rayvax et l'Actionnaire de Référence ont conclu une convention d'actionnaires le 2 mars 2004 qui prévoyait le maintien de la participation de BRC et EPS dans le capital de l'ancienne Anheuser-Busch InBev au travers de l'Actionnaire de Référence (sauf pour environ 130 millions d'actions détenues directement ou indirectement par EPS et environ 37 millions d'actions détenues directement par BRC). La convention d'actionnaires a été modifiée le 9 septembre 2009. Le 18 décembre 2013, EPS a apporté à EPS Participations ses certificats dans l'Actionnaire de Référence et les actions dans l'ancienne Anheuser-Busch InBev, sauf pour 100.000 actions. Immédiatement après, EPS Participations a rejoint le concert constitué par BRC, EPS, Rayvax et l'Actionnaire de Référence et a adhéré à la convention d'actionnaires. Le 18 décembre 2014, l'Actionnaire de Référence, EPS, EPS Participations, BRC et Rayvax ont conclu un nouveau pacte d'actionnaires qui remplace le pacte précédent de 2009. Le 11 avril 2016, les parties ont conclu un nouveau pacte d'actionnaires modifié (la « Convention d'Actionnaires 2016 »).

La Convention d'Actionnaires 2016 aborde, entre autres, certaines questions relatives à l'administration et à la gestion d'AB InBev et de l'Actionnaire de Référence, ainsi qu'à (i) la cession des certificats de l'Actionnaire de Référence et (ii) aux procédures de décertification et re-certification des actions de la société (les « Actions ») et les circonstances dans lesquelles les Actions détenues par l'Actionnaire de Référence peuvent être dé-certifiées et/ou gagées à la demande de BRC, EPS et EPS Participations.

La Convention d'Actionnaires 2016 prévoit des restrictions à la capacité de BRC et d'EPS/EPS Participations de transférer leurs certificats de l'Actionnaire de Référence.

Conformément aux dispositions de la Convention d'Actionnaires 2016, BRC et EPS/EPS Participations exercent, conjointement et à parts égales, un contrôle sur l'Actionnaire de Référence et sur les Actions détenues par l'Actionnaire de Référence. L'Actionnaire de Référence est administré par un conseil d'administration composé de huit membres, et BRC et EPS/EPS Participations ont chacune le droit d'y désigner quatre membres. Sous réserve de certaines exceptions, au moins sept des huit administrateurs de l'Actionnaire de Référence devront être présents ou représentés afin de constituer un quorum au conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence, et toute mesure que le conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence devra prendre, requerra, sous réserve de certaines conditions de majorité qualifiée, l'approbation de la majorité des administrateurs présents ou représentés, en ce compris au moins deux administrateurs nommés par BRC et deux administrateurs nommés par EPS/EPS Participations. Sous réserve de certaines exceptions, toutes décisions de l'Actionnaire de Référence relatives aux Actions que ce dernier détient, en ce compris les décisions relatives aux modalités d'utilisation du droit de vote attaché à ces Actions lors des assemblées générales d'AB InBev (« Assemblées Générales »), seront prises par le conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence.

La Convention d'Actionnaires 2016 requiert que le conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence se réunisse avant chaque Assemblée Générale afin de déterminer les modalités d'utilisation du droit de vote attaché aux Actions détenues par l'Actionnaire de Référence.

La Convention d'Actionnaires 2016 requiert également qu'EPS, EPS Participations, BRC et Rayvax, ainsi que tout autre détenteur de certificats émis par l'Actionnaire de Référence, votent leurs Actions de la même manière que les Actions détenues par l'Actionnaire de Référence. Les parties conviennent de réaliser toute cession libre de leurs Actions de façon ordonnée afin de ne pas perturber le marché des Actions, et en conformité avec les conditions établies par la société afin d'assurer une telle vente ordonnée. En outre, EPS, EPS Participations et BRC se sont engagées à ne pas acquérir d'actions représentatives du capital d'Ambev, sous réserve de certaines exceptions, en vertu de la Convention d'Actionnaires 2016.

Conformément aux dispositions de la Convention d'Actionnaires 2016, le conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence proposera à l'Assemblée des Actionnaires neuf candidats au poste d'administrateurs, parmi lesquels BRC et EPS/EPS Participations ont chacune le droit de nommer quatre candidats, et un candidat sera nommé par le conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence.

La Convention d'Actionnaires 2016 reste en vigueur pour une période initiale qui court jusqu'au 27 août 2034. Elle sera automatiquement renouvelée pour des périodes successives de dix ans, à moins que, au plus tard deux ans avant la date d'expiration de la période initiale ou de toute période ultérieure de dix ans, une partie à la Convention d'Actionnaires 2016 notifie à l'autre son intention de mettre fin à la Convention d'Actionnaires 2016.

b. Convention de vote entre l'Actionnaire de Référence et les fondations

De plus, l'Actionnaire de Référence a conclu une convention de vote avec le Fonds Baillet Latour SPRL à finalité sociale et le Fonds Voorzitter Verhelst SPRL à finalité sociale. Cette convention prévoit des concertations entre les trois entités avant toute Assemblée Générale afin de décider des modalités d'utilisation des droits de vote attachés à leurs Actions. Un consensus est requis pour tous les points soumis à l'approbation de toute Assemblée Générale. Si les parties ne parviennent pas à un consensus, le Fonds Baillet Latour SPRL à finalité sociale et le Fonds Voorzitter Verhelst SPRL à finalité sociale exerceront les droits de vote attachés à leurs Actions de la même manière que l'Actionnaire de Référence. La convention de vote est valable jusqu'au 1^{er} novembre 2034.

c. Convention de vote entre l'Actionnaire de Référence et les Actionnaires Restreints

Le 8 octobre 2016, l'Actionnaire de Référence et chaque détenteur d'actions restreintes (ces détenteurs étant les Actionnaires Restreints) détenant plus d'1% du capital social de la société, c'est-à-dire Altria Group Inc. et Bevco LTD, ont conclu une convention de vote, à laquelle la société est également partie, prévoyant notamment que :

- l'Actionnaire de Référence doit exercer les droits de vote attachés à ses Actions Ordinaires afin de donner effet aux principes relatifs à la nomination des administrateurs tels qu'établis aux articles 19 et 20 des Statuts de la société ;
- chaque Actionnaire Restreint doit exercer les droits de vote attachés à ses Actions Ordinaires et à ses Actions Restreintes, selon le cas, afin de donner effet aux principes relatifs à la nomination des administrateurs tels qu'établis aux articles 19 et 20 des Statuts de la société ; et
- chaque Actionnaire Restreint ne peut exercer les droits de vote attachés à ses Actions Ordinaires et à ses Actions Restreintes, selon le cas, afin de voter en faveur de toute résolution qui serait proposée afin de modifier les droits attachés aux Actions Restreintes, à moins qu'une telle résolution ait été approuvée par une majorité qualifiée des détenteurs d'au moins 75% des Actions avec Droit de Vote des Actionnaires Restreints (telles que définies dans les Statuts).

7. Eléments devant être communiqués conformément à l'Article 34 de l'Arrêté Royal belge du 14 novembre 2007

Conformément à l'article 34 de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007, Anheuser-Busch InBev expose les éléments suivants :

7.1. La structure de l'actionnariat et les autorisations accordées au Conseil

Le capital social de la société est divisé en deux catégories d'actions : toutes les actions sont des actions ordinaires (les « Actions Ordinaires »), sauf les 325.999.817 actions restreintes (les « Actions Restreintes »). Les Actions Ordinaires et les Actions Restreintes ont les mêmes droits sauf dans les cas prévus par les Statuts. Les Actions Restreintes seront toujours sous forme nominative et ne seront pas cotées ni admises à la négociation sur un marché quelconque.

Anheuser-Busch InBev peut augmenter ou réduire son capital social moyennant une approbation spécifique de l'assemblée générale des actionnaires. Les actionnaires peuvent également octroyer au Conseil d'Administration une autorisation pour augmenter le capital social. Une telle autorisation doit être limitée dans le temps et dans son montant. Dans les deux cas, l'approbation ou l'autorisation des actionnaires doit satisfaire aux critères de quorum et de majorité requis pour les modifications des Statuts. A l'assemblée annuelle des actionnaires du 26 avril 2017, les actionnaires ont autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social d'AB InBev à un montant ne devant pas excéder 3% du nombre total d'actions émises et en circulation au 26 avril 2017 (c'est-à-dire 2.019.241.973). Cette autorisation a été accordée pour cinq ans. Elle peut être utilisée à différentes fins, notamment lorsque la gestion saine des affaires de la société ou le besoin de réagir à des opportunités d'affaires appropriées appelle une restructuration, une acquisition (privée ou publique) de titres ou d'actifs dans une ou plusieurs sociétés ou, de façon générale, toute autre augmentation appropriée du capital de la Société.

Le Conseil d'Administration d'AB InBev a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires à acquérir, en bourse ou hors bourse, des actions d'AB InBev à concurrence d'un maximum de 20% des actions émises pour un prix unitaire qui ne peut être inférieur à 1 euro ni plus de 20% au-dessus du cours de bourse de clôture le plus haut des 20 jours qui précèdent l'opération. Cette autorisation est conférée pour une durée de cinq ans, prenant cours à compter du 28 septembre 2016.

7.2. Droits de vote et cessibilité des actions et accords entre actionnaires

Droits de vote, quorum et conditions de majorité

Chaque action donne droit à son titulaire à un droit de vote.

De façon générale, il n'y a pas de conditions de quorum pour une assemblée générale et les décisions seront prises par un simple vote à la majorité des actions présentes ou représentées. Cependant, certaines questions requerront une majorité renforcée et/ou un quorum. Celles-ci comprennent :

- i. toute modification des Statuts (à l'exception des modifications relatives à l'objet social ou à un changement de forme juridique de la société), comprenant entre autre, des réductions ou des augmentations du capital social de la société (à l'exception des augmentations de capital décidées par le Conseil d'administration en vertu du capital autorisé) ou toute résolution relative à une fusion ou scission de la société requiert la présence en personne ou par procuration des actionnaires détenant au total au moins 50% du capital souscrit, et l'approbation d'une majorité qualifiée d'au moins 75% des votes exprimés lors de l'assemblée ;
- ii. toute modification de l'objet social ou de la forme de la société, ou toute autorisation de rachat d'actions de la société requiert un quorum d'actionnaires détenant au total au moins 50% du capital souscrit et doit être approuvée par une majorité qualifiée d'au moins 80% des votes exprimés lors de l'assemblée ;
- iii. les décisions relatives à la modification des droits attachés à une catégorie particulière d'actions requerront la présence en personne ou par procuration d'actionnaires détenant au total au moins 50% du capital souscrit dans chaque catégorie d'actions et doit être approuvée par une majorité qualifiée d'au moins 75% des votes exprimés lors de l'assemblée pour chaque catégorie d'actions, (dans chacun des cas (i), (ii) et (iii), si le quorum n'est pas respecté, une seconde assemblée devra être convoquée. A la seconde assemblée, la condition de quorum ne s'applique pas. Cependant, la condition de majorité qualifiée de 75% ou 80%, selon le cas, est toujours d'application) ; et
- iv. toute acquisition ou acte de disposition d'actifs corporels par la société pour un montant supérieur à la valeur d'un tiers du total des actifs consolidés de la Société tels que mentionnés dans ses derniers comptes annuels consolidés audités doit être approuvée par une majorité qualifiée d'au moins 75% des votes exprimés lors de l'assemblée (mais il n'y a pas de condition de quorum minimum).

De surcroît, en cas (i) d'apport en nature à la Société d'actifs qui sont la propriété de toute personne physique ou personne morale qui est tenue de procéder à une déclaration de transparence conformément au droit belge applicable ou une filiale (au sens de l'article 6 du Code des sociétés) de l'une de ces personnes physique ou morale ou (ii) de fusion de la Société avec une telle personne physique ou morale ou une filiale d'une telle personne physique ou morale, cette personne physique ou morale et ses filiales ne seront pas en droit de prendre part au vote sur la proposition de décision soumise à l'assemblée générale en vue de l'approbation d'un tel apport en nature ou d'une telle fusion.

Cessibilité des actions

Les Actions ordinaires peuvent être librement transférées.

Pour ce qui concerne les Actions Restreintes, aucun Actionnaire Restreint ne peut transférer, vendre, apporter, offrir, accorder une option sur, disposer autrement de, gager, grever, céder, transférer à titre de garantie, accorder un privilège ou une sûreté sur, conclure une convention de certification ou de dépôt ou toute forme d'accord de couverture de risque concernant l'une ou l'autre de ses Actions Restreintes ou tout intérêt qui s'y attache ou tout droit y afférent, que ce soit directement ou indirectement, ou conclure tout contrat ou tout autre accord permettant de faire ce qui précède, pendant une période de cinq ans à partir du 10 octobre 2016, sauf dans les cas spécialement énumérés dans les statuts concernant des transactions avec des Personnes Liées et des Successeurs ou concernant les Gages. Les termes « Personnes Liées », « Successeurs » et « Gages » sont définis dans les statuts.

Conversion

Conversion volontaire

Tout Actionnaire Restreint aura le droit de convertir tout ou partie des Actions Restreintes qu'il détient en Actions Ordinaires à son choix (i) à tout moment après le 10 octobre 2021, et (ii) dans d'autres cas limités, et notamment immédiatement avant, mais dans ce cas dans le seul but de faciliter, ou à tout moment après la conclusion d'un accord ou d'un arrangement pour effectuer tout transfert autorisé, conformément à l'article 7.3.b (ii) des statuts.

Conversion automatique

Les Actions Restreintes seront automatiquement converties en Actions Ordinaires dans les cas prévus à l'article 7.6 des statuts, c'est-à-dire :

- i. suite à un transfert, vente, apport ou autre acte de disposition, à l'exception des cas mentionnés à l'article 7.6 (a) des statuts concernant des transactions avec des Personnes Liées, des Successeurs ou relatives à des Gages ;
- ii. immédiatement avant la clôture d'une offre publique d'acquisition couronnée de succès portant sur toutes les actions de la Société ou la réalisation d'une fusion de Anheuser-Busch InBev en tant que société absorbante ou société absorbée, dans des circonstances où les actionnaires contrôlant directement ou indirectement ou exerçant directement ou indirectement un contrôle conjoint sur AB InBev immédiatement avant une telle offre publique d'acquisition ou fusion ne contrôleront plus directement ou indirectement ou n'exerceront plus de contrôle conjoint sur AB InBev ou l'entité subsistante après ladite offre publique d'acquisition ou fusion ; ou
- iii. suite à l'annonce d'une offre de reprise sur les actions existantes de la société, conformément à l'article 513 du Code des sociétés.

Accords entre actionnaires

Veuillez vous référer à la section 6 ci-dessus.

7.3. Accords importants ou titres d'Anheuser-Busch InBev qui peuvent subir l'impact d'un changement de contrôle de la société

1. Senior Facilities Agreement d'un montant de 9.000.000.000 de US Dollars (initialement 13.000.000.000 US Dollars).

Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, l'assemblée générale de l'ancienne Anheuser-Busch InBev SA/NV (la « Société ») a approuvé le 27 avril 2010 (i) la clause 17 (*Mandatory Prepayment*) du *Senior Facilities Agreement* d'un montant de 13 milliards de US Dollars du 26 février 2010, qui a été conclu par, entre autres, la Société et Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc., en tant que *original borrowers* (premiers emprunteurs), les *original guarantors* (premiers garants) et les *original lenders* (premiers prêteurs) listés dans le *Senior Facilities Agreement*, Bank of America Securities Limited, Banco Santander, S.A., Barclays Capital, Deutsche Bank AG, London Branch, Fortis Bank SA/NV, ING Bank NV, Intensa Sanpaolo S.P.A., J.P. Morgan plc, Mizuho Corporate Bank, Ltd., The Royal Bank of Scotland plc, Société Générale Corporate and Investment Banking et The Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ, Ltd. en tant que *mandated lead arrangers* (principaux prêteurs mandatés) et *bookrunners* (teneurs de livres) et Fortis Bank SA/NV en tant que *agent et issuing bank* (banque émettrice) (tel que complété et amendé) (le *Senior Facilities Agreement* 2010), et (ii) toute autre disposition du *Senior Facilities Agreement* 2010 conférant à des tiers des droits qui pourraient affecter le patrimoine de la Société ou pourraient donner naissance à un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la Société ou d'un « *Changement de Contrôle* » (tel que défini dans le *Senior Facilities Agreement* 2010) exercé sur elle. En vertu du *Senior Facilities Agreement* 2010, (a) « *Changement de Contrôle* » signifie « toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la *Stichting InBev* ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la *Stichting InBev* ou toute personne ou groupe de personnes agissant de concert avec ces détenteurs) obtenant le contrôle de la Société », (b) « *action de concert* » signifie « un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la Société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la Société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement », et (c) « *Contrôle* » signifie « la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la Société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la Société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement ».

La clause 17 du *Senior Facilities Agreement* 2010 confère en substance à tout prêteur (*lender*) en vertu du *Senior Facilities Agreement* 2010, suite (entre autres) à un *Changement de Contrôle* exercé sur la Société, le droit (i) de ne pas financer tout emprunt ou lettre de crédit (autre qu'un *rollover loan* (contrat de refinancement) répondant à certaines conditions) et (ii) d'annuler (moyennant une notification écrite de minimum 30 jours) ses engagements non encore exécutés et d'exiger le remboursement de

ses participations dans les emprunts ou lettres de crédit ainsi que le paiement des intérêts y relatifs et de tous autres montants dus au dit prêteur en vertu du Senior Facilities Agreement 2010 (et de certains documents qui y sont relatifs).

Le Senior Facilities Agreement 2010 a été modifié le 25 juillet 2011 et étendu au 20 août 2013. Il a été modifié et confirmé le 28 août 2015 (le Senior Facilities Agreement 2010, tel que modifié et confirmé, l'« Amended and Restated Senior Facilities Agreement 2010 ») de manière à augmenter le total des engagements de 8 milliards à 9 milliards de US Dollars et à prolonger sa durée de 5 ans à compter de la date de sa modification avec la possibilité pour la Société de prolonger sa durée de deux années supplémentaires.

Suite à la modification du Senior Facilities Agreement 2010, l'assemblée générale des actionnaires de l'ancienne Anheuser-Busch InBev du 27 avril 2016 a approuvé, conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, (i) la clause 17 (*remboursement anticipé obligatoire*) de l'Amended and Restated Senior Facilities Agreement 2010 et (ii) toute autre disposition de l'Amended and Restated Senior Facilities Agreement 2010 conférant à des tiers des droits qui pourraient affecter le patrimoine de la Société ou pourraient donner naissance à une dette ou un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la Société ou d'un « *Changement de Contrôle* » exercé sur elle. Les définitions des termes « *Changement de Contrôle* », « *action de concert* » et « *Contrôle* » sont restés inchangés dans la version complétée et amendée du Senior Facilities Agreement 2010.

La version complétée et amendée du Senior Facilities Agreement 2010 a été transférée à la société suite à la fusion entre Anheuser-Busch InBev (anciennement « Newbelco ») et l'ancienne AB InBev, qui s'est déroulée le 10 octobre 2016 dans le cadre du regroupement avec SAB.

Le 3 octobre 2017, la date d'échéance de la version complétée et amendée du Senior Facilities Agreement 2010 a été étendue au mois d'août 2022.

Au 31 décembre 2018, la société n'avait pas fait le moindre prélèvement en vertu de l'Amended and Restated Senior Facilities Agreement 2010.

2. Programme EMTN

Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, l'assemblée générale de l'ancienne Anheuser-Busch InBev a approuvé le 24 avril 2013 (i) la clause 7.5 (*Redemption at the Option of the Noteholders*) (*Change of Control Put* – Option de vente en cas de changement de contrôle) des Conditions d'émission de l'*Euro Medium Term Note Programme* de 15 milliards d'euros mis-à-jour datant du 16 mai 2012 d'Anheuser-Busch InBev SA/NV et de Brandbrew SA (les « *Emetteurs* ») et de Deutsche Bank AG., London Branch, agissant en tant qu' *Arranger*, susceptible de s'appliquer en cas d'émission d'obligations dans le cadre du programme (le « *Programme EMTN* ») et (ii) toute autre disposition du Programme EMTN conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge, lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend de la survenance d'un « *Changement de Contrôle* » (tel que défini dans les Conditions d'émission du Programme EMTN). En vertu du Programme EMTN, (a) « *Changement de Contrôle* » signifie « *toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting Anheuser-Busch InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting Anheuser-Busch InBev) obtenant le contrôle de la société, étant entendu qu'un changement de contrôle ne sera pas censé s'être produit si tous les actionnaires ou une grande partie des actionnaires de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné sont ou étaient, immédiatement avant l'événement qui aurait constitué un changement de contrôle dans d'autres circonstances, actionnaires de la société avec des participations dans le capital social de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné identiques (ou en grande partie identiques) à celles que ces mêmes actionnaires ont ou, le cas échéant, avaient dans le capital de la société* », (b) « *action de concert* » signifie « *un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement* », et (c) « *Contrôle* » signifie « *la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement* ».

Si une option de vente en cas de Changement de Contrôle est prévue dans les Conditions applicables définitives des obligations, la clause 7.5. des Conditions d'émission du Programme EMTN confère, en substance, à tout détenteur d'obligations le droit de demander le rachat de ses obligations au montant de rachat indiqué dans les Conditions définitives des obligations, avec, le cas échéant, les intérêts courus au moment de la survenance d'un Changement de Contrôle accompagné d'un abaissement de notation y relatif des obligations à un niveau de *sub-investment*.

La disposition de changement de contrôle susmentionnée est reprise dans les Conditions définitives relatives aux :

- Obligations à 7,375 % à hauteur de 750 millions d'euros remboursables en 2013 (remboursées le 30 janvier 2013), Obligations à 8,625 % à hauteur de 600 millions d'euros remboursables en 2017 (remboursées le 9 décembre 2016), et Obligations à 9,75 % à hauteur de 550 millions de GBP remboursables en 2024, chacune émises par la société en janvier 2009 ;
- Obligations à 6,57 % à hauteur de 750 millions d'euros remboursables en 2014, émises par la société en février 2009 (remboursées le 27 février 2014) ;
- Obligations FRN à hauteur de 50 millions d'euros portant intérêt à taux variable Euribor 3 mois plus 3,90 %, émises par la société en avril 2009 (remboursées le 9 avril 2014) ;
- Obligations à 4,50 % à hauteur de 600 millions de CHF remboursables en 2014 (remboursées le 11 juin 2014), émises par Brandbrew SA en juin 2009 (et garanties par la société) ;
- Obligations à 5,75 % à hauteur de 250 millions d'euros remboursables en 2015 (remboursées le 22 juin 2015), et Obligations à 6,50 % à hauteur de 750 millions de GBP remboursables en 2017 (remboursées en juin 2017), chacune émise par la société en juin 2009 ; et
- Obligations à 4 % à hauteur de 750 millions d'euros remboursables en 2018 (remboursées en avril 2018), émises par la société en avril 2010.

Les séries d'Obligations indiquées dans le paragraphe ci-dessus ont été émises en vertu de l'*Euro Medium Term Note Programme* initial de 10 milliards d'euros du 16 janvier 2009 ou en vertu de l'*Euro Medium Term Note Programme* mis-à-jour de 15 milliards d'euros du 24 février 2010 (en fonction). Les dispositions de changement de contrôle contenues dans les Conditions

définitives de ces séries d'Obligations ont été approuvées par les assemblées générales de l'ancienne Anheuser-Busch InBev qui se sont tenues les 28 avril 2009 et 27 avril 2010.

Il n'y a aucune clause de changement de contrôle contenue dans les Conditions définitives de l'ensemble des séries d'Obligations émises en vertu du Programme EMTN par la société et/ou Brandbrew SA après avril 2010.

Suite à la mise à jour du Programme EMTN le 22 août 2013, les Conditions définitives du Programme EMTN Mis-à-Jour ne prévoient plus d'Option de vente en cas de changement de contrôle (*Change of Control Put*).

En mai 2016, l'ancienne Anheuser-Busch InBev a invité les détenteurs d'obligations de certaines séries d'Obligations émises en vertu du Programme EMTN avant 2016 (les « Obligations ») à considérer certaines modifications aux conditions générales applicables à ces Obligations (la « Demande de Participation »). La Demande de Participation a été entreprise afin d'éviter que le regroupement avec SAB soit interprété comme une cessation d'activités (ou une menace de cesser les activités), liquidation ou dissolution de l'ancienne Anheuser-Busch InBev.

Le 1^{er} juin 2016, des assemblées générales des détenteurs d'obligations de chaque série d'Obligations ont été tenues au cours desquelles les détenteurs d'Obligations ont voté en faveur de la Demande de Participation pour chacune des séries d'Obligations concernées. Les conditions finales complétées et amendées pour chaque série d'Obligations reflétant les conditions générales modifiées, ont été signées par l'ancienne Anheuser-Busch InBev et par les garants subsidiaires qui y sont nommés le 1^{er} juin 2016.

Le Programme EMTN a été transféré à la société suite à la fusion entre Anheuser-Busch InBev (anciennement « Newbelco ») et l'ancienne AB InBev, qui s'est déroulée le 10 octobre 2016 dans le cadre du regroupement avec SAB.

3. Obligations émises en US Dollar

Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, l'assemblée générale de l'ancienne Anheuser-Busch InBev a approuvé le 26 avril 2011 (i) la clause de Changement de Contrôle relative aux obligations émises à hauteur de 3.250.000.000 de US Dollars le 26 et le 29 mars 2010, composées d'obligations à 2,50% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2013 (échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 2 septembre 2010 et remboursées le 26 mars 2013), d'obligations à 3,625% émises à hauteur de 750.000.000 de US Dollars remboursables en 2015 (échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 2 septembre 2010 et remboursées le 15 avril 2015), d'obligations à 5% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2020 (échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 2 septembre 2010) et d'obligations à taux variable à hauteur de 500 millions de US Dollars remboursables en 2013 (échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 2 septembre 2010 et remboursées le 26 mars 2013) (les « Obligations non-enregistrées émises en mars 2010 »), (ii) la clause de Changement de Contrôle relative aux obligations enregistrées émises en septembre 2010 à hauteur de 3.250.000.000 de US Dollars, composées d'obligations à 2,50% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2013 (remboursées le 26 mars 2013), d'obligations à 3,625% émises à hauteur de 750.000.000 de US Dollars remboursables en 2015 (remboursées le 15 avril 2015), d'obligations à 5% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2020 (remboursées le 6 juin 2018) et d'obligations à taux variable émises à hauteur de 500.000.000 de US Dollars remboursables en 2013 (remboursées le 26 mars 2013) et qui ont été offertes en échange de montants correspondants d'Obligations non-enregistrées émises en mars 2010 et ce, conformément à un document d'enregistrement F-4 de droit américain suite à une offre d'échange aux Etats-Unis lancée par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. le 5 août 2010 et clôturée le 2 septembre 2010 (les « Obligations enregistrées émises en septembre 2010 »), (iii) la clause de Changement de Contrôle relative aux obligations enregistrées émises à hauteur de 8.000.000.000 de US Dollars en mars 2011, composées d'obligations à 7,20% émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2014 (remboursées le 20 juin 2011), d'obligations à 7,75% émises à hauteur de 2.500.000.000 de US Dollars remboursables en 2019 (remboursées le 19 mars 2018), d'obligations à 8,20% émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2039, d'obligations à 5,375% émises à hauteur de 1.550.000.000 de US Dollars remboursables en 2014 (remboursées le 15 novembre 2014), d'obligations à 6,875% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2019 et d'obligations à 8% émises à hauteur de 450.000.000 de US Dollars remboursables en 2039 et qui ont été offertes en échange de montants correspondants d'obligations non-enregistrées émises en janvier 2009 et d'obligations non-enregistrées correspondantes émises en mai 2009, et ce, conformément à un document d'enregistrement F-4 de droit américain suite à une offre d'échange aux Etats-Unis lancée par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. le 11 février 2011 et clôturée le 14 mars 2011 (les « Obligations enregistrées émises en mars 2011 »), étant entendu que toutes les Obligations non-enregistrées émises en mars 2010, les Obligations enregistrées émises en septembre 2010 et les Obligations enregistrées émises en mars 2011 ont été émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. (avec une garantie inconditionnelle et irrévocable de l'ancienne Anheuser-Busch InBev quant au paiement du principal et des intérêts), ainsi que (iv) toute autre disposition applicable aux Obligations non-enregistrées émises en mars 2010, aux Obligations enregistrées émises en septembre 2010 et aux Obligations enregistrées émises en mars 2011 et conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un « Changement de Contrôle » (tel que défini dans le Prospectus d'Offre relatif aux Obligations non-enregistrées, selon le cas, et dans le Document d'Enregistrement relatif aux Obligations Enregistrées). En vertu du Prospectus d'Offre et du Document d'Enregistrement (a) « *Changement de Contrôle* » signifie « toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting Anheuser-Busch InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting Anheuser-Busch InBev) obtenant le contrôle de la société, étant entendu qu'un changement de contrôle ne sera pas censé s'être produit si tous les actionnaires ou une grande partie des actionnaires de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné sont ou étaient, immédiatement avant l'événement qui aurait constitué un changement de contrôle dans d'autres circonstances, actionnaires de la société avec des participations dans le capital social de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné identiques (ou en grande partie identiques) à celles que ces mêmes actionnaires ont ou, le cas échéant, avaient dans le capital de la société », (b) « *action de concert* » signifie « un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement », et (c) « *Contrôle* » signifie « la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement ». La clause de Changement de contrôle confère à tout détenteur d'obligations, par essence, le droit de demander le rachat de ses obligations à un prix de rachat en

espèces de 101 % de leur montant principal (augmenté des intérêts courus), au moment de la survenance d'un Changement de Contrôle accompagné d'un abaissement de notation y relatif des obligations à un niveau de sub-investment.

Une disposition de changement de contrôle similaire a été approuvée par l'assemblée générale de l'ancienne Anheuser-Busch InBev le 28 avril 2009 quant aux :

- obligations émises à hauteur de 5.000.000.000 de US Dollars, composées d'obligations à 7,20 % émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2014 (échangées contre des Obligations Enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange clôturée le 14 mars 2011 et remboursées le 20 juin 2011), d'obligations à 7,75 % émises à hauteur de 2.500.000.000 de US Dollars remboursables en 2019 (échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 14 mars 2011) et d'obligations à 8,20 % émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2039 (échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 14 mars 2011) qui ont toutes été émises en janvier 2009 par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts (les « Obligations non-enregistrées émises en janvier 2009 »).

Une disposition de changement de contrôle similaire a été approuvée par l'assemblée générale de l'ancienne Anheuser-Busch InBev le 27 avril 2010 quant aux :

- obligations émises à hauteur de 3.000.000.000 de US Dollars en mai 2009, composées d'obligations à 5,375% émises à hauteur de 1.550.000.000 de US Dollars remboursables en 2014 (échangées contre des Obligations Enregistrées au cours d'une offre d'échange qui a été clôturée le 14 mars 2011 et remboursées le 15 novembre 2014, d'obligations à 6,875% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2019 et d'obligations à 8% émises à hauteur de 450.000.000 de US Dollars remboursables en 2039 (les « Obligations non-enregistrées émises en mai 2009 »), émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable de l'ancienne Anheuser-Busch InBev quant au paiement du principal et des intérêts.
- obligations émises à hauteur de 5.500.000.000 de US Dollars en octobre 2009, composées d'obligations à 3% émises à hauteur de 1.500.000.000 de US Dollars remboursables en 2012 (échangées contre des Obligations Enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange clôturée le 5 février 2010 et remboursées le 15 octobre 2012), d'obligations à 4,125% émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2015 (échangées contre des Obligations Enregistrées au cours d'une offre d'échange qui a été clôturée le 5 février 2010 et remboursées le 15 janvier 2015), d'obligations à 5,375% émises à hauteur de 2.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2020 (remboursées le 23 avril 2018) et d'obligations à 6,375% émises à hauteur de 500.000.000 de US Dollars remboursables en 2040 (les « Obligations non-enregistrées émises en octobre 2009 »), toutes émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable de l'ancienne Anheuser-Busch InBev quant au paiement du principal et des intérêts.
- obligations enregistrées émises en février 2010 à hauteur de 5.500.000.000 de US Dollars, composées d'obligations à 3% émises à hauteur de 1.500.000.000 de US Dollars remboursables en 2012 (remboursées le 15 octobre 2012), d'obligations à 4,125% émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2015, d'obligations à 5,375% émises à hauteur de 2.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2020 et d'obligations à 6,375% émises à hauteur de 500.000.000 de US Dollars remboursables en 2040, qui ont été offertes en échange de montants correspondants d'Obligations non-enregistrées émises en octobre 2009, et ce, conformément à un document d'enregistrement F-4 de droit américain (le « Document d'Enregistrement ») suite à une offre d'échange aux Etats-Unis lancée par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. le 8 janvier 2010 et clôturée le 5 février 2010 (les « Obligations Enregistrées émises en février 2010 »), toutes les obligations étant émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable de l'ancienne Anheuser-Busch InBev quant au paiement du principal et des intérêts.

Les Obligations émises en US Dollars ont été transférées à la société suite à la fusion entre Anheuser-Busch InBev (anciennement « Newbelco ») et l'ancienne AB InBev, qui s'est déroulée le 10 octobre 2016 dans le cadre du regroupement avec SAB.

4. Obligations émises conformément au document d'enregistrement F-3 d'Anheuser-Busch InBev.

Par souci d'exhaustivité, il est précisé qu'aucune clause de Changement de Contrôle n'est applicable aux Obligations existantes émises conformément au document d'enregistrement F-3 d'Anheuser-Busch InBev (avec une garantie inconditionnelle et irrévocable du paiement du principal et des intérêts par Anheuser-Busch InBev SA/NV).

8. Rapport de rémunération

Le présent rapport a été approuvé par le Comité de Rémunération lors de sa réunion du 20 février 2019.

8.1. Rémunération des administrateurs

8.1.1. Procédure d'approbation

Le Comité de Rémunération émet des recommandations sur le niveau de rémunération des administrateurs, en ce compris le Président du Conseil. Ces recommandations sont soumises à l'approbation du Conseil et, ensuite, à celle des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle.

Le Comité de Rémunération évalue la rémunération des administrateurs à l'aune des rémunérations pratiquées dans des sociétés du même secteur. En outre, le Conseil établit et modifie, périodiquement, les règles ainsi que le niveau de rémunération applicables aux administrateurs exerçant un mandat spécial ou siégeant au sein d'un ou de plusieurs comités du Conseil. Il établit aussi les règles de remboursement en matière de frais professionnels des administrateurs.

Le Comité de Rémunération se compose de 3 membres nommés par le Conseil d'administration, tous non-exécutifs. Actuellement, le Président du Comité de Rémunération est un représentant des actionnaires de contrôle et les deux autres membres répondent aux critères d'indépendance tels qu'établis par notre Charte de gouvernance d'entreprise et par le Code belge des sociétés. Le CEO et le Chief People Officer sont invités aux réunions du Comité de Rémunération.

La fonction principale du Comité de Rémunération est de guider le Conseil dans la prise de décisions relatives aux politiques de rémunération applicables au Conseil, au CEO, à l'*Executive Board of Management* (jusqu'au 1^{er} janvier 2019) et à l'ExCom et la SLT (depuis le 1^{er} janvier 2019), ainsi que pour leurs rémunérations individuelles. Le Comité s'assure que le CEO et les membres de l'ExCom et de la SLT sont encouragés à réaliser des performances exceptionnelles et récompensés pour ces performances. Le Comité veille également au maintien et à l'amélioration continue de la politique de rémunération de la société, qui est fondée sur la méritocratie et le sentiment d'appartenance afin d'aligner les intérêts des employés sur les intérêts des actionnaires.

Le Comité se réunit 4 fois par an et plus régulièrement si c'est nécessaire et s'il est convoqué par son Président ou à la demande d'au moins 2 de ses membres.

La composition, le fonctionnement et les responsabilités spécifiques du Comité de Rémunération sont décrits dans le règlement d'ordre intérieur du comité, lequel fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise.

8.1.2. Politique de rémunération appliquée en 2018

a. Rémunération en espèces

La rémunération est liée au temps dédié au Conseil et à ses différents comités. L'indemnité de base s'élevait à 75.000 euros en 2018. A cette indemnité s'ajoute un montant de 1.500 euros pour chaque participation supplémentaire à une réunion physique d'un comité et pour chaque réunion physique du Conseil après dix réunions. Pour 2018, l'indemnité du Président correspondait à 2,5 fois l'indemnité des autres administrateurs. Concrètement, cela signifie que l'indemnité annuelle fixe du Président équivalait à 187.500 euros en 2018. Concernant le Président du Comité d'Audit, son indemnité annuelle correspond à un montant supérieur de 70% à l'indemnité annuelle fixe des autres administrateurs. Concrètement, cela signifie que l'indemnité annuelle fixe du Président du Comité d'Audit est égale à 127.500 euros.

A la demande du Comité de Rémunération, une société de consultance indépendante a conduit une analyse comparative relative à la rémunération des administrateurs couvrant 24 entreprises internationales similaires. Suite à cette étude, il est envisagé de soumettre une proposition à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra le 24 avril 2019 afin d'augmenter l'indemnité du Président à 255.000 euros.

En outre, une simplification de la structure de la partie en espèces de la rémunération des membres du Conseil est envisagée, par laquelle les indemnités de présence aux réunions des Comités seraient remplacées par une avance attribuée aux membres des comités du Conseil.

b. Rémunération sur base d'actions

Avant 2014, les membres du Conseil de l'ancienne Anheuser-Busch InBev (c'est-à-dire le prédécesseur de la société avant la réalisation du rapprochement d'entreprises avec SAB) recevaient un nombre limité et prédéfini de droits de souscription dans le cadre du programme d'intéressement à long terme développé par la société en 1999 (« Plan de Warrant LTI »). Le nombre de droits de souscription accordés annuellement s'élevait à 15.000 depuis 2009. Chaque warrant LTI donnait à son titulaire le droit de souscrire à une action nouvellement émise. Les actions souscrites lors de l'exercice des warrants LTI étaient des actions ordinaires de l'ancienne AB InBev. Les titulaires de ces actions avaient les mêmes droits que tout autre actionnaire. Le prix d'exercice des warrants LTI était égal au cours moyen de nos actions sur Euronext Brussels durant les 30 jours précédant leur date d'émission. Les warrants LTI octroyés au cours des années qui précèdent 2007 (à l'exception de ceux octroyés en 2003) ont une durée de 10 ans. Les warrants LTI octroyés à partir de 2007 (et en 2003) avaient une durée de 5 ans. Les warrants LTI s'acquiescent définitivement sur une période qui varie de 1 à 3 ans. Un warrant peut être annulé dans certaines circonstances liées à la fin du mandat du titulaire.

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'ancienne AB InBev du 30 avril 2014, tous les warrants LTI existants ont été convertis en stock options LTI, c'est-à-dire en droits permettant d'acheter des actions existantes plutôt que le droit de souscrire à des actions nouvellement émises. Toutes les autres conditions générales des warrants LTI demeurent inchangées.

L'assemblée générale des actionnaires de l'ancienne AB InBev du 30 avril 2014 a également décidé de remplacer le Plan de Warrant LTI par un plan d'intéressement à long terme sous forme de stock options pour les administrateurs et a confirmé que tous les LTI accordés aux administrateurs le seraient sous la forme de stock options sur des actions existantes avec les caractéristiques suivantes:

- un prix d'exercice égal au prix du marché de l'action au moment de l'octroi sera fixé ;
- une durée de vie de maximum 10 ans et une période d'exercice qui commence après 5 ans ; et
- les stock options LTI seront acquises en bloc après 5 ans. Les options non-acquises seront sujettes à des dispositions de déchéance dans l'hypothèse où le mandat des administrateurs n'était pas renouvelé à l'issue de leur mandat ou si leur mandat était révoqué avant le terme, dans les deux cas en raison d'une faute des administrateurs.

Conformément à cette décision, l'assemblée générale des actionnaires d'AB InBev du 25 avril 2018 a accordé à chaque membre du Conseil d'administration 15.000 stock options LTI. Le Président a reçu 37.500 stock options LTI et le Président du Comité d'Audit a reçu 25.500 stock options LTI. Les stock options LTI ont un prix d'exercice de 84,47 euros par action, ce qui équivaut au prix de clôture des actions Anheuser-Busch InBev le jour précédant le jour de l'octroi, à savoir le 24 avril 2018. Les stock options LTI ont une durée de vie de 10 ans et seront acquises en bloc après 5 ans, à savoir le 25 avril 2023.

A la suite de la réalisation de la fusion entre Anheuser-Busch InBev (anciennement « Newbelco ») et l'ancienne AB InBev, qui s'est déroulée le 10 octobre 2016 dans le cadre du regroupement avec SAB, tous les droits et obligations attachés aux stock options d'intéressement à long terme existantes de l'ancienne AB InBev, ont été automatiquement transférés à la nouvelle AB InBev (la société absorbante), chaque stock option existant donnant droit à une action de la nouvelle AB InBev (la société absorbante) au lieu d'une action de l'ancienne AB InBev (la société absorbée).

Le programme d'intéressement à long terme développé par la société en 1999 s'écarte du Code belge de gouvernance d'entreprise en ce qu'il prévoit des paiements basés sur actions en faveur d'administrateurs non-exécutifs. Le Conseil pense que la réussite, en termes de stratégie et de développement durable de la société pendant plus d'une décennie démontre que la rémunération des administrateurs, qui comprend un nombre fixe de stock options, permet de préserver l'indépendance des membres du Conseil dans leur rôle de direction et de contrôle de la société, et que les intérêts des administrateurs restent entièrement alignés sur les intérêts à long terme des actionnaires. En particulier, le délai d'étalement pour l'acquisition définitive des options de 5 ans devrait favoriser un engagement durable et à long terme dans la création de valeur pour les actionnaires.

Il est envisagé de soumettre une proposition à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra le 24 avril 2019 afin d'approuver un changement à la partie en action de la rémunération des membres du Conseil. Le changement consisterait en un paiement de cette partie en action sous la forme de *restricted stock units* correspondant à une valeur fixe en euro plutôt que sous la forme de stock options. Ces *restricted stock units* deviendraient définitivement acquises après 5 ans et confèreraient à leurs titulaires, au moment de l'acquisition définitive, une action AB InBev par *restricted stock unit*.

La société ne peut octroyer de prêts aux administrateurs et aux membres de l'ExCom ou de la SLT, que ce soit pour leur permettre d'exercer des droits de souscription ou dans tout autre but (exception faite des avances de routine pour des dépenses professionnelles conformément aux règles de la société concernant le remboursement des frais).

La société ne procure pas de pensions, de remboursements pour frais médicaux ou d'autres avantages complémentaires à ses administrateurs.

Au moment de la publication de ce rapport, aucun changement à la politique de rémunération des administrateurs n'est prévu, sinon ce qui est mentionné ci-dessus.

8.1.3. Rémunération en 2018

La rémunération individuelle des administrateurs est reprise dans le tableau ci-dessous. Tous les montants qui y figurent sont des montants bruts exprimés en euros, avant déduction de toute retenue à la source.

	Nombre de participations aux réunions du Conseil	Indemnité annuelle pour les réunions du Conseil	Indemnités pour les réunions des Comités	Indemnité totale	Nombre de stock options LTI octroyés ⁽¹⁾
Maria Asuncion Aramburuzabala	10	75.000	0	75.000	15.000
Martin J. Barrington ⁽²⁾	10	46.371	7.500	53.871	0
Alexandre Behring	8	75.000	4.500	79.500	15.000
Michele Burns	10	127.500	33.000	160.500	25.500
Paul Cornet de Ways Ruart	10	75.000	0	75.000	15.000
Stéfan Descheemaeker	9	75.000	4.500	79.500	15.000
Grégoire de Spoelberch	10	75.000	6.000	81.000	15.000
William F. Gifford ⁽²⁾	10	0	0	0	0
Olivier Goudet	10	187.500	28.500	216.000	37.500
Paulo Lemann	10	75.000	6.000	81.000	15.000
Alejandro Santo Domingo	10	75.000	0	75.000	15.000
Elio Leoni Sceti	10	75.000	22.500	97.500	15.000
Carlos Alberto da Veiga Sicupira	10	75.000	6.000	81.000	15.000
Marcel Herrmann Telles	10	75.000	30.000	105.000	15.000
Alexandre Van Damme	10	75.000	18.000	93.000	15.000
Totalité des administrateurs		1.186.371	166.500	1.352.871	228.000

(1) Les stock options LTI ont été octroyées le 25 avril 2018. Elles ont un prix d'exercice de 84,47 euros par action, une durée de 10 ans et sont acquises en bloc après 5 ans.

(2) M. Barrington a renoncé à son droit à tout type de rémunération, en ce compris les stock options d'intéressement à long terme, relatif à l'exercice de son mandat en 2018 jusqu'à la date de sa démission du poste de CEO d'Altria (c'est-à-dire le 18 mai 2018). La rémunération annuelle de M. Barrington est au prorata pour l'exercice de son mandat pendant le reste de 2018. En outre, M. Barrington a droit à la rémunération liée à la participation aux réunions des comités du Conseil à partir du 18 mai 2018.

(3) M. Gifford a renoncé à son droit à tout type de rémunération, en ce compris les stock options d'intéressement à long terme, relatif à l'exercice de son mandat en 2018.

8.1.4. Options détenues par les administrateurs

Le tableau ci-dessous reprend le nombre de stock options LTI détenues, en date du 31 décembre 2018, par les administrateurs actuels de la société ⁽¹⁾⁽²⁾ :

	LTI 26	LTI 25	LTI 24	LTI 23	LTI 22	LTI 21	
Date d'octroi	25 avril 2018	26 avril 2017	27 avril 2016	29 avril 2015	30 avril 2014	24 avril 2013	
Date d'expiration	24 avril 2028	25 avril 2027	26 avril 2026	28 avril 2025	29 avril 2024	23 avril 2018	
Maria Asuncion Aramburuzabala	15.000	15.000	15.000	15.000	0	0	60.000
Martin Barrington ⁽³⁾	0	0	0	0	0	0	0
Alex Behring	15.000	15.000	15.000	15.000	0	0	60.000
Michele Burns	25.500	25.500	25.500	0	0	0	75.000
Paul Cornet de Ways Ruart	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000	0	75.000
Stéfan. Descheemaeker	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000	0	75.000
Grégoire de Spoelberch	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000	0	75.000
William F. Gifford ⁽³⁾	0	0	0	0	0	0	0
Olivier Goudet	37.500	30.000	30.000	25.500	20.000	0	143.000
Paulo Lemann	15.000	15.000	15.000	15.000	0	0	60.000
Alejandro Santo Domingo	15.000	15.000	0	0	0	0	30.000
Elio Leoni Sceti	15.000	15.000	15.000	15.000	0	0	60.000
Carlos Sicupira	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000	0	75.000
Marcel Telles	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000	0	75.000
Alexandre Van Damme	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000	0	75.000
Prix d'exercice (Euros)	84,47	104,50	113,25	113,10	80,83	76,20	

- (1) Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 30 avril 2014, tous les warrants LTI existants ont été convertis en stock options LTI, c'est-à-dire en droits permettant d'acheter des actions existantes plutôt que le droit de souscrire à des actions nouvellement émises. Toutes les autres conditions générales des warrants LTI demeurent inchangées.
- (2) En mars 2018, Olivier Goudet a exercé 20.000 options de la série LTI 21 qui arrivait à expiration en avril 2018. En avril 2018, Carlos Sicupira, Marcel Telles et Paul Cornet de Ways Ruart ont chacun exercé 15.000 options de la série LTI 21 qui arrivait à expiration en avril 2018.
- (3) M. Barrington a renoncé à son droit à tout type de rémunération, en ce compris les stock options d'intéressement à long terme, relatif à l'exercice de son mandat en 2018 jusqu'à la date de sa démission du poste de CEO d'Altria (c'est-à-dire le 18 mai 2018). La rémunération annuelle de M. Barrington est au prorata pour l'exercice de son mandat pendant le reste de 2018. En outre, M. Barrington a droit à la rémunération liée à la participation aux réunions des comités du Conseil à partir du 18 mai 2018. M. Gifford a renoncé à son droit à tout type de rémunération, en ce compris les stock options d'intéressement à long terme, relatif à l'exercice de son mandat en 2018.

8.2. Rémunération de l'Executive Board of Management

Sauf disposition contraire, les informations contenues dans cette section concernent l'Executive Board of Management ('EBM') au 31 décembre 2018.

8.2.1. Procédure de conception de la politique de rémunération et de détermination de la rémunération individuelle

Les programmes de rémunération et de gratification pour l'EBM en 2018 ont été contrôlés par le Comité de Rémunération qui est exclusivement composé d'administrateurs non-exécutifs. Ce dernier soumet à l'aval du Conseil d'administration des recommandations relatives à la rémunération du CEO et, sur les conseils de ce dernier, des membres de l'EBM.

Le Comité de Nomination a approuvé les objectifs annuels individuels et ceux de la société et le Comité de Rémunération a approuvé la réalisation des objectifs ainsi que les intéressements annuels et à long terme correspondants des membres de l'EBM.

La politique de rémunération et les plans octroyant des actions ou des droits d'acquérir des actions sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Dorénavant, la procédure pour établir la politique de rémunération et déterminer la rémunération individuelle des membres de l'ExCom sera similaire à celle reprise ci-dessus.

La composition, le fonctionnement et les responsabilités spécifiques du Comité de Rémunération et du Comité de Nomination sont décrits dans le règlement d'ordre intérieur du Comité concerné, lequel fait partie de notre Charte de gouvernance d'entreprise.

8.2.2. Politique de rémunération

Notre politique de rémunération a été conçue aux fins de promouvoir notre culture de haute performance et la création de valeur durable à long terme pour nos actionnaires. L'objectif de la politique de rémunération est de récompenser nos cadres en leur octroyant une rémunération de premier ordre, liée tant aux performances individuelles qu'au succès global de la société. Elle assure un alignement sur les intérêts des actionnaires en encourageant fortement les cadres à détenir des actions de la société et permet d'attirer et de garder les meilleurs talents aux niveaux globaux.

Les salaires de base sont alignés sur la moyenne du marché. Des intéressements supplémentaires à court et long terme sont liés à des objectifs stimulants et l'investissement de tout ou partie de la rémunération variable dans les actions de la société est encouragé.

Le Conseil peut revoir le niveau de rémunération et approuver une politique révisée de rémunération sur recommandation du Comité de Rémunération. Au moment de la publication de ce rapport, aucun changement dans la politique de rémunération des cadres supérieurs n'est envisagé.

8.2.3. Éléments composants la rémunération des cadres

La rémunération des cadres est généralement composée de (a) un salaire fixe de base, (b) une rémunération variable liée aux performances, (c) un plan d'intéressement à long terme sous forme de stock options, (d) *restricted stock units* à long terme, (e) des contributions à des plans de pension, et (f) d'autres éléments. Tous les montants repris ci-dessous sont des montants bruts, avant déduction du précompte professionnel et de la sécurité sociale.

a. Salaire de base

Afin de s'assurer de leur conformité aux pratiques du marché, les salaires de base de tous les cadres sont revus en fonction de barèmes de référence. Ces barèmes de référence sont rassemblés par des consultants en rémunération reconnus au niveau international, parmi les secteurs et les marchés géographiques pertinents. Pour effectuer ces comparaisons, un échantillon de sociétés comparables dans le secteur des biens de consommation rapide (*Peer Group*) est utilisé lorsqu'il est disponible. Le *Peer Group* comprend, entre autres, Apple, Coca Cola Company, Procter & Gamble, PepsiCo et Unilever.

Si les données du *Peer Group* ne sont pas disponibles pour un certain rôle, les données des sociétés faisant partie du *Fortune 100* sont utilisées.

Les salaires de base des cadres se veulent alignés sur la moyenne en vigueur sur le marché pertinent et sont maintenus à ce niveau. La moyenne en vigueur sur le marché signifie que, pour un emploi similaire sur le marché, 50% des sociétés sur le marché paient plus et 50% paient moins. La rémunération totale du cadre se veut supérieure de 10% par rapport au 3^{ème} quartile.

En 2018, le CEO a perçu, en vertu de son contrat de travail, un salaire fixe annuel de 1,43 million d'euros (1,64 million d'US Dollars), tandis que les autres membres de l'EBM ont perçu ensemble un salaire de base annuel de 10,12 millions d'euros (11,59 millions d'US Dollars).

b. Rémunération variable liée aux performances – *Share-based Compensation Plan*

La rémunération variable liée aux performances est clé pour le système de rémunération de la société et vise à récompenser la réalisation de performance à court et long terme par les cadres.

La rémunération variable est exprimée en un pourcentage du Salaire de Référence de Marché (*Market Reference Salary*) applicable au cadre en question. La rémunération variable maximale s'élève théoriquement à un maximum de 200 % de la Rémunération de Référence de Marché pour les membres de l'EBM, et 340 % pour le CEO. Un intéressement supplémentaire de 20% sur le montant du bonus peut être accordé par le Comité de Rémunération en cas de dépassement des objectifs ou d'autres circonstances exceptionnelles.

La rémunération variable effectivement payée est directement liée aux performances, à savoir la réalisation des objectifs de la société dans son ensemble, de la division commerciale concernée et des objectifs individuels, toutes ces réalisations étant fondées sur des mesures de performance.

Les objectifs de la société et des entités commerciales ont pour objectif la réalisation d'un équilibre de la croissance du chiffre d'affaire et de la génération des flux de trésorerie. En-dessous d'un certain seuil de performance de la société dans son ensemble et des divisions commerciales, aucune rémunération variable n'est attribuée, indépendamment de la réalisation des objectifs individuels.

De plus, le pourcentage final reçu sous forme de bonus individuel dépend également de la réalisation personnelle par chaque cadre de ses objectifs individuels de performance. Les objectifs de performance individuels du CEO et de l'EBM peuvent consister en des objectifs financiers et non-financiers tels que la durabilité et d'autres éléments de responsabilité sociale de l'entreprise ainsi que des objectifs liés à la conformité et à l'éthique. Les mesures typiques de performance dans ce domaine peuvent avoir trait à l'engagement des employés, réseaux de talents, objectifs pour un monde meilleur (*better world*), tableau de bord de conformité, et *cætera* qui sont aussi important pour la viabilité à long terme de la performance financière.

La réalisation des objectifs est évaluée par le Comité de Rémunération sur la base des données comptables et financières.

En 2018, sur base de la réalisation des objectifs de la société durant l'année 2018 et de la réalisation des objectifs individuels des cadres, la rémunération variable totale de l'EBM, en ce compris le CEO, a correspondu approximativement à 43% de leur salaire de base perçu en 2018.

Les cadres reçoivent leur rémunération variable en espèces mais sont encouragés à investir tout ou partie du montant de celle-ci en actions de la société (actions qu'ils devront conserver pendant une période de 5 ans (les « Actions Volontaires »)). Cet investissement volontaire permet d'obtenir une ristourne de 10% et 3 actions pour chaque action investie volontairement (les « Actions Equivalentes ») à concurrence d'un pourcentage maximum de la rémunération variable de chaque cadre. Le pourcentage de la rémunération variable qui peut être investi en Actions Volontaires est de 60% pour le CEO et pour les membres de l'EBM.

Les modalités des Actions Volontaires sont les suivantes :

- Les actions sont des actions ordinaires existantes ;
- Les actions donnent droit aux dividendes payés à partir de la date de leur octroi ;
- Les actions sont soumises à une période de blocage de cinq ans ; et
- Les actions sont octroyées au prix du marché. La ristourne est à l'appréciation du Conseil. Actuellement, la ristourne est de 10%, est délivrée sous la forme de *restricted stock units*, et est soumise à des dispositions particulières relatives à leur annulation qui s'appliquent dans les cas où le contrat de travail prend fin.

Tant les Actions Equivalentes que la ristourne sur les Actions Volontaires sont délivrées sous la forme de *restricted stock units* (RSU) et sont acquises définitivement après cinq ans. S'il est mis fin au contrat de travail avant cette date, des règles particulières de déchéance s'appliquent.

Aucune condition de performance ne s'applique à l'acquisition définitive des *restricted stock units*. Toutefois, les *restricted stock units* seront uniquement accordées à la double condition que le cadre :

- ait gagné une rémunération variable qui est conditionnée à la réalisation avec succès des objectifs de performance relatifs à la société dans son ensemble, à la division commerciale relevante et des objectifs de performance individuels (la condition de performance) ; et
- ait consenti à réinvestir tout ou partie de sa rémunération variable en actions de la société soumise à une période de blocage de 5 ans (la condition de détention).

La rémunération variable est généralement payée annuellement après la publication des résultats financiers de la société. Exceptionnellement, elle peut être versée semestriellement à la discrétion du Conseil. Dans ce cas, la première moitié de la rémunération variable est payée immédiatement après la publication des résultats semestriels d'Anheuser-Busch InBev et la seconde moitié est payée après la publication des résultats financiers annuels complets. La rémunération variable 2018 sera payée aux alentours du mois de mars 2019.

Conformément à l'autorisation octroyée par les statuts de la société, tels que modifiés par l'assemblée générale du 26 avril 2011, le système de rémunération variable s'écarte de l'article 520ter du Code belge des sociétés, en ce qu'il permet :

1. le paiement de la rémunération variable sur base de la réalisation d'objectifs annuels sans étaler cet octroi ou ce paiement sur une période de 3 ans. Toutefois, les cadres sont encouragés à investir tout ou partie du montant de leur rémunération variable en actions de la société qui doivent être conservées pendant 5 ans (les « Actions Volontaires »). Un tel investissement volontaire permet également d'obtenir des Actions Equivalentes sous la forme de *restricted stock units*, qui ne sont définitivement acquises qu'après 5 ans, ce qui garantit la durabilité à long terme de la performance.
2. l'acquisition définitive immédiate des Actions Volontaires accordées en vertu du Share-based Compensation Plan au moment de leur octroi, au lieu d'appliquer une période d'acquisition d'un minimum de 3 ans. Néanmoins, comme indiqué ci-dessus, les Actions Volontaires sont bloquées pendant 5 ans. En outre, tout Action Equivalente qui est accordée, ne sera définitivement acquises qu'après 5 ans.

Rémunération variable pour les performances de 2017– Payée en mars 2018

Au cours de l'année 2018, le CEO a perçu une rémunération variable de 5,10 millions d'euros (5,77 millions de US Dollars). Les autres membres de l'EBM ont perçu une rémunération variable totale de 19,24 millions d'euros (21,74 millions de US Dollars).

La rémunération variable est liée à la performance de la société durant l'année 2017 et à la réalisation des objectifs individuels des cadres. Toute rémunération variable sera payée aux alentours de mars 2018.

Le tableau suivant reprend les informations relatives au nombre d'actions acquises volontairement et d'Actions Equivalentes octroyées en mars 2018 (rémunération variable attribuée pour une performance réalisée en 2017) au CEO et aux autres membres de l'EBM dans le cadre du *Share-Based Compensation Plan* au 1^{er} janvier 2018. Les Actions Equivalentes ont été octroyées sous forme de *restricted stock units* et seront acquises définitivement après 5 ans, le 2 mars 2023.

Nom	Actions Volontaires acquises	Actions Equivalentes octroyées
David Almeida	6.795	29.810
Claudio Braz Ferro	8.871	38.920
John Blood	1.537	6.594
Jan Craps	4.632	31.878
Felipe Dutra	7.250	30.643
Michel Doukeris	4.430	32.964
Pedro Earp	2.740	12.024
Jean Jereissati	7.388	31.168
David Kamenetzky	4.790	20.550
Peter Kraemer	4.552	17.828
Mauricio Leyva	1.134	7.717
Carlos Lisboa ⁽¹⁾	0	0
Stuart MacFarlane	8.676	36.598
Tony Milikin	2.943	20.272
Ricardo Moreira	6.303	26.591
Miguel Patricio	3.296	22.730
Bernardo Pinto Paiva ⁽¹⁾	0	0
Ricardo Tadeu	4.389	30.209

⁽¹⁾ Bernardo Pinto Paiva, le Président de la Zone Amérique Latine Nord, faisait rapport au Conseil d'administration de Ambev. Lui et Carlos Lisboa, le Président de la Zone Amérique Latine Sud ont participé en 2017 aux programmes d'intéressement de Ambev S.A. qui sont publiés séparément par Ambev.

Rémunération variable pour les performances de 2018

Au cours de l'année 2018, le CEO a perçu une rémunération variable de 0,73 millions d'euros (0,84 millions de US Dollars). Les autres membres de l'EBM ont perçu une rémunération variable totale de 4,20 millions d'euros (4,81 millions de US Dollars).

La rémunération variable est liée à la performance de la société durant l'année 2018 et à la réalisation des objectifs individuels des cadres. La rémunération variable sera payée aux alentours de mars 2019.

c. Prime d'intéressement à long terme sous forme de stock options**Stock options d'intéressement annuel à long terme**

Les cadres supérieurs peuvent obtenir une prime d'intéressement annuelle à long terme, payée en stock options (ou en autres instruments financiers donnant droit à des actions comme des *restricted stock units*), en fonction de l'évaluation, par le management, de la performance du cadre et de son potentiel futur.

Les modalités des stock options sont les suivantes :

- un prix d'exercice égal au prix de marché de l'action au moment de leur octroi ;
- une durée de maximum 10 ans et une période d'exercice qui débute après 5 ans ;
- en cas d'exercice, chaque option donne à son titulaire le droit d'acheter une action ;
- les options deviennent exerçables après 5 ans. Des règles particulières relatives à l'annulation des options s'appliquent dans les cas où le contrat de travail prend fin avant la date d'exercice.

Le tableau suivant reprend les informations relatives au nombre d'options octroyées au CEO et aux autres membres de l'EBM le 22 janvier 2018 (avec un prix d'exercice de 94,36 euros).

Nom	Prime d'intéressement à long terme sous la forme de stock options octroyée le 22 janvier 2018
Carlos Brito – CEO	359.606
David Almeida	55.527
John Blood	21.153
Jan Craps	39.662
Michel Doukeris	69.806
Felipe Dutra	158.650
Pedro Earp ⁽¹⁾	0
Jean Jereissati	26.441
David Kamenetzky	52.883
Peter Kraemer	37.018
Mauricio Leyva	26.441
Carlos Lisboa (2)	0
Stuart Mc Farlane	38.076
Tony Milikin	55.527
Ricardo Moreira	31.730
Miguel Patricio	0
Bernardo Pinto Paiva ⁽²⁾	0
Ricardo Tadeu	79.325

⁽¹⁾ Pedro Earp, Chief Marketing & ZX Ventures Officer, a participé au plan d'intéressement lié à la performance pour la Disruptive Growth Function (voir section 8.2.3. g. ci-dessous).

⁽²⁾ Bernardo Pinto Paiva, en tant que Président de la Zone Amérique Latine Nord, faisait rapport au Conseil d'Administration de Ambev. Il a participé en 2018 aux programmes d'intéressement de Ambev S.A. qui sont publiés séparément par Ambev. De même, Carlos Lisboa, en tant que Président de la Zone Amérique Latine Sud, a participé en 2018 aux programmes d'intéressement de Ambev S.A.

Stock options d'intéressement exceptionnel à long terme

- a. Plan d'Intéressement 2020 :** le 22 décembre 2015, 4,7 millions d'options ont été octroyées à un groupe sélectionné d'environ 65 cadres supérieurs de la société, qui sont considérés comme déterminants pour assister la société dans ses ambitieux objectifs de croissance.

Chaque option donne à son bénéficiaire le droit à l'acquisition d'une action existante. Le prix d'exercice des options est de 113,00 euros, qui correspond au prix de clôture de l'action au jour précédant la date de son octroi.

Les options ont une durée de 10 ans à compter de leur octroi et sont définitivement acquises après 5 ans. Les options ne deviendront exerçables que dans l'hypothèse où un test de performance est atteint par AB InBev. Ce test de performance est basé sur le montant des recettes net qui doit être atteint pour 2022 au plus tard.

Aucune stock option n'a été octroyée aux membres de l'EBM au moment de leur octroi.

- b. Plan d'Intéressement d'Intégration :** le 15 décembre 2016, 13,17 millions d'options ont été octroyées à un groupe sélectionné d'environ 300 cadres supérieurs de la société au regard la contribution significative que ces employés peuvent réaliser pour le succès de la société dans la réalisation de ses bénéfices d'intégration.

Chaque option donne à son bénéficiaire le droit à l'acquisition d'une action existante AB InBev. Le prix d'exercice des options accordées le 15 décembre 2016 est de 97,99 euros, qui correspond au prix de clôture de l'action au jour précédant la date de son octroi.

Les options ont une durée de 10 ans à compter de leur octroi et sont définitivement acquises au 1^{er} janvier 2022 et ne deviendront exerçables que dans l'hypothèse où un test de performance est atteint par Anheuser-Busch InBev. Ce test de performance est basé sur un taux de croissance annuelle établi par référence à l'EBITDA qui doit être atteint et peut être complété par des objectifs additionnels spécifiques en termes de pays, de Zones ou de fonctions. 100% des options deviendront exerçables si le test de performance est atteint au 31 décembre 2019, 90% des options deviendront exerçables si le test de performance est atteint au 31 décembre 2020 et 80% des options deviendront exerçables si le test de performance est atteint au 31 décembre 2021. Des règles particulières de déchéance seront d'application si l'employé quitte la société avant que le test de performance ne soit atteint ou avant la date à laquelle les options seront définitivement acquises.

Aucune stock option n'a été octroyée aux membres de l'EBM au moment de l'octroi le 15 décembre 2016.

En 2017, 6,47 millions d'options supplémentaires ont été octroyées en vertu du Plan d'Intéressement d'Intégration, avec un prix d'exercice correspondant au prix de clôture de l'action au jour précédant la date de l'octroi. Parmi ces 6,47 millions d'options, 1.701.090 options ont été octroyées à des membres de l'EBM.

En 2018, aucunes options n'ont été octroyées en vertu du Plan d'Intéressement d'Intégration.

- c. Plan d'Intéressement pour les employés de SAB :** le 15 décembre 2016, 1,43 millions d'options ont été octroyées aux employés de l'ancienne SAB. L'octroi résulte de l'engagement d'AB InBev en vertu des conditions du regroupement avec SAB de préserver, pour au moins un an, les conditions d'emploi de tous les employés qui restent attachés au Groupe.

Chaque option donne à son bénéficiaire le droit à l'acquisition d'une action existante AB InBev. Le prix d'exercice des options est de 97,99 euros, qui correspond au prix de clôture de l'action au jour précédant la date de son octroi.

Les options ont une durée de 10 ans à compter de leur octroi et sont définitivement acquises après 3 ans. Des règles particulières de déchéance seront d'application si l'employé quitte la société avant la date à laquelle les options seront définitivement acquises.

En 2017, 0,77 million d'options supplémentaires ont été octroyées en vertu du Plan d'Intéressement pour les employés de SAB, avec un prix d'exercice correspondant au prix de clôture de l'action au jour précédant la date de son octroi.

Aucune stock option n'a été octroyée aux membres de l'EBM en vertu de ce plan. Plus généralement, en 2018, aucunes options n'ont été octroyées en vertu du Plan d'Intéressement pour les employés de SAB.

- d. Plan d'Intéressement de stock options à long terme :** le 1^{er} décembre 2017, 18,02 millions de stock options ont été octroyés à un groupe sélectionné d'environ 50 cadres supérieurs de la société, notamment certains membres de notre EBM, en vertu d'un nouveau plan spécial d'intéressement à long terme afin d'encourager et retenir les cadres qui sont considérés comme déterminants pour atteindre notre ambitieux objectif à long terme pour les dix prochaines années.

Chaque option donne à son bénéficiaire le droit à l'acquisition d'une action existante. Le prix d'exercice des options est de 96,70 euros, qui correspond au prix de clôture de l'action au jour précédant la date de son octroi. Les options ont une durée de 15 ans à compter de leur octroi et, en principe, sont définitivement acquises après 10 ans (le 1^{er} janvier 2028). Les options ne deviendront exerçables que dans l'hypothèse où un test de performance est atteint par Anheuser-Busch InBev. Ce test de performance est basé sur un taux de croissance organique annuelle établi par référence à l'EBITDA qui doit être atteint au plus tard le 31 décembre 2024. Des règles particulières de déchéance seront d'application si l'employé quitte la société avant que le test de performance ne soit atteint ou avant la date à laquelle les options seront définitivement acquises.

En 2018, 2,94 millions d'options supplémentaires ont été octroyées en vertu du Plan d'Intéressement de stock options à long terme, avec un prix d'exercice correspondant au prix de clôture de l'action au jour précédant la date de son octroi. De ces 2,94 millions d'options supplémentaires, 1.708.044 options ont été octroyées à Carlos Brito le 18 mai 2018 (avec un prix d'exercice de 80,34 euros et une période d'acquisition de 5 ans) et 618.164 options ont été octroyées à chacun de Ricardo Moreira et David Kamenetzky le 14 août 2018 (avec un prix d'exercice de 84,42 euros et une période d'acquisition de 10 ans).

d. Programmes à long terme d'octroi de *restricted stock units*

Anheuser-Busch InBev a mis en place quatre programmes spécifiques à long terme d'octroi de *restricted stock units* :

1. un programme permettant d'octroyer à certains cadres supérieurs des *restricted stock units* dans certaines circonstances particulières. Ces primes sont octroyées à la discrétion du CEO, par exemple comme prime de fidélité exceptionnelle ou pour indemniser les expatriés en cas d'envoi dans certains pays déterminés.

Les caractéristiques des *restricted stock units* sont identiques à celles des Actions Equivalentes octroyées dans le cadre du *Share-Based Compensation Plan* (voir section 8.2.3.b). Les *restricted stock units* sont acquises définitivement après 5 ans et s'il est mis fin au contrat de travail avant cette date, des règles particulières de déchéance s'appliquent.

Durant la période considérée en 2018, 2,35 millions de *restricted stock units* ont été octroyées à des cadres supérieurs dans le cadre de ce programme. Aucune *restricted stock unit* n'a été octroyée dans le cadre du programme aux membres de l'EBM.

2. Un programme permettant un octroi exceptionnel, à la discrétion du Comité de Rémunération, de *restricted stock units* à certains cadres supérieurs afin de les inciter à rester à long terme au sein de la société, ce programme étant destiné à certains managers clés de la société.

Les cadres supérieurs éligibles pour recevoir une prime dans le cadre de ce programme reçoivent deux séries de *restricted stock units*. La première moitié de *restricted stock units* est acquise définitivement après 5 ans. La deuxième moitié de *restricted stock units* est acquise définitivement après 10 ans. En tant que variante à ce programme, les *restricted stock units* peuvent être octroyées avec une période d'acquisition plus courte de 2,5 à 3 ans pour la première moitié et 5 ans pour la seconde moitié des *restricted stock units*. S'il est mis fin au contrat de travail avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de déchéance s'appliquent. A partir de 2017, des stock options peuvent être octroyées à la place de *restricted stock units*, dans le cadre du programme avec des règles d'acquisition et de déchéance similaires.

Durant la période considérée en 2018, 0,44 million de *restricted stock units* ont été octroyées dans le cadre de ce programme à nos cadres supérieurs. Aucunes *restricted stock units* n'ont été octroyées en vertu de ce programme à des membres de l'EBM.

- Un programme permettant à certains employés d'acquérir des actions de la société pour un prix inférieur à leur valeur de marché afin de les inciter à rester à long terme au sein de la société, ce programme étant destiné à (i) certains employés de la société ayant un potentiel très élevé et qui exercent des fonctions à un niveau de cadre moyen (« People bet share purchase program ») (ii) des employés nouvellement engagés. L'investissement volontaire dans les actions de la société conduit à l'octroi de 3 Actions Equivalentes pour chaque action investie ou, selon le cas, un nombre d'Actions Equivalentes correspondant à une valeur monétaire fixe qui dépend du niveau d'ancienneté. Les Actions Equivalentes sont octroyées sous forme de *restricted stock units* qui sont définitivement acquises après 5 ans. S'il est mis fin au contrat de travail avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de déchéance s'appliquent. A partir de 2016, à la place de *restricted stock units*, des stock options pourront aussi être octroyées dans le cadre de ce programme avec des règles similaires d'acquisition définitive et de déchéance.

Durant la période considérée en 2018, nos employés ont acquis 0,01 million d'actions dans le cadre de ce programme. Aucune actions n'ont été acquises par des membres de l'EBM en vertu de ce programme.

- En 2018, un nouveau programme a été mis en place permettant d'offrir à certains de nos cadres supérieurs des *restricted stock units* liées à la performance (« Performance RSUs »). Au moment de l'acquisition définitive, chaque RSU donne au cadre le droit de recevoir une action existante d'AB InBev. Les Performance RSUs peuvent avoir une période d'acquisition de 5 ans ou de 10 ans. Les actions résultant de l'acquisition définitive de RSU ne seront remises qu'une fois qu'un test de performance est atteint par la société. Des règles spécifiques de confiscation sont d'application dans le cas où l'employé quitte la société avant la date d'acquisition définitive ou si le test de performance n'est pas atteint pour une certaine date.

Le 14 août 2018, 0,5 million de Performance RSUs ont été octroyées à un certain groupe de cadres supérieurs. De ces 0,5 million de Performance RSUs, 207.760 Performance RSUs ont été octroyées à des membres de notre EBM comme suit : 51.940 Performance RSUs à chacun de John Blood et Jan Craps (avec une période d'acquisition de 10 ans) et 51.940 Performance RSUs à chacun de Peter Kraemer et Tony Milikin (avec une période d'acquisition de 5 ans). Ces Performance RSUs sont soumises à un objectif de taux de croissance organique annuelle établi par référence à l'EBITDA qui doit être atteint pour le 31 décembre 2024 au plus tard.

e. Échange du programme d'actionnariat salarié

De temps en temps, certains membres de l'équipe de direction d'Ambev sont transférés vers Anheuser-Busch InBev et vice versa. Afin d'encourager la mobilité de la direction et de s'assurer que les intérêts de ces cadres supérieurs s'alignent en tous points sur ceux d'AB InBev, le Conseil a adopté un programme visant à permettre à ces cadres d'échanger aisément leurs actions Ambev contre des actions AB InBev.

En vertu de ce programme, les actions Ambev peuvent être échangées contre des actions Anheuser-Busch InBev sur la base du prix moyen des actions Ambev et AB InBev à la date de la demande d'échange. Une remise de 16,66 % est accordée sur les actions en échange d'une période de blocage de cinq ans et à la condition que le cadre reste en service pendant cette période. Les actions octroyées avec remise sont annulées de plein droit en cas de résiliation du contrat d'emploi avant la fin de la période de blocage de 5 ans.

Dans le cadre du programme, des cadres supérieurs ont échangé 1,14 million d'actions Ambev pour un total de 0,01 million d'actions AB InBev en 2018.

f. Programmes maintenant une cohérence dans les avantages accordés et encourageant la mobilité globale des cadres

Deux programmes qui visent à maintenir une cohérence dans les avantages accordés aux cadres et à encourager une mobilité internationale des cadres tout en veillant au respect de toutes les obligations légales et fiscales sont en place:

- Le Programme d'Echange:** en vertu de ce programme, les restrictions relatives à l'exercice et à la cession des options de catégorie A octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 et des options octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options d'avril 2009 ont pu être levées, par exemple, pour les cadres qui s'étaient expatriés aux États-Unis. Ces cadres se sont ensuite vu offrir la possibilité d'échanger leurs options contre des actions ordinaires Anheuser-Busch InBev qui demeurent incessibles jusqu'au 31 décembre 2018 (soit 5 ans de plus que la période de blocage initiale des options).

Depuis l'acquisition définitive le 1^{er} janvier 2014 des options de Catégorie A octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 et des options octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options en avril 2009, le Programme d'Echange n'est plus pertinent pour ces options. Au lieu de cela, le Programme d'Echange est maintenant devenu applicable aux options de Catégorie B octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008. En vertu de ce programme tel qu'étendu, les cadres qui s'expatrient par exemple aux États-Unis peuvent se voir offrir la possibilité d'échanger leurs options de Catégorie B contre des actions Anheuser-Busch InBev ordinaires qui resteront, en principe, bloquées jusqu'au 31 décembre 2023 (5 ans de plus par rapport à la période initiale de blocage).

En 2018, aucun échange n'a été réalisé dans le cadre de ce programme.

En tant que variante à ce programme, le Conseil d'administration a également approuvé la recommandation du Comité de Rémunération d'autoriser la dispense anticipée des conditions d'acquisition définitive des Options de Catégorie B octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 pour les cadres qui s'expatrient, par exemple aux États-Unis. Les actions qui résultent de l'exercice de ces options resteront, en principe, bloquées jusqu'au 31 décembre 2023.

En vertu de cette variante au programme, l'acquisition définitive de 0,2 million de stock options a été accélérée en vertu de ce programme en 2018. De ces 0,2 million de stock options, l'acquisition définitive de 180.742 stock options a été accélérée pour Ricardo Tadeu, un membre de l'Executive Board of Management en 2018.

- Le Programme de Renonciation au Dividende:** le cas échéant, la protection particulière en matière de dividende liée aux options existantes détenues par des cadres qui s'expatrient aux États-Unis est annulée. Afin de compenser la perte économique résultant de cette annulation, un certain nombre de nouvelles options est octroyé à ces cadres à concurrence du montant de cette perte. Les nouvelles options ont un prix d'exercice égal au prix de l'action le jour précédant l'octroi des options. Toutes les autres conditions des options, en particulier les conditions d'exercice, les restrictions d'exercice et les règles

de déchéance des nouvelles options sont identiques à celles qui étaient applicables aux options pour lesquelles la protection particulière en matière de dividende est annulée. Par conséquent, l'octroi de ces nouvelles options n'entraîne pas l'octroi d'avantages économiques supplémentaires aux cadres concernés.

En 2018, aucune option n'a été octroyée dans le cadre du programme.

Le Conseil d'administration a également approuvé la relâche anticipée des conditions d'acquisition définitive de stock options ou de *restricted stock units* non encore acquises qui seront définitivement acquises dans les 6 mois du déplacement des cadres. Les actions résultant de l'exercice anticipé des options ou de l'acquisition anticipée des *restricted stock units* doivent demeurer bloquées jusqu'à la fin de la période d'acquisition initiale des stock options. En 2018, l'acquisition définitive de 0,2 million de stock options et de *restricted stock units* a été accélérée en vertu de ce programme pour d'autres cadres supérieurs. Parmi ceux-ci, l'acquisition définitive de 22.382 stock options et 44.660 *restricted stock units* a été accélérée pour Ricardo Tadeu et l'acquisition définitive de 17.449 *restricted stock units* a été accélérée pour Jean Jereissati, tous deux membres de l'Executive Board of Management en 2018.

g. Plan d'intéressement lié à la performance pour la Disruptive Growth Function

La société a mis en œuvre un nouveau plan d'intéressement lié à la performance qui se substitue au plan d'intéressement à long terme sous forme de stock options pour les cadres de la *Disruptive Growth Function*, appelé *ZX Ventures*. Cette fonction a été mise en place pour accélérer les nouvelles opportunités de développement commercial, en se concentrant sur les initiatives en matière de commerce électronique, des événements mettant l'accent sur la mobilité, l'artisanat et qui mettent en avant la marque, tels que les « *brew pubs* » et est présidée par Pedro Earp, *Chief Disruptive Growth Officer*.

Le plan d'intéressement, qui est inspiré des modèles de rémunération appliqués dans les entreprises du secteur des technologies et les starts-ups, vise tout particulièrement à lier la rémunération à la création de valeur et au succès du *disruptive growth business* au sein de la société.

Les cadres se voient octroyer des unités récompensant le rendement dont la valeur dépendra du taux de rendement interne (TRI) de leur secteur d'activités. Les unités sont définitivement acquises après cinq ans dans l'hypothèse où un test de performance est atteint, lequel est basé sur un taux de croissance minimal du TRI. Lors de leur acquisition définitive, les unités récompensant le rendement seront converties en espèces ou en actions ordinaires de la société. Des règles spécifiques de déchéance sont applicables dans l'hypothèse où le dirigeant quitte la société.

Durant la période considérée en 2018, 2,7 millions de telles unités ont été octroyés aux cadres supérieurs en vertu de ce programme. Parmi ces unités, 132.828 unités ont été octroyées à Pedro Earp, membre de l'EBM en 2018.

h. Plans de pension

Les cadres participent aux plans de pension d'Anheuser-Busch InBev, que ce soit aux États-Unis, en Belgique ou dans leur pays de résidence. Ces plans sont conformes aux pratiques de marché prédominantes dans les pays respectifs. Il peut s'agir de plans à prestations définies ou de plans à contributions définies.

Le CEO participe à un plan à contributions définies. La contribution annuelle qui est payée dans le cadre de ce plan s'élevait à environ 0,07 million d'US Dollars en 2018. Les contributions pour les autres membres de l'EBM s'élevaient à environ 0,57 million d'US Dollars en 2018.

i. Autres avantages

Les cadres ont également droit à une assurance vie, à une couverture médicale et à d'autres avantages qui sont conformes aux pratiques du marché.

8.2.4 Dispositions contractuelles principales en matière d'emploi des membres de l'Executive Board of Management (EBM) en 2018

Les conditions d'emploi des membres de l'EBM (et dorénavant, des membres de l'ExCom) sont contenues dans des contrats d'emploi individuels. Les cadres sont également tenus de respecter les polices et codes de la société, tels que le Code de conduite et le Code of Dealing et sont soumis à des obligations d'exclusivité, de confidentialité et de non-concurrence.

Le contrat prévoit généralement que le droit des cadres au paiement de leur rémunération variable est exclusivement fonction de la réalisation des objectifs collectifs et individuels établis par la société. Les conditions et modalités spécifiques de la rémunération variable sont déterminées séparément par la société et approuvées par le Comité de Rémunération.

Les dispositions relatives à la fin du contrat sont conformes aux exigences légales et/ou à la pratique jurisprudentielle. Ces dispositions prévoient pour les membres de l'EBM une indemnité de préavis équivalente à 12 mois de rémunération, en ce compris la rémunération variable en cas de licenciement sans cause. A cet effet, la rémunération variable est calculée sur la base de la moyenne des rémunérations variables payées au cadre durant les deux dernières années d'emploi précédant l'année où le contrat prend fin. En outre, si la société décide d'imposer au cadre une obligation de non-concurrence pendant une période de 12 mois, le cadre a le droit de recevoir une indemnité équivalente à six mois de rémunération.

En 2018, Claudio Braz Ferro (ancien Chief Supply Integration Officer) et Claudio Garcia (ancien Chief People Officer) ont quitté la société. Ils se sont vus octroyer une indemnité de départ correspondant à 12 mois de leur salaire de base et un montant correspondant à la moyenne de la rémunération variable payée durant les deux dernières années. Mauricio Leyva (ancien Président de la Zone Amérique Centrale) a démissionné le 31 août 2018.

Carlos Brito a été nommé au poste de *Chief Executive Officer*, avec entrée en fonction le 1^{er} mars 2006. Dans l'hypothèse où il serait mis fin à son contrat d'emploi pour une cause autre qu'un motif grave, le CEO aurait droit à une indemnité de préavis équivalente à douze mois de rémunération, en ce compris la rémunération variable telle que décrite ci-dessus.

Il n'existe pas de clause de récupération (*claw-back*) pour le cas où les comptes annuels s'avèreraient par la suite inexacts.

8.2.5. Options détenues par les membres de l'Executive Board of Management*

Les tableaux ci-dessous indiquent le nombre d'Options Equivalentes détenues, au 31 décembre 2018, par les membres de notre EBM dans le cadre du *Share-Based Compensation Plan* qui était applicable jusqu'en 2010 ⁽¹⁾.

	Options Equivalentes 2010	Options Equivalentes 2009	Options Equivalentes 2009	Options Equivalentes 2008	Options Equivalentes 2007	Options Equivalentes 2006
Date d'octroi	5 mars 2010	14 août 2009	6 mars 2009	3 mars 2008	2 avril 2007	27 avril 2006
Date d'expiration	4 mars 2020	13 août 2019	5 mars 2019	2 mars 2018	1 avril 2017	26 avril 2016
EBM ⁽³⁾	0	140.106	80.765	61.974	0	0
Prix d'exercice (Euro)	36,52	27,06	20,49	34,34	33,59	24,78

	Options Equivalentes 2009- Renonciation au Dividende 13 ⁽²⁾	Options Equivalentes 2009- Renonciation au Dividende 13 ⁽²⁾	Options Equivalentes 2008- Renonciation au Dividende 13 ⁽²⁾	Options Equivalentes 2008- Renonciation au Dividende 09 ⁽²⁾	Options Equivalentes 2007 - Renonciation au Dividende 09 ⁽²⁾	Options Equivalentes 2006 - Renonciation au Dividende 09 ⁽²⁾
Date d'octroi	15 mai 2013	15 mai 2013	15 mai 2013	1 décembre	1 décembre	1 décembre
Date d'expiration	13 août 2019	5 mars 2019	2 mars 2018	2 mars 2018	1 avril 2017	26 avril 2016
EBM ⁽³⁾	74.869	37.131	0	0	0	0
Prix d'exercice (Euro)	75,82	75,82	75,82	33,24	33,24	33,24

(1) Les modalités des Options Equivalentes sont les suivantes :

- un prix d'exercice égal au prix du marché de l'action au moment de leur octroi ;
- une durée de maximum 10 ans et une période d'exercice qui débute après 5 ans, pour autant que des conditions de performance financière aient été remplies à la fin de la deuxième, troisième ou quatrième année suivant leur octroi ;
- en cas d'exercice, chaque option donne à son titulaire le droit de souscrire à une action ;
- des restrictions et des dispositions particulières relatives à l'annulation des options s'appliquent dans les cas où le contrat de travail prend fin.

(2) Options octroyées dans le cadre du programme de renonciation aux dividendes (voir section 8.2.3.f)

(3) Les options suivantes ont été exercées en 2018 :

- En mars 2018, Miguel Patricio a exercé 61.974 Options Equivalentes du 3 mars 2008 avec un prix d'exercice de 34,34 euros, 80.765 Options Equivalentes du 6 mars 2009 avec un prix d'exercice de 20,49 euros et 49.468 Options Equivalentes 2008 – options Renonciation au Dividende du 31 mai 2013 avec un prix d'exercice de 75,82 euros.

*Suite à la réalisation de la fusion entre Anheuser-Busch InBev (anciennement « Newbelco ») et l'ancienne AB InBev, qui s'est déroulée le 10 octobre 2016 dans le cadre du regroupement avec SAB, tous les droits et obligations attachés aux stock options existantes de l'ancienne AB InBev ont été automatiquement transférés à Anheuser-Busch InBev (la société absorbante), chaque stock option existante donnant droit à une action de la nouvelle Anheuser-Busch InBev (la société absorbante) à la place d'une action de l'ancienne AB InBev (la société absorbée).

Le tableau ci-dessous indique le nombre de stock options LTI détenues, au 31 décembre 2018, par les membres de notre EBM dans le cadre du programme d'intéressement à long terme sous forme de stock options de 2009 (voir section 8.2.3.c).

	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI
Date d'octroi	18 décembre 2009	30 novembre 2010	30 novembre 2011	30 novembre 2012	2 décembre 2013	1 décembre 2014	1 décembre 2015
Date d'expiration	17 décembre 2019	29 novembre 2020	29 novembre 2021	29 novembre 2022	1 décembre 2023	30 novembre 2024	30 novembre 2025
EBM ⁽¹⁾	358.938	562.480	617.449	898.934	736.985	591.864	65.747
Prix d'exercice (Euro)	35,90	42,41	44,00	66,56	75,15	94,46	121,95

	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI
Date d'octroi	22 décembre 2015	1 décembre 2016	20 janvier 2017	5 mai 2017	22 janvier 2018
Date d'expiration	21 décembre 2025	30 novembre 2025	19 janvier 2027	19 janvier 2027	21 Janvier 2028
EBM ⁽¹⁾	855.877	75.897	836.790	261.706	1.025.404
Prix d'exercice (Euro)	113,00	98,04	98,85	109,10	94,36

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'options octroyées dans le cadre du Plan d'Intéressement de stock options à long terme détenues, au 31 décembre 2018, par les membres de notre EBM (voir section 8.2.3.c).

	Stock Options d'Intéressement à long terme	Stock Options d'Intéressement à long terme	Stock Options d'Intéressement à long terme
Date d'octroi	1^{er} décembre 2017	18 mai 2018	14 août 2018
Date d'expiration	31 décembre 2032	31 décembre 2032	14 août 2033
EBM	7.008.764	1.708.044	1.236.328
Prix d'exercice (Euro)	96,70	80,34	84,42

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'options octroyées dans le cadre d'autres Plan d'Options détenues, au 31 décembre 2018, par les membres de notre EBM (voir section 8.2.3.d).

	Stock Options Octroi du 5 mai 2017	Stock Options Octroi du 5 mai 2017
Date d'octroi	5 mai 2017	5 mai 2017
Date d'expiration	27 novembre 2026	27 novembre 2031
EBM	393.320	358.086
Prix d'exercice (Euro)	109,10	109,10

[Cette page est non imprimée intentionnellement]

Contacts

Siège social

Anheuser-Busch InBev

Grand-Place 1
1000 Bruxelles
Belgique

Siège administratif – Belgique

Anheuser-Busch InBev

Brouwerijplein 1
3000 Louvain
Belgique

Bureau de management fonctionnel

Anheuser-Busch InBev

250 Park Avenue
Floor 2
New York, NY 10177
États-Unis

Afrique

The South African Breweries

56 Grosvenor Road
Bryanston, Sandton
Afrique du Sud

Asie-Pacifique Nord

Anheuser-Busch InBev China

26 F Raffles City
Shanghai Office Tower
268 Middle Xizang Road
Shanghai, 200001
RPC

Asie-Pacifique Sud

Carlton & United Breweries

77 Southbank Boulevard
Southbank
Victoria 3006
Australie

Europe

InBev Belgium

Brouwerijplein 1
3000 Louvain
Belgique

Amérique latine COPEC

Bavaria

Cra. 53A No. 127-35
Bogota
Colombie

Amérique latine Nord

Ambev

Corporate Park
Rua Dr. Renato Paes de Barros 1017
4th Floor
04530-001, Sao Paulo
Brésil

Amérique latine Sud

Cerveceria y Malteria Quilmes S.A.I.C.A y G.

Av. Rafael Obligado 1221 1er piso
Capital Federal
Argentine

Amériques du Centre

Grupo Modelo

Cerrada de Palomas No. 22, Piso 6
Colonia Reforma Social CP 11650
Delegación Miguel Hidalgo
Ciudad de Mexico
Mexique

Amérique du Nord

Anheuser-Busch Cos. Inc.

One Busch Place
St. Louis, MO 63118
États-Unis

Marques déposées

Les marques suivantes sont des marques déposées d'Anheuser-Busch InBev SA/NV ou d'une de ses sociétés liées :

Marques mondiales :

Budweiser, Stella Artois, Corona et Michelob Ultra

Marques internationales :

Castle, Beck's, Leffe et Hoegaarden

Marques locales :

10 Barrel, 100% renewable electricity, 4 Pines, Aguila, Aguila Cero, Aleston, Alexander Keith's, Alta Palla, Andes, Antarctica, Archibald, Bagbier, Barrilito, Bass, BBC, Beck's Blue, Becker, Belle-Vue, Belgian Beer Café, Best Damn, Birra del Borgo, Blue Point, Boddingtons, Bohemia, Boxing Cat, Brahma, Brahma Extra, Brahma 0.0, Bud Light, Bud Light Lime 'Ritas' family, Bud Light Lime, Bud Light Orange, Budweiser 1933 Repeal Reserve Amber Lager, Budweiser Magnum, Budweiser Prohibition Brew, Budweiser Supreme, Busch, Busch Light, Cafri, Camden Town, Camden Hells, Canvas, Carlton, Carlton Zero, Carling Black Label, Cass, Castle Free, Castle Lite, Chernigivske, Club Colombia, Cola & Pola, Colorado, Corona Cero, Corona Extra, Corona Liger, Corona Light, Corona SunSets, Corona This Is Living, Coronita, Cristal, Cubanisto, Cucapá, Cusqueña, Devils Backbone, Diebels, Diekirch, Diekirch 0.0, Dilly Dilly, Double Deer, Eagle Lager, Elysian, Estrella, Estrella Jalisco, Flying Fish Chill, Franziskaner, Franziskaner Zitronen 0.0, Ginette, Ginsber, Golden Road, Goose Island, Great Northern, Guaraná Antarctica, Haake-Beck, Harbin, Hasseröder, Hertog Jan, HiBall, Jinling, Jinlongquan, Julius, Jupiler, Jupiler 0.0, Kaiba, Karbach, Kilimanjaro, Klinskoye, Kokanee, Kombrewcha, Kwak, Labatt, Lakeport, Land Shark Lager, La Virgen, Leffe Royale, Leffe 0.0, Leon, Liberty, Löwenbräu, Lucky, Mackeson, Magnifica, Mexicali, Michelob Ultra Pure Gold, Mike's Hard Lemonade, Mill Street, MixxTail, Modelo, Modelo Especial, Montejo, Mountain Series, Natty Daddy, Natural Light, Negra Modelo, Norte, Nossa, O'Doul's, OB, Oland, Old Blue Last, Original, Paceaña, Pacifico, Patagonia, Patricia, Pilsen, Pirate Life, Poker, Pony Malta Plus, Presidente, Pure Blonde, Pure Blonde Cider, Quilmes, Quilmes Clásica, RateBeer, Redd's Apple, Rogan, Safari, Saturday Session, Sedrin, Shiliang, Shock Top, Sibirskaia Korona, Skol, SmartBarley, Spaten, SpikedSeltzer, Stanley Park, Stella Artois Buy A Lady A Drink, Stella Artois Cidre, Stella Artois Le Savoir, Stella Artois Joie de Bière, Stella Artois Gluten-free, Sunbru, T, Tijuana, Tolstiak, Tripel Karmeliet, Tropical, Vieux Temps, Victoria, Victoria Bitter, Vista Corona, Wäls, Whitbread, Wicked Weed, Yantar, ZX Ventures.

La marque suivante est une marque déposée :

- PerfectDraft : détenue en co-propriété avec Koninklijke Philips N.V.
- Clean Waves : détenue en co-propriété avec Parley LLC

Rédacteur en chef

Pablo Jimenez

Chef de projet

Aimee Baxter

Supervision des traductions

Ingvild Van Lysebetten

Nous remercions particulièrement nos relecteurs et tous nos collègues d'Anheuser-Busch InBev qui ont participé à la rédaction de ce rapport annuel.

Version anglaise originale écrite par

Marci Buelher

Conception et production

Chris Communications

Impression

Snel Grafics

Les pages de papier couché du Rapport annuel sont imprimées sur du papier constitué à 10 % de fibres recyclées post-consommation. Les pages de papier non couché du Rapport annuel sont imprimées sur du papier constitué à 100 % de fibres recyclées post-consommation. Ce document est imprimé sur du papier certifié FSC et SFI.

U kan dit rapport in het Nederlands raadplegen op onze website: www.ab-inbev.com Vous pouvez consulter ce rapport en français sur notre site web: www.ab-inbev.com

Anheuser-Busch InBev NV/SA
Brouwerijplein 1B-3000 Louvain
Belgique
Tél. : +32 16 276 111
Fax : +32 16 506 111

Registre des sociétés

0417.497.106

Chiffres en million d'USD sauf indication contraire	2013 Rapporté	2013 Base de référence¹	2014 Rapporté	2015 Rapporté	2015 Base de référence²	2016 Rapporté	2016 Base de référence³	2017 Rapporté	2018 Rapporté	2018 Base de référence⁴
Volumes (en million d'hl)	425	446	459	457	502	500	616	613	567	567
Produits	43 195	45 483	47 063	43 604	46 928	45 517	53 942	56 444	54 619	54 619
EBITDA normalisé	17 188	17 943	18 542	16 839	18 145	16 753	19 633	22 084	22 080	22 592
EBITDA	23 428	--	18 465	17 057	--	16 360	--	21 429	21 366	--
Bénéfice d'exploitation normalisé	14 203	14 800	15 308	13 768	14 882	13 276	15 520	17 814	17 821	17 904
Bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'Anheuser-Busch InBev	7 936	--	8 865	8 513	--	4 853	--	7 967	6 793	--
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'Anheuser- Busch InBev	14 394	--	9 216	8 273	--	1 241	--	7 996	4 368	--
Dette financière nette	38 800	--	42 135	42 185	--	107 953	--	104 390	102 462	--
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	13 864	--	14 144	14 121	--	10 110	--	15 430	14 663	--
Normalized earnings per share (USD)	4,91	--	5,43	5,20	--	2,83	--	4,04	2,21	--
Bénéfice normalisé par action (en USD)	2,83	--	3,52	3,95	--	3,85	--	4,33	2,05	--
Dividende par action (en euro)	2,05	--	3,00	3,60	--	3,60	--	3,60	1,80	--
Pay out ratio (%)	57,60	--	64,80	76,0	--	136,0	--	107,2	59,6	--
Moyenne pondérée des actions ordinaires et restreintes (en million d'actions)	1 617	--	1 634	1 638	--	1 717	--	1 971	1 975	--
Cours maximum de l'action (en euro)	79,60	--	94,89	124,20	--	119,60	--	110,10	96,70	--
Cours minimum de l'action (en euro)	63,44	--	69,14	87,73	--	92,13	--	92,88	56,84	--
Cours de l'action à la date de clôture (en euro)	77,26	--	93,86	114,40	--	100,55	--	93,13	57,70	--
Capitalisation du marché (en million d'USD)	172 291	--	183 167	200 302	--	213 993	--	225 531	133 404	--
Capitalisation du marché (en million d'euros)	124 930	--	150 867	183 983	--	203 010	--	188 052	116 510	--

1. La base de référence 2013 inclut 12 mois d'activités de Grupo Modelo pour faciliter la compréhension de l'activité sous-jacente d'AB InBev. La base de référence 2013 reflète en outre la fusion des zones Europe de l'Ouest et Europe centrale & de l'Est en une zone Europe unique, ainsi qu'un certain nombre de modifications dans les rapports de gestion intra-zone, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2014.
2. La base de référence 2015 et le reporting par segment de 2016 ne comprennent pas les résultats des activités SABMiller vendues depuis la finalisation du rapprochement, y compris les participations de joint ventures dans MillerCoors et CR Snow, et la vente des marques Peroni, Grolsch et Meantime et de leurs activités connexes en Italie, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et à l'international. La base de référence 2015 et le reporting par segment de 2016 ne comprennent pas non plus les résultats de l'Activité CEE ni la participation dans Distell. Les résultats de l'Activité CEE seront rapportés en tant que « Résultats des activités abandonnées » et les résultats de Distell seront rapportés en tant que quote-part dans les résultats des entreprises associées jusqu'à ce que les ventes respectives soient finalisées.
3. Les écarts entre la base de référence 2016 et le compte de résultats de 2016 tel que rapporté reflètent l'impact du rapprochement avec SAB. Le bénéfice, le flux de trésorerie et le bilan sont présentés tels que rapportés en 2016. Les résultats de l'Activité CEE ont été présentés en tant que « Résultats des activités abandonnées » jusqu'à la clôture de la cession intervenue le 31 mars 2017. Les résultats de Distell ont été rapportés en tant que quote-part dans les résultats des entreprises associées jusqu'à la clôture de la vente le 12 avril 2017, et ne sont donc pas repris dans l'EBIT et l'EBITDA normalisés. Par ailleurs, l'entreprise a cessé de consolider CCBA dans ses états financiers consolidés à partir de la clôture de la cession de CCBA le 4 octobre 2017.
4. Les écarts entre la base de référence 2018 et le compte de résultats 2018 tel que rapporté reflètent l'impact de (i) la nouvelle structure organisationnelle entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et composée de cinq zones (Amérique du Nord, Amériques du Centre, Amérique du Sud, EMEA et Asie-Pacifique) ; (ii) l'application du traitement comptable de l'hyperinflation comme si l'IAS 29 Information financière dans les économies hyperinflationnistes n'était pas appliquée aux résultats de l'entreprise publiés avant le troisième trimestre de 2018 ; et (iii) la nouvelle norme IFRS 16 Contrats de location entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 qui remplace les actuelles exigences relatives au traitement comptable des contrats de location et implique des changements majeurs pour la comptabilité du preneur, dont la reconnaissance d'un actif « droit d'utilisation » et d'un passif locatif, d'une charge d'amortissement liée aux actifs « droit d'utilisation » et d'une charge d'intérêt sur les passifs locatifs, alors que la norme précédente reconnaissait des frais de location répartis de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.



AB-InBev.com

AnnualReport.AB-InBev.com